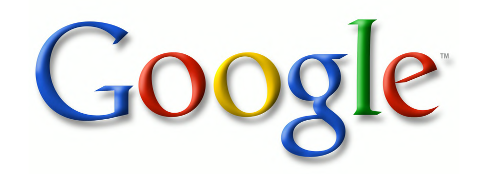
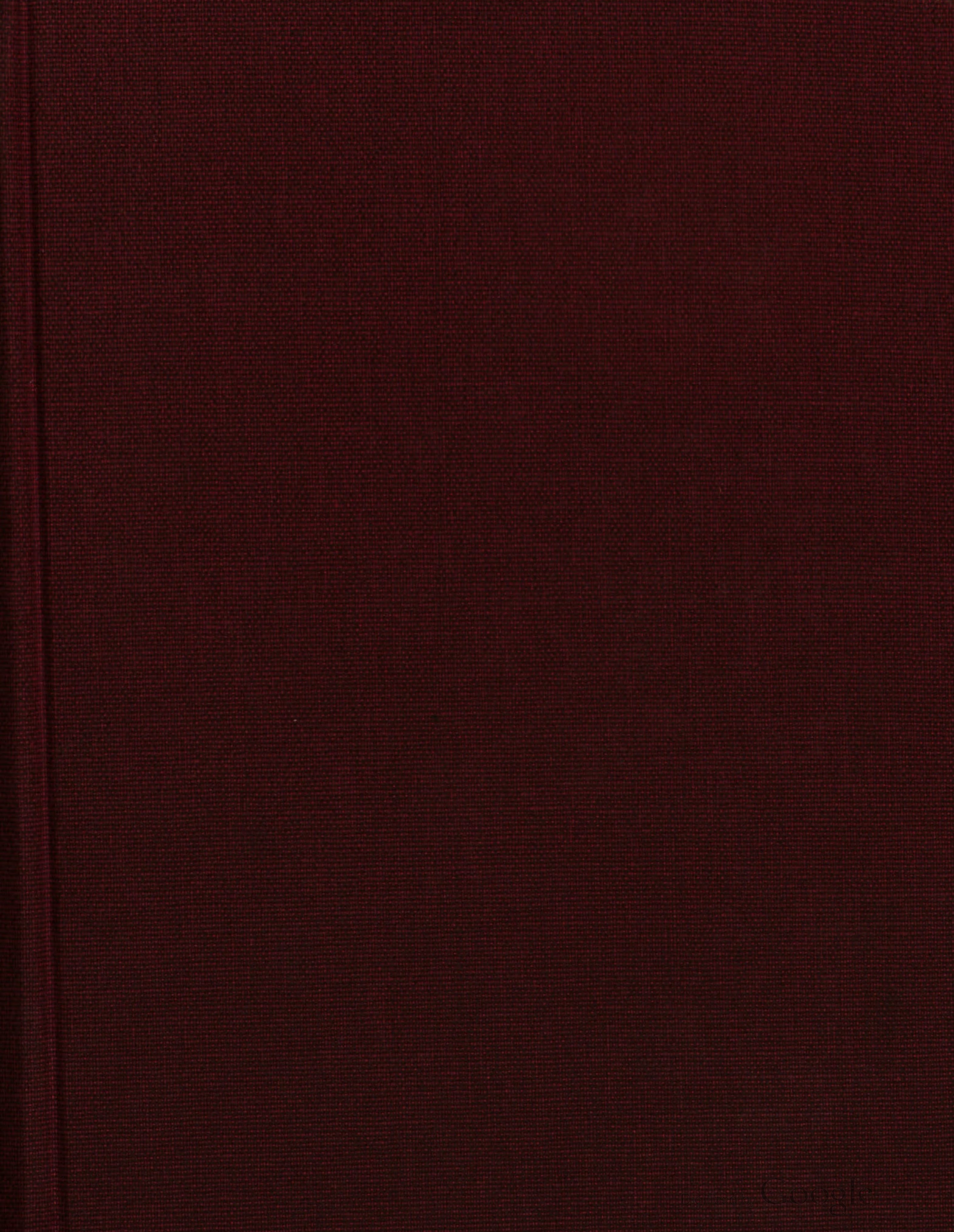






RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

LA VILLE DE PARIS

ET LE DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.



RECHERCHES STATISTIQUES

SUR

LA VILLE DE PARIS

ET LE DÉPARTEMENT

DE LA SEINE;

RECUEIL DE TABLEAUX DRESSÉS ET RÉUNIS D'APRÈS LES ORDRES DE MONSIEUR LE COMTE DE CHABROL, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT.





A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1829.

INTRODUCTION.

Les vues qui ont déterminé l'administration à publier les Mémoires statistiques de la ville de Paris, ont été appréciées, et les suffrages que l'on accorde à cette grande entreprise sont dus aux motifs d'utilité qui l'ont fait naître. On a jugé que rien n'importe davantage aux nations et aux gouvernemens que l'exposition des élémens dont la société se compose.

Toutes les recherches de ce genre doivent sans doute avoir pour but de perfectionner par la suite l'ordre public, en faisant bien connaître les effets utiles ou nuisibles des institutions et des mœurs. Quelques-unes de ces conséquences se manifestent promptement; d'autres ne se développent et ne deviennent très-sensibles qu'après un laps de temps considérable. En formant cette collection de documens statistiques, je me suis toujours proposé de recueillir et de présenter les faits avec fidélité et persévérance, et d'offrir ainsi à tous les hommes d'état une suite d'observations précises sur les branches les plus diverses de l'économie civile.

On a conservé, dans tout le cours de cet ouvrage, l'emploi des tableaux, ce qui permet de réunir un nombre immense de résultats, écarte les dissertations superflues, et facilite tous les rapprochemens. Ce même mode de publication a été employé

depuis dans d'autres ouvrages, pour un ordre de faits très-importans, ceux qui ont été l'objet de décisions en matière criminelle.

Dans les descriptions statistiques, on a distingué les élémens que l'on peut, en quelque sorte, regarder comme invariables, et ceux qui subissent des variations assez fréquentes. Les premiers sont déterminés par les conditions naturelles du climat ou par des institutions sensiblement fixes : on s'est attaché, dans les parties de cet ouvrage déjà publiées, à décrire avec soin cette première classe de faits, et l'on a présenté les résultats plus variables dans des tableaux annuels qu'il est devenu facile de rédiger ; en sorte que le plan général étant formé, il suffira de publier, après un certain intervalle de temps, des supplémens périodiques, pour constater les changemens survenus ; on parvient ainsi à concilier l'unité de plan et de vues, avec la diversité des états successifs. Il est bon d'indiquer sommairement les matières principales et nouvelles de ce quatrième volume ; le cinquième, le seul qui reste à publier, complétera la description statistique de la ville de Paris.

On trouvera, dans la quatrième partie, après les tableaux qui se rapportent à l'état de l'atmosphère et des eaux, l'énumération des plantes qui, dans le département de la Seine, intéressent le plus l'économie civile ; on en indique les propriétés remarquables et l'usage dans le commerce ou les arts.

Des tableaux rédigés dans la forme convenue expriment le mouvement de la population durant les années 1824, 1825 et 1826.

On a formé, en suivant la méthode exposée dans le premier volume de cette collection, deux tables relatives aux années 1817 et 1825. Toutefois, pour déduire régulièrement des

mêmes principes une table de mortalité propre à la ville de Paris, il faudra par la suite comparer ces résultats à des élémens plus nombreux et plus exactement connus.

Plusieurs questions importantes exigent que la population de la capitale soit connue assez exactement, et l'on doit, sur-tout dans cette matière, ne pas perdre de vue les principes établis dans le premier volume.

Il est indispensable de distinguer la population sédentaire, formée de personnes qui se sont établies, et cette population variable et mobile qui afflue accidentellement dans la capitale; en sorte que le mouvement extérieur, comme on l'a expliqué dans les mémoires dont il s'agit, doit avoir une influence très-considérable. Il y a sous ce rapport une différence énorme entre la population de la ville de Paris et celle qui réside dans d'autres parties du territoire de la France.

Il faut de plus considérer que le nombre annuel des naissances a subi dans la capitale, pendant ces dernières années, un accroissement extraordinaire et très-rapide. Si l'on voulait conclure du nombre annuel des naissances l'accroissement de la population, et évaluer d'après cette base le nombre des habitans d'un âge donné, par exemple de vingt ans, on s'exposerait aux plus graves erreurs. Les tableaux qui ont été publiés dans ce Receuil, et les principes que l'on y a établis pour le calcul de la population, démontrent complétement la fausseté de ces conséquences, ainsi que la nécessité de séparer par un recensement spécial la population proprement dite de celle qui n'est que transitoire et accidentelle.

On a fait connaître le mouvement moyen de la population dans les douze arrondissemens, pendant cinq années consé-

cutives; et comme on a publié les résultats du même genre pour les cinq années précédentes, on a sous les yeux un grand nombre de faits qui ont conduit à des conséquences importantes sur la durée de la vie dans les différentes classes de la société.

Plusieurs tableaux concernent les prisons, et indiquent la variation du nombre des prisonniers et les décès qui ont eu lieu. Cette énumération commence à dater de l'année 1817.

D'autres tableaux se rapportent au recrutement, aux consommations, à l'industrie et au commerce; à la situation du Mont-de-piété, à l'administration des secours publics.

A la suite de cette dernière énumération, j'ai desiré faire connaître l'emploi des sommes qui ont été léguées par le baron de Monthyon; car le nom de cet illustre bienfaiteur est consacré désormais dans les actes qui intéressent le plus les sciences et l'humanité.

On a destiné plusieurs tableaux aux établissemens d'instruction de tous les degrés.

On a continué la publication des états qui présentent le montant des versemens faits à Paris dans les caisses publiques.

On trouve dans ce même volume un tableau qui rappelle toutes les opérations de la banque de France depuis l'origine de cet établissement jusqu'à ce jour.

Il est utile, sous divers rapports, de se former une juste idée des dépenses moyennes des habitans dans le cours d'une année. Plusieurs tableaux conduisent à cette évaluation, que l'on présente seulement comme approchée.

Le tome III de la collection (année 1828) contient,

comme les précédens, un mémoire théorique, conformément au plan général de l'ouvrage. L'objet de ce mémoire sur les résultats moyens s'étend à toutes les recherches statistiques. On a fait des applications remarquables de ces principes; et pour ne citer que celles qui concernent spécialement la ville de Paris, j'indique ici le travail dont on est redevable à M. le lieutenant-colonel Puissant, de l'Académie des sciences, qui, dans un supplément à son Traité de géodésie, a présenté les conséquences d'un très-grand nombre d'observations de latitude (*page 39*).

Il était utile d'appliquer aussi la règle générale du calcul des résultats moyens à une autre recherche, qui intéresse à-la-fois l'histoire naturelle de l'homme et la chronologie. Elle a pour objet le calcul de la durée des générations humaines dans un pays et dans un siècle donné. On avait remarqué, depuis long-temps, l'importance de cette question, qui toutefois n'avait point encore été soumise à l'analyse mathématique.

Après avoir exactement défini les élémens de cette question, on a pu faire usage de la règle qui a été donnée pour estimer la précision des résultats moyens, et l'on a reconnu que le nombre des faits qu'il était nécessaire de recueillir n'excède pas celui que l'on peut déduire des registres publics conservés à l'hôtel de ville de Paris. Ce travail, dont M. Villot est l'auteur, a fait connaître, avec une précision suffisante, la durée des générations viriles à Paris, durant le XVIIIe siècle; et ce qui est remarquable, on a pu déterminer les limites de l'erreur, en sorte que l'on connaît les deux nombres assez peu différens entre lesquels la valeur exacte est certainement comprise. On trouvera les résultats de cette

recherche nouvelle dans la série des tableaux de ce volume.

Il contient aussi un second mémoire sur les erreurs des mesures. On y donne une règle très-simple pour estimer la précision des résultats dans toutes les applications du calcul. Cette discussion complette celle que contient le volume précédent. Dans l'une et l'autre, on a eu pour but d'éclairer les recherches les plus diverses et de donner des règles faciles et usuelles pour apprécier l'exactitude des résultats.

Ce volume est terminé par un mémoire administratif sur une question qui intéresse spécialement la ville de Paris ; il consiste dans un rapport détaillé sur les constructions entreprises dans la capitale depuis 1822 jusqu'à 1828. Cette pièce, dont M. Daubenton est l'auteur, contient des renseignemens statistiques nombreux et importans, qui ont été recueillis avec beaucoup de soin.

Dans le cinquième volume, qui doit terminer cet ouvrage, on trouvera, outre les tableaux annuels, les documens précieux fournis par le cadastre, opération très-importante par son objet et par l'exactitude des mesures.

Cette dernière partie comprendra aussi les faits qui intéressent l'agriculture et spécialement l'horticulture dans le département de la Seine.

J'y joindrai l'histoire administrative de la ville de Paris, depuis la restauration; ouvrage dont la rédaction est très-avancée. Peut-être était-il nécessaire que le compte moral d'une grande administration fût rendu par celui qui en connaît tous les détails, parce qu'il lui a, pendant quinze ans, consacré tous ses soins.

Si l'on considère les divers objets et l'étendue de cette collection, on reconnaîtra, je pense, qu'aucun pays n'a fourni encore un ensemble de recherches administratives aussi varié et aussi complet. Je le crois propre à dissiper les erreurs qui naissent de l'ignorance des faits, à inspirer des vues utiles, et à former des opinions raisonnables sur toutes les parties de l'ordre public.

SECOND

MÉMOIRE

SUR LES RÉSULTATS MOYENS

ET SUR LES ERREURS DES MESURES.

ON a publié, dans le III.e tome de cette collection, une règle qui sert à estimer la précision des résultats moyens déduits d'un grand nombre d'observations; on se propose de compléter ici l'usage de cette règle, en y ajoutant un procédé du même genre pour les résultats du calcul qui se forment de quantités de différente nature en nombre quelconque.

I. Exposé de la question. Elle a pour objet de découvrir suivant quelle loi l'erreur d'un résultat dépend des erreurs partielles des mesures.

Dans les applications des sciences mathématiques, les quantités inconnues qu'il s'agit de déterminer ne sont pas des nombres dont la valeur est entièrement fixe; ces valeurs sont seulement très-approchées. Les erreurs qu'il est impossible d'éviter sont comprises entre certaines limites : la connaissance de ces limites est très-importante; et l'on peut dire que toute application du calcul est vague et incertaine, si l'on ne parvient pas à estimer l'étendue de l'erreur dont le résultat peut être affecté.

On a vu, dans le mémoire cité M, tome III de cette collection, année 1826, (*page* ix), qu'il est facile d'estimer la précision des résultats moyens : nous donnons maintenant une seconde règle dont l'application n'est pas moins simple et qui convient à des recherches beaucoup plus étendues.

Nous supposerons donc que plusieurs quantités a, b, c, &c. sont données, et que l'on détermine par le calcul une grandeur inconnue x qui dépend des valeurs données a, b, c, &c.; le nombre de ces données varie selon l'espèce de la question.

On peut considérer seulement deux grandeurs connues a, b. La quantité cherchée x se trouverait en effectuant sur ces deux grandeurs a et b une certaine opération. Cela aurait lieu par exemple, si l'on avait à déterminer une hauteur verticale $\overline{n\,m}$ dont l'extrémité supérieure n est inaccessible. On trace sur le plan horizontal une droite $\overline{p\,m}$ qui joint un point p de ce plan et l'extrémité inférieure m de la hauteur cherchée $\overline{m\,n}$. On mesure, 1.° la longueur $\overline{p\,m}$ de cette base horizontale, 2.° l'angle $\overline{n\,p\,m}$ compris entre la base $\overline{p\,m}$ et la ligne inclinée $\overline{p\,n}$. Si l'on désigne par a l'angle mesuré $\overline{n\,p\,m}$, et par b la longueur de la base $\overline{p\,m}$ mesurée sur le plan horizontal, la hauteur verticale $m\,n$ peut être facilement calculée. Cette hauteur verticale $\overline{m\,n}$ est une certaine fonction des deux quantités connues a et b. Ce mot de *fonction*, dont les géomètres font un fréquent usage, exprime que les deux quantités a et b étant données, on doit effectuer sur a et b une certaine opération dont le dernier résultat détermine en nombre la hauteur inconnue $\overline{m\,n}$.

Le nombre des quantités données pourrait être plus grand ; ainsi l'inconnue pourrait être une certaine fonction de trois données différentes a, b, c. On aurait à effectuer sur ces trois données une certaine opération dont la nature est supposée connue, et qui dépend de l'espèce de la fonction. Le résultat de la dernière opération effectuée sur les trois données a, b, c, déterminerait en nombre l'inconnue x.

Par exemple, si l'on a mesuré sur le terrain la longueur a d'une base $\overline{pm}$, et si l'on veut connaître la distance $\overline{mn}$ du point m de cette base à un point éloigné n que l'on ne peut pas atteindre, mais que l'on voit de chacune des deux extrémités m et p de la base, on sait qu'il suffit de mesurer, 1.° l'angle $\overline{pmn}$ compris entre la longueur inconnue $\overline{mn}$ et la base $\overline{mp}$, 2.° l'angle $\overline{npm}$. En effet, si l'on connaît en nombre la longueur $\overline{mp}$ de la base et les deux angles mesurés, savoir $\overline{pmn}$ et $\overline{mpn}$, on détermine facilement par une opération trigonométrique la distance inconnue $\overline{mn}$; elle est une certaine fonction des trois quantités mesurées, savoir, de la base $\overline{pm}$, que nous désignons par a, et des deux angles $\overline{mpn}$ et $\overline{pmn}$, que nous désignons respectivement par b et c. Il entre donc trois quantités connues a, b, c dans l'expression de l'inconnue x.

Il peut arriver que la nature de la fonction soit beaucoup plus simple; par exemple, si l'on se proposait de déterminer le volume d'un prisme rectangulaire dont on mesurerait la hauteur a, la longueur b et la largeur c, il suffirait de former le produit des trois dimensions a, b, c, et ce produit exprimerait en nombre le volume du prisme.

Les exemples précédens suffisent pour donner une juste idée des questions qui sont l'objet de notre recherche.

On suppose en général que des quantités connues, en nombre quelconque, a, b, c, d, &c. ont été mesurées, et qu'il s'agit de déterminer la valeur d'une inconnue x qui est une certaine fonction des données a, b, c, d, &c. La nature de la fonction est supposée connue, c'est-à-dire que l'on sait comment on doit opérer sur toutes les données a, b, c, d, &c, pour que le résultat de la dernière opération effectuée soit la grandeur inconnue x. Cela posé, il s'agit de connaître comment les erreurs qu'il est impossible d'éviter dans la mesure des données, peuvent influer sur l'erreur qui en doit provenir, lorsqu'on détermine par le calcul la valeur de l'inconnue x.

II. Exemples propres à faire connaître la nature de cette question.

Quelque soin que l'on apporte dans la mesure des quantités données, il est évident que l'on sera toujours exposé à des erreurs de mesures d'autant plus grandes que les instrumens seront moins précis. On a vu dans le mémoire cité M, qu'en multipliant les observations et prenant la valeur moyenne des résultats, on peut diminuer indéfiniment l'erreur de la mesure, et que, si le nombre de ces observations est assez grand, on obtient un résultat moyen qui ne peut être affecté que d'une très-petite erreur, et, ce qui est fort important, on connaît par l'application de la règle générale l'erreur moyenne à laquelle on est exposé et dont la probabilité est $\frac{1}{2}$. Nous avons défini cette erreur moyenne dans l'article XI du mémoire M; et il est nécessaire, avant de poursuivre la recherche actuelle, de se rappeler très-distinctement cette définition, et les conséquences exposées dans les articles XI, XIV et XV de ce mémoire M. Nous supposerons donc que, par l'application de ces principes et de la règle générale qui en dérive, on connaît, pour chacune des quantités données dont la grandeur inconnue est une certaine fonction, l'erreur moyenne dont la probabilité est $\frac{1}{2}$.

On déterminera par le même calcul les limites de la plus grande erreur possible. En effet, on a vu, art. XI, mémoire M, que le triple de la valeur désignée par g, art. X (M), surpasse la plus grande erreur positive ou négative à laquelle on soit exposé; car, sur plus de vingt mille chances, il n'y en a qu'une qui donne lieu à cette erreur. Or le calcul fait connaître la valeur de g. Ainsi $3\,g$ est la limite de la plus grande erreur; et en multipliant g par le facteur 0,47708, on détermine l'erreur moyenne.

Lorsqu'on cherche une quantité inconnue dont la valeur est une certaine fonction d'une base horizontale et de deux angles, on peut supposer que chacun de ces deux angles a été mesuré par la répétition d'un assez grand nombre d'observations, et qu'il en est de même de la longueur de la base; en sorte que l'on connaît, pour chacune de ces trois grandeurs données a, b, c, l'erreur moyenne

dont la probabilité est $\frac{1}{2}$ selon la définition de l'article IX (M). Par exemple, on estimerait à une minute l'erreur moyenne de chacun des angles *a* et *b*, c'est-à-dire qu'il serait aussi probable que l'erreur commise en mesurant chacun de ces angles surpasserait une minute, qu'il serait probable que cette erreur serait au-dessous d'une minute. Quant à la longueur de la base, l'erreur moyenne pourrait être, par exemple, un centimètre; en sorte qu'on n'aurait pas plus de motifs de croire que l'erreur commise dans cette mesure serait plus grande qu'un centimètre, qu'on n'aurait de motif de croire que cette erreur serait moindre qu'un centimètre. Or, abstraction faite du signe, l'erreur à laquelle on serait exposé en prenant pour la grandeur inconnue *x* la fonction des trois quantités *a*, *b*, *c*, dépend des trois erreurs partielles que l'on aurait pu commettre en mesurant ces trois données. L'erreur commise dans la mesure de chacun des angles influe d'une certaine manière sur l'erreur du résultat calculé, et l'erreur de la mesure de la base *c* influe aussi sur l'erreur du résultat total du calcul. La question que nous avons en vue consiste à examiner quelle peut être l'influence respective des trois erreurs partielles, en sorte que, connaissant l'erreur moyenne que l'on peut attribuer à chacune de ces mesures partielles, on en conclue l'erreur moyenne qui peut être attribuée à la valeur inconnue fonction des trois quantités données *a*, *b*, *c*.

Le nombre des quantités données dont l'inconnue *x* est une certaine fonction, pourrait être beaucoup plus grand que trois. Par exemple, si l'on avait à mesurer la différence de niveau de deux points éloignés, on diviserait la distance totale en un certain nombre de parties; et en appliquant l'instrument à chaque portion de cet intervalle, on en conclurait la différence de niveau des deux extrémités.

Il en serait de même si, ayant à mesurer la distance de deux points donnés, on appliquait la mesure à différentes portions de cet intervalle; la somme des résultats ferait connaître d'une manière approchée la distance totale.

C'est principalement à des opérations de ce genre que l'on se propose d'appliquer la règle qui est l'objet actuel de notre recherche. En général, on suppose qu'une grandeur x est une certaine fonction $F(a, b, c, d\ldots)$ de plusieurs quantités données $a, b, c, d,$ &c. Le caractère de cette fonction est connu. Par exemple, il suffit pour trouver x d'ajouter ensemble toutes les quantités mesurées; généralement, il faut opérer d'une certaine manière sur toutes les quantités données $a, b, c, d,$ &c., et le résultat de la dernière opération est la valeur de x. Or on suppose que, pour chacune des quantités données, on connaisse par expérience l'erreur moyenne qui peut être commise, ou les limites entre lesquelles cette erreur est certainement comprise. On demande quelle est l'erreur moyenne qui correspond au résultat calculé, et quelles sont les limites entre lesquelles est certainement comprise l'erreur de ce résultat.

III. Expression différentielle de l'erreur du résultat calculé. Cette expression ne suffirait point pour résoudre la question que l'on doit se proposer.

Avant d'énoncer la règle générale qu'il faut suivre pour déterminer cette erreur moyenne du résultat du calcul, il est nécessaire de faire remarquer l'influence que peut avoir chaque erreur partielle sur l'erreur du résultat. L'analyse mathématique résout facilement cette dernière question par la méthode différentielle; mais comme l'expression analytique n'est point assez généralement connue, nous y ajouterons plus bas une règle pratique d'un usage très-facile, et qui, dans tous les cas possibles, conduit au même résultat; voici en premier lieu l'expression analytique.

Nous désignons par $da, db, dc,$ &c., l'erreur de chacune des mesures partielles. La fonction $F(a, b, c\ldots$ &c.) représente cette fonction connue qui exprime la valeur de x. Cette fonction indique une suite d'opérations qu'il faut effectuer sur les quantités données $a, b, c,$ &c., afin que le résultat de la dernière opération soit x. Cela posé, on différenciera, par rapport à chacune des variables $a, b, c,$ &c., l'équation (1) $x = F(a, b, c\ldots)$, et l'on trouvera,

$$(2)\; dx = F_1(a,b,c\ldots)da + F_2(a,b,c\ldots)db + F_3(a,b,c\ldots)dc + \&c.$$

Les coefficiens $F_1(a, b, c\ldots)$, $F_2(a, b, c\ldots)$, $F_3(a, b, c\ldots)$, &c. sont des fonctions de ces mêmes variables $a, b, c\ldots$; et les valeurs numériques de ces fonctions, que nous désignerons par F_1 F_2 F_3 &c., peuvent être calculées, parce qu'on y attribue aux variables a, b, c, &c. les valeurs respectives qui proviennent des mesures. Quant aux facteurs da, db, dc, &c., placés dans la formule (2) à la suite des coefficiens différentiels F_1 F_2 F_3 &c., ils représentent des quantités très-petites, savoir, les erreurs que l'on a commises en mesurant les grandeurs données a, b, c, &c. Par exemple, si l'une des grandeurs mesurées a est une ligne droite prise pour base, l'erreur de la mesure pourrait être d'un centimètre. Si cette grandeur a était un angle, l'erreur da de la mesure pourrait être exprimée ainsi $da = \frac{\varpi}{180.60}$ ou une minute, ϖ désignant selon l'usage la longueur de la demi-circonférence du cercle, dont le rayon est 1. L'équation (2) pourrait donc faire connaître l'erreur de l'inconnue x, si les erreurs respectives des grandeurs données da, db, dc étaient connues. Mais c'est une question très-différente que nous avons à résoudre; car les erreurs effectives da, db, dc, &c., ne sont pas connues. On sait seulement par l'usage répété de l'instrument qui sert à la mesure, que ces erreurs ne peuvent excéder certaines limites, et l'on regarde comme certain dans la pratique que la valeur exacte de la grandeur mesurée est comprise entre les deux valeurs que l'on trouve, en ajoutant au résultat mesuré une quantité assez petite que nous désignons par Da, et en retranchant Da du résultat mesuré.

Or il faut trouver, pour l'erreur de la grandeur inconnue x, une petite quantité Dx analogue à Da, c'est-à-dire, telle qu'on soit précisément aussi assuré que la valeur trouvée pour x est comprise entre $x - Dx$ et $x + Dx$, qu'on est assuré que la valeur de a qui a été mesurée est comprise dans le résultat de la mesure augmentée de Da, et ce même résultat diminué de Da.

IV.
Enoncé de la règle générale qui résout cette dernière question ; calcul de la limite de l'erreur.

Ayant résolu cette dernière question par une analyse exacte, nous sommes parvenus à une règle générale exprimée par l'équation suivante :

$$(3)\ \mathrm{D}\,x = \sqrt{(\mathrm{D}\,a\,\mathrm{F}_1)^2 + (\mathrm{D}\,b\,.\,\mathrm{F}_2)^2 + (\mathrm{D}\,c\,\mathrm{F}_3)^2 + \&c.}$$

Les valeurs numériques de F_1 F_2 F_3 &c. sont connues. Celles des petites quantités D *a*, D *b*, D *c*, &c. sont données aussi, parce que l'application répétée de l'instrument a fait connaître que les erreurs des grandeurs mesurées *a*, *b*, *c*, &c. sont respectivement comprises entre $a - \mathrm{D}\,a$ et $a + \mathrm{D}\,a$; $b - \mathrm{D}\,b$ et $b + \mathrm{D}\,b$ &c.; $c - \mathrm{D}\,c$ et $c + \mathrm{D}\,c$; &c. Ainsi l'on déterminera par l'équation (3) la valeur de D *x*, et l'on en conclura que la valeur exacte de *x* ne diffère de celle que donne l'équation (1), savoir, $x = \mathrm{F}\,(a, b, c\ldots)$, que d'une quantité positive ou négative moindre que D *x*.

Nous avons remarqué plus haut que les limites D *a*, D *b*, D *c*, &c. des plus grandes erreurs que l'on puisse attribuer aux valeurs mesurées *a* *b* *c*... &c., sont indiquées par l'application répétée de l'instrument. En effet, si l'on calcule le nombre que nous désignons par *g* dans les articles IX et suivans du mémoire (M), on sera assuré que le triple de ce nombre *g* surpasse la plus grande erreur positive ou négative à laquelle on est exposé en prenant pour *a* le résultat moyen donné par l'instrument. C'est cette valeur 3 *g* que l'on prendra pour D *a*; en appliquant un calcul semblable à la valeur mesurée *b*, on connaîtra D *b*. Il en sera de même des limites des erreurs qui conviennent à toutes les quantités *a*, *b*, *c*... &c. On peut donc, en appliquant l'équation (3), calculer ainsi la valeur de D *x*.

V.
Application de la même règle au calcul de l'erreur moyenne.

Considérons maintenant la valeur moyenne telle qu'elle a été définie dans l'article IX du mémoire (M), et désignons par d *a* cette erreur moyenne qui se rapporte à la grandeur mesurée *a*. On sait que cette erreur moyenne dépend aussi du nombre *g*; ainsi, ayant calculé la valeur de *g* qui provient de la formule rapportée dans l'article X du mémoire (M), on multipliera *g* par le facteur 0,47708, et l'on connaîtra l'erreur moyenne d *a*. On opérera de la même

maniere pour b c, &c., et l'on trouvera les erreurs moyennes d b, d c, &c., il ne reste plus qu'à substituer dans la formule (3) ces valeurs d a, d b, dc, &c. au lieu de Da, D b, D c, &c. Le premier membre de l'équation exprimera la valeur cherchée de d x; on connaîtra donc quelle est l'erreur moyenne que l'on peut attribuer à l'inconnue.

VI. Remarq. sur l'emploi de cette règle; énoncé exact de la conséquence qu'elle fournit.

L'analyse précédente se réduit aux propositions que nous allons énoncer. L'équation (1), savoir, $x = F(a, b, c...$ &c., donne par hypothèse la valeur de x en fonction de $a, b, c...$, grandeurs connues qui ont été mesurées. Les valeurs qui proviennent de ces mesures sont a, b, c, &c., et elles sont affectées de petites erreurs désignées par $d\,a$, $d\,b$, $d\,c$. L'équation différentielle (2), savoir,

$$d\,x = d\,a\,.\,F_1 + d\,b\,.\,F_2 + d\,c\,.\,F_3 \text{ \&c.},$$

ferait connaître l'erreur $d\,x$ du résultat, si les erreurs partielles $d\,a$, $d\,b$, $d\,c$... &c. étaient connues. L'équation (3), savoir,

$$(3)\ D\,x = \sqrt{(D\,a\,.\,F_1)^2 + (D\,b\,.\,F_2)^2 + (D\,c\,.\,F_3)^2 + \text{\&c.}}$$

exprime que la valeur de x, déduite de l'équation (1), en mettant pour $a\,b\,c$... &c. les résultats des mesures, est assujettie à une certaine erreur D x, et que la valeur exacte de x est comprise entre $x - D\,x$ et $x + D\,x$. D a, D b, D c... &c., désignant les limites des plus grandes erreurs que l'on peut supposer dans les résultatsdes mesures de a, b, c, &c. Enfin l'équation (4), savoir,

$$(4)\ \mathrm{d}\,x = \sqrt{(\mathrm{d}\,a\,.\,F_1)^2 + (\mathrm{d}\,b\,.\,F_2)^2 + (\mathrm{d}\,c\,.\,F_3)^2 + \text{\&c.}}$$

exprime l'erreur moyenne d x de l'inconnue x, lorsqu'on désigne par da, d b, d c... les erreurs moyennes des résultats des mesures.

Ce sont ces équations (3) et (4) qui fournissent des conséquences très-utiles et très-générales dans les applications du calcul. Il ne faut jamais perdre de vue la définition de l'erreur moyenne, et considérer qu'une erreur moyenne partielle d a est celle dont la probabi-

lité est $\frac{1}{2}$; ainsi, en répétant la mesure un très-grand nombre de fois, il arriverait deux cas différens, celui où l'erreur serait moindre que d a, et celui où l'erreur commise surpasserait d a. Or en comparant le nombre des événemens du premier cas à celui du second, le rapport de ces deux nombres approcherait d'autant plus de l'unité que le nombre des événemens serait plus grand; et l'unité est la limite de ce rapport. Il en est exactement de même de l'erreur moyenne d x exprimée par l'equation (4). L'erreur que l'on pourrait commettre en faisant x égale à F $(a, b, c...)$ est précisément aussi possible que l'erreur d a ou d b ou d c, &c. La probabilité de commettre une quelconque de ces erreurs est $\frac{1}{2}$.

En considérant donc un très-grand nombre de cas, il arrivera autant de fois que l'erreur commise en prenant x égale à F $(a, b, c...)$ sera au-dessous de d x, qu'il arrivera de fois que cette erreur surpassera d x.

VII. Application au cas où l'inconnue est égale à la somme des quantités mesurées.

Pour exposer complétement les conséquences que fournissent les équations (2), (3), (4), il conviendrait de multiplier les exemples : ceux que nous allons rapporter présenteront du moins quelques applications.

Le cas le plus simple est celui où l'inconnue est formée de la somme ou des différences des quantités mesurées. C'est ce qui a lieu dans les nivellemens, et en général lorsqu'on divise en plusieurs parties la quantité inconnue, et qu'ayant mesuré séparément chacune des parties, on en conclut le résultat total.

Supposons donc que la fonction désignée précédemment par F$(a, b, c, d, e, f...)$ soit $a + b + c + d + e +$ &c., l'équation (1) devient (1) $x = a + b + c +$ &c.; on conclut par la différenciation l'équation (2), ou $dx = da + db + dc +$ &c.; donc D a, D b, D c, &c. désignant les limites respectives des plus grandes erreurs que l'on puisse commettre en mesurant a, b, c, &c., on a

$$(3)\ \mathrm{D}\,x = \sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$$

Et si l'on représente par d a, d b, d c... &c. les erreurs moyennes et supposées connues des quantités a, b, c... &c., on a

$$(4)\ \mathrm{d}\,x = \sqrt{\mathrm{d}\,a^2 + \mathrm{d}\,b^2 + \mathrm{d}\,c^2 + \&c.}$$

Il faut donc concevoir, 1.° que l'application répétée des instrumens a fait connaître qu'en mesurant les quantités a, b, c, les plus grandes erreurs que l'on puisse commettre sont comprises entre $a - \mathrm{D}\,a$ et $a + \mathrm{D}\,a$, $b - \mathrm{D}\,b$ et $b + \mathrm{D}\,b$, $c - \mathrm{D}\,c$ et $c + \mathrm{D}\,c$... &c., et l'on conclut de l'équation (3) que la plus grande erreur que l'on commettra en prenant pour x la somme des longueurs partielles a, b, c, &c., est comprise entre cette somme $a + b + c +$ &c., augmentée de $\sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$ et $a + b + c +$ &c. $- \sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$

Cet énoncé donne lieu à la remarque suivante.

VIII. Remarque sur le résultat que l'on trouverait en ne considérant que les plus grandes limites des erreurs partielles.

Puisque la plus grande erreur que l'on peut commettre en mesurant la quantité a est par hypothèse moindre que la valeur absolue D a, on conclut que la valeur de a est certainement comprise entre $a - \mathrm{D}\,a$ et $a + \mathrm{D}\,a$; et puisqu'il en est de même des limites $\pm \mathrm{D}\,b$, $\pm \mathrm{D}\,c$ et des erreurs des mesures pour b, c, d, &c., il s'ensuit que si, dans l'expression $x = a + b + c +$ &c., on donne aux parties a, b, c, &c. leurs plus grandes valeurs possibles, qui sont $a + \mathrm{D}\,a$, $b + \mathrm{D}\,b$, $c + \mathrm{D}\,c$... &c., on trouvera la plus grande valeur possible de la somme. On trouverait ensuite la moindre valeur possible de la somme, en prenant pour a, b, c leurs moindres valeurs possibles, qui seraient $a - \mathrm{D}\,a$, $b - \mathrm{D}\,b$, $c - \mathrm{D}\,c$, &c. de x: donc, la valeur de x serait certainement comprise entre la somme $a + b + c +$ &c., augmentée de $\mathrm{D}\,a + \mathrm{D}\,b + \mathrm{D}\,c +$ &c., et cette somme diminuée de $\mathrm{D}\,a + \mathrm{D}\,b + \mathrm{D}\,c +$ &c.; mais on n'aurait ainsi qu'une connaissance bien imparfaite des limites de l'erreur que l'on peut commettre en prenant pour x la somme

$a + b + c +$ &c. des grandeurs mesurées. En effet, ces limites extrêmes

$$a + b + c + \&c. - \mathrm{D}\,a - \mathrm{D}\,b - \mathrm{D}\,c - \&c.$$
$$\text{Et}\; a + b + c + \&c. + \mathrm{D}\,a + \mathrm{D}\,b + \mathrm{D}\,c + \&c.$$

comprennent certainement la valeur exacte de x; mais elles ne sont pas assez rapprochées, et l'intervalle est excessif, ce qui a lieu surtout lorsque les quantités données a, b, c, &c. sont en assez grand nombre. Il n'en est pas de même des limites que donne l'équation (3), savoir :

$$a + b + c + \&c. + \sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$$
$$\text{Et}\; a + b + c + \&c. - \sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$$

Ces dernières limites correspondent précisément aux limites $a - \mathrm{D}\,a$, $b - \mathrm{D}\,b$, $c - \mathrm{D}\,c$ &c., $a + \mathrm{D}\,a$, $b + \mathrm{D}\,b$, $c + \mathrm{D}\,c$ &c., c'est-à-dire qu'il est précisément aussi probable que l'erreur de x, en plus ou en moins, n'excède pas $+ \sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 \;\&c.}$, qu'il est probable que l'erreur de a, en plus ou en moins, n'excède pas $\mathrm{D}\,a$. Une erreur de a plus grande que $\mathrm{D}\,a$ n'est pas rigoureusement impossible; mais, dans la pratique, on doit exclure cet événement, parce que sa probabilité est plus petite qu'un vingt-millième.

Or, la possibilité de commettre en plus ou en moins une erreur plus grande que $\sqrt{\mathrm{D}\,a^2 + \mathrm{D}\,b^2 + \mathrm{D}\,c^2 + \&c.}$ en prenant pour x la somme $a + b + c +$ &c., est exactement la même que la possibilité de commettre sur la valeur de a une erreur plus grande que $\mathrm{D}\,a$. La probabilité de l'un et l'autre événement est la même, et elle est plus petite qu'un vingt-millième.

La même conséquence s'applique aux erreurs $\mathrm{D}\,b$, $\mathrm{D}\,c$, &c. La probabilité de commettre, dans les mesures respectives de a, b, c, des erreurs positives ou négatives qui surpassent $\mathrm{D}\,a$, $\mathrm{D}\,b$, $\mathrm{D}\,c$, &c., est, par hypothèse, la même pour chacun de ces événemens. Cela dérive de la manière dont on a déterminé ces limites $\mathrm{D}\,a$, $\mathrm{D}\,b$, $\mathrm{D}\,c$... &c.,

car après avoir trouvé, par le calcul du résultat moyen, et séparément pour a, b, c, &c., la valeur du nombre g, en faisant l'application de la règle de l'article IX, mémoire (M), on a pris pour chacun de ces cas le triple du nombre g. Par conséquent, la probabilité désignée par P dans la seconde colonne du tableau de l'article XI, sera la même pour chacun de ces cas, puisque le facteur d est le même, savoir, 3. Or la probabilité P commune aux erreurs D a, Db, Dc... &c., est aussi commune à l'erreur D x, exprimée par l'équation (3). On serait exactement aussi fondé à croire qu'en prenant pour x la somme $a + b + c +$ &c., on commettrait une erreur positive ou négative plus grande que $\sqrt{\mathrm{D}a^2 + \mathrm{D}b^2 + \mathrm{D}c^2 + \&c.}$, que l'on serait fondé à admettre pour a, b, c, &c., une erreur plus grande que D a, D b, D c, &c.

On trouve la même conclusion si l'on considère les erreurs moyennes d a, d b, d c... &c. En effet, pour trouver ces petites quantités d a, d b, d c, &c., on a calculé séparément les valeurs du nombre g qui conviennent aux quantités mesurées a, b, c, &c., et l'on a multiplié chacun de ces nombres g par un même facteur, savoir, 0,47708 : c'est en cela que consiste l'application de la règle qui donne l'erreur moyenne, articles IX, X, XI du mémoire (M). Donc la probabilité de l'erreur moyenne da est la même que celle de l'erreur moyenne d b, ou de l'erreur moyenne d c. Cette probabilité commune est $\frac{1}{2}$, car les principes analytiques dont nous avons déduit l'équation (4) prouvent que la probabilité de commettre une erreur positive ou négative égale à $\sqrt{\mathrm{d}\,a^2 + \mathrm{d}\,b^2 + \mathrm{d}c^2 + \&c.}$, en prenant pour x la somme $a + b + c +$ &c., est la même que celle des erreurs partielles da, d b, d c... &c.

IX. Expression de l'erreur moyenne dans le cas général.

En général, lorsqu'on emploie l'équation (4) pour estimer l'erreur que l'on peut commettre en prenant pour x la valeur donnée par le calcul, savoir, $x = \mathrm{F}\,(a, b, c...)$ &c., on trouve que l'expression $\mathrm{d}\,x = \sqrt{(\mathrm{d}\,a\,.\,\mathrm{F}_1)^2 + (\mathrm{d}b\,.\,\mathrm{F}_2)^2 + (\mathrm{d}c\,.\,\mathrm{F}_3\,c)^2 + \&c.}$ est celle

de l'erreur moyenne d x; ainsi, la probabilité de se tromper en plus ou en moins de cette quantité d x est exactement $\frac{1}{2}$. Il y a autant à parier que l'erreur du résultat du calcul surpasse d x, qu'il y a à parier que cette erreur est au-dessous de d x. Si donc on supposait que l'on applique un très-grand nombre de fois la formule (1) $x = F(a, b, c...$ &c.), en mesurant les données $a, b, c...$ &c., et prenant chaque fois x égale à $F(a, b, c...$ &c.), on commettrait dans chacun de ces calculs une certaine erreur sur la détermination de x, et cette erreur pour x proviendrait de celles que l'on aurait commises en mesurant a, b, c, &c. D'un autre côté, on peut déterminer, par l'application de la règle générale des résultats moyens, mémoire (M), les erreurs moyennes d a, d b, d c, &c., et en conclure la quantité $\mathrm{d}x = \sqrt{(\mathrm{d}a\,F_1)^2 + (\mathrm{d}b\,F_2)^2 + (\mathrm{d}c\,F_3)^2 + \&c.}$ pour chacune des erreurs que l'on commet sur x en prenant x égale à $F(a, b, c...$ &c.), et il peut arriver que cette erreur surpasse d x ou soit moindre que d x. Cela posé, la conséquence analytique exprime que l'un des cas est précisément aussi probable que l'autre : ils arriveraient l'un et l'autre un même nombre de fois sur un très-grand nombre d'applications du même calcul. Le rapport de ces deux nombres de fois approche continuellement de l'unité qui en est la limite.

X.
Mesure de la probabilité d'une erreur quelconque.

Si, au lieu de multiplier le nombre g par le facteur 0,47708, on choisit un autre facteur commun, on trouvera une autre expression de l'erreur du résultat. Cette erreur ne sera point d x, et la probabilité ne sera point $\frac{1}{2}$; elle sera égale au nombre P (mémoire M, art. XI), qui répond au facteur que l'on aura choisi. On connaîtra donc dans tous les cas la probabilité de cette erreur différente de d x.

XI.
L'erreur que l'on déduirait de l'expression différentielle serait excessive. Exemple particulier qui montre la vérité de cette remarque.

Nous avons dit qu'en attribuant aux erreurs partielles D a, D b, D c les plus grandes valeurs que l'on puisse admettre d'après la nature connue de l'instrument qui sert à mesurer ces quantités, on trouverait facilement les limites extrêmes de l'erreur que l'on peut commettre en prenant pour x la valeur $x = F(a, b, c...)$; mais que

ces limites sont trop distantes, et diffèrent beaucoup des résultats exposés dans le présent mémoire. En effet, si l'on applique l'équation différentielle

$$(2)\ D\,x = D\,a\,.\,F_1 + D\,b\,.\,F_2 + D\,c\,.\,F_3 \ldots + \&c.$$

et si l'on attribue à D *a*, D *b*, D *c*, &c., les plus grandes valeurs ou positives ou négatives qu'il soit possible d'admettre pour les erreurs de mesure D*a*, D*b*, D *c* &c., il est certain que le second membre de l'équation (2) donnera pour D *x* deux limites dont l'une, formée de quantités toutes positives, surpassera la plus grande erreur possible, et l'autre, formée de quantités toutes négatives, excédera aussi la plus grande erreur négative. On serait donc assuré que toute erreur possible de *x* est comprise entre ces limites. Par exemple, supposons que la fonction F (*a*, *b*, *c*, &c.), soit celle-ci, $a^2 + b^2 + c^2 +$ &c., on aura pour l'équation (2)

$$(2)\ D x = 2\,a\,D\,a + 2\,b\,D\,b + 2\,c\,D\,c + \&c.$$

Si actuellement on connaît, par l'expérience commune de l'instrument qui sert à mesurer *a*, que jamais l'erreur commise en plus n'excède D *a*, et que jamais l'erreur commise en moins n'excède D*a*, et si l'on connaît aussi pour les autres, quantités *b*, *c*, &c., les plus grandes erreurs D *b*, D *c* qu'il soit possible de commettre, on substituera dans l'équation (2),

1.° Les valeurs extrêmes de D *a*, D *b*, D*c*, &c., qui rendraient tous les termes positifs ; 2.° ces mêmes plus grandes valeurs de D*a*, D *b*, D *c*, qui rendraient tous les termes négatifs : prenant donc pour D *x* la somme de tous les termes positifs, et ensuite la somme de tous les termes négatifs, on obtiendra deux limites entre lesquelles sera nécessairement comprise la valeur éventuelle de D *x*, et l'on connaîtra par ce moyen les limites extrêmes des erreurs auxquelles on est exposé en déterminant *x* par le calcul, c'est-à-dire, en prenant *x* égale à la somme des carrés $a^2 + b^2 + c^2 +$ &c. Ce sont les

limites d'erreurs que l'on déterminerait par l'équation (2); mais en ne faisant ainsi aucun usage de l'analyse des probabilités, on estimerait mal la précision du résultat : il est plus exact que ne l'indique cette équation (2). On doit rapprocher les limites, et conclure que le résultat du calcul est compris entre ces nouvelles limites. C'est cette conclusion que donne l'équation (3); savoir :

$$(3)\ \mathrm{D}x = \pm\sqrt{(\mathrm{D}a\,.\,2a)^2 + (\mathrm{D}b\,.\,2b)^2 + (\mathrm{D}c\,.\,2c)^2 + \&c.}$$

En la comparant à l'équation (2), savoir,

$$\mathrm{D}x = \mathrm{D}a\,.\,2a + \mathrm{D}b\,.\,2b + \mathrm{D}c\,.\,2c + \&c.$$

on voit qu'au lieu de prendre la somme des termes supposés tous positifs, on prend la racine carrée de la somme des carrés de ces mêmes termes. Or ce dernier résultat a toujours une valeur absolue moindre que la somme des termes tous positifs.

XII. Cette dernière conséquence est générale; construction qui la rend très-sensible.

Dans le cas général, l'équation différentielle (2) est

$$dx = da\,.\,F_1 + db\,.\,F_2 + dc\,.\,F_3 + \&c.$$

et l'équation (3) est

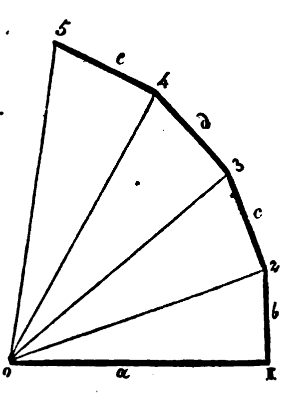
$$(3)\ \mathrm{D}x = \sqrt{(\mathrm{D}a\,.\,F_1)^2 + (\mathrm{D}b\,.\,F_2)^2 + (\mathrm{D}c\,.\,F_3)^2 + \&c.}$$

Cette dernière équation diffère de la précédente (2), en ce que la somme des termes $\mathrm{D}a\,.\,F_1$, $\mathrm{D}b\,.\,F_2$, &c., que l'on supposerait tous positifs, est remplacée par la racine carrée de la somme des carrés de mêmes termes; or cette racine carrée est toujours moindre que la somme des termes supposés tous positifs. Une construction simple rend cette dernière conséquence sensible; en effet, à l'extrémité de la droite $\overline{01}$, dont la longueur est *a*, on élève sur $\overline{01}$ la perpendiculaire $\overline{12}$ dont la longueur est *b*; puis ayant tiré la droite $\overline{02}$, on élève perpendiculairement sur cette droite, au point 2, une ligne droite $\overline{23}$ dont la longueur est *c*. On mène la ligne $\overline{03}$, et sur cette ligne au point 3 on élève la perpendiculaire $\overline{34}$ dont la longueur est *d*, ainsi de suite.

Le carré $\overline{02}^2$ est égal à la somme des carrés $a^2 + b^2$, le carré $\overline{03}^2$ est égal à $a^2 + b^2 + c^2$, le carré $\overline{04}^2$ est égal à $a^2 + b^2 + c^2 + d^2$; ainsi de suite, en continuant indéfiniment la construction. Le périmètre $\overline{01234}$ est la somme des termes $a + b + c + d$, et la dernière diagonale $\overline{04}$ est égale à la racine carrée de la somme des carrés, ou $\sqrt{a^2 + b^2 + c^2 + d^2}$.

Ainsi le second membre de l'équation (3), savoir,

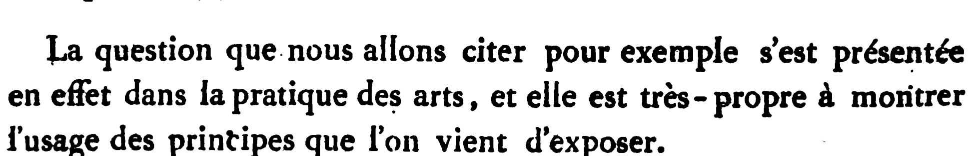
$$\sqrt{(\mathrm{D}a \,.\, \mathrm{F}_1)^2 + (\mathrm{D}b \,.\, \mathrm{F}_2)^2 + (\mathrm{D}c \,.\, \mathrm{F}_3)^2 + \&c.}$$



a toujours une valeur absolue moindre que le second membre de l'équation (2) formé de termes tous positifs, savoir, $\mathrm{D}a \,.\, \mathrm{F}_1 + \mathrm{D}b \,.\, \mathrm{F}_2 + \mathrm{D}c \,.\, \mathrm{F}_3 + \&c.$; car les valeurs de D a, D b, D c, &c. sont ici les mêmes, et l'une des quantités est le périmètre $\overline{01234}$, et l'autre est la diagonale $\overline{04}$. Donc l'application de l'équation (2) ne donnerait pas une juste connaissance de la précision des résultats du calcul; c'est l'équation (3) qu'il faut employer pour connaître les limites du résultat calculé, qui correspondent rigoureusement aux limites des plus grandes erreurs dont les quantités mesurées puissent être affectées. Toutefois il n'est pas inutile de considérer ces limites extrêmes données par l'équation (2); car on acquiert d'abord une connaissance approchée des limites de l'erreur possible du résultat; ensuite on obtient une expression exacte en prenant la racine carrée de la somme des carrés des termes qui formaient le second membre de l'équation (2).

XIII.

La même analyse s'applique à la question qui a pour objet d'estimer la limite de l'erreur de la mesure d'une longueur composée d'un grand nombre de parties; résultat général de la solution.



La question que nous allons citer pour exemple s'est présentée en effet dans la pratique des arts, et elle est très-propre à montrer l'usage des principes que l'on vient d'exposer.

L'analyse qui nous a servi à déterminer l'expression de l'erreur moyenne résout aussi la question suivante, dont les conséquences sont remarquables. Lorsqu'on mesure une quantité composée d'un grand nombre de parties, en appliquant la mesure à chacune

des parties, l'erreur du résultat total dépend des erreurs partielles suivant une cetaine loi qu'il s'agit de découvrir. Nous supposons qu'en mesurant chaque partie, on puisse se tromper, soit en plus, soit en moins, d'une certaine quantité que l'on regarde comme une limite connue par l'expérience. On considère que le nombre des parties étant considérable, on ne doit pas supposer que toutes les erreurs partielles seront du même signe; il est au contraire extrêmement vraisemblable que l'erreur négative étant supposée aussi facile que l'erreur positive, il s'établira, dans un grand nombre d'erreurs partielles, une compensation qui tend à diminuer l'erreur totale. Il n'est pas rigoureusement impossible que les erreurs partielles, même en très-grand nombre, soient toutes positives ou toutes négatives; mais on ne doit point, dans la pratique, supposer qu'un tel événement a lieu, parce que sa probabilité est trop petite. Elle est comparable à celle de plusieurs événemens que nous savons n'être pas entièrement impossibles, mais dont la probabilité est si faible, que, dans l'usage ordinaire, aucun homme raisonnable ne les admet comme des motifs de ses déterminations. Il s'agit maintenant d'estimer l'erreur totale que l'on est fondé à craindre, lorsque, ayant mesuré chacune des parties, on en prend la somme pour exprimer la longueur entière. On suppose que chaque erreur partielle à laquelle on est exposé peut être également positive ou négative, et que l'on sait, par une expérience répétée, que cette erreur est comprise entre de certaines limites. Il s'agit de déterminer les limites correspondantes de l'erreur totale; ces limites cherchées doivent être telles que l'on soit aussi fondé à croire que la longueur entière est comprise entre elles, que l'on est fondé à croire que l'erreur d'une seule mesure est comprise entre les deux limites indiquées par l'expérience.

L'analyse mathématique résout complétement cette question; en voici le résultat : si l'on désigne par e la limite de l'erreur positive ou négative à laquelle on est exposé en mesurant une seule

partie, il faut multiplier cette limite e par la racine carrée du nombre n des parties; et le produit $e\sqrt{n}$ est précisément la limite de l'erreur positive ou négative que l'on peut commettre dans la longueur entière composée d'un nombre n de parties.

Désignant par a le résultat total que l'on vient de trouver par l'addition des n parties, on est précisément aussi fondé à croire que la longueur cherchée est comprise entre $a + e\sqrt{n}$ et $a - e\sqrt{n}$, que l'on est fondé à croire que chaque résultat partiel est compris entre celui qu'on a trouvé plus e, et ce résultat diminué de e. On commettrait donc une grande erreur, si l'on multipliait par le nombre n la limite e d'une erreur partielle, et si l'on concluait que la longueur cherchée est entre $a + n\,e$ et $a - n\,e$. Ces deux limites sont beaucoup trop éloignées, et l'on n'aurait ainsi qu'une connaissance très-imparfaite de la précision du résultat. C'est par la racine carrée du nombre n, et non par ce nombre, qu'il faut multiplier l'erreur possible de chaque opération partielle.

La question que l'on vient d'indiquer s'est offerte plusieurs fois dans les applications, et, par exemple, lorsqu'on a voulu déterminer la hauteur de la pyramide de Memphis le Cheops. La construction de ce singulier monument permettait de mesurer séparément chaque assise; et les personnes qui se chargeaient de cette opération connaissaient par expérience la limite de l'erreur que l'on pouvait commettre, soit en plus, soit en moins, dans une mesure partielle. Il s'agissait d'estimer d'avance le degré de précision que l'on obtiendrait par ce procédé. La question ayant été résolue par l'analyse de chances, on reconnut que, pour estimer l'erreur totale à laquelle on serait exposé, il suffisait de multiplier la limite des erreurs partielles par 14, car le nombre des assises est 203. Lorsque l'opération fut achevée, on en put comparer le résultat avec celui des mesures trigonométriques du même monument, et l'on trouva entre les deux hauteurs ainsi déterminées par des pro- XIV. Exemple de cette dernière question.

cédés très-différens, une conformité singulière, dont on aurait pu être surpris, si la question analytique n'avait point été résolue auparavant. Les mêmes conséquences s'appliquent aux grands nivellemens, à la mesure des bases géodésiques et à diverses questions de ce genre.

XV.
Coefficiens différentiels qui mesurent l'influence de chaque erreur partielle sur l'erreur du résultat.

Nous poursuivrons maintenant l'exposition des règles générales qui servent à estimer la précision des résultats calculés. On a rapporté plus haut l'expression différentielle de l'erreur d'une fonction quelconque F $(a, b, c\ldots)$ qui contient plusieurs quantités mesurées $a, b, c, d, e\ldots$; cette expression $dx = da\, F_1(a, b, c\ldots) + db\, F_2(a, b, c\ldots) + dc\, F_3(a, b, c\ldots)$, se forme en différenciant successivement la fonction proposée $F(a, b, c\ldots)$ par rapport aux variables $a, b, c\ldots$ On trouve ainsi d'autres fonctions $F_1(a, b, c\ldots)$, $F_2(a, b, c\ldots)$, $F_3(a, b, c\ldots)$, dans lesquelles les valeurs attribuées à a, b, c sont celles que les mesures ont données.

Les petites quantités da, db, dc sont les erreurs inconnues que l'on a commises en déterminant ces valeurs de $a, b, c\ldots$ Il faut remarquer que chaque coefficient tel que $F_1(a, b, c\ldots)$, fait connaître en nombre comment l'erreur da, commise dans la mesure de la seule grandeur a, influe sur l'erreur dx; car il y a une première partie de cette erreur, savoir, le premier terme $da \,.\, F_1(a, b, c\ldots)$, qui se forme en multipliant l'erreur da par le coefficient connu $F_1(a, b, c\ldots)$. Plus ce coefficient est grand, plus la seule erreur da concourt à l'erreur dx du résultat calculé. La considération de ces coefficiens est donc importante; car chacun d'eux mesure l'effet provenant de chacune des erreurs da, db, dc, pour former l'erreur dx: et il est très-utile de connaître séparément l'influence de chacune des erreurs de mesure des quantités données; car on distingue ainsi quelles sont celles de ces données qu'il est le plus nécessaire de mesurer avec beaucoup de précision.

XVI.
Règle pratique qui fait connaître facilement la première partie de l'erreur du résultat et le coefficient différentiel propre à cette partie.

L'emploi de l'analyse différentielle semble ici nous éloigner du but principal, qui est de rendre les applications faciles et usuelles; mais on peut heureusement suppléer à cet usage du calcul différentiel. En effet, la fonction F $(a, b, c...)$ est connue par hypothèse; on sait comment il faut opérer sur les données a, b, c, pour déterminer x, dont la valeur est F $(a, b, c...)$. Cela posé, on donnera d'abord à a, b, c... les valeurs qui résultent immédiatement des mesures, et l'on calculera en nombre F $(a, b, c...)$: on aura ainsi un premier résultat que nous désignerons par F; ensuite on fera varier l'une des données comme la première a, en augmentant la valeur que l'on vient d'attribuer à a d'une très-petite quantité. Par exemple, si a est une longueur, on ajoutera à cette longueur un centimètre, et l'on recommencera l'opération précédente, sans rien changer d'abord aux autres quantités b, c, d; on conservera donc exactement à ces autres quantités les valeurs b, c, d que les mesures ont données; la valeur de a sera seule changée. Or, cette nouvelle opération donnera un second résultat qui différera un peu du premier F. Nous le désignons par $F + D_a . F$. On écrit ici D_a F pour indiquer que la différence du premier résultat au second est due à la seule variation de la quantité donnée a.

Cette petite différence D_a F n'est autre chose que la partie de dx qui provient de la petite différence D_a que l'on vient d'ajouter à la valeur a; et cette différence est, comme on l'a supposé, par exemple, d'un centimètre. Ainsi la différence $D_a . F$ que l'on vient de trouver entre le premier résultat et le second, est le premier terme $da\, F_1 (a, b, c...)$ de la valeur de dx donnée pour l'équation (2). Ce premier terme est le produit de l'accroissement de a, que l'on a supposé ici un centimètre, par le premier coefficient $F_1 (a, b, c...)$ qui mesure l'influence partielle de la seule erreur de a.

Par conséquent, si l'on voulait connaître le premier coefficient, il faudrait diviser la différence trouvée $D_a . F$ par un centimètre. En

effet, cette différence $D_a . F$ du second résultat au premier exprime ce que chaque centimètre d'erreur dans la mesure de a produit d'erreur dans la détermination de x.

Au reste, il suffit à l'objet de notre recherche de trouver $D_a . F$; car c'est le premier terme de la valeur de $d x$ donnée par l'équation (2).

XVII. La même règle fait connaître toutes les parties de l'erreur du résultat et tous les coefficiens différentiels qui s'y rapportent.

On trouvera de la même manière les autres parties de la valeur de $d x$. Ainsi pour former la seconde partie $d b F_1 (a, b, c...)$, on fera varier b d'une petite quantité D_b; par exemple, une minute ou une partie de minute, si b est un angle, et un centimètre ou une partie de centimètre, s'il s'agit d'une longueur. On attribuera donc à b la valeur $b + D_b$, et l'on calculera la fonction $F (a + D_b, c...)$, en conservant aux autres quantités a, c, &c. les valeurs que l'on avait employées pour calculer le premier résultat $F (a, b, c...)$: on trouvera ainsi par une seconde opération une valeur un peu différente de $F (a, b, c...)$; et désignant par $D_b F$ l'écart très-petit dont la nouvelle valeur surpasse $F (a, b, c...)$, on connaîtra la partie de $d x$ que produit la variation D_b de la quantité b. Cet accroissement de $d x$ est égal à $D_b . F_2 (a, b, c...)$, c'est-à-dire, à l'erreur que produirait dans la valeur de x une erreur D_b dans la mesure de b. Ainsi divisant l'accroissement que l'on vient de trouver dans le second calcul par l'accroissement connu $d b$, on connaîtrait le coefficient $F_2 (a, b, c...)$, si l'on avait besoin de le déterminer; mais il suffit de considérer le produit $D_b . F (a, b, c...)$ qui est la seconde partie de la valeur de $d x$.

Un troisième calcul fera connaître de la même manière le troisième terme $D_c . F_3 (a, b, c...)$. Il faut faire varier la seule quantité c d'une petite quantité D_c que l'on peut d'abord prendre arbitrairement, et calculer un troisième résultat $F (a, b, c + D_c...)$; en comparant ce que l'on trouve avec le premier résultat $F (a, b, c...)$, on trouvera l'accroissement $D_c . F$, ce qui est la valeur de la troisième partie $D_c . F_3 (a, b, c)$ de l'erreur $d x$.

On formera donc ainsi successivement tous les termes qui composent dx dans l'équation (2).

$$(2)\ dx = da \,.\, F_1 + db \,.\, F_2 + dc \,.\, F_3 + \&c.$$

XVIII. En prenant la racine carrée de la somme des carrés des termes que l'on a déduits de la règle précédente, on trouve, 1.° la limite de la plus grande erreur de l'inconnue, 2.° l'erreur moyenne.

Nous avons dit que, dans ces calculs, on fait varier successivement a, b, c... &c. de petites quantités qui pouvaient d'abord être regardées comme arbitraires. On choisira, par exemple, pour D_a la plus grande erreur que l'on puisse supposer dans la mesure de la quantité a, et l'on choisira pareillement pour Db, Dc &c. les limites des plus grandes erreurs que l'on puisse supposer dans la mesure des quantités $b\ c$... &c. Ces limites sont celles que l'on trouve par l'application de la règle générale donnée dans le mémoire (M) pour estimer exactement la précision des résultats moyens; ce sont ces limites que nous avons désignées, article (IV) du présent mémoire, par Da, Db, Dc... &c. et qui entrent dans l'équation (3). On pourrait aussi prendre, pour les petites quantités D_a, D_b, D_c..., dont on fait varier (a, b, c...), les erreurs moyennes da, db, dc... que l'on a déterminées aussi par la règle générale pour le calcul des résultats moyens. Cela posé, soit que l'on attribue à a, b, c... les plus grands écarts possibles Da, Db, Dc,... &c. ou les écarts moyens da, db, dc..., après avoir par autant d'opérations séparées trouvé les termes $Da \,.\, F_1 + Db \,.\, F_2 + Dc \,.\, F_3 +$ &c. ou $da \,.\, F_1 + db \,.\, F_2 + dc \,.\, F_3 +$ &c., il ne reste plus qu'à prendre le carré de chaque terme, et la racine carrée de la somme des carrés. On formera ainsi les équations

$$Dx = \sqrt{(Da \,.\, F_1)^2 + (Db \,.\, F_2)^2 + (Dc \,.\, F_3)^2 + \&c.}$$

$$\text{Et}\ dx = \sqrt{(da \,.\, F_1)^2 + (db \,.\, F_2)^2 + (dc \,.\, F_3) + \&c.}$$

dont l'une fait connaître la plus grande erreur possible de la valeur $F(a, b, c...)$ trouvée pour x, et l'autre, l'erreur moyenne de ce même résultat.

XIX.
Exemple simple de l'usage de cette règle; erreur sur la mesure du volume prismatique.

Il serait utile d'éclairer ces calculs par des exemples multipliés. Ceux que nous allons rapporter suffiront pour montrer l'usage de la règle.

On peut considérer d'abord un cas extrêmement simple, qui est celui de la mesure du volume d'un prisme rectangulaire dont on a mesuré les trois dimensions a, b, c. Désignant par x le volume cherché, on a $x = a . b . c$, $d x = b c . d a + a c . d b + a b d c$. Ces coefficiens $b c, a c, a b$ mesurent respectivement l'influence des erreurs partielles $d a, d b, d c$, c'est-à-dire qu'ils font connaître comment chaque erreur partielle contribue à former l'erreur totale. On voit que l'erreur dans la mesure d'une seule dimension, telle que a ou b ou c, concourt d'autant plus à l'erreur totale $d x$ que la base $b c$ ou $a c$ ou $a b$, à laquelle cette dimension est perpendiculaire, a plus d'étendue. On trouve ensuite (3) $\mathrm{D} x = \sqrt{b^2 c^2 . \mathrm{D} a^2 + a^2 c^2 \mathrm{D} b^2 + a^2 b^2 \mathrm{D} c^2}$.

XX.
Définition de l'erreur relative différentielle logarithmique.

On peut aussi donner à ce calcul une autre forme comme il suit. On a $x = a . b . c$ ou $\log x = \log a + \log b + \log c$, et en différenciant, (e) $\frac{d x}{x} = \frac{d a}{a} + \frac{d b}{b} + \frac{d c}{c}$. Or, chaque terme, tel que $\frac{d a}{a}$, exprime l'erreur relative de a ou l'erreur que l'on commet sur chaque unité de longueur en mesurant la ligne a; il en est de même de $\frac{d b}{b}$ et de $\frac{d c}{c}$, ces termes représentent l'erreur relative ou par unité de mesure sur les dimensions b et c. Enfin $\frac{d x}{x}$ exprime, selon la même définition, l'erreur relative de x. L'équation (e) fait donc connaître que, dans le cas dont il s'agit, l'erreur relative du volume x se forme de la somme des erreurs relatives des trois dimensions. Cette relation spéciale provient de la forme très-simple de la fonction $a . b . c$, et elle n'aurait pas lieu pour une fonction différente.

De l'équation (e), que l'on peut écrire ainsi, $d x = \frac{x}{a} d a + \frac{x}{b} d b + \frac{x}{c} d c$, on conclut, par les principes ci-dessus exposés, et en désignant par $\mathrm{D} x, \mathrm{D} a, \mathrm{D} b, \mathrm{D} c$, les limites des plus grandes erreurs,

$$\mathrm{D} x = \sqrt{\frac{x^2}{a^2} \mathrm{D} a^2 + \frac{x^2}{b^2} \mathrm{D} b^2 + \frac{x^2}{c^2} \mathrm{D} c^2}$$

ce qui équivaut à l'équation précédente (3).

XXI. Dans la question actuelle, on suppose que la limite de la plus grande erreur relative est la même pour chacune des trois dimensions ; on en conclut la limite de la plus grande erreur relative du volume calculé.

Le quotient $\frac{da}{a}$ exprime, comme nous l'avons dit, l'erreur relative que l'on commet en mesurant la quantité a. Par exemple, si dans cette mesure on se trompait d'un centimètre par mètre, le quotient $\frac{da}{a}$ serait $\frac{1}{100}$.

Ainsi, $\frac{Da}{a}$ désigne la plus grande erreur relative à laquelle on soit exposé en mesurant la quantité a. Or on n'a point ici de motif de croire que $\frac{Db}{b}$ ou $\frac{Dc}{c}$ diffère de cette même fraction $\frac{Da}{a}$; et puisque les trois quantités a, b, c, qui sont de la même espèce, sont mesurées par le même procédé, on voit que les trois fractions $\frac{Da}{a}, \frac{Db}{b}, \frac{Dc}{c}$ doivent, généralement parlant, être supposées égales, si l'on excepte les cas particuliers où les procédés ou instrumens de mesure ne seraient par les mêmes : écrivant donc, $\frac{Da}{a} = \frac{Db}{b} = \frac{Dc}{c}$... &c., on trouve

$$Dx = \sqrt{\frac{x^2}{a^2}.Da^2 + \frac{x^2}{b^2}.\frac{b^2}{a^2}.Da^2 + \frac{x^2}{c^2}\frac{c^2}{a^2}Da^2},$$

$$\text{ou } Dx = \frac{x}{a}.Da.\sqrt{3}, \text{ ou enfin, } \frac{Dx}{x} = \frac{Da}{a}\sqrt{3}.$$

Or $\frac{Dx}{x}$ est la limite de l'erreur relative de x, c'est-à-dire, de l'erreur que l'on pourrait commettre par chaque unité en mesurant l'inconnue x ; donc la limite de l'erreur relative sur le volume se trouve en multipliant la racine carrée de 3 par l'erreur relative sur une seule dimension. Ce résultat ne pouvait être fondé que sur la théorie analytique exposée ci-dessus.

XXII. Calcul d'une hauteur verticale ; expression de la limite de l'erreur.

Voici une autre question presque aussi simple, et dont les conséquences sont encore plus remarquables.

Si l'on mesure la base horizontale b et l'angle α, dans le plan vertical, on trouve b tang α pour l'expression de la hauteur x que l'on veut déterminer. L'équation principale (1) est $x = b$ tang α ; on peut la mettre sous cette forme : $\log x = \log b + \log \text{tang}\, \alpha$. Si maintenant on prend la différentielle du second membre par rapport à b et α, on a (2) $\frac{dx}{x} = \frac{db}{b} + \frac{d\alpha}{\sin\alpha . \cos\alpha}$; car la différentielle du logarithme de

tang α est $\frac{d\alpha}{\sin\alpha.\cos\alpha}$. Ainsi, l'équation (2) fait connaître que l'erreur relative sur la hauteur inconnue x se forme de deux parties, savoir, de l'erreur relative de la base mesurée b, et de l'erreur $d\,\alpha$ de l'angle α divisée par le produit sin α . cos α. On a

$$dx = \frac{x}{b}\,db + \frac{x}{\sin\alpha.\cos\alpha}.d\alpha.$$

ainsi, les coefficiens de $d\,b$ et de $d\,\alpha$, qui expriment les parties de l'erreur totale correspondantes aux erreurs de mesure $d\,b$ et $d\,\alpha$, sont $\frac{x}{b}$ et $\frac{x}{\sin\alpha.\cos\alpha}$, ou $\frac{b\tang\alpha}{b}$ et $\frac{b\tang\alpha}{\sin\alpha.\cos\alpha}$, ou tang α et $\frac{b}{\cos^2\alpha}$.

XXIII. L'erreur de la mesure d'un angle n'est point relative, mais elle est toujours exprimée par un nombre abstrait.

Si actuellement on forme l'équation (3), qui fait connaître la limite des erreurs de x, on a

$$\mathrm{D}\,x = \sqrt{\mathrm{D}\,b^2 \tang^2\alpha + \frac{b^2\mathrm{D}\alpha^2}{\cos^4\alpha}}.$$

L'expression $\frac{dx}{x}$ est, à proprement parler, l'erreur de x comptée pour chaque unité de mesure, ou l'erreur relative de x. Quant aux erreurs sur la mesure des angles, elles sont absolues et non relatives; car la différence entre un angle donné et la valeur qu'un instrument indique, c'est-à-dire, l'erreur de la mesure, est indépendante de cet angle. On ne compare point l'erreur à la grandeur de l'angle; ainsi, cette erreur est un nombre; elle est, par exemple, égale à $\frac{\pi}{180.60}$, si l'erreur commise est d'une minute sexagésimale. Ce nombre, qui exprime l'erreur d'un angle mesuré, est comparable à $\frac{da}{a}$, qui est aussi un nombre lorsque la grandeur mesurée a est une longueur.

XXIV. Dans la question actuelle, l'erreur relative de la hauteur inconnue est formée de deux parties.

En appliquant cette remarque à l'équation (2), que nous avons trouvée plus haut, savoir, $\frac{dx}{x} = \frac{db}{b} + \frac{d\alpha}{\sin\alpha.\cos\alpha}$, on voit que l'erreur relative de la hauteur inconnue x se forme de deux parties, savoir, $\frac{db}{b}$, qui est l'erreur relative de la base b, et $\frac{d\alpha}{\sin\alpha\cos\alpha}$, ou le quotient du nombre $d\,\alpha$ par le produit sin α cos α, qui est ainsi un nombre. Si l'on supposait que l'angle α, dans le plan vertical, est exactement mesuré, c'est-à-dire si l'erreur $d\,\alpha$ était nulle, l'erreur relative $\frac{dx}{x}$ serait égale à $\frac{db}{b}$; c'est-à-dire que la hauteur verticale x serait mesurée avec le même degré de précision que la base horizontale b; et cette conséquence est pour ainsi dire évidente d'elle-même. Si la

base était mesurée avec une exactitude parfaite, en sorte que l'erreur db dût être supposée nulle, on aurait $\frac{dx}{x} = \frac{d\alpha}{\sin\alpha \,.\, \cos\alpha}$, et le produit sin α . cos α étant égal à $\frac{1}{2}$ sin $(2\,\alpha)$, on aurait $\frac{dx}{x} = \frac{2\,d\alpha}{\sin(2\alpha)}$. Ainsi, l'erreur relative de la hauteur inconnue x serait égale au double de l'erreur de l'angle divisé par le sinus du double de l'angle α. Mais dans le cas général, où l'on ne peut supposer nulle l'erreur db ou l'erreur $d\alpha$, il faut calculer comme il suit la limite de la plus grande erreur relative de x, et l'erreur moyenne de cette inconnue.

XXV. Expression de la limite de cette erreur relative, et expression de l'erreur relative moyenne.

En appliquant les principes ci-dessus exposés, et en désignant par D x la limite de l'erreur de x, on a $\frac{Dx}{x} = \sqrt{\left(\frac{Db}{b}\right)^2 + \left(\frac{D\alpha}{\sin\alpha\cos\alpha}\right)^2}$, ou mettant pour sin α cos α la valeur $\frac{1}{2}$ sin $2\,\alpha$, on trouve

$$\frac{Dx}{x} = \sqrt{\left(\frac{Db}{b}\right)^2 + \left(\frac{2\,d\alpha}{\sin 2\,\alpha}\right)^2}.$$

Telle est l'expression de la plus grande erreur relative que l'on puisse commettre sur la hauteur verticale que l'on ne mesure pas immédiatement, mais que l'on déduit de la mesure d'une base horizontale et d'un angle dans le plan vertical. Quant à l'erreur moyenne, dont la probabilité est $\frac{1}{2}$, il suffit, pour en former l'expression, de changer le caractère D qui affecte les quantités connues; on a donc

$$\frac{dx}{x} = \sqrt{\left(\frac{db}{b}\right)^2 + \left(\frac{2\,d\alpha}{\sin(2\alpha)}\right)^2}$$

Le caractère d indique ici l'erreur moyenne de la mesure des quantités b et α, et l'on a rapporté, dans le premier mémoire (M), la règle qui sert à déterminer cette erreur moyenne.

XXVI. Conséquence remarquable de la dernière solution; on détermine par les solutions de ce genre les conditions les plus favorables à la précision. Application à la question actuelle.

Nous exposerons maintenant une des applications les plus utiles des principes qui nous ont servi à estimer la précision des résultats du calcul. Elle consiste à déduire de cette même théorie la connaissance des conditions les plus favorables à la précision. Par exemple, dans la question précédente, où l'on ne peut pas mesurer immédiatement une hauteur verticale x, on la conclut de la mesure d'une base b et d'un angle α; il s'agit d'indiquer la disposition la plus favorable

parmi toutes celles que l'on peut choisir, c'est-à-dire, de trouver sous quel angle α il convient d'observer l'extrémité de la hauteur verticale, afin que le résultat de l'opération soit, toutes choses d'ailleurs égales, plus précis que si l'on eût choisi une disposition différente. Il n'y a personne qui ne sache qu'il est préférable de se placer à une distance telle que l'angle α soit un demi-droit. L'usage a indiqué cette position comme préférable, et, dans une question aussi simple, il n'est pas difficile d'en apercevoir la raison; mais il s'agit de la déduire d'une méthode générale qui s'étende aux questions les plus composées. Cette méthode est fondée sur les notions précédentes, qui donnent la mesure exacte de la précision des résultats calculés. Cette précision devient une quantité proprement dite; elle est exprimée en nombre : il suffit donc de reconnaître les conditions de figures qui rendront cette expression un *maximum*. Par exemple, on a trouvé qu'en formant dans le plan vertical un angle α, la limite de la plus grande erreur que l'on puisse commettre dans la détermination de la hauteur inconnue et pour chaque unité de mesure est égale à $\frac{Dx}{x}$, dont la valeur est $\sqrt{\left(\frac{Db}{b}\right)^2 + \left(\frac{2D\alpha}{\sin 2\alpha}\right)^2}$.

On voit, par cette expression, que la limite $\frac{Dx}{x}$ de l'erreur relative varie avec l'angle α. Si l'on suppose que l'instrument qui sert à mesurer les angles soit donné, et que le procédé qui sert à mesurer la base b soit aussi déterminé, on voit que, sans rien changer à ces deux modes de mesures, on pourrait faire varier beaucoup la précision du résultat qui est ici représenté par $\frac{Dx}{x}$. L'erreur commise par chaque unité de mesure dans la détermination de la hauteur inconnue x deviendra plus petite si $D\,b$ et $D\,\alpha$, demeurant les mêmes, le sinus de $2\,\alpha$ devient plus grand. Si lon donne à $\sin 2\,\alpha$ sa plus grande valeur, qui est 1, on aura pour $\frac{Dx}{x}$ une valeur moindre que si, en conservant $D\,b$ et $D\,\alpha$, on donnait à $\sin 2\,\alpha$ une valeur quelconque différente de 1. Donc, en faisant usage d'un instrument donné pour la mesure des angles, et d'un procédé donné pour la mesure de la base b, on ne peut rien choisir de plus favorable à la

précision du résultat que de faire l'angle α égal à un demi-droit ; alors sin (2 α) sera 1 ; l'expression de $\frac{Dx}{x}$ aura sa moindre valeur possible, savoir, $\frac{Dx}{x} = \sqrt{\left(\frac{Db}{b}\right)^2 + (2\,D\,\alpha)^2}$.

Si l'angle α n'était pas égal à un demi-droit, la valeur de $\frac{Dx}{x}$ serait plus grande que celle qui est exprimée par l'équation précédente. Le résultat de l'opération trigonométrique serait moins précis, et la théorie précédente donne le moyen de comparer la précision relative que l'on obtient lorsque l'angle α est un demi-droit, à celle qui répond à une autre valeur de α ; il suffit de prendre le rapport des deux valeurs de $\frac{Dx}{x}$. On considère ici les erreurs relatives, et c'est la limite de cette erreur relative que l'on prend dans la question actuelle pour la mesure de la précision.

Les mêmes conséquences s'appliquent à l'erreur moyenne relative. La plus petite valeur a lieu, toutes choses d'ailleurs égales, lorsque l'angle α est un demi-droit, et, désignant cette erreur moyenne par le caractère d, on a $\frac{dx}{x} = \sqrt{\left(\frac{db}{b}\right)^2 + (2\,d\,\alpha)^2}$.

Nous terminerons ce mémoire par le résumé général des propositions qu'il renferme. C'est l'objet de l'article suivant.

XXVII.
Résumé et remarques diverses.

Plusieurs quantités *a, b, c,* &c. sont regardées comme connues, parce que la valeur de chacune d'elles est mesurée au moyen d'un instrument dont l'application peut être répétée. Une quantité inconnue *x* est exprimée par une certaine fonction des données *a, b, c,* &c. ; la nature de cette fonction est connue, c'est-à-dire que l'on sait de quelle manière il faut opérer sur les données *a, b, c...* &c., pour que le résultat de la dernière opération soit l'inconnue *x* ; chacune des données *a, b, c* est sujette à une certaine erreur de mesure que l'on doit regarder comme inévitable, mais qui ne peut excéder certaines limites. Il est évident que les erreurs de toutes ces mesures influent sur l'erreur de l'inconnue *x*. La question consiste à déterminer exactement les limites entre lesquelles l'inconnue *x* est comprise, lorsque l'on connaît les limites de chacune des données *a, b, c,* &c.

Tant que ce dernier problème n'est point résolu, on ne se forme qu'une idée imparfaite de l'erreur du résultat x.

Pour résoudre la question précédente, il faut premièrement déterminer pour chacune des grandeurs a, b, c, &c., les limites entre lesquelles leur valeur est comprise. On trouve ces limites en répétant plusieurs fois l'application de l'instrument et en faisant usage de la règle générale énoncée dans un mémoire précédent (M). Cette règle consiste à déduire les limites cherchées des différentes valeurs que l'on a obtenues en mesurant plusieurs fois une même quantité telle que a. On calcule d'abord la valeur moyenne de ces diverses quantités a_1, a_2, a_3 ... a_m en divisant leur somme $a_1 + a_2 + a_3 \ldots + a_m$ par leur nombre m. On prend ensuite le carré de ces différentes valeurs, et l'on divise la somme $a_1^2 + a_2^2 + a_3^2 + \ldots a_m^2$ de ces carrés par leur nombre m, ce qui donne la valeur moyenne des carrés, savoir : $\frac{1}{m}(a_1^2 + a_2^2 + a_3^2 \ldots + a_m^2)$.

On compare cette valeur moyenne des carrés au carré de la valeur moyenne, savoir : $\{\frac{1}{m}(a_1 + a_2 + a_3 \ldots + a_m)\}^2$, et l'on retranche de la valeur moyenne des carrés le carré de la valeur moyenne.

Le reste est ainsi exprimé :

$$\frac{1}{m}(a_1^2 + a_2^2 + a_3^2 + \ldots a_m^2) - \{\frac{1}{m}(a_1 + a_2 + a_3 \ldots + a_m)\}^2.$$

On divise le double de ce reste par le nombre m, et l'on extrait la racine carrée du quotient ; désignant par g cette racine carrée, on a

$$g = \sqrt{\{\frac{2}{m}(a_1^2 + a_2^2 + a_3^2 \ldots a_m^2) - (\frac{a_1 + a_2 + a_3 \ldots + a_m}{m})^2\}}$$

C'est ce nombre g qui fait connaître la limite de l'erreur de la quantité mesurée a ; il suffit de prendre le triple du nombre . g . ; on doit regarder comme certain dans la pratique que la valeur exacte de a est comprise entre $a - 3\,g$ et $a + 3\,g$. L'erreur positive ou négative de la valeur a donnée par la mesure est moindre que $\pm\, 3\,g$.

Pour connaître le sens exact de cette proposition, il faut con-

sidérer que si l'on pouvait répéter un nombre infini de fois la mesure de la quantité *a*, et si l'on prenait la valeur moyenne de ce nombre infini de valeurs différentes qu'on aurait obtenues, cette moyenne serait une quantité entièrement fixe, c'est-à-dire qu'en mesurant de nouveau une infinité de fois cette même grandeur, la moyenne que l'on obtiendrait par cette nouvelle opération ne différerait aucunement de celle que l'on aurait obtenue par l'opération précédente. La valeur moyenne d'une infinité de résultats donnés par la mesure d'une même grandeur est invariable; on la trouverait toujours la même.

Cette dernière proposition est démontrée depuis long-temps; elle dérive d'un principe fondamental de l'analyse des probabilités. Nous désignons par A ce résultat moyen et invariable d'un nombre *infini* de mesures d'une certaine grandeur *a*.

Si cette grandeur n'a pas été mesurée un nombre infini de fois, mais seulement un nombre de fois fini et désigné par *m*, la valeur moyenne de ces *m* mesures diffère en général de la quantité fixe A, et c'est la différence de cette valeur moyenne *a* à la grandeur fixe A que nous appelons l'erreur de *a*: or cette erreur de *a* est comprise entre $a - 3g$ et $a + 3g$.

Il est nécessaire de remarquer que cette conséquence s'applique aux erreurs *fortuites* dont la valeur *a* peut être affectée, soit en plus, soit en moins. Si l'instrument de mesure était sujet à une erreur constante qui se reproduirait toujours, et autant de fois qu'on appliquerait l'instrument, il est manifeste que cette erreur uniforme subsisterait aussi dans la valeur moyenne, quelque grand que pût être le nombre des applications du même instrument. Quant aux erreurs fortuites, elles disparaissent de plus en plus à mesure que le nombre des opérations devient plus grand. On peut toujours, en répétant indéfiniment le nombre des mesures, faire disparaître toutes les erreurs fortuites, c'est-à-dire que la différence de la valeur moyenne à la grandeur fixe A, devient de plus en plus petite, lorsqu'on aug-

mente le nombre des mesures; et cette erreur peut devenir moindre que toute quantité donnée.

On détermine par un calcul semblable l'erreur moyenne de la grandeur mesurée a; pour cela on ne multiplie point par 3 le nombre précédent g; on multiplie ce nombre par le facteur 0,47708. Ce produit est l'erreur moyenne de a, et la probabilité de cette erreur est un demi, c'est-à-dire qu'on est aussi fondé à croire que l'erreur de a surpasse le produit, que l'on est fondé à croire que cette erreur de a est au-dessous du même produit.

Ainsi la limite de l'erreur positive ou négative dont la valeur a peut être affectée, est $\pm 3\,g$, et l'erreur de a qui a pour probabilité un demi est $(0{,}47708)\,g$: c'est cette dernière erreur que nous appelons *moyenne*. Quant au produit $3\,g$, il exprime la plus grande erreur que l'on puisse dans la pratique attribuer à la quantité mesurée a : cette plus grande erreur n'est pas rigoureusement impossible; mais sa probabilité est extrêmement petite; elle tombe au-dessous d'un vingt-millième. Après avoir ainsi déterminé la limite de l'erreur de a et l'erreur moyenne de cette même quantité a, il faut en déduire, 1.° la limite de l'inconnue x; 2.° l'erreur moyenne de cette même inconnue x, qui est une certaine fonction $F(a, b, c\ldots$ &c.) des grandeurs mesurées $a, b, c, d,$ &c. Pour résoudre ces deux questions, on opérera comme il suit sur la fonction donnée $F(a, b, c\ldots)$. 1.° On désigne par Da la limite de l'erreur de l'une des données a, et par Db, $Dc\ldots$ &c., les limites des erreurs des autres données $b, c,$ &c.; ces petites quantités Da, Db, Dc, &c. sont connues par l'application du procédé que l'on vient de rapporter. Cela posé, on substitue pour $a, b, c, d\ldots$ &c. dans la fonction $F(a, b, c\ldots$ &c.), les valeurs qui résultent immédiatement des mesures, ce qui donne un premier résultat F; ensuite on augmente une seule des grandeurs telles que a de cette petite quantité Da qui exprime la limite de l'erreur de a, et l'on calcule la nouvelle valeur $F(a + Da, b, c\ldots$ &c.), c'est-à-dire que l'on recommence

le calcul précédent en faisant varier la seule grandeur a de l'accroissement Da, et conservant à toutes les autres données leurs valeurs précédentes. On trouve ainsi un second résultat F', qui diffère très-peu de F. Nous désignons par D_a F la différence F' — F, pour indiquer qu'elle provient de l'accroissement D_a attribué à la seule donnée a dans la fonction F (a, b, c &c.). On opère de la même manière pour une autre donnée b, et successivement pour toutes les autres c, d, e &c., et l'on trouve les différences D_a F, D_b F, D_c F... &c. qui répondent aux variations D_a, D_b, D_c... &c. Il ne reste plus qu'à prendre les carrés de ces différences; et la racine carrée de la somme de ces carrés, l'expression

$$D\,x = \sqrt{(D_a\ F)^2 + (D_b\ F)^2 + D_c\ F)^2 + \ldots\ \&c.}$$

est celle de la limite Dx de l'erreur de l'inconnue x : on est assuré que la valeur de x est comprise entre F (a, b, c... &c.) — D x et F (a, b, c... &c.) + D x. 2.° Si maintenant on désigne par d a l'erreur moyenne de l'une des grandeurs connues a, et par d b, d c... &c., l'erreur moyenne de chacune des autres données b, c, &c., ces erreurs moyennes seront données par l'application de la règle que l'on a rapportée plus haut, et qui consiste à multiplier g par le facteur 0,47708. On fera varier une seule des grandeurs, telle que a, de la petite différence da, et l'on obtiendra un résultat qui, étant comparé à F (a, b, c...) donne une différence que nous désignons par d a F. Ayant déterminé ces différences pour chacune des autres quantités b, c... &c., on ajoute tous les carrés et l'on prend la racine carrée de la somme. L'expression

$$d\,x = \sqrt{(d_a\ F)^2\ (D_b\ F)^2 + (D_c\ F\ldots)^2 + \ldots\ \&c.}$$

est celle de l'erreur moyenne de l'inconnue x; la probabilité de cette erreur est $\frac{1}{2}$; il est précisément aussi possible que l'erreur commise en prenant x égale à F (a, b, c... &c.) surpasse cette erreur moyenne

d x, qu'il est possible que l'erreur commise soit au-dessous de cette même erreur moyenne.

On peut aussi trouver, par l'analyse différentielle, les petits accroissemens que nous avons désignés par D_a F, D_b F, D_c F... &c. ou d_a F, d_b F &c. en différenciant la fonction donnée F (a, b, c...) par rapport aux quantités a, b, c, &c.; mais l'opération pratique qui vient d'être indiquée supplée à ce calcul; et si l'on excepte des cas très-simples où la différenciation exige peu de calcul, on trouvera que la règle usuelle qui vient d'être donnée conduit beaucoup plus promptement à la connaissance des valeurs de D_a F, D_b F... d_a F, d_b F &c.

Au reste, pour la facilité de l'application, on doit faire les remarques suivantes. Dans la fonction donnée F (a, b, c...), il s'agit de faire varier une seule des grandeurs, par exemple a, d'une très-petite quantité D a que l'on vient de déterminer par la règle des résultats moyens. On fera d'abord varier a d'un petit accroissement exprimé par un nombre simple, par exemple, d'une minute ou d'une seconde, si a est un angle, ou d'un centimètre ou d'un millimètre, si a est une longueur. On fera donc, dans la valeur précédente de x=F(a, b, c... &c.) qui vient d'être calculée, la petite correction que doit produire cet accroissement d'une seconde ou d'un millimètre. Il ne restera plus qu'à multiplier cette correction par la valeur trouvée pour D a &c. En opérant de cette manière pour toutes les autres variations D b, D c... d b, d c..., on obtiendra facilement les accroissemens D_a F, D_b F... d_a F, d_b F..., qui entrent sous le signe radical dans l'expression de la limite D x ou de l'erreur moyenne d x. Le calcul numérique que cette règle exige est beaucoup plus prompt que celui qui proviendrait des différenciations presque toujours compliquées des formules trigonométriques.

Les règles précédentes déterminent donc, 1.° l'expression de la limite de l'erreur d'une inconnue x, qui est une fonction donnée F (a, b, c... &c.) de grandeurs mesurées a, b, c... &c.; 2.° l'erreur moyenne de cette même inconnue, c'est-à-dire, l'erreur dont la

probabilité est $\frac{1}{2}$. Ces deux résultats complètent la connaissance que fournit le calcul, et l'on se forme ainsi une juste idée de l'erreur à laquelle on est exposé dans chaque application.

L'expression analytique de la limite de l'erreur de l'inconnue ou de l'erreur moyenne conduit à une autre conséquence remarquable ; elle fait connaître comment les grandeurs mesurées concourent à déterminer, soit la limite $D\,x$, soit l'erreur moyenne $d\,x$; et par conséquent elle sert à résoudre cette question : « Quelles sont les conditions de » figure, et en général quelles sont les valeurs des données a, b, c...&c., » qui sont les plus favorables à la précision du résultat du calcul ? » Ces valeurs sont celles qui donneraient la moindre valeur possible à la limite $D\,x$ de l'erreur de l'inconnue, et par conséquent à l'erreur moyenne $d\,x$. Ainsi, dans les opérations trigonométriques dont l'objet est de déduire de certaines grandeurs qui peuvent être mesurées, d'autres grandeurs que l'on ne pourrait point mesurer immédiatement, il est important de connaître quelles sont, parmi les conditions dont on peut disposer, celles qui rendraient le résultat plus précis. Il est facile de les distinguer lorsque l'expression trigonométrique est très-simple ; par exemple, lorsqu'on veut conclure une hauteur verticale de la mesure d'une base horizontale : mais dans des cas un peu plus composés, cette discussion nécessite un plus long examen, et la solution régulière de la question doit être fondée sur les théorèmes énoncés dans le présent mémoire. Non-seulement on parvient ainsi à connaître les conditions de figure qui doivent être préférées, ou dont il faut se rapprocher le plus qu'il est possible, mais on distingue quelles sont les quantités qu'il importe le plus de mesurer avec précision. On peut estimer par cette théorie le degré de précision, et comparer numériquement celle qui résulte de certaines conditions de figures avec celle que l'on obtiendrait si ces conditions étaient différentes. Nous avons, dans notre premier mémoire sur les résultats moyens, donné une règle générale et facile pour estimer le degré d'exactitude de ces résultats. Nous étendons maintenant l'usage de

cette règle à tous les cas où l'on déduit par le calcul une valeur inconnue de diverses quantités qui peuvent être mesurées immédiatement, mais dont la détermination est sujette à des erreurs inévitables. Il en résulte que la valeur calculée est elle-même sujette à une erreur correspondante. Nous déterminons les limites de cette erreur. L'emploi du calcul devient donc comparable à celui d'un instrument dont on connaît exactement la précision. Nous pensons que la publication de ces théorèmes sur les erreurs des mesures, et sur la précision des résultats du calcul, contribueront à perfectionner les applications des sciences mathématiques. Ces considérations appartenaient naturellement à une collection qui a pour objet d'observer et de constater tous les principaux élémens de la prospérité publique.

Sommaires des Articles.

I.

Exposé de la question. Elle a pour objet de découvrir suivant quelle loi l'erreur d'un résultat dépend des erreurs partielles des mesures.

II.

Exemples propres à faire connaître la nature de cette question.

III.

Expression différentielle de l'erreur du résultat calculé. Cette expression ne suffirait point pour résoudre la question que l'on doit se proposer.

IV.

Énoncé de la règle générale qui résout cette dernière question ; calcul de la limite de l'erreur.

V.

Application de la même règle au calcul de l'erreur moyenne.

VI.

Remarques sur l'emploi de cette règle ; énoncé exact de la conséquence qu'elle fournit.

VII.

Application au cas où l'inconnue est égale à la somme des quantités mesurées.

VIII.

Remarque sur le résultat que l'on trouverait, en ne considérant que les plus grandes limites des erreurs partielles.

IX.

Expression de l'erreur moyenne dans le cas général.

X.

Mesure de la probabilité d'une erreur quelconque.

XI.

L'erreur que l'on déduirait de l'expression différentielle serait excessive. Exemple particulier qui montre la vérité de cette remarque.

XII.

Cette dernière conséquence est générale. Construction qui la rend très-sensible.

XIII.

La même analyse s'applique à la question qui a pour objet d'estimer la limite de l'erreur de la mesure d'une longueur composée d'un grand nombre de parties; résultat général de la solution.

XIV.

Exemple de cette dernière question.

XV.

Coefficiens différentiels qui mesurent l'influence de chaque erreur partielle sur l'erreur du résultat.

XVI.

Règle pratique qui fait connaître facilement la première partie de l'erreur du résultat et le coefficient différentiel propre à cette partie.

XVII.

La même règle fait connaître toutes les parties de l'erreur du résultat et tous les coefficiens différentiels qui s'y rapportent.

XVIII.

En prenant la racine carrée de la somme des carrés des termes que l'on a déduits de la règle précédente, on trouve, 1.° la limite de la plus grande erreur de l'inconnue, 2.° l'erreur moyenne.

XIX.

Exemple simple de l'usage de cette règle; erreur sur la mesure du volume prismatique.

XX.

Définition de l'erreur relative, différentielle logarithmique.

XXI.

Dans la question actuelle, on suppose que la limite de la plus grande erreur relative est la même pour chacune des trois dimensions; on en conclut la limite de la plus grande erreur relative du volume calculé.

XXII.

Calcul d'une hauteur verticale; expression de la limite de l'erreur.

XXIII.

L'erreur de la mesure d'un angle n'est point relative, mais elle est toujours exprimée par un nombre abstrait.

XXIV.

Dans la question actuelle, l'erreur relative de la hauteur inconnue est formée de deux parties.

XXV.

Expression de la limite de cette erreur relative, et expression de l'erreur relative moyenne.

XXVI.

Conséquence remarquable de la dernière solution ; on détermine par les solutions de ce genre les conditions les plus favorables à la précision. Application à la question actuelle.

XXVII.

Résumé et remarques diverses.

TABLEAUX STATISTIQUES.

7

ÉNUMÉRATION

DES CHAPITRES AUXQUELS SE RAPPORTENT

LES TABLEAUX STATISTIQUES

CONTENUS DANS CE RECUEIL.

TOPOGRAPHIE.......	Chap. I.er,	20	Tableaux,	n.os	1	à	20.
POPULATION........	*Idem* II,	44	*idem*,	n.os	21	à	64.
INSTITUTIONS........	*Idem* III,	52	*idem*,	n.os	65	à	116.
AGRICULTURE........	*Idem* IV,	//	*idem*,	n.os	//	à	//
INDUSTRIE.......... / MANUFACTURES........ / COMMERCE.........	*Idem* V,	18	*idem*,	n.os	117	à	134.
FINANCES...........	*Idem* VI,	11	*idem*,	n.os	135	à	145.

TOTAL........... 145 Tableaux.

CHAPITRE I.er

TOPOGRAPHIE.

Énumération des Articles relatifs à la Topographie.

ARTICLE I.er

MÉTÉOROLOGIE.

Énumération des Tableaux relatifs à la Météorologie.

Nota. La valeur moyenne de toutes les températures se trouverait en partageant la durée du jour en un très-grand nombre d'intervalles égaux, et en ajoutant les résultats des observations faites au commencement de chaque intervalle. La somme des résultats, divisée par leur nombre, donnerait la valeur moyenne.

En comparant un très-grand nombre d'observations thermométriques, on a reconnu que la demi-somme des deux températures, dont l'une est la plus grande de chaque jour et l'autre la moindre, diffère très-peu de la valeur moyenne rigoureuse de toutes les températures du jour.

Le *maximum* de la température de chaque jour répond à deux ou trois heures après midi; et le *minimum*, au lever du soleil.

Tableau météorologique de 1824.

MOIS.	BAROMÈTRE. Hauteur moyenne. Matin, à 9 heures.	Matin, à 12 heures.	Soir, à 3 heures.	Soir, à 9 heures.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE. Températures moyennes. Matin, à 9 h.	Matin, à 12 h.	Soir, à 3 h.	Soir, à 9 h.	*Maximum* moyen.	*Minimum* moyen.	JOURS DE couvert.	pluie.	brouillard.	gelée.	neige.	grêle et grésil.	tonnerre.	DIRECTION DES VENTS. Nord.	Nord-est.	Est.	Sud-est.	Sud.	Sud-ouest.	Ouest.	Nord-ouest.	QUANTITÉ D'EAU DE PLUIE tombée dans la cour de l'Observatoire.	sur la terrasse de l'Observatoire.
																										millim.	millim.
Janvier..	761. 50.	761. 05.	760. 97.	761. 43.	+2. 02	+4. 02	+4. 07	+1. 90	+4. 52	+0. 75	23.	10.	31.	14.	2.	2.	″	6.	3.	2.	1.	6.	3.	3.	7.	33. 70	28. 60
Février..	754. 51.	754. 43.	753. 64.	753. 82.	4. 04	6. 91	7. 64	4. 70	7. 91	2. 41	21.	14.	29.	7.	1.	1.	″	3.	1.	9.	2.	4.	3.	3.	4.	40. 93	36. 30
Mars....	754. 33.	754. 00.	753. 29.	753. 86.	5. 72	7. 63	8. 06	4. 71	8. 54	3. 02	29.	18.	28.	8.	7.	4.	1.	8.	1.	1.	1.	4.	2.	6.	8.	61. 35	52. 65
Avril ...	755. 24.	754. 97.	754. 31.	754. 65.	10. 09	12. 72	12. 75	8. 15	13. 43	4. 33	12.	11.	22.	8.	3.	1.	″	6	1.	2.	1.	4.	6.	6.	4.	37. 15	34. 45
Mai.....	755. 70.	755. 69.	755. 34.	755. 29.	13. 99	15. 46	15. 66	11. 94	16. 55	8. 66	21.	16.	18.	″	″	″	″	7.	3.	2.	″	3.	5.	6.	5.	75. 98	65. 81
Juin....	754. 37.	754. 14.	753. 65.	753. 87.	18. 59	20. 17	20. 54	15. 51	21. 33	11. 68	13.	15.	4.	″	″	1.	1.	10.	″	1.	2.	6.	6.	4.	1.	52. 45	46. 25
Juillet...	758. 31.	758. 07.	757. 62.	757. 69.	20. 54	21. 72	22. 71	15. 05	23. 38	14. 06	20.	18.	6.	″	″	1.	3.	8.	1.	2.	″	4.	9.	7.	″	39. 80	36. 35
Août....	756. 66.	756. 39.	756. 01.	756. 12.	19. 79	22. 28	22. 42	16. 88	22. 85	13. 48	11.	17.	8.	″	″	″	3.	5.	2.	1.	″	2.	16.	5.	″	58. 15	52. 75
Septemb.	756. 19.	755. 95.	755. 44.	755. 46.	17. 42	20. 15	20. 69	15. 56	20. 96	12. 46	8.	11.	17.	″	″	″	″	″	2.	2.	4.	7.	6.	7.	2.	71. 00	65. 80
Octobre..	751. 16.	751. 01.	750. 44.	750. 85.	11. 73	13. 84	14. 79	10. 47	15. 55	8. 42	19.	19	22.	3.	″	″	″	″	″	″	4.	15.	1.	6.	5.	109. 85	89. 58
Novemb.	753. 59.	753. 54.	753. 10.	753. 18.	8. 89	11. 67	11. 52	8. 82	12. 03	7. 23	26.	22.	21.	1.	″	1.	1.	″	1.	″	″	10.	7.	11.	1.	43. 45	36. 00
Décemb.	757. 81.	757. 52.	757. 22.	758. 28.	6. 45	8. 55	8. 69	6. 92	9. 37	4. 71	23.	20.	27.	4.	″	″	″	″	″	″	1.	7.	15.	6.	2.	33. 00	27. 48
TERMES MOYENS.									14. 70	7. 60	227.	191.	233.	45.	13.	11.	9.	53.	15.	22.	16.	72.	79.	70.	39.	656. 81	572. 02
									11° 15.																		

BAROMÈTRE.		DATES.
Plus grande élévation..........	773. 26.	27 mai.
Moindre élévation.	730. 71.	23 janv.

THERMOMÈTRE.		DATES.
Plus grand degré de chaleur...	+35. 25.	14 juill.
Moindre degré de chaleur.....	— 4. 75.	14 janv.

Nota. 1.° On suppose toujours que le mercure contenu dans le baromètre est à la température zéro, et l'on marque la hauteur réduite.

2.° L'udomètre de la terrasse est plus élevé que celui de la cour, de 28 mètres.

TABLEAU N.° I.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE DE 18[illegible]

MOIS.	BAROMÈTRE. Hauteur moyenne. Matin, à 9 heures.	Matin, à 12 heures.	Soir, à 3 heures.	Soir, à 9 heures.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE. Températures moyennes. Matin, à 9 h.	Matin, à 12 h.	Soir, à 3 h.	Soir, à 9 h.	*Maximum* moyen.	*Minimum* moyen.	JOURS DE couvert.	pluie.	brouillard.	gelée.	neige.	grêle et grésil.	tonnerre.	DIRECTION DES VENTS. Nord.	Nord-est.	Est.	Sud-est.	Sud.	Sud-ouest.	Ouest.	Nord-ouest.	QUANTITÉ D'EAU DE PLUIE tombée dans la cour de l'Observatoire.	sur la terrasse de l'Observatoire.
																										millim.	millim.
Janvier..	765. 44.	764. 81.	764. 46.	764. 46.	3. 1.	4. 9.	5. 1.	3. 1.	5. 36.	1. 68.	28.	17.	31.	15.	3.	″	″	13.	2.	1.	″	4.	6.	4.	1.	26. 13	20. 10
Février..	763. 32.	763. 10.	762. 38.	762. 40.	3. 4.	5. 9.	6. 8.	3. 6.	6. 99.	1. 30.	16.	5.	27.	13.	4.	″	″	5.	4.	2.	1.	2.	5.	4.	5.	31. 30	24. 26
Mars....	760. 37.	760. 04.	759. 23.	759. 31.	5. 2.	8. 4.	9. 0.	5. 0.	9. 52.	1. 62.	13.	7.	29.	13.	1.	1.	″	11.	5.	2.	5.	1.	4.	″	3.	22. 90	20. 35
Avril ...	758. 29.	757. 86.	757. 07.	757. 35.	13. 4.	15. 8.	16. 6.	11. 2.	17. 21.	6. 54.	11.	11.	18.	2.	″	1.	2.	10.	3.	″	1.	8.	1.	7.	″	57. 86	53. 49
Mai.....	756. 85.	756. 52.	755. 92.	755. 99.	15. 8.	18. 3.	18. 3.	13. 2.	19. 15.	9. 20.	10.	13.	10.	″	″	2.	6.	5.	2.	3.	″	10.	4.	4.	3.	64. 36	59. 30
Juin....	757. 48.	757. 00.	756. 45.	756. 42.	19. 3.	21. 3.	21. 8.	16. 9.	22. 36.	11. 65.	5.	6.	11.	″	″	1.	1.	13.	2.	1.	″	3.	7.	3.	1.	20. 68	19. 08
Juillet...	758. 66.	758. 21.	757. 67.	757. 67.	22. 5.	25. 3.	25. 7.	20. 8.	26. 75.	14. 47.	″	2.	2.	″	″	″	″	21.	3.	2.	″	1.	″	1.	3.	1. 75	1. 45
Août....	756. 13.	755. 86.	755. 45.	755. 54.	20. 7.	23. 1.	23. 0.	18. 2.	23. 96.	14. 78.	12.	15.	6.	″	″	″	1.	6.	1.	1.	″	″	9.	7.	7.	36. 85	34. 55
Septemb.	755. 60.	755. 46.	754. 69.	754. 86.	18. 4.	21. 4.	22. 1.	17. 0.	22. 40.	13. 30.	9.	9.	9.	″	″	″	2.	3.	1.	2.	″	7.	10.	3.	4.	54. 95	53. 90
Octobre.	758. 86.	758. 96.	758. 48.	758. 22.	12. 0.	14. 8.	15. 1.	11. 6.	15. 62.	8. 83.	22.	16.	23.	″	″	″	″	4.	″	″	2.	9.	3.	12.	1.	49. 15	44. 49
Novemb.	753. 69.	753. 39.	752. 83.	753. 33.	6. 9.	9. 2.	9. 2.	6. 9.	9. 61.	4. 76.	25.	20.	28.	1.	″	″	″	2.	″	″	″	8.	6.	9.	5.	114. 95	105. 05
Décemb.	749. 18.	748. 77.	748. 39.	748. 63.	5. 6.	8. 0.	7. 9.	6. 1.	8. 31.	4. 69.	23.	14.	31.	6.	3.	″	″	″	1.	4.	5.	8.	5.	6.	2.	37. 85	32. 80
TERMES MOYENS.									15. 60.	7. 73.	174.	135.	225.	50.	11.	5.	12.	93.	24.	18.	14.	61.	60.	60.	35.	518. 73	468. 82
									11. 66.																		

BAROMÈTRE.		DATES.
Plus grande élévation..........	776. 33.	10 janv.
Moindre élévation.	726. 98.	10 nov.

THERMOMÈTRE.		DATES.
Plus grand degré de chaleur...	+36° 25.	19 juill.
Moindre degré de chaleur.....	— 8. 00.	31 déc.

Nota. 1.° On suppose toujours que le mercure contenu dans le baromètre est à la température zéro, et l'on marque la hauteur réduite.

2.° L'udomètre de la terrasse est plus élevé que celui de la cour, de 28 mètres.

TABLEAU N.° 2.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE DE 1820.

TABLEAU N.° 3.

MOIS.	BAROMÈTRE. HAUTEUR MOYENNE. Matin, à 9 heures.	Matin, à 12 heures.	Soir, à 3 heures.	Soir, à 9 heures.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE. TEMPÉRATURES MOYENNES. Matin, à 9 h.	Matin, à 12 h.	Soir, à 3 h.	Soir, à 9 h.	MAXIMUM moyen.	MINIMUM moyen.	JOURS DE couvert.	pluie.	brouillard.	gelée.	neige.	grêle et grésil.	tonnerre.	DIRECTION DES VENTS. Nord.	Nord-est.	Est.	Sud-est.	Sud.	Sud-ouest.	Ouest.	Nord-Ouest.	QUANTITÉ D'EAU DE PLUIE tombée dans la cour de l'Observatoire.	sur la terrasse de l'Observatoire.
																										millim.	millim.
Janvier..	758.87.	758.40.	758.37.	758.59.	−2.65	−0.27	+0.33	−2.17	+0.57	−3.84	18.	5.	31.	27.	3.	″	″	8.	5.	7.	3.	6.	1.	″	1.	36.45	35.25
Février..	761.54.	761.15.	760.69.	760.70.	+5.64	+8.62	9.14	+5.59	9.47	+3.43	15.	11.	28.	7.	″	″	″	″	″	3.	3.	10.	5.	4.	3.	45.90	40.05
Mars....	757.78.	757.48.	756.88.	757.34.	7.39	10.48	11.13	6.62	11.42	3.51	11.	9.	27.	5.	2.	2.	″	9.	2.	4.	3.	4.		2.	3.	12.65	9.80
Avril...	758.60.	758.15.	757.69.	758.22.	10.18	13.41	13.26	9.64	14.12	6.12	16.	9.	14.	1.	2.	2.	″	5.	2.	2.	″	4.	2.	7.	8.	34.90	28.70
Mai.....	755.98.	755.69.	754.98.	755.19.	13.29	15.81	16.25	12.18	16.82	8.06	12.	12.	13.	″	″	″	1.	17.	″	1.	2.	2.	2.	3.	4.	44.70	40.40
Juin....	761.39.	761.11	760.59.	761.05.	20.44	23.00	23.10	18.22	23.84	13.66	5.	5.	7.	″	″	″	2.	13.	2.	3.	2.	3.	1.	3.	3.	22.85	22.15
Juillet...	756.96.	756.63.	756.04.	756.27.	22.83	24.54	24.72	20.11	25.67	15.81	10.	10.	7.	″	″	″	3.	6.	1.	1.	3.	1.	8.	8.	3.	31.10	28.55
Août....	757.39.	756.96.	756.39.	756.71.	22.84	25.56	25.17	20.06	25.15	16.09	6.	10.	12.	″	″	″	1.	3.	″	3.	2.	5.	5.	9.	4.	48.19	44.35
Septemb.	755.75.	755.48.	754.90.	755.63.	17.55	20.43	20.62	16.18	21.26	12.83	11.	11.	18.	″	″	″	3.	3.	3.	2.	1.	9.	5.	6.	1.	33.65	30.60
Octobre.	757.08.	756.73.	756.25.	756.79.	12.95	16.29	16.47	12.48	16.81	9.97	16.	13.	27.	″	″	″	1.	3.	″	3.	4.	6.	4.	9.	2.	48.30	43.05
Novemb.	754.05.	753.44.	752.97.	752.47.	4.79	6.84	7.02	4.89	7.42	3.37	24.	14.	25.	5.	″	″	″	9.	2.	″	1.	7.	2.	8.	1.	59.55	40.90
Décemb.	756.50.	756.14.	756.15.	756.40.	5.18	6.86	6.94	5.46	7.18	4.49	29.	19.	31.	6.	3.	″	″	5.	1.	3.	1.	6.	7.	5.	3.	53.85	45.75
TERMES MOYENS.									14.98	7.79	173.	128.	240.	51.	10.	4.	11.	81.	18.	32.	25.	63.	46.	64.	36.	472.09	409.55
									11° 38.																		

BAROMÈTRE.		DATES.
Plus grande élévation..........	774.18.	17 janv.
Moindre élévation.	726.89.	13 nov.

THERMOMÈTRE.		DATES.
Plus grand degré de chaleur...	36° 25.	1.er août.
Moindre degré de chaleur.....	−11.50.	17 janv.

Nota. 1.° On suppose toujours que le mercure contenu dans le baromètre est à la température zéro, et l'on marque la hauteur réduite.

2.° L'udomètre de la terrasse est plus élevé que celui de la cour, de 28 mètres.

ARTICLE II.

ÉTAT DES EAUX.

Énumération des Tableaux relatifs à l'état des Eaux.

HAUTEUR de l'Eau dans le Lit de la Seine, rapportée chaque jour au zéro de l'Échelle du Pont de la Tournelle.

TABLEAU N.° 4.

JOURS DU MOIS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.
1	2. 20.	1. 69.	1. 95.	1. 59.	1. 71.	2. 49.	0. 99.	0. 46.	0. 44.	0. 39.	2. 55.	3. 20.
2	2. 42.	1. 69.	1. 89.	1. 54.	1. 69.	2. 33.	0. 99.	0. 40.	0. 51.	0. 41.	2. 81.	3. 12.
3	2. 70.	1. 64.	1. 89.	1. 64.	1. 55.	2. 29.	0. 98.	0. 40.	0. 40.	0. 44.	3. 18.	3. 15.
4	2. 88.	1. 61.	1. 85.	1. 89.	1. 57.	2. 22.	0. 87.	0. 41.	0. 35.	0. 41.	3. 48.	3. 10.
5	2. 92.	1. 55.	1. 95.	2. 00.	1. 50.	2. 02.	0. 91.	0. 45.	0. 44.	0. 41.	3. 65.	3. 00.
6	2. 88.	1. 53.	2. 00.	2. 02.	1. 49.	1. 82.	0. 94.	0. 39.	0. 36.	0. 50.	3. 72.	2. 81.
7	2. 82.	1. 61.	2. 00.	1. 84.	1. 40.	1. 66.	0. 91.	0. 39.	0. 43.	0. 49.	3. 88.	2. 66.
8	2. 79.	1. 61.	1. 93.	1. 75.	1. 40.	1. 50.	0. 85.	0. 41.	0. 39.	0. 51.	4. 21.	2. 52.
9	2. 67.	1. 62.	1. 91.	1. 70.	1. 31.	1. 45.	0. 90.	0. 34.	0. 41.	0. 50.	4. 41.	2. 50.
10	2. 51.	1. 60.	2. 11.	1. 70.	1. 26.	1. 32.	0. 88.	0. 31.	0. 37.	0. 49.	4. 31.	2. 59.
11	2. 34.	1. 54.	2. 82.	1. 72.	1. 25.	1. 22.	0. 81.	0. 35.	0. 37.	0. 46.	4. 11.	2. 74.
12	2. 12.	1. 50.	2. 90.	1. 76.	1. 21.	1. 24.	0. 88.	0. 39.	0. 42.	0. 56.	3. 84.	2. 84.
13	1. 96.	1. 45.	3. 04.	1. 81.	1. 10.	1. 14.	0. 80.	0. 31.	0. 45.	0. 79.	3. 45.	2. 91.
14	1. 80.	1. 44.	3. 16.	1. 90.	1. 12.	1. 20.	0. 76.	0. 31.	0. 50.	0. 75.	3. 22.	2. 89.
15	1. 64.	1. 50.	3. 20.	1. 82.	1. 21.	1. 39.	0. 73.	0. 41.	0. 59.	0. 90.	3. 05.	2. 82.
16	1. 51.	1. 58.	3. 00.	1. 81.	1. 26.	1. 31.	0. 71.	0. 32.	0. 52.	0. 91.	3. 10.	2. 75.
17	1. 40.	1. 80.	2. 82.	1. 91.	1. 42.	1. 29.	0. 66.	0. 38.	0. 45.	1. 00.	3. 22.	2. 66.
18	1. 34.	1. 85.	2. 71.	2. 12.	1. 54.	1. 26.	0. 65.	0. 41.	0. 45.	1. 05.	3. 30.	2. 59.
19	1. 28.	1. 90.	2. 65.	2. 20.	1. 78.	1. 29.	0. 62.	0. 45.	0. 49.	1. 02.	3. 20.	2. 51.
20	1. 22.	2. 00.	2. 58.	2. 24.	1. 89.	1. 20.	0. 56.	0. 35.	0. 37.	1. 09.	3. 13.	2. 42.
21	1. 20.	2. 00.	2. 46.	2. 29.	1. 94.	1. 17.	0. 53.	0. 40.	0. 40.	0. 93.	3. 03.	2. 32.
22	1. 15.	2. 00.	2. 34.	2. 22.	2. 11.	1. 15.	0. 55.	0. 44.	0. 40.	0. 90.	2. 90.	2. 25.
23	1. 15.	2. 02.	2. 23.	2. 19.	2. 32.	1. 11.	0. 52.	0. 41.	0. 52.	0. 90.	2. 76.	2. 25.
24	1. 30.	1. 98.	2. 20.	2. 11.	2. 66.	1. 05.	0. 48.	0. 45.	0. 41.	0. 80.	2. 60.	2. 49.
25	1. 42.	1. 92.	2. 12.	2. 06.	2. 95.	1. 24.	0. 49.	0. 49.	0. 40.	0. 80.	2. 51.	2. 61.
26	1. 61.	1. 82.	2. 03.	2. 02.	3. 10.	1. 30.	0. 42.	0. 50.	0. 51.	0. 75.	2. 75.	2. 92.
27	1. 70.	1. 72.	1. 92.	1. 98.	3. 00.	1. 23.	0. 40.	0. 50.	0. 41.	0. 84.	3. 10.	3. 10.
28	1. 64.	1. 72.	1. 81.	1. 90.	2. 88.	1. 19.	0. 40.	0. 50.	0. 41.	0. 80.	3. 02.	3. 16.
29	1. 64.	1. 90.	1. 75.	1. 89.	2. 78.	1. 16.	0. 45.	0. 54.	0. 40.	0. 92.	2. 97.	3. 20.
30	1. 65.	〃	1. 70.	1. 80.	2. 62.	1. 10.	0. 39.	0. 50.	0. 45.	1. 59.	3. 09.	3. 20.
31	1. 69.	〃	1. 63.	〃	2. 55.	〃	0. 40.	0. 48.	〃	2. 40.	〃	3. 30.

Nota. 1.° Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle est à 24^{m}5 au-dessus du niveau de l'Océan.

2.° A 5 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, les eaux interceptent totalement la circulation sur le port au Blé, &c.

ANNÉE 1825.

TABLEAU N.° 5.

HAUTEUR de l'Eau dans le Lit de la Seine, rapportée chaque jour ... du Pont de la Tournelle.

JOURS DU MOIS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.
1	3. 30.	1. 65.	1. 64.	1. 15.	0. 84.	0. 86.	0. 24.	— 10.	0. 13.	0. 00.	0. 51.	2. 69.
2	3. 20.	1. 60.	2. 09.	1. 19.	0. 90.	0. 76.	0. 23.	— 06.	0. 10.	0. 00.	0. 61.	2. 79.
3	3. 03.	1. 70.	3. 15.	1. 12.	0. 92.	0. 78.	0. 29.	— 12.	0. 11.	0. 00.	0. 53.	2. 73.
4	2. 90.	1. 70.	3. 55.	1. 09.	1. 00.	0. 72.	0. 23.	— 12.	0. 10.	0. 00.	0. 60.	2. 89.
5	2. 80.	2. 00.	3. 80.	1. 07.	0. 89.	0. 69.	0. 21.	0. 00.	0. 07.	0. 00.	0. 62.	3. 11.
6	2. 70.	2. 21.	3. 72.	1. 10.	0. 82.	0. 75.	0. 20.	— 09.	0. 10.	0. 00.	0. 62.	3. 50.
7	2. 61.	2. 40.	3. 52.	1. 00.	0. 94.	0. 69.	0. 25.	— 10.	0. 10.	+ 06.	0. 80.	3. 92.
8	2. 49.	2. 40.	3. 48.	0. 95.	0. 79.	0. 80.	0. 19.	— 12.	0. 08.	— 03.	0. 91.	4. 02.
9	2. 34.	2. 51.	3. 44.	0. 97.	0. 81.	0. 73.	0. 17.	— 10.	0. 05.	— 03.	1. 20.	4. 32.
10	2. 29.	2. 73.	3. 39.	0. 86.	0. 67.	0. 75.	0. 22.	— 08.	0. 05.	+ 05.	1. 25.	4. 50.
11	2. 23.	2. 85.	3. 28.	0. 90.	0. 71.	0. 70.	0. 18.	— 11.	0. 05.	0. 00.	1. 40.	4. 35.
12	2. 20.	2. 74.	3. 04.	0. 90.	0. 61.	0. 60.	0. 16.	+ 02.	0. 06.	+ 03.	1. 69.	4. 30.
13	2. 11.	2. 61.	2. 82.	0. 90.	0. 69.	0. 62.	0. 21.	— 02.	0. 06.	— 01.	1. 92.	4. 30.
14	2. 05.	2. 49.	2. 62.	0. 79.	0. 66.	0. 53.	0. 22.	— 10.	0. 10.	+ 03.	2. 00.	4. 02.
15	2. 00.	2. 39.	2. 46.	0. 81.	0. 76.	0. 51.	0. 15.	— 05.	0. 10.	— 05.	2. 00.	3. 50.
16	1. 91.	2. 29.	2. 30.	0. 88.	0. 95.	0. 52.	0. 11.	— 03.	0. 10.	— 02.	1. 95.	3. 15.
17	1. 82.	2. 21.	2. 15.	0. 76.	1. 03.	0. 42.	0. 19.	0. 00.	0. 10.	— 06.	1. 94.	2. 90.
18	1. 76.	2. 16.	2. 02.	0. 80.	1. 01.	0. 40.	0. 10.	+ 02.	0. 15.	— 05.	1. 81.	2. 79.
19	1. 72.	2. 10.	1. 91.	0. 69.	0. 91.	0. 42.	0. 05.	+ 05.	0. 09.	— 04.	1. 79.	2. 54.
20	1. 79.	2. 01.	1. 81.	0. 80.	0. 94.	0. 37.	0. 05.	+ 08.	0. 09.	0. 00.	1. 80.	2. 35.
21	1. 81.	1. 94.	1. 74.	0. 70.	0. 93.	0. 38.	0. 10.	+ 12.	0. 10.	0. 00.	1. 90.	2. 25.
22	1. 88.	1. 90.	1. 69.	0. 70.	0. 83.	0. 31.	0. 03.	+ 15.	0. 09.	+ 01.	2. 10.	2. 16.
23	1. 85.	1. 81.	1. 61.	0. 79.	0. 85.	0. 35.	0. 00.	+ 20.	0. 03.	+ 30.	2. 25.	2. 09.
24	1. 81.	1. 78.	1. 54.	0. 67.	0. 79.	0. 20.	0. 01.	+ 23.	0. 03.	+ 45.	2. 29.	1. 95.
25	1. 75.	1. 70.	1. 45.	0. 75.	0. 85.	0. 25.	0. 00.	+ 22.	0. 03.	+ 45.	2. 30.	1. 89.
26	1. 71.	1. 62.	1. 41.	0. 65.	0. 78.	0. 32.	— 06.	+ 22.	0. 02.	0. 60.	2. 35.	1. 79.
27	1. 70.	1. 58.	1. 40.	0. 79.	0. 81.	0. 29.	— 06.	+ 22.	0. 02.	0. 54.	2. 32.	1. 75.
28	1. 70.	1. 55.	1. 39.	0. 71.	0. 83.	0. 24.	— 01.	+ 20.	0. 00.	0. 60.	2. 38.	1. 87.
29	1. 80.	"	1. 32.	0. 75.	0. 80.	0. 26.	— 02.	+ 18.	0. 00.	0. 60.	2. 40.	1. 89.
30	1. 71.	"	1. 29.	0. 90.	0. 85.	0. 31.	— 08.	+ 16.	0. 00.	0. 52.	2. 51.	1. 89.
31	1. 69.	"	1. 22.	"	0. 78.	"	— 10.	+ 15.	"	0. 61.	"	1. 80.

Nota. 1.° Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle est à 24m5 au-dessus du niveau de l'Océan.

2.° A 5 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, les eaux interceptent totalement la circulation sur le port au Blé, &c.

Année 1826.

HAUTEUR de l'Eau dans le Lit de la Seine, rapportée chaque jour au zéro de l'Échelle du Pont de la Tournelle.

Tableau n.° 6.

JOURS DU MOIS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.
1	1. 70.	0. 80.	2. 25.	0. 89.	0. 85.	0. 64.	0. 10.	+ 01.	— 11.	0. 00.	0. 34.	1. 37.
2	1. 68.	0. 87.	2. 23.	0. 74.	0. 92.	0. 64.	0. 10.	— 05.	— 10.	0. 00.	0. 40.	1. 44.
3	1. 61.	0. 91.	2. 02.	0. 80.	0. 90.	0. 60.	0. 14.	— 05.	— 09.	0. 00.	0. 30.	1. 62.
4	1. 55.	0. 94.	2. 02.	0. 70.	0. 86.	0. 52.	0. 09.	— 05.	— 05.	+ 09.	0. 45.	1. 70.
5	1. 49.	0. 93.	1. 91.	0. 79.	0. 85.	0. 57.	0. 05.	— 01.	— 01.	0. 11.	0. 51.	1. 84.
6	1. 55.	0. 91.	1. 82.	0. 69.	1. 09.	0. 50.	0. 10.	— 07.	0. 00.	0. 09.	0. 70.	1. 91.
7	2. 00.	0. 95.	1. 71.	0. 70.	1. 05.	0. 50.	0. 09.	— 07.	0. 00.	0. 20.	0. 89.	2. 04.
8	2. 23.	1. 05.	1. 64.	0. 70.	1. 00.	0. 45.	0. 05.	— 02.	+ 04.	0. 30.	1. 00.	2. 31.
9	1. 99.	1. 10.	1. 55.	0. 61.	1. 01.	0. 51.	0. 05.	0. 00.	+ 08.	0. 40.	0. 97.	2. 65.
10	1. 38.	1. 09.	1. 44.	0. 64.	1. 00.	0. 44.	0. 03.	— 02.	+ 15.	0. 46.	1. 04.	2. 80.
11	1. 34.	1. 04.	1. 42.	0. 57.	0. 96.	0. 44.	0. 05.	— 07.	+ 11.	0. 50.	1. 11.	2. 72.
12	1. 37.	0. 99.	1. 32.	0. 65.	0. 95.	0. 48.	0. 06.	— 10.	+ 12.	0. 51.	1. 00.	2. 70.
13	1. 29.	0. 95.	1. 25.	0. 60.	0. 99.	0. 42.	0. 10.	— 07.	+ 10.	0. 51.	1. 03.	2. 64.
14	1. 15.	0. 90.	1. 20.	0. 62.	0. 95.	0. 44.	0. 08.	— 09.	+ 09.	0. 51.	1. 18.	2. 58.
15	1. 20.	0. 90.	1. 20.	0. 65.	0. 90.	0. 50.	0. 05.	— 04.	+ 10.	0. 65.	1. 40.	2. 50.
16	1. 15.	0. 88.	1. 15.	0. 61.	0. 89.	0. 47.	0. 11.	— 08.	+ 06.	0. 70.	1. 60.	2. 42.
17	1. 05.	0. 85.	1. 05.	0. 65.	0. 80.	0. 40.	0. 09.	— 08.	+ 06.	0. 61.	1. 79.	2. 32.
18	1. 02.	0. 93.	1. 12.	0. 59.	0. 70.	0. 40.	0. 00.	— 09.	+ 03.	0. 60.	1. 89.	2. 22.
19	1. 02.	0. 95.	1. 01.	0. 65.	0. 71.	0. 33.	— 03.	— 08.	+ 04.	0. 58.	1. 84.	2. 10.
20	1. 08.	0. 95.	1. 00.	0. 56.	0. 70.	0. 33.	+ 10.	— 08.	0. 00.	0. 60.	1. 82.	1. 97.
21	1. 03.	1. 10.	1. 00.	0. 59.	0. 61.	0. 28.	+ 01.	— 08.	0. 00.	0. 50.	1. 80.	1. 81.
22	1. 00.	1. 40.	1. 03.	0. 51.	0. 64.	0. 30.	— 01.	— 10.	0. 00.	0. 50.	1. 75.	1. 70.
23	0. 99.	1. 49.	0. 95.	0. 54.	0. 61.	0. 26.	0. 00.	— 05.	0. 00.	0. 40.	1. 71.	1. 65.
24	1. 00.	1. 58.	0. 97.	0. 54.	0. 60.	0. 26.	+ 09.	— 05.	+ 01.	0. 49.	1. 61.	1. 57.
25	0. 95.	1. 99.	1. 00.	0. 46.	0. 58.	0. 26.	+ 02.	— 11.	0. 00.	0. 40.	1. 51.	1. 51.
26	0. 89.	2. 11.	0. 95.	0. 57.	0. 65.	0. 20.	+ 01.	— 12.	— 01.	0. 42.	1. 44.	1. 47.
27	0. 88.	2. 21.	0. 93.	0. 57.	0. 60.	0. 15.	+ 01.	— 12.	0. 00.	0. 34.	1. 40.	1. 40.
28	0. 90.	2. 21.	0. 90.	0. 61.	0. 56.	0. 15.	+ 05.	— 10.	0. 00.	0. 39.	1. 38.	1. 31.
29	0. 85.	″	0. 94.	0. 65.	0. 60.	0. 20.	0. 00.	— 09.	0. 00.	0. 40.	1. 38.	1. 25.
30	0. 82.	″	0. 82.	0. 70.	0. 55.	0. 11.	0. 00.	— 09.	— 01.	0. 38.	1. 39.	1. 23.
31	0. 80.	″	0. 85.	″	0. 60.	″	+ 10.	— 10.	″	0. 35.	″	1. 18.

Nota. 1.° Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle est à $24^{m}5$ au-dessus du niveau de l'Océan.

2.° A 5 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, les eaux interceptent totalement la circulation sur le port au Blé, &c.

ARTICLE III.

NAVIGATION.

Énumération des Tableaux relatifs à la Navigation.

TABLEAU des Arrivages de Bateaux et Trains à Paris, pendant les années 1824 et 1825.

TABLEAU N.° 7.

DÉSIGNATION DES BATEAUX.	DÉSIGNATION DES PORTS D'ARRIVAGE. PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare. 1824.	1825.	PORTS du haut, bureau de la Râpée. 1824.	1825.	PATACHE d'aval. 1824.	1825.	PORT de la Villette. 1824.	1825.	TOTAL GÉNÉRAL. 1824.	1825.
Barquettes	318.	203.	145.	215.	〃	〃	〃	9.	463.	427.
Lavandières	27.	44.	272.	427.	〃	〃	31.	308.	330.	779.
Bateaux marnois	267.	282.	3,396.	1,002.	〃	〃	61.	74.	3,724.	1,358.
Idem picards	〃	〃	〃	〃	347.	389.	〃	〃	347.	389.
Idem normands	〃	〃	〃	〃	431.	468.	9.	〃	440.	468.
Idem flamands	〃	〃	〃	〃	27.	50.	37.	45.	64.	95.
Idem à vapeur	〃	〃	〃	〃	62.	31.	2.	23.	64.	54.
Batelets	20.	45.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	20.	45.
Bachots	〃	29.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	29.
Petits bâtimens	〃	〃	〃	〃	〃	〃	10.	17.	10.	17.
Boutiques et bascules à poisson	〃	1.	50.	55.	〃	〃	〃	〃	50.	56.
Coches	100.	119.	260.	265.	〃	〃	15.	6.	375.	390.
Flettes	〃	〃	445.	404.	〃	〃	〃	〃	445.	404.
Flûtes	37.	71.	〃	〃	〃	〃	12.	1.	49.	72.
Margottas	616.	991.	3,522.	4,563.	〃	〃	〃	44.	4,138.	5,598.
Idem accouplés	〃	〃	〃	〃	〃	〃	22.	〃	22.	〃
Toues	2,556.	1,824.	2,156.	4,094.	〃	〃	23.	44.	4,735.	5,962.
TOTAL GÉNÉRAL des bateaux.	3,941.	3,609.	10,246.	11,025.	867.	938.	222.	571.	15,276.	16,143.
Coupons réduits en trains	57.	55.	3,567.	2,238.	〃	〃	〃	〃	3,624.	2,293.
Parts réduites en trains	65.	147.	2,327.	4,090.	〃	〃	〃	〃	2,392.	4,237.
Trains éclusés	288.	336.	〃	〃	〃	〃	〃	15.	288.	351.
TOTAL GÉNÉRAL des trains.	410.	538.	5,894.	6,328.	〃	〃	〃	15.	6,304.	6,881.

OBSERVATIONS.

Arrivages de Trains dans Paris.

		Nomb.		Trains.	
1824.	Coupons	65,238.	=	3,624.	6,304.
	Parts	4,782.	=	2,392.	
	Trains éclusés	〃	=	288.	
1825.	Coupons	41,284.	=	2,293.	6,881.
	Parts	8,475.	=	4,237.	
	Trains éclusés	〃	=	351.	

ÉTAT *des Marchandises par l'Inspecteur général de la Navigation.*

DÉSIGNATION				INDICATION DES QUANTITÉS PAR PORTS D'ARRIVAGE.				
	des MARCHANDISES.		TÉ	PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare.	PORTS du haut. — Bureau de la Râpée.	PATACHE d'aval.	PORT de la Villette.	TOTAL.
BOISSONS.	Esprit		be.	〃	〃	〃	948.	948.
	Idem et eau-de-vie			91.	18,659.	〃	〃	18,750.
	Eau-de-vie		e.	〃	〃	〃	39,700.	39,700.
	Idem et liqueurs			〃	9,577.	〃	〃	9,577.
	Vin			〃	85,405.	〃	〃	85,405.
	Vinaigre			164,708.	2,653,188.	〃	〃	2,817,896.
	Bière			1,407.	〃	〃	〃	1,407.
	Idem et cidre			29.	〃	〃	〃	29.
	Cidre		re.	〃	11,849.	〃	〃	11,849.
	Blé		ne.	〃	〃	〃	200.	200.
	Idem		F	〃	〃	758,250.	〃	758,250.
MATÉRIAUX ET OBJETS DE CONSTRUCTION.	Bois	*Idem* et grumes		12.	〃	〃	〃	12.
		Lattes	e.	〃	〃	44,342.	5,714.	50,056.
		Sciage	ne.	〃	〃	7,674,519.	40,100.	7,714,619.
		Idem		〃	〃	3,702,642.	59,200.	3,761,842.
		Idem et plateaux		〃	〃	1,325,548.	942,600.	2,268,148.
		Voliges						
	Ardoises							
	Briques et tuiles							
	Idem, carreaux et faîtières							
	Marbre							
	Idem et pierre							
	Moellons							
	Idem, marbre et pierre							

SERVATIONS.

archandises, on croit pouvoir évaluer ce poids au total à 1,266,825,933 kilogrammes.

TABLEAU N.° 8.

ÉTAT des Marchandiss par l'Inspecteur général de la Navigation.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.

MATÉRIAUX ET OBJETS DE CONSTRUCTION.

Bois. . . . — *Idem*; Sciage; *Idem*; Bateaux (déchirage); *Idem*; Plateaux de noyer; Planches; *Idem*; Charpente; *Idem*; *Idem*; *Idem*; Poutres; Perches; Lisoires; Voliges; Lattes; *Idem*.

Ardoises; *Idem*; Tuiles, briques et carreaux; *Idem*; Albâtre; Pierre noire; *Idem* à moulin; Pierre en bloc; *Idem*; *Idem* de taille, moellons et marbre; Pierre de taille; *Idem* meulière; *Idem*; Moellons; *Idem*; Carreaux de meules; Meules; Pavés; *Idem*; Pierre à chaux; Chaux; Plâtre.

INDICATION DES QUANTITÉS PAR PORTS D'ARRIVAGE.

PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare.	PORTS du haut. — Bureau de la Râpée.	PATACHE d'aval.	PORT de la Villette.	TOTAL.
″	″	″	1,228.	1,228.
″	2,312,000.	″	165,700.	2,477,700.
″	″	109,231.	″	109,231.
300.	″	″	″	300.
″	″	138,000.	″	138,000.
800.	″	″	″	800.
″	″	94,698.	″	94,698.
″	″	″	6,200.	6,200.
″	″	″	22,555.	22,555.
″	″	2,278,635.	″	2,278,639.
″	″	″	75,890.	75,890.
″	″	″	92,880.	92,880.
″	″	5,234,858.	″	5,234,858.
″	″	″	2,300.	2,300.
″	″	″	267.	267.
″	″	2,179,729.	″	2,179,729.
5,000.	2,483,239.	″	″	2,488,239.
″	″	″	68,298.	68,298.
10,400.	″	″	″	10,400.
″	″	″	14,228.	14,228.
198,720.	″	″	″	198,720.
110.	″	″	″	110.
″	″	70,857.	″	70,857.
″	″	″	94.	94.
″	″	″	260,025.	260,025.
″	″	3,751,484.	″	3,751,484.
″	″	7,433,592.	173,955.	7,607,547.
18.	168,832.	1,763,753.	1,067,423.	2,831,176.
″	″	″	″	168,850.
″	″	127.	″	127.
″	″	7.	″	7.
″	″	″	375.	375.
″	13,165.	″	″	13,165.
″	″	″	53.	53.
″	327.	″	″	327.

TABLEAU N.° 9.

ANNÉE 1825.

HAUTEUR de l'Eau dans le Lit de la Seine, rapportée chaque jour ... du Pont de la Tournelle.

TABLEAU N.° 5.

JOURS DU MOIS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.
1	3. 30.	1. 65.	1. 64.	1. 15.	0. 84.	0. 86.	0. 24.	— 10.	0. 13.	0. 00.	0. 51.	2. 69.
2	3. 20.	1. 60.	2. 09.	1. 19.	0. 90.	0. 76.	0. 23.	— 06.	0. 10.	0. 00.	0. 61.	2. 79.
3	3. 03.	1. 70.	3. 15.	1. 12.	0. 92.	0. 78.	0. 29.	— 12.	0. 11.	0. 00.	0. 53.	2. 73.
4	2. 90.	1. 70.	3. 55.	1. 09.	1. 00.	0. 72.	0. 23.	— 12.	0. 10.	0. 00.	0. 60.	2. 89.
5	2. 80.	2. 00.	3. 80.	1. 07.	0. 89.	0. 69.	0. 21.	0. 00.	0. 07.	0. 00.	0. 62.	3. 11.
6	2. 70.	2. 21.	3. 72.	1. 10.	0. 82.	0. 75.	0. 20.	— 09.	0. 10.	0. 00.	0. 62.	3. 50.
7	2. 61.	2. 40.	3. 52.	1. 00.	0. 94.	0. 69.	0. 25.	— 10.	0. 10.	+ 06.	0. 80.	3. 92.
8	2. 49.	2. 40.	3. 48.	0. 95.	0. 79.	0. 80.	0. 19.	— 12.	0. 08.	— 03.	0. 91.	4. 02.
9	2. 34.	2. 51.	3. 44.	0. 97.	0. 81.	0. 73.	0. 17.	— 10.	0. 05.	— 03.	1. 20.	4. 32.
10	2. 29.	2. 73.	3. 39.	0. 86.	0. 67.	0. 75.	0. 22.	— 08.	0. 05.	+ 05.	1. 25.	4. 50.
11	2. 23.	2. 85.	3. 28.	0. 90.	0. 71.	0. 70.	0. 18.	— 11.	0. 05.	0. 00.	1. 40.	4. 35.
12	2. 20.	2. 74.	3. 04.	0. 90.	0. 61.	0. 60.	0. 16.	+ 02.	0. 06.	+ 03.	1. 69.	4. 30.
13	2. 11.	2. 61.	2. 82.	0. 90.	0. 69.	0. 62.	0. 21.	— 02.	0. 06.	— 01.	1. 92.	4. 30.
14	2. 05.	2. 49.	2. 62.	0. 79.	0. 66.	0. 53.	0. 22.	— 10.	0. 10.	+ 03.	2. 00.	4. 02.
15	2. 00.	2. 39.	2. 46.	0. 81.	0. 76.	0. 51.	0. 15.	— 05.	0. 10.	— 05.	2. 00.	3. 50.
16	1. 91.	2. 29.	2. 30.	0. 88.	0. 95.	0. 52.	0. 11.	— 03.	0. 10.	— 02.	1. 95.	3. 15.
17	1. 82.	2. 21.	2. 15.	0. 76.	1. 03.	0. 42.	0. 19.	0. 00.	0. 10.	— 06.	1. 94.	2. 90.
18	1. 76.	2. 16.	2. 02.	0. 80.	1. 01.	0. 40.	0. 10.	+ 02.	0. 15.	— 05.	1. 81.	2. 79.
19	1. 72.	2. 10.	1. 91.	0. 69.	0. 91.	0. 42.	0. 05.	+ 05.	0. 09.	— 04.	1. 79.	2. 54.
20	1. 79.	2. 01.	1. 81.	0. 80.	0. 94.	0. 37.	0. 05.	+ 08.	0. 09.	0. 00.	1. 80.	2. 35.
21	1. 81.	1. 94.	1. 74.	0. 70.	0. 93.	0. 38.	0. 10.	+ 12.	0. 10.	0. 00.	1. 90.	2. 25.
22	1. 88.	1. 90.	1. 69.	0. 70.	0. 83.	0. 31.	0. 03.	+ 15.	0. 09.	+ 01.	2. 10.	2. 16.
23	1. 85.	1. 81.	1. 61.	0. 79.	0. 85.	0. 35.	0. 00.	+ 20.	0. 03.	+ 30.	2. 25.	2. 09.
24	1. 81.	1. 78.	1. 54.	0. 67.	0. 79.	0. 20.	0. 01.	+ 23.	0. 03.	+ 45.	2. 29.	1. 95.
25	1. 75.	1. 70.	1. 45.	0. 75.	0. 85.	0. 25.	0. 00.	+ 22.	0. 03.	+ 45.	2. 30.	1. 89.
26	1. 71.	1. 62.	1. 41.	0. 65.	0. 78.	0. 32.	— 06.	+ 22.	0. 02.	0. 60.	2. 35.	1. 79.
27	1. 70.	1. 58.	1. 40.	0. 79.	0. 81.	0. 29.	— 06.	+ 22.	0. 02.	0. 54.	2. 32.	1. 75.
28	1. 70.	1. 55.	1. 39.	0. 71.	0. 83.	0. 24.	— 01.	+ 20.	0. 00.	0. 60.	2. 38.	1. 87.
29	1. 80.	″	1. 32.	0. 75.	0. 80.	0. 26.	— 02.	+ 18.	0. 00.	0. 60.	2. 40.	1. 89.
30	1. 71.	″	1. 29.	0. 90.	0. 85.	0. 31.	— 08.	+ 16.	0. 00.	0. 52.	2. 51.	1. 89.
31	1. 69.	″	1. 22.	″	0. 78.	″	— 10.	+ 15.	″	0. 61.	″	1. 80.

Nota. 1.° Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle est à 24^{m}5 au-dessus du niveau de l'Océan.

2.° A 5 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, les eaux interceptent totalement la circulation sur le port au Blé, &c.

ANNÉE 1826.

HAUTEUR de l'Eau dans le Lit de la Seine, rapportée chaque jour [illegible] du Pont de la Tournelle.

TABLEAU N.° 6.

JOURS DU MOIS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.	mèt. cent.
1	1. 70.	0. 80.	2. 25.	0. 89.	0. 85.	0. 64.	0. 10.	+ 01.	— 11.	0. 00.	0. 34.	1. 37.
2	1. 68.	0. 87.	2. 23.	0. 74.	0. 92.	0. 64.	0. 10.	— 05.	— 10.	0. 00.	0. 40.	1. 44.
3	1. 61.	0. 91.	2. 02.	0. 80.	0. 90.	0. 60.	0. 14.	— 05.	— 09.	0. 00.	0. 30.	1. 62.
4	1. 55.	0. 94.	2. 02.	0. 70.	0. 86.	0. 52.	0. 09.	— 05.	— 05.	+ 09.	0. 45.	1. 70.
5	1. 49.	0. 93.	1. 91.	0. 79.	0. 85.	0. 57.	0. 05.	— 01.	— 01.	0. 11.	0. 51.	1. 84.
6	1. 55.	0. 91.	1. 82.	0. 69.	1. 09.	0. 50.	0. 10.	— 07.	0. 00.	0. 09.	0. 70.	1. 91.
7	2. 00.	0. 95.	1. 71.	0. 70.	1. 05.	0. 50.	0. 09.	— 07.	0. 00.	0. 20.	0. 89.	2. 04.
8	2. 23.	1. 05.	1. 64.	0. 70.	1. 00.	0. 45.	0. 05.	— 02.	+ 04.	0. 30.	1. 00.	2. 31.
9	1. 99.	1. 10.	1. 55.	0. 61.	1. 01.	0. 51.	0. 05.	0. 00.	+ 08.	0. 40.	0. 97.	2. 65.
10	1. 38.	1. 09.	1. 44.	0. 64.	1. 00.	0. 44.	0. 03.	— 02.	+ 15.	0. 46.	1. 04.	2. 80.
11	1. 34.	1. 04.	1. 42.	0. 57.	0. 96.	0. 44.	0. 05.	— 07.	+ 11.	0. 50.	1. 11.	2. 72.
12	1. 37.	0. 99.	1. 32.	0. 65.	0. 95.	0. 48.	0. 06.	— 10.	+ 12.	0. 51.	1. 00.	2. 70.
13	1. 29.	0. 95.	1. 25.	0. 60.	0. 99.	0. 42.	0. 10.	— 07.	+ 10.	0. 51.	1. 03.	2. 64.
14	1. 15.	0. 90.	1. 20.	0. 62.	0. 95.	0. 44.	0. 08.	— 09.	+ 09.	0. 51.	1. 18.	2. 58.
15	1. 20.	0. 90.	1. 20.	0. 65.	0. 90.	0. 50.	0. 05.	— 04.	+ 10.	0. 65.	1. 40.	2. 50.
16	1. 15.	0. 88.	1. 15.	0. 61.	0. 89.	0. 47.	0. 11.	— 08.	+ 06.	0. 70.	1. 60.	2. 42.
17	1. 05.	0. 85.	1. 05.	0. 65.	0. 80.	0. 40.	0. 09.	— 08.	+ 06.	0. 61.	1. 79.	2. 32.
18	1. 02.	0. 93.	1. 12.	0. 59.	0. 70.	0. 40.	0. 00.	— 09.	+ 03.	0. 60.	1. 89.	2. 22.
19	1. 02.	0. 95.	1. 01.	0. 65.	0. 71.	0. 33.	— 03.	— 08.	+ 04.	0. 58.	1. 84.	2. 10.
20	1. 08.	0. 95.	1. 00.	0. 56.	0. 70.	0. 33.	+ 10.	— 08.	0. 00.	0. 60.	1. 82.	1. 97.
21	1. 03.	1. 10.	1. 00.	0. 59.	0. 61.	0. 28.	+ 01.	— 08.	0. 00.	0. 50.	1. 80.	1. 81.
22	1. 00.	1. 40.	1. 03.	0. 51.	0. 64.	0. 30.	— 01.	— 10.	0. 00.	0. 50.	1. 75.	1. 70.
23	0. 99.	1. 49.	0. 95.	0. 54.	0. 61.	0. 26.	0. 00.	— 05.	0. 00.	0. 40.	1. 71.	1. 65.
24	1. 00.	1. 58.	0. 97.	0. 54.	0. 60.	0. 26.	+ 09.	— 05.	+ 01.	0. 49.	1. 61.	1. 57.
25	0. 95.	1. 99.	1. 00.	0. 46.	0. 58.	0. 26.	+ 02.	— 11.	0. 00.	0. 40.	1. 51.	1. 51.
26	0. 89.	2. 11.	0. 95.	0. 57.	0. 65.	0. 20.	+ 01.	— 12.	— 01.	0. 42.	1. 44.	1. 47.
27	0. 88.	2. 21.	0. 93.	0. 57.	0. 60.	0. 15.	+ 01.	— 12.	0. 00.	0. 34.	1. 40.	1. 40.
28	0. 90.	2. 21.	0. 90.	0. 61.	0. 56.	0. 15.	+ 05.	— 10.	0. 00.	0. 39.	1. 38.	1. 31.
29	0. 85.	″	0. 94.	0. 65.	0. 60.	0. 20.	0. 00.	— 09.	0. 00.	0. 40.	1. 38.	1. 25.
30	0. 82.	″	0. 82.	0. 70.	0. 55.	0. 11.	0. 00.	— 09.	— 01.	0. 38.	1. 39.	1. 23.
31	0. 80.	″	0. 85.	″	0. 60.	″	+ 10.	— 10.	″	0. 35.	″	1. 18.

Nota. 1.° Le zéro de l'échelle du pont de la Tournelle est à 24m5 au-dessus du niveau de l'Océan.

2.° A 5 mètres au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, les eaux interceptent totalement la circulation sur le port au Blé, &c.

ARTICLE III.

NAVIGATION.

Énumération des Tableaux relatifs à la Navigation.

TABLEAU N.° 7.

DÉSIGNATION DES BATEAUX.	DÉSIGNATION DES PORTS D'ARRIVAGE. PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare. 1824.	1825.	PORTS du haut, bureau de la Râpée. 1824.	1825.	PATACHE d'aval. 1824.	1825.	PORT de la Villette. 1824.	1825.	TOTAL GÉNÉRAL. 1824.	1825.
Barquettes	318.	203.	145.	215.	//	//	//	9.	463.	427.
Lavandières	27.	44.	272.	427.	//	//	31.	308.	330.	779.
Bateaux marnois	267.	282.	3,396.	1,002.	//	//	61.	74.	3,724.	1,358.
Idem picards	//	//	//	//	347.	389.	//	//	347.	389.
Idem normands	//	//	//	//	431.	468.	9.	//	440.	468.
Idem flamands	//	//	//	//	27.	50.	37.	45.	64.	95.
Idem à vapeur	//	//	//	//	62.	31.	2.	23.	64.	54.
Batelets	20.	45.	//	//	//	//	//	//	20.	45.
Bachots	//	29.	//	//	//	//	//	//	//	29.
Petits bâtimens	//	//	//	//	//	//	10.	17.	10.	17.
Boutiques et bascules à poisson	//	1.	50.	55.	//	//	//	//	50.	56.
Coches	100.	119.	260.	265.	//	//	15.	6.	375.	390.
Flettes	//	//	445.	404.	//	//	//	//	445.	404.
Flûtes	37.	71.	//	//	//	//	12.	1.	49.	72.
Margottas	616.	991.	3,522.	4,563.	//	//	//	44.	4,138.	5,598.
Idem accouplés	//	//	//	//	//	//	22.	//	22.	//
Toues	2,556.	1,824.	2,156.	4,094.	//	//	23.	44.	4,735.	5,962.
TOTAL GÉNÉRAL des bateaux	3,941.	3,609.	10,246.	11,025.	867.	938.	222.	571.	15,276.	16,143.
Coupons réduits en trains	57.	55.	3,567.	2,238.	//	//	//	//	3,624.	2,293.
Parts réduites en trains	65.	147.	2,327.	4,090.	//	//	//	//	2,392.	4,237.
Trains éclusés	288.	336.	//	//	//	//	//	15.	288.	351.
TOTAL GÉNÉRAL des trains	410.	538.	5,894.	6,328.	//	//	//	15.	6,304.	6,881.

OBSERVATIONS.

Arrivages de Trains dans Paris.

		Nomb.	Trains.	
1824.	Coupons	65,238.	= 3,624.	6,304.
	Parts	4,782.	= 2,392.	
	Trains éclusés	//	= 288.	
1825.	Coupons	41,284.	= 2,293.	6,881.
	Parts	8,475.	= 4,237.	
	Trains éclusés	//	= 351.	

ÉTAT des Marchandises par l'Inspecteur général de la Navigation.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.			[...]TÉ	INDICATION DES QUANTITÉS PAR PORTS D'ARRIVAGE. PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare.	PORTS du haut. — Bureau de la Râpée.	PATACHE d'aval.	PORT de la Villette.	TOTAL.
BOISSONS.	Esprit		be.	〃	〃	〃	948.	948.
	Idem et eau-de-vie			91.	18,659.	〃	〃	18,750.
	Eau-de-vie		:.	〃	〃	〃	39,700.	39,700.
	Idem et liqueurs			〃	9,577.	〃	〃	9,577.
	Vin			〃	85,405.	〃	〃	85,405.
	Vinaigre			164,708.	2,653,188.	〃	〃	2,817,896.
	Bière			1,407.	〃	〃	〃	1,407.
	Idem et cidre			29.	〃	〃	〃	29.
	Cidre		re.	〃	11,849.	〃	〃	11,849.
	Blé		ne.	〃	〃	〃	200.	200.
	Idem		I	〃	〃	758,250.	〃	758,250.
MATÉRIAUX ET OBJETS DE CONSTRUCTION.	Bois	*Idem* et grumes		12.	〃	〃	〃	12.
		Lattes	:.	〃	〃	44,342.	5,714.	50,056.
		Sciage	ne.	〃	〃	7,674,519.	40,100.	7,714,619.
		Idem		〃	〃	3,702,642.	59,200.	3,761,842.
		Idem et plateaux		〃	〃	1,325,548.	942,600.	2,268,148.
		Voliges						
	Ardoises							
	Briques et tuiles							
	Idem, carreaux et faîtières							
	Marbre							
	Idem et pierre							
	Moellons							
	Idem, marbre et pierre							

[...]SERVATIONS.

[...]archandises, on croit pouvoir évaluer ce poids au total à 1,266,825,933 kilogrammes.

TABLEAU N.° 8.

État des Marchandiss par l'Inspecteur général de la Navigation.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES.

MATÉRIAUX ET OBJETS DE CONSTRUCTION.

- Bois.
  - *Idem* .... le.
  - Sciage ....
  - *Idem* ....
  - Bateaux (déchirage) ....
  - *Idem* ....
  - Plateaux de noyer ....
  - Planches .... e.
  - *Idem* ....
  - Charpente ....
  - *Idem* ....
  - *Idem* ....
  - *Idem* .... e.
  - Poutres ....
  - Perches ....
  - Lisoires ....
  - Voliges ....
  - Lattes ....
  - *Idem* ....
- Ardoises ....
- *Idem* ....
- Tuiles, briques et carreaux ....
- *Idem* ....
- Albâtre ....
- Pierre noire ....
- *Idem* à moulin ....
- Pierre en bloc ....
- *Idem* ....
- *Idem* de taille, moellons et marbre .... e.
- Pierre de taille ....
- *Idem* meulière ....
- *Idem* ....
- Moellons ....
- *Idem* ....
- Carreaux de meules ....
- Meules ....
- Pavés ....
- *Idem* .... e.
- Pierre à chaux ....
- Chaux ....
- Plâtre ....

INDICATION DES QUANTITÉS PAR PORTS D'ARRIVAGE.				
PORTS de Bercy, des Carrières, de Choisy et de la Gare.	PORTS du haut. — Bureau de la Râpée.	PATACHE d'aval.	PORT de la Villette.	TOTAL.
″	″	″	1,228.	1,228.
″	2,312,000.	″	165,700.	2,477,700.
″	″	109,231.	″	109,231.
300.	″	″	″	300.
″	″	138,000.	″	138,000.
800.	″	″	″	800.
″	″	94,698.	″	94,698.
″	″	″	6,200.	6,200.
″	″	″	22,555.	22,555.
″	″	2,278,635.	″	2,278,639.
″	″	″	75,890.	75,890.
″	″	″	92,880.	92,880.
″	″	5,234,858.	″	5,234,858.
″	″	″	2,300.	2,300.
″	″	″	267.	267.
″	″	2,179,729.	″	2,179,729.
5,000.	2,483,239.	″	″	2,488,239.
″	″	″	68,298.	68,298.
10,400.	″	″	″	10,400.
″	″	″	14,228.	14,228.
198,720.	″	″	″	198,720.
110.	″	″	″	110.
″	″	70,857.	″	70,857.
″	″	″	94.	94.
″	″	″	260,025.	260,025.
″	″	3,751,484.	″	3,751,484.
″	″	7,433,592.	173,955.	7,607,547.
″	″	1,763,753.	1,067,423.	2,831,176.
18.	168,832.	″	″	168,850.
″	″	127.	″	127.
″	″	7.	″	7.
″	″	″	375.	375.
″	13,165.	″	″	13,165.
″	″	″	53.	53.
″	327.	″	″	327.

TABLEAU N.° 9.

BASSIN DE LA SEINE.

PRODUITS du Droit de Navigation pendant les années 1818 à 1825 inclusivement.

NOMS DES BUREAUX de perception.	PRODUITS DES ANNÉES 1818 À 1825 inclusivement. Principal.	Décime.	PRODUITS GÉNÉRAUX des huit années.	PRODUIT d'une ANNÉE MOYENNE.	OBSERVATIONS.
Nogent-sur-Seine	70,522f 52c	7,069f 75c	77,592f 27c	9,699f 03c	
Montereau-faut-Yonne	503,219. 24.	50,384. 35.	553,603. 59.	69,200. 45.	
Alfort	351,578. 38.	35,166. 66.	386,745. 04.	48,343. 13.	
Choisy	1,118,527. 53.	112,051. 87.	1,230,579. 40.	153,822. 42.	
Passy	74,714. 25.	7,511. 71.	82,225. 96.	10,278. 24.	
Neuilly	62,899. 51.	6,295. 41.	69,194. 92.	8,649. 36.	
Le Pecq	497,700. 54.	49,827. 06.	547,527. 60.	68,440. 95.	
Mantes	516,952. 22.	51,709. 37.	568,661. 59.	71,082. 70.	
Pont-de-l'Arche	603,346. 27.	60,349. 69.	663,695. 96.	82,962. 00.	
Vaudreuil	6,747. 00.	676. 98.	7,423. 98.	928. 00.	
Rouen	375,993. 71.	37,867. 26.	413,860. 97.	51,732. 62.	
Châlons-sur-Marne	61,232. 01.	6,127. 87.	67,359. 88.	8,419. 98.	
La Ferté-sous-Jouarre	149,379. 38.	14,944. 11.	164,323. 49.	20,540. 44.	
Soissons	4,367. 92.	439. 04.	4,806. 96.	600. 87.	
Compiègne	81,777. 33.	8,190. 08.	89,967. 41.	11,245. 93.	
Pontoise	260,806. 64.	26,115. 80.	286,922. 44.	35,865. 31.	
	4,739,764. 45.	474,727. 01.	5,214,491. 46.	651,811. 43.	

II.e ARRONDISSEMENT.

La Seine, depuis M… …ne depuis Auxerre (*Yonne*) jusqu'à son confluent avec la Seine, …es rivières de la Cure et de l'Armançon : chef-lieu *Auxerre*.

1.er BUREAU À N…

Par bateau de 38 mètres et au-dessus...... o.

Par bateau de 32 à 38 mètres exclusivement o.

Par bateau de 30 mètres et au-dessus...... o.

Les bateaux non chargés paieront le 1/3. o.

En cas de fraction, le centime entier sera perçu. o.

…eux ve-

…par voyage.......... 3. 00.

De la mer à Rouen,

Les bâtimens étrangers venant de la mer paieront par tonneau..........	0. 15.
Les bâtimens français venant de l'étranger, des colonies ou de la pêche de Terre-Neuve, paieront également par tonneau..........	0. 15.
Les bâtim. français venant de France paieront par tonneau	0. 05.
Les bâtimens pontés ou non pontés, naviguant sur la Seine, venant des ports entre Rouen et l'embouchure de ce fleuve, au-dessus du port de 5 tonneaux, paieront par tonneau..........	0. 03.
Les bateaux servant au transport des passagers entre Rouen et la Bouille paieront par voyage..........	1. 50.

Le droit sur les navires sera perçu conform.nt à la jauge réglée par les douanes.

De Rouen à la mer et ports de France le même tarif que ci-dessus.

Les bateaux et bâtimens non chargés paieront le 1/3.

En cas de fraction, le centime entier sera perçu.

…T.

L'Oise … …u *Laon*.

1.er BUREAU À COMPIÈGNE.

L'octroi de navigation sera perçu à ce bure… pour toute la navigation supérieure desce… dante, et pour la même navigation en rem… tant, sans avoir égard au point de départ … celui de débarquement.

TARIF.

En descendant,

Par bateau de 38 mètres de longueur et au-dessus..........	10f 00c
Par bateau de 32 à 38 mètres exclusivement..........	8. 00.
Par bateau de 30 mètres et au-dessous..........	6. 00.
Par train de bois de charpente, sciage et charronnage......	9. 00.
Par train de bois à brûler......	8. 00.

Le 1/3 du droit sera payé en remontant, à vid… chargé.

En cas de fraction, le centime entier sera perçu…

…u À COMPIÈGNE.

…igation sera perçu à ce bureau … descendante, de Soissons à …our la même navigation en re… …piègne à Soissons, sans avoir … départ ni à celui de débarque-

TARIF.

…e 38 mètres de lon… …u-dessus..........	10f 00c
…e 32 à 38 mètres de …exclusivement.....	8. 00.
…le 32 mètres et au-…	6. 00.
…bois de charpente et …ge..........	9. 00.

…on chargé paiera le 1/3.

…, le centime entier sera perçu.

IX.e ARRONDISSEMENT.

L'Eure dans toute son étendue : chef-lieu *Évreux*.

BUREAU À VAUDREUIL.

L'octroi de navigation sera perçu à ce bureau pour toute la navigation supérieure descendante, depuis Louviers jusqu'au confluent de la Seine, sans avoir égard au point de départ ni à celui de débarquement.

TARIF.

Les bateaux chargés de toute espèce de marchandise.......	7f 75c
Pour les bateaux chargés de futailles..........	7. 50.
Pour les bateaux vides.......	3. 25.
Pour chaque train..........	7. 50.

Les bateaux remontans ne paieront aucun droit.

ARTICLE IV.

HAUTEURS

Des POINTS PRINCIPAUX du Territoire des Arrondissemens ruraux du département de la Seine,

DÉTERMINÉES PAR DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Hauteurs des Points principaux du Territoire des Arrondissemens ruraux du Département de la Seine.

Nota. La détermination des hauteurs des points principaux de l'arrondissement de Sceaux, par des observations barométriques, avait été confiée à un professeur des sciences physiques attaché à l'un des colléges de Paris. Ce travail, qui devait être terminé assez à temps pour faire partie du présent Recueil, ayant éprouvé des retards indépendans de l'Administration, son exécution se trouve ajournée indéfiniment.

ARTICLE IV.

HAUTEURS

Des Points principaux du Territoire des Arrondissemens ruraux du département de la Seine,

DÉTERMINÉES PAR DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Hauteurs des Points principaux du Territoire des Arrondissemens ruraux du Département de la Seine.

Nota. La détermination des hauteurs des points principaux de l'arrondissement de Sceaux, par des observations barométriques, avait été confiée à un professeur des sciences physiques attaché à l'un des colléges de Paris. Ce travail, qui devait être terminé assez à temps pour faire partie du présent Recueil, ayant éprouvé des retards indépendans de l'Administration, son exécution se trouve ajournée indéfiniment.

ARTICLE V.

FLORE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ÉNUMÉRATION des Parties rélatives à la Flore.

I.re PARTIE. Distribution géographique des plantes herbacées.

II.e PARTIE. Tableaux récapitulatifs de la Flore du département.

Nota. On doit faire remarquer que la Flore du département n'a été considérée, dans les tableaux qui composent cet article, que sous le point de vue administratif, c'est-à-dire, dans ses rapports avec les usages publics et domestiques, l'industrie et les arts.

Ire PARTIE.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES PLANTES HERBACÉES.

4

Énumération des Tableaux relatifs à la Distribution géographique des Plantes herbacées.

Nota. On doit faire observer que plusieurs des plantes qui habitent les bois croissent aussi dans les terrains incultes, et que plusieurs de celles qui viennent dans des terrains incultes se trouvent aussi dans les terrains cultivés; elles sont, dans les tableaux ci-dessus, comptées dans les lieux où on les rencontre le plus ordinairement.

LEAU présentant le nom du département de la Seine, et indiquant les Classes du Jardin du Roi (1826).

ÉROS ... SES.	NOMBRE DES ESPÈCES par CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par FAMILLES.	des GENRES par FAMILLES.	FA...
I.	27.	4.	3.	Fou
		1.	1.	Arc
		18.	6.	Gra
		4.	1.	Cy
I.	13.	3.	1.	Jun
		4.	2.	Asp
		5.	2.	Lili
		1.	1.	Irid
V.	7.	7.	3.	Orc
V.	//	//	//	
I.	1.	1.	1.	Pol
II.	//	//	//	
III.	32.	1.	1.	Ly
		12.	3.	Péd
		10.	7.	Lab
		2.	1.	Scr
		4.	3.	Bor
		3.	1.	Ap
IX.	6.	2.	1.	Bru
		4.	1.	Ca
X.	7.	3.	1.	Sén
		2.	2.	Flo
		2.	1.	Rad
XI.	3.	1.	1.	Dip
		1.	1.	Val
		1.	1.	Rul
XII.	5.	5.	3.	Om
XIII.	28.	6.	3.	Ren
		1.	1.	Pap
		2.	1.	Cru
		4.	1.	Mil
		3.	1.	Ge
		2.	1.	Cis
		3.	1.	Vio
		7.	4.	Ca
XIV.	22.	2.	2.	Jou
		2.	2.	Sax
		3.	2.	On
		8.	5.	Ros
		6.	4.	Lég
		1.	1.	Pol
XV.	2.	2.	1.	Eu
	153.	TOTAUX.	79.	

qui, par leurs qualités propres, peuvent être utiles en médecine, nuisibles, ; dans les arts économiques.

QUALITÉS.	EMPLOI MÉDICINAL.	EMPLOI ÉCONOMIQUE.
Vulnéraire	//	//
Caustique	//	//
Idem	//	Peut servir au blanchiment du linge, ou fournir une fécule nutritive.
Sudorifique	M.	A donné, dit-on, en Angleterre, par ébullition, une sorte de caoutchouc.
Apéritive	//	Bourgeons comestibles.
Idem	M.	//
Idem	M.	//
Pectoral	M.	//
Racines émétiques	M.	//
//	//	Comestible.
Fleurs pulvérisées sternutatoires	//	//
Racines vomitives	//	//
Narcotique anodin	M.	//
Antiscorbutique	M.	//
Astringente	M.	//
Acide rafraîchissant	M.	Baies comestibles.
Vulnéraire	M.	//
Stomachique	M.	//
//	//	Peut teindre en jaune.
Fortifiante	//	Lits pour les enfans.
Béchique	M.	//
//	//	Peut colorer les vins.
Astringente	M.	//
Amère	M.	//
Vulnéraire	M.	//
Astringente	M.	//
//	//	Teint en jaune.
Amère aromatique	M.	//
Idem	M.	//
Idem	M.	//
Astringente	//	Bonne pour le tannage.
Antispasmodique	M.	//
Amère	M.	//
Astringente	M.	//
Pectorale incisive	M.	//

tableau ci-contre se trouvent 5 sous-arbrisseaux; et parmi les autres plantes, sur 100 on Pour les mêmes espèces (fougères non comprises), on compte sur 100 plantes 36 prin-

TABLEAU présentant le nom[…]tement de la Seine, et indiquant les Classes auxquelles […]in du Roi (1826).

NUMÉROS des CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par FAMILLES.	NOMBRE des GENRES par FAMILLES.	FA[…]
II.	35.	1.	1.	Fo[…]
		22.	12.	Gra[…]
		12.	2.	Cyp[…]
III.	″	″	″	
IV.	9.	9.	2.	Or[…]
V.	″	″	″	
VI.	3.	3.	1.	Pol[…]
VII.	″	″	″	
VIII.	10.	4.	2.	Lys[…]
		3.	2.	Péd[…]
		1.	1.	Lab[…]
		1.	1.	Sol[…]
		1.	1.	Bor[…]
IX.	″	″	″	
X.	14.	6.	5.	Sén[…]
		3.	1.	Flo[…]
		5.	4.	Rad[…]
XI.	1.	1.	1.	Val[…]
XII.	5.	5.	5.	Om[…]
XIII.	8.	4.	1.	Ren[…]
		1.	1.	Cap[…]
		1.	1.	Car[…]
		2.	1.	Lin[…]
XIV.	14.	1.	1.	Om[…]
		1.	1.	Ros[…]
		12.	5.	Lég[…]
XV.	″	″	″	
	99.	TOTAUX.	52.	

[…]AIRES, qui, par leurs qualités propres, peuvent être utiles en médecine, […]ployées dans les arts économiques.

QUALITÉS.	EMPLOI MÉDICINAL.	EMPLOI ÉCONOMIQUE.
Excite le crachement..........	M.	″
″	″	Fourrage.
″	″	*Idem.*
″	″	Le tubercule radical peut être mangé.
Amère......................	″	″
Stomachique, diurétique.......	M.	Les racines sont employées dans la parfumerie.
″	″	Fourrage.
Incisive, apéritive............	M.	″
″	″	Fourrage.
Purgatif.....................	M.	″
Astringente, vulnéraire.........	M.	″
″	″	Cultivée pour fourrage.
″	″	*Idem*, mais moins que la précédente.
Vulnéraire....................	″	″
Racine aromatique détersive.....	″	″
″	″	Fourrage.
Passe pour fortifier les nerfs......	″	″
Caustique....................	″	″
Idem........................	″	″
Idem........................	″	″
Idem........................	″	″
Antiscorbutique...............	M.	Peut servir à la teinture et fournir le sel d'oseille.
Amère, dépurative.............	M.	″
Aromatique...................	M.	″
Résolutive, sudorifique.........	″	″
Vulnéraire, astringente.........	M.	″
Sudorifique...................	″	Alimentaire.
″	″	Cultivé pour fourrage.
″	″	*Idem*, moins que le précédent.
″	″	Fourrage.
Racine odorante antispasmodique.	M.	″

[…]bleau ci-contre, on compte, sur 100 plantes, 12 annuelles, 3 bisannuelles et 85 vivaces. […] printanières, 62 estivales et 2 automnales.

TABLEAU N.° 14.

LEAU présentant le | *les* TERRAINS HUMIDES *du département de la Seine,*
et indiqu | *Botanique du Jardin du Roi* (1826).

...ROS ...S ...SES.	NOMBRE DES ESPÈCES par CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par FAMILLES.	NOMBRE des GENRES par FAMILLES.
I.	35.	18. 4. 12. 1.	6. 2. 6. 1.
II.	11.	6. 4. 1.	1. 3. 1.
V.	3.	3.	2.
V.	″	″	″
VI.	5.	5.	2.
VII.	″	″	″
VIII.	23.	5. 5. 9. 2. 1. 1.	4. 2. 5. 2. 1. 1.
IX.	″	″	″
X.	11.	1. 4. 6.	1. 3. 3.
XI.	2.	2.	1.
XII.	8.	8.	4.
XIII.	15.	7. 7. 1.	3. 2. 1.
XIV.	9.	5. 2. 2.	2. 1. 1.
XV.	1.	1.	1.
″	123.	TOTAUX.	62.

...UX et TERRAINS HUMIDES, qui, par leurs qualités propres, peuvent être ...bles, ou employées dans les arts économiques.

	QUALITÉS.	EMPLOI MÉDICINAL.	EMPLOI ÉCONOMIQUE.
...	Apéritif	M.	″
..	″	″	Propre à faire des balais communs.
...	Acre, vésicant	″	″
...	Amère, fébrifuge	M.	″
...	Antiscorbutique	″	Alimentaire en quelques pays.
...	Vomitive, purgative	M.	″
...	″	″	Graines réduites en gruau; alim.res
...	Amère, purgative	M.	″
...	Acre, astringent	M.	Entre dans la compos.on de l'encre.
...	Tonique, apéritive	M.	″
...	Astringente	M.	Employée en teinture.
...	*Idem*	M.	″
...	Tonique, vulnéraire	M.	″
..	Cordiale, *idem*	M.	″
...	*Id.*, peut remplacer la menthe poiv.ée	M.	″
...	*Idem*	M.	″
..	Froid, calmant	M.	″
...	*Idem*	M.	″
...	Un peu caustique	M.	″
...	Vénéneuse	M.	″
...	Vulnéraire, astringente	″	Potagère, se mange en Écosse.
...	Racines astringentes	″	″
...	Caustique	″	″
...	*Idem*	″	″
...	*Idem*	″	″
im.	*Idem*	″	″
...	*Idem*, vénéneuse	″	″
...	Vulnéraire, détersive	M.	″
...	Antiscorbutique	M.	Alimentaire.
...	″	″	*Idem.*
...	Stomachique	M.	″
...	Diurétique, amère	M.	″
...	Antiscorbutique, *idem*	M.	″

...u tableau ci-contre, on compte sur 100 plantes, 16 annuelles, 2 bisannuelles et 82 vivaces.
... 13 printanières, 84 estivales et 3 autumnales.

TABLEAU N.° 15.

XIV.	25.	1. 22.	
XV.	4.	4.	
	158.	TOTAUX.	

TABLEAU N.° 16.

*TABLEAU présentant le nombre*t *département de la Seine, et indiquant les Classes auxqu*r*din du Roi* (1826).

.NCULTES du département de la Seine qui, par leurs qualités propres, ou employées dans les arts économiques.

NUMÉROS des CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par CLASSES.	NOMBRE DES ESPÈCES par FAMILLES.	NOMBRE des GENRES par FAMILLES.	FAMILL	QUALITÉS.	EMPLOI MÉDICINAL.	EMPLOI ÉCONOMIQUE.
		5.	3.	Fougères..	ngente.................	M.	″
II.	18.	13.	7.	Graminées.	éraire.................	M.	″
					rale.................	M.	″
					ıystérique.................	M.	″
					ınative.................	M.	″
					éraire.................	M.	″
		2.	2.	Liliacées..	rifique.................	M.	″
III.	4.	2.	1.	Narcisses..	ante.................	M.	″
					achique.................	M.	″
					ıifuge.................	M.	″
					énagogue.................	M.	″
					ral.................	M.	″
IV.	″	″	″		catarrhale.................	M.	″
					ique.................	M.	″
V.	1.	1.	1.	Aristoloche	ıystérique.................	M.	″
					s.................	″	Le fruit se mange confit.
					ıes purgatives...........	M.	″
VI	.o	5.	2.	Polygonées	rifique.................	M.	″
		1.	1.	Onagres..	....	M.	Alimentaire.
		9.	5.	Rosacées..	amère.................	M.	″
		15.	8.	Légumineu	atique.................	M.	″
					rifique.................	M.	″
					tive.................	M.	″
					....	M.	″
					ngente, rafraîchissante.....	M.	″
		1.	1.	Euphorbia	rement antiscorbutique.....	M.	″
XV.	3.	1.	1.	Cucurbita	ine à l'extérieur........	M.	″
		1.	1.	Urticées.	....	M.	″
					éraire.................	M.	″
					lient.................	M.	″
					purgatives..........	M.	Sert à faire la glu.
	248.	TOTAUX.	139.				

s-arbrisseaux; et parmi les autres plantes, sur 100 on en compte 42 annuelles, 15 bisannuelles ...mpte sur 100 plantes 22 printanières, 77 estivales, 0,50 automnales, 0,50 hibernales.

TABLEAU n.° 17.

II.ᵉ PARTIE.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS
DE LA FLORE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ÉNUMÉRATION des Tableaux récapitulatifs de la Flore du département de la Seine.

La première classe des végétaux, dans l'ordre de classification adopté à l'école de botanique du Jardin du Roi, comprend les plantes :

ORDRES.	AGAMES.	ORDRES.	CRYPTOGAMES.
1.	Algues.	1.	Hépatiques.
2.	Champignons.	2.	Mousses.
3.	Hypoxilées.	3.	Lycopodiacées.
4.	Lichens.		

On estime que les plantes agames et cryptogames forment à-peu-près le tiers de celles qui composent la Flore du département; mais l'incertitude qui règne sur la nature, le nombre et la classification de ces végétaux, dont une grande partie ne peuvent être distingués qu'à l'aide du microscope, n'a point permis de former pour cette première classe les mêmes calculs que ceux qui ont été établis pour les *plantes herbacées* des quatorze autres classes : cependant l'ordre des champignons présentant, sous le rapport administratif, un grand intérêt, puisque quelques-uns de ces végétaux sont des poisons violens, tandis qu'il en est d'autres qui forment un mets délicat ou qui peuvent devenir un aliment inoffensif, on a indiqué dans l'énumération suivante les champignons qui méritent d'être signalés pour l'une ou l'autre de ces causes.

ÉNUMÉRATION DES CHAMPIGNONS ALIMENTAIRIS, VÉNÉNEUX, OU EMPLOYÉS DANS LES ARTS ÉCONOMIQUES, qui croissent dans le département de la Seine.

CHAMPIGNONS COMESTIBLES.		OBSERVATIONS.
Peziza cochleata	Vient sur la terre dans les bois	
Clavaria coralloïdes alba	Dans les prés et les chemins des bois.	Espèces de champignons les plus sûres à manger.
——— *lutea*	*Idem*	
——— *cinerea*	*Idem*	
——— *amethystea*	*Idem*	
Hericium ramosum	Sur les vieux troncs des bois	Peut être mangé.
Hydnum repandum	En famille dans les bois	*Idem*, sur-tout après la cuisson.
——— *subsquamosum*	*Idem*	
——— *auriscalpium*	Sur les cônes tombés des pins silvestres.	Se mange en Toscane.
Hypodris hepaticus	Sur les troncs d'arbres	Peut être mangé cuit.
Boletus edulis	Sur la terre des bois (été)	Très-bon à manger.
——— *æreus*	*Idem* (automne)	Peut être mangé.
——— *aurantiacus*	*Idem*	*Idem.*
Morulius cantarellus	Dans les bois (fin de l'été)	Est mangé en grande quantité dans divers pays.
*Agaricus campestris**	Dans les bois et les prairies (automne)	Cultivé à Paris ; très-bon à manger cuit.
——— *colubrinus*	Dans les bois (*idem*)	Peut être mangé.
——— *solitarius*	*Idem*	*Idem.*
——— *aurantiacus*	*Idem* (août, septembre)	Très-bon à manger.
——— *ovoïdeus*	Sur le bois des chênes (oct., nov.)	*Idem.*
——— *eryngii*	Sur les racines du chardon roland (oct.)	Peut être mangé.
——— *prunulus** (mousseron)	Dans les bois (printemps et aut.)	Se mange cuit et se conserve sec.
——— *tortilis* (pseudo-mouss.)	Sur les souches (août, septembre)	Peut être mangé.
——— *acris*	Dans les bois (printemps et aut.)	*Idem* cuit sur le gril, malgré son suc âcre.
——— *controvèrsus*	Sur le bord des chemins (automne)	*Idem.*
*Morchella esculenta** (morille)	Dans les bois (printemps)	Très-bonne à manger cuite ; se conserve sèche.

CHAMPIGNONS VÉNÉNEUX.		OBSERVATIONS.
Boletus luridus	Vient dans les bois (automne)	Très-dangereux.
——— *lividus*	*Idem*	On le croit vénéneux.
——— *piperatus*	*Idem*	*Idem* ; sa saveur est piquante.
Agaricus verrucosus	*Idem* (été)	Dangereux.
——— *stypticus*	Sur les vieilles souches	*Idem.*
——— *urens*	Sur les feuilles mortes	*Idem.*
——— *fascicularis*	Au pied des arbres	*Idem* et très-amer.
——— *sanguineus*	Dans les bois (été)	*Idem* caustique.
——— *rimosus*	*Idem* (août, septembre)	Peut être mortel.
——— *necator*	*Idem*	*Idem.*
——— *niveus*	*Idem*	Très-vénéneux.
——— *vernus*	Sur le gazon des bois (printemps)	Mortel.
——— *bulbosus*	Dans les bois (automne)	*Idem.*
——— *pseudo-aurantiacus*	*Idem*	*Idem.*
——— *crux melitensis*	Vers Pantin (août)	*Idem.*
Phallus impudicus	Dans les bois (été)	Fétide et délétère.

CHAMPIGNONS EMPLOYÉS DANS LES ARTS ÉCONOMIQUES.		
Boletus ungulatus	Vient sur les chênes	Sert à faire l'amadou.
Agaricus atramentarius	Dans les prairies humides	Peut fournir une encre propre au lavis.
Lycopodium cælatum	Dans les bois (fin de l'été)	Desséché, peut servir à faire l'amadou.

Nota. Les trois espèces marquées d'un astérisque sont les seules qu'il soit permis de vendre sur les marchés de Paris.

ANTES herbacées qui croisse
e classification adopté à l'E
Classes II à XV inclusivemen

ACTÈRES de division des gétaux, nis par		NUMÉROS des classes.	CARACTÈRES des CLASSES.	NUMÉROS des ordres.	DE
i-n.	la florai-son.				
		II.	*Plantes cryptogames.*	I.re Sect.	
				1.	Fou
			Plantes phanérogames.	4.	Naï
			Étamines hypogynes.	2.e Sect.	
				1.	Arc
				3.	Mas
				4.	Gra
				5.	Cyp
		III.	Étamines périgynes.	1.	Jun
				4.	Asp
				7.	Alis
				9.	Lili
				10.	Nar
				12.	Irid
		IV.	Étamines épigynes.	3.	Or
				4.	Hy
COROLLES.		V.	Étamines	1.	Ar
		XIV.	Étamines périgynes.	1.	Po
				2.	Jo
				3.	Sa
				4.	Gr
				7.	O
				10.	So
				11.	Ro
				12.	Le
				13.	Po
FLEURS apétales.		XV.	Fleurs unisexuelles, étamines idiogynes.	1.	Eu
				2.	C
				4.	U

OBSERVATIONS. — Dans les 780 plan
ont nuisibles aux récoltes et aux moissons. —
en compte 37 annuelles, 8 bisannuelles et 55
nières, 73 estivales et 2 autumnales ; une seule

TABLEAU N.° 19.

ARBRES EXOTIQUES

Cultivés dans le département, où ils sont employés dans les arts économiques.

Populus fastigiata.	Peuplier d'Italie....	//	Voliges et layetiers.
——— *canadensis.*	——— du Canada.	//	*Idem.*
——— *virginiana.*	——— de Virginie.	//	*Idem.*
Robinia pseudo-acacia.	Robinier faux acacia.	//	Haies, échalas, tour, fourrage.

Nota. On n'a fait dans cette liste aucune mention des arbres fruitiers, qui sont en grand nombre, mais qui ne croissent point spontanément sur le territoire du département. Leur nomenclature appartient à l'horticulture.

TABLEAU N.° 20.

Arbres et Arbrisseaux qui croissent spontanément dans le département de la Seine.

NOMS DES ARBRES.		EMPLOI médicinal.	EMPLOI ÉCONOMIQUE.
ARBRES DES BOIS.			
Betula alba.	Bouleau blanc.	〃	Sabots, balais, vannerie, &c.
Carpinus betulus.	Charme.	〃	Charronnage, tour.
Castanea vesca.	Châtaignier.	〃	Fruits alimentaires, sabots, &c
Cornus sanguinea.	Cornouiller sanguin.	〃	Ses baies fournissent une huile qui peut entrer dans la composition du savon.
Corylus sylvatica.	Coudrier.	〃	Fruits alimentaires, boissellerie.
Evonimus europæus.	Fusain.	〃	Charbon à dessiner.
Fraxinus excelsior.	Frêne.	〃	Charronnage.
Genista tinctoria.	Genêt des teinturiers	〃	Peut servir de fourrage.
Hedera helix.	Lierre.	M.	*Idem* à faire des vans.
Ligustrum vulgare.	Troëne.	〃	Les baies fournissent une couleur, vannerie.
Lonicera periclymenum.	Chèvre-feuille des bois.	〃	Ornement.
Malus communis.	Pommier.	〃	Fruits à cidre, tour.
Populus alba.	Peuplier blanc.	〃	Menuiserie.
——— *tremula.*	Tremble.	〃	*Idem.*
Prunus spinosa.	Prunellier.	〃	〃
Pyrus communis.	Poirier.	〃	Fruits à poiré, tour.
Quercus pedunculata.	Chêne pédonculé. .	〃	Mérrain, tannin.
——— *robur.*	——— rouvre.	〃	Menuiserie, charpente, tannin, &c.
Rhamnus catharticus.	Nerprun.	M.	Teinture.
——— *frangula.*	Bourdaine.	〃	Charbon léger pour la poudre à tirer.
Salix aurita.	Saule auriculé.	〃	Échalas, boissellerie.
——— *caprea.*	——— marceau	〃	*Idem.*
Sambucus nigra.	Sureau.	M.	〃
Spartium scoparium.	Genêt à balais.	〃	Balais.
Tilia silvestris.	Tilleul sauvage. . . .	M.	Cordages communs, chauffage, &c.
Ulex europæus.	Ajonc.	〃	Fourrage
Ulmus campestris.	Orme.	〃	Charronnage.
Viburnum lantana.	Viorne cotonneux. .	M.	Chauffage, fagots,
——— *populus.*	——— obier.	〃	Chauffage.
ARBRES DES TERRAINS HUMIDES.			
Aulnus communis.	Aulne commun. . . .	〃	Boissellerie.
Populus nigra.	Peuplier noir	〃	Menuiserie.
Salix alba.	Saule blanc.	〃	Échalas, vannerie.
——— *fragilis.*	——— fragile	〃	*Idem.*
——— *helix.*	——— hélix.	〃	*Idem.*
——— *viminalis.*	——— osier	〃	Vannerie.
——— *vitellina.*	——— osier jaune. . .	〃	*Idem.*
ARBRES EXOTIQUES Cultivés dans le département, où ils sont employés dans les arts économiques.			
Populus fastigiata.	Peuplier d'Italie. . . .	〃	Voliges et layetiers.
——— *canadensis.*	——— du Canada.	〃	*Idem.*
——— *virginiana.*	——— de Virginie.	〃	*Idem.*
Robinia pseudo-acacia.	Robinier faux acacia.	〃	Haies, échalas, tour, fourrage.

OBSERVATIONS.

ARBRES NATURALISÉS DANS LES PARCS DU DÉPARTEMENT, et qu'il serait utile de multiplier dans les campagnes.

NOMS DES ARBRES.		EMPLOI.
Acer saccharinum.	Érable à sucre.	
——— *rubrum.*	——— rouge.	
——— *eriocarpum.*	——— à fruit cotonneux	
Carpinus virginiana.	Charme de Virginie. . .	
Fraxinus americana.	Frêne d'Amérique. . . .	Dont les bois d'une excellente qualité peuvent, comme en Amérique, être employés à un très-grand nombre d'usages.
——— *juglandifolia.*	——— à feuilles de noyer.	
——— *sambucifolia.*	——— *idem* de sureau. . .	
——— *quadrangulata.*	——— quadrangulaire. .	
——— *platicarpa.*	——— à fruit large.	
Juglans nigra.	Noyer noir de Virginie.	
——— *cylindrica.*	——— pacanier.	
Betula nigra.	Bouleau à canot.	Fournit aux Canadiens leurs pirogues.
Celtis australis.	Micocoulier de Provence	Bois liant, pliant, rarement attaqué des insectes.
——— *occidentalis.*	——— d'Amérique.	
Cupressus virginiana.	Cèdre blanc.	Ces bois, qui ne sont pas attaqués des insectes, peuvent remplacer le bois de cèdre.
——— *disticha.*	Cyprès chauve	
Juniperus virginiana.	Genevrier de Virginie. .	Bois d'une grande durée, et abondant en résine.
Larix europæa.	Mélèze des Alpes.	Propre à la mâture, résine, tannage des cuirs, &c.
Murus rubra.	Mûrier rouge.	Nourriture des vers à soie, &c.
Pinus genevensis.	Pin d'Écosse.	Propre aux mâtures, constructions, goudron, brai, &c.
——— *laricio.*	——— laricio de Corse . .	
——— *strobus.*	——— de lord Weymouth.	
Quercus tinctoria.	Chêne quercitron.	Teint en jaune.

Nota. On n'a fait dans cette liste aucune mention des arbres fruitiers, qui sont en grand nombre, mais qui ne croissent point spontanément sur le territoire du département. Leur nomenclature appartient à l'horticulture.

CHAPITRE II.

POPULATION.

ÉNUMÉRATION des Articles relatifs à la Population.

ARTICLE UNIQUE. — Mouvement de la Population.

I.re PARTIE. Année 1824.

II.e ———————— 1825.

III.e ———————— 1826.

IV.e ——— ÉVALUATION de la population de la ville de Paris, en 1826, d'après le nombre des naissances et le nombre des décès.

V.e ——— EXAMEN comparatif du mouvement de la population dans les douze arrondissemens municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.

VI.e ——— EXAMEN comparatif du mouvement moyen de la population de la ville de Paris, pendant deux périodes quinquennales, comprenant les années 1817 à 1826 inclusivement.

VII.e ——— RECHERCHES concernant l'âge des mariages et la durée des générations viriles dans la ville de Paris, pendant le XVIII.e siècle.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

I.re PARTIE. — ANNÉE 1824.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au Mouvement de la Population pendant l'année 1824.

TABLEAU N.° 21.

RELEVÉ GÉNÉRAL des Actes de l'État civil dans le département de la Seine, pour chaque mois et par arrondissement.

ANNÉE 1824.

MOIS.

MOIS.	NAISSANCES. SEXE masculin.	NAISSANCES. SEXE féminin.	NAISSANCES. TOTAL.	MARIAGES.	DÉCÈS. SEXE masculin.	DÉCÈS. SEXE féminin.	DÉCÈS. TOTAL.
VILLE DE PARIS.							
Janvier	1,249.	1,179.	2,428.	498.	902.	915.	1,817.
Février	1,236.	1,171.	2,407.	687.	884.	875.	1,759
Mars	1,398.	1,252.	2,650.	550.	1,050.	1,099.	2,149.
Avril	1,296.	1,260.	2,556.	524.	1,128.	1,168.	2,296.
Mai	1,298.	1,232.	2,530.	790.	1,039.	996.	2,035.
Juin	1,167.	1,156.	2,323.	692.	869.	953.	1,822.
Juillet	1,139.	1,066.	2,205.	691.	822.	866.	1,688.
Août	1,208.	1,213.	2,421.	659.	843.	900.	1,743.
Septembre	1,152.	1,107.	2,259.	611.	902.	900.	1,802
Octobre	1,172.	1,123.	2,295.	723.	901.	890.	1,791.
Novembre	1,166.	1,214.	2,380.	650.	916.	777.	1,693
Décembre	1,166.	1,192.	2,358.	545.	894.	868.	1,762.
Morgue	......	......	......	......	203.	57.	260.
TOTAUX (ville de Paris)	14,647.	14,165.	28,812.	7,620.	11,353.	11,264.	22,617.
Arrond.t de Saint-Denis.	1,356.	1,335.	2,691.	741.	1,033.	964.	1,997
Arrond.t de Sceaux.	1,098.	1,175.	2,273.	574.	1,325.	698.	2,023.
TOTAUX GÉNÉRAUX	17,101.	16,675.	33,776.	8,935.	13,711.	12,926.	26,637.

ARRONDISSEMENS.

ARRONDISSEMENS.	NAISSANCES. SEXE masculin.	NAISSANCES. SEXE féminin.	NAISSANCES. TOTAL.	MARIAGES.	DÉCÈS. SEXE masculin.	DÉCÈS. SEXE féminin.	DÉCÈS. TOTAL.
VILLE DE PARIS.							
1.er	774.	801.	1,575.	645.	634.	635.	1,269.
2.e	959.	977.	1,936.	761.	516.	512.	1,028.
3.e	755.	684.	1,439.	450.	359.	403.	762.
4.e	801.	820.	1,621	522.	374.	401.	775.
5.e	1,153.	1,165.	2,318.	603.	995.	843.	1,838.
6.e	1,381.	1,359.	2,740.	781.	731.	792.	1,523.
7.e	1,030.	923.	1,953.	692.	499.	582.	1,081.
8.e	1,322.	1,162.	2,484.	714.	1,004.	960.	1,964.
9.e	854.	782.	1,636.	492.	1,352.	1,342.	2,694.
10.e	1,125.	1,102.	2,227.	801.	1,992.	1,471.	3,463.
11.e	828.	753.	1,581.	527.	446.	569.	1,015.
12.e	3,665.	3,637.	7,302.	632.	2,248.	2,697.	4 945.
Morgue	......	......	......	......	203.	57.	260.
TOTAUX (ville de Paris).	14,647.	14,165.	28,812.	7,620.	11,353.	11,264.	22,617.
Arrond.t de Saint-Denis.	1,356.	1,335.	2,691.	741.	1,033.	964.	1,997.
Arrond.t de Sceaux	1,098.	1,175.	2,273.	574.	1,325.	698.	2,023.
TOTAUX GÉNÉRAUX	17,101.	16,675.	33,776.	8,935.	13,711.	12,926.	26,637.

PAR ARRONDISSEMENS.

LLE DE PARIS.

MOIS.	Enfans nés de mariage, à domicile. Sexe masculin.	à domicile. Sexe féminin.	à domicile. TOTAL.	aux hôpitaux. Sexe masculin.	aux hôpitaux. Sexe féminin.	ÉRAL ns age. TOTAL.	Enfans nés hors mariage, à domicile. Sexe masculin.	à domicile. Sexe féminin.	à domicile. TOTAL.	aux hôpitaux. Sexe masculin.	aux hôpitaux. Sexe féminin.	aux hôpitaux. TOTAL.	Total général des enfans nés hors mariage. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Total général des naissances. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	778.	743.	1,521.	18.	13	1,332.	121.	122.	243.	•	•	•	121.	122.	243.	774.	801.	1,575
Février	763.	735.	1,498.	13.	12	1,470.	235.	231.	466.	•	•	•	235.	231.	466.	959.	977.	1,936.
Mars	866.	774.	1,640.	22.	17	1,115.	155.	168.	323.	•	1.	1.	155.	169.	324.	755.	684.	1,439.
Avril	824.	780.	1,604.	21.	12	1,222.	189.	210.	399.	•	•	•	189.	210.	399.	801.	820.	1,621.
Mai	839.	781.	1,620.	13.	14	1,618.	259.	296.	555.	77.	68.	145.	336.	364.	700.	1,153.	1,165	2,318.
Juin	722.	746.	1,468.	11.	1	2,114.	307.	312.	619.	5.	2.	7.	312.	314.	626.	1,381.	1,359.	2,740.
Juillet	743.	693.	1,436.	18.	12	1,492.	236.	225.	461.	•	•	•	236.	225.	461.	1,030.	923.	1,953.
Août	778.	790.	1,568.	8.	12	1,972.	260.	252.	512.	•	•	•	260.	252.	512.	1,322.	1,162.	2,484.
Septembre	755.	674.	1,429.	12.	1	1,134.	164.	177.	341.	87.	74.	161.	251.	251.	502.	854.	782.	1,636.
Octobre	779.	732.	1,511.	14	1	1,786.	226.	215.	441.	•	•	•	226.	215.	441.	1,125.	1,102.	2,227.
Novembre	725.	751.	1,476.	13.	1	1,189.	172.	161.	333.	32.	27.	59.	204.	188.	392.	828.	753.	1,581.
Décembre	761.	713.	1,474.	18.	1	2,147.	260.	302.	562.	2,348.	2,245.	4,593.	2,608.	2,547.	5,155.	3,665.	3,637.	7,302.
Totaux (Ville de Paris).	9,333.	8,912.	18,245.	181.	16	18,591.	2,584.	2,671.	5,255.	2,549.	2,417.	4,966.	5,133.	5,088.	10,221.	14,647.	14,165.	28,812.
Arrondissement de Saint-Denis.	1,225.	1,171.	2,396.	1.	[illegible]	2,397.	129.	162.	291.	1.	2.	3.	130.	164.	294.	1,356.	1,335.	2,691.
Arrondissement de Sceaux.	1,003.	1,066.	2,069.	2.	[illegible]	2,075.	93.	105.	198.	•	•	•	93.	105.	198.	1,098.	1,175.	2,273.
Totaux généraux	11,561.	11,149.	22,710.	184.	16	23,063.	2,806.	2,938.	5,744.	2,550.	2,419.	4,969.	5,356.	5,357.	10,713.	17,101.	19,675.	33,776.

TABLEAU N.° 22.

ES PAR ARRONDISSEMENS.

MOIS.	ANS NATURELS — RE NON RECONNUS à leu à leur naissance. Se masc.	Sexe masc.	Sexe fém.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans naturels reconnus et non reconnus à leur naissance. Sexe masc.	Sexe fém.	TOTAL.	ENFANS NATURELS RECONNUS PAR ACTE — DE CÉLÉBRATION de mariage. Sexe masc.	Sexe fém.	TOTAL.	POSTÉRIEUR à leur naissance. Sexe masc.	Sexe fém.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.													
Janvier	83.	79.	78.	157.	121.	122.	243.	17.	10.	27.	7.	5.	12.
Février	99.	156.	154.	310.	235.	231.	466.	36.	40.	76.	8.	10.	18.
Mars	122.	115.	113.	228.	155.	169.	324.	17.	16.	33.	6.	4.	10.
Avril	98.	119.	135.	254.	189.	210.	399.	31.	34.	65.	9.	8.	17.
Mai	107.	206.	243.	449.	336.	364.	700.	29.	20.	49.	13.	16.	29.
Juin	114.	163.	171.	334.	312.	314.	626.	47.	42.	89.	3.	5.	8.
Juillet	107.	129.	112.	241.	236.	225.	461.	37.	29.	66.	[illegible]	1.	1.
Août	96.	116.	105.	221.	260.	252.	512.	40.	35.	75.	3.	4.	7.
Septembre	76.	170.	165.	335	251.	251.	502	15.	20.	35.	2.	5.	7.
Octobre	79.	121.	105.	226.	226.	215.	441.	38.	41.	79.	3.	4.	7.
Novembre	103.	129.	133.	262.	204.	188.	392.	33.	30.	63.	2.	3.	5.
Décembre	85.	461.	2,365.	4,826.	2,608.	2,547.	5,155.	35.	27.	62.	12.	23.	35.
TOTAUX (ville de Paris)	1,169.	964.	3,879.	7,843.	5,133.	5,088.	10,221.	375.	344.	719.	68.	88.	156.
Arrondissement de Saint-Denis	55.	75.	123.	198.	130.	164.	294.	12.	10.	22.	3.	2.	5.
Arrondissement de Sceaux	59.	34.	47.	81.	93.	105.	198.	19.	18.	37.	5.	3.	8.
TOTAL général du département	1,283	,073.	4,049.	8,122.	5,356.	5,357.	10,713.	406.	372.	778.	76.	93.	169.

DÉTAILS concernant les Enfans morts-nés.

ANNÉE 1824.

MOIS.

MOIS.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe masculin.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe féminin.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.			
Janvier	65.	89.	154.
Février	58.	49.	107.
Mars	88.	61.	149.
Avril	83.	66.	149.
Mai	59.	48.	107.
Juin	58.	42.	100.
Juillet	73.	57.	130.
Août	59.	56.	115.
Septembre	53.	44.	97.
Octobre	69.	49.	118.
Novembre	76.	65.	141.
Décembre	69.	51.	120.
TOTAUX (ville de Paris).	810.	677.	1,487.
Arrondissement de Saint-Denis	67.	37.	104.
Arrondissement de Sceaux	31.	25.	56.
	908.	739.	1,647.
TOTAL GÉNÉRAL du département	1,647.		

ARRONDISSEMENS.

ARRONDISSEMENS.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe masculin.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe féminin.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.			
1.er	65.	42.	107.
2.e	65.	46.	111.
3.e	48.	43.	91.
4.e	50.	44.	94.
5.e	75.	56.	131.
6.e	56.	66.	122.
7.e	65.	63.	128.
8.e	73.	54.	127.
9.e	55.	40.	95.
10.e	75.	64.	139.
11.e	51.	39.	90.
12.e	132.	120.	252.
TOTAUX (ville de Paris).	810.	677.	1,487.
Arrondissement de Saint-Denis	67.	37.	104.
Arrondissement de Sceaux	31.	25.	56.
	908.	739.	1,647.
TOTAL GÉNÉRAL du département	1,647.		

TABLEAU N.° 24.

Relevé des Actes de mariage dans la ville de Paris et les Arrondissemens ruraux.

Année 1824.

PAR MOIS.

MOIS.	Mariages entre garçons et filles.	Mariages entre garçons et veuves.	Mariages entre veufs et filles.	Mariages entre veufs et veuves	TOTAL.
VILLE DE PARIS.					
Janvier	429.	19.	40.	10.	498.
Février	542.	40.	76.	29.	687.
Mars	449.	33.	46.	22.	550.
Avril	452.	24.	37.	11.	524.
Mai	685.	25.	70.	10.	790.
Juin	577.	27.	63	25.	692.
Juillet	577.	34.	62.	18.	691.
Août	548.	24.	69.	18.	659.
Septembre	494.	25.	70.	22.	611.
Octobre	601.	35.	64.	23.	723.
Novembre	523.	41.	66.	20.	650.
Décembre	434.	36.	53.	22.	545.
Totaux (ville de Paris).	6,311.	363.	716.	230.	7,620.
Arrond.t de Saint-Denis.	612.	35.	74.	20.	741
Arrond.t de Sceaux.	491.	29.	33.	21.	574.
	7,414.	427.	823.	271.	8,935.
	7,841.		1,094.		
Total général du département	8,935.				

PAR ARRONDISSEMENS.

ARRONDISSEMENS.	Mariages entre garçons et filles.	Mariages entre garçons et veuves.	Mariages entre veufs et filles.	Mariages entre veufs et veuves.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.					
1.er	543.	29.	53.	20.	645.
2.e	628.	36.	78.	19.	761.
3.e	371.	21.	45.	13.	450.
4.e	450.	23.	42.	7.	522.
5.e	509.	28.	60.	6.	603.
6.e	651.	26.	77.	27.	781.
7.e	561.	39.	66.	26.	692.
8.e	574.	38.	74.	28.	714.
9.e	424.	24.	30.	14.	492.
10.e	671.	34.	70.	26.	801.
11.e	431.	30.	53.	13.	527.
12.e	498.	35.	68.	31.	632.
Totaux (ville de Paris).	6,311.	363.	716.	230.	7,620.
Arrond.t de Saint-Denis.	612.	35.	74.	20.	741.
Arrond.t de Sceaux.	491.	29.	33.	21.	574.
	7,414.	427.	823.	271.	8,935.
	7,841.		1,094.		
Total général du département	8,935.				

MOIS.	DÉCÈS PAR ARRONDISSEMENS, À DOMICILE. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	…CILE. TOTAL.	AUX HÔPITAUX civils. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	militaires. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	dans LES PRISONS. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des décès. Sexe masc.	fém.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.																
Janvier	550.	578.	1,128.	1,000.	164.	105.	269.	″	″	″	″	″	″	634.	635.	1,269.
Février	523.	568.	1,091.	1,001.	″	″	″	27.	″	27.	″	″	″	516.	512.	1,028.
Mars	641.	711.	1,352.	744.	″	″	″	″	″	″	″	18.	18.	359.	403.	762.
Avril	666.	733.	1,399.	775.	″	″	″	″	″	″	″	″	″	374.	401.	775.
Mai	615.	644.	1,259.	1,195.	397.	246.	643.	″	″	″	″	″	″	995.	843.	1,838.
Juin	501.	597.	1,098.	1,503.	″	″	″	″	″	″	6.	14.	20.	731.	792.	1,523.
Juillet	497.	555.	1,052.	1,048.	5.	12.	17.	″	″	″	6.	10.	16.	499.	582.	1,081.
Août	526.	586.	1,112.	1,481.	289.	194.	483.	″	″	″	″	″	″	1,004.	960.	1,964.
Septembre	544.	608.	1,152.	1,011.	872.	811.	1,683.	″	″	″	″	″	″	1,352.	1,342.	2,694.
Octobre	559.	624.	1,183.	1,460.	894.	720.	1,614.	387.	2.	389.	″	″	″	1,992.	1,471.	3,463.
Novembre	567.	511.	1,078.	949.	24.	37.	61.	″	″	″	5.	″	5.	446.	569.	1,015.
Décembre	510.	547.	1,057.	1,794.	1,204.	1,776.	2,980.	171.	″	171.	″	″	″	2,248.	2,697.	4,945.
				.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	...	...	....	203.	57.	260.
TOTAUX (ville de Paris.	6,699.	7,262.	13,961.	13,961.	3,849.	3,901.	7,750.	585.	2.	587.	17.	42.	59.	11,353.	11,264.	22,617.
Arrond.t de Saint-Denis.	945.	913.	1,858.	1,858.	21.	15.	36.	″	″	″	67.	36.	103.	1,033.	964.	1,997.
Arrond.t de Sceaux	687.	676.	1,363.	1,363.	630.	22.	652.	″	″	″	8.	″	8.	1,325.	698.	2,023.
TOTAUX GÉNÉRAUX.	8,331.	8,851.	17,182.	17,182.	4,500.	3,938.	8,438.	585.	2.	587.	92.	78.	170.	13,711.	12,926.	26,637.

TABLEAU N.° 26.

Tableau des Décès dans la ville de Paris, avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage.

Année 1824.

Âge.	Hommes non mariés.	Hommes mariés.	Hommes veufs.	Hommes total.	Femmes non mariées	Femmes mariées	Femmes veuves.	Femmes total.	Total des deux sexes, mas-culin.	Total des deux sexes, fémi-nin.	Total général.
Dans les trois premiers mois de la naissance.	1,715.	〃	〃	1,715.	1,267.	〃	〃	1,267.	1,715.	1,267.	2,982.
De 3 à 6 mois	239.	〃	〃	239.	174.	〃	〃	174.	239.	174.	413.
De 6 à 12 mois	416.	〃	〃	416.	426.	〃	〃	426.	416.	426.	842.
Dans la première année	2,370.	〃	〃	2,370.	1,867.	〃	〃	1,867.	2,370.	1,867.	4,237.
De 1 à 2 ans	740	〃	〃	740.	770.	〃	〃	770.	740.	770.	1,510.
2 à 3	435.	〃	〃	435.	391.	〃	〃	391.	435.	391.	826.
3 à 4	241.	〃	〃	241.	248.	〃	〃	248.	241.	248.	489.
4 à 5	196.	〃	〃	196.	167.	〃	〃	167.	196.	167.	363.
5 à 6	108.	〃	〃	108.	119.	〃	〃	119.	108.	119.	227.
6 à 7	113.	〃	〃	113.	97.	〃	〃	97.	113.	97.	210.
7 à 8	65.	〃	〃	65.	74.	〃	〃	74.	65.	74.	139.
8 à 9	62.	〃	〃	62.	60.	〃	〃	60.	62.	60.	122.
9 à 10	41.	〃	〃	41.	50.	〃	〃	50.	41.	50.	91.
10 à 15	194.	〃	〃	194.	210.	〃	〃	210.	194.	210.	404.
15 à 20	434.	〃	〃	434.	308.	22.	〃	330.	434.	330.	764.
20 à 25	754.	40.	1.	795.	350.	164.	7.	521.	795.	521.	1,316.
25 à 30	441.	133.	7.	581.	324.	278.	8.	610.	581.	610.	1,191.
30 à 35	133.	146.	7.	286.	231.	295.	29.	555.	286.	555.	841.
35 à 40	128.	203.	14.	345.	150.	251.	34.	435.	345.	435	780.
40 à 45	114.	238.	21.	373.	130.	242.	66.	438.	373.	438.	811.
45 à 50	96.	251.	30.	377.	99.	269.	82.	450.	377.	450.	827.
50 à 55	109.	264	50	423.	82.	228.	153.	463.	423.	463.	886.
55 à 60	91.	364.	91.	546.	79.	228.	183.	490.	546.	490.	1,036.
60 à 65	91.	372.	115.	578.	82.	218.	249.	549.	578.	549.	1,127.
65 à 70	89.	353.	146.	588.	90.	192.	358.	640.	588.	640.	1,228.
70 à 75	94.	294.	173.	561.	111.	158.	380.	649.	561.	649.	1,210.
75 à 80	65.	150.	135.	350.	83.	91.	350.	524.	350.	524.	874.
80 à 85	44.	91.	90	225.	44.	34.	242.	320.	225.	320.	545.
85 à 90	22.	34.	39.	95.	23.	13.	97.	133.	95.	133.	228.
90 à 95	7.	10.	7.	24.	4.	〃	34.	38.	24.	38.	62.
95 à 100	〃	1.	2.	3.	2.	〃	6.	8.	3.	8.	11.
Centenaires	〃	〃	1.	1.	〃	〃	1.	1.	1.	1.	2.
	7,277.	2,944.	929.	11,150.	6,245.	2,683.	2,279.	11,207.	11,150.	11,207.	22,357.
	11,150.				11,207.						
Total général	22,357.										

TABLEAU des Suicides dans le Département de la Seine.

ANNÉE 1824.

SUICIDES				
SUIVIS DE LA MORT.		TOTAL DES SUICIDES.	NON SUIVIS DE LA MORT.	
246.		371 effectués ou tentés.	125.	
PAR DES		TOTAL.	PAR DES INDIVIDUS	
HOMMES.	FEMMES.		NON MARIÉS.	MARIÉS.
239.	132.	371.	207.	164.

DÉTAILS concernant les Suicides dans le Département de la Seine.

ANNÉE 1824.

MOYENS DE DESTRUCTION EMPLOYÉS.	NOMBRE des SUICIDES.	TOTAL.	NOMBRE des SUICIDES.	MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.
Chutes graves volontaires.............	47.	371.	71.	Passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.
Strangulation.......................	38.		128.	Maladies, dégoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.
Instrumens tranchans, piquans, &c.....	40.		53.	Mauvaise conduite, jeu, loterie, crainte de reproches ou de punitions.
Armes à feu........................	42.		59.	Misère, indigence, perte de places, d'emplois, dérangement d'affaires.
Empoisonnemens....................	28.		60.	Motifs inconnus.
Asphyxiés par le charbon.............	61.			
Idem par submersion................	115.			

TABLEAU N.° 28.

Tableau N.° 40.

DÉTAILS CONCERNANT LES DÉCÈS.

Tableau des Décès qui ont eu lieu par suite de la petite Vérole, dans la ville de Paris.

Année 1825.

MOIS.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Janvier	11.	4.	15.
Février	5.	4.	9.
Mars	12.	7.	19.
Avril	26.	7.	33.
Mai	29.	21.	50.
Juin	58.	27.	85.
Juillet	128.	77.	205.
Août	245.	166.	411.
Septembre	316.	221.	537.
Octobre	270.	213.	483.
Novembre	132.	106.	238.
Décembre	66.	42.	108.
Totaux	1,298.	895.	2,193.

ÂGE DES DÉCÉDÉS. Âge.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
De 0 à 3 mois	7.	8.	15.
3 à 6	18.	11.	29.
6 à 1 an	69.	61.	130.
1 à 2	149.	144.	293.
2 à 3	139.	142.	281.
3 à 4	116.	119.	235.
4 à 5	98.	77.	175.
5 à 6	87.	57.	144.
6 à 7	57.	43.	100.
7 à 8	42.	19.	61.
8 à 9	31.	21.	52.
9 à 10	15.	10.	25.
10 à 15	78.	32.	110.
15 à 20	112.	51.	163.
20 à 25	168.	51.	219.
25 à 30	70.	35.	105.
30 à 40	32.	9.	41.
40 à 50	9.	2.	11.
50 à 60	″	2.	2.
60 à 75	1.	1.	2.
Totaux	1,298.	895.	2,193.

ARRONDISSEMENS.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	ÉTAT des vaccinations gratuites qui ont été faites dans la ville de Paris, en 1825.
1.er	33.	20.	53.	254.
2.e	40.	29.	69.	292.
3.e	45.	31.	76.	271.
4.e	69.	51.	120.	102.
5.e	100.	74.	174.	165.
6.e	104.	77.	181.	196.
7.e	83.	81.	164.	212.
8.e	174.	133.	307.	174.
9.e	148.	72.	220.	164.
10.e	179.	115.	294.	100.
11.e	42.	29.	71.	187.
12.e	281.	183.	464.	896.
Totaux	1,298.	895.	2,193.	3,013.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

IIe PARTIE. — ANNÉE 1826.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au Mouvement de la Population pendant l'année 1826.

Relevé général des Actes de l'État civil dans le département de la Seine, pour chaque mois et par arrondissement.

Année 1826.

Mois.

Mois.	Naissances. Sexe masculin.	Naissances. Sexe féminin.	Naissances. Total.	Mariages.	Décès. Sexe masculin.	Décès. Sexe féminin.	Décès. Total.
Ville de Paris.							
Janvier	1,393.	1,259.	2,652.	705.	1,187.	1,338.	2,525.
Février	1,215.	1,203.	2,418.	584.	1,043.	1,176.	2,219.
Mars	1,354.	1,307.	2,661.	386.	1,205.	1,229.	2,434.
Avril	1,262.	1,259.	2,521.	843.	1,147.	1,219.	2,366.
Mai	1,276.	1,210.	2,486.	789.	1,237.	1,325.	2,562.
Juin	1,156.	1,088.	2,244.	684.	954.	965.	1,919.
Juillet	1,291.	1,244.	2,535.	728.	933.	954.	1,887.
Août	1,294.	1,243.	2,537.	663.	1,066.	999.	2,065.
Septembre	1,227.	1,235.	2,462.	647.	959.	900.	1,859.
Octobre	1,324.	1,249.	2,573.	627.	837.	861.	1,698.
Novembre	1,237.	1,227.	2,464.	553.	884.	865.	1,749.
Décembre	1,158.	1,259.	2,417.	546.	832.	894.	1,726.
Morgue	......	......	......	......	278.	54.	332.
Totaux (ville de Paris).	15,187.	14,783.	29,970.	7,755.	12,562.	12,779.	25,341.
Arrond.t de Saint-Denis.	1,583.	1,527.	3,110.	901.	1,264.	1,222.	2,486.
Arrond.t de Sceaux	1,369.	1,236.	2,605.	732.	1,673.	921.	2,594.
Totaux généraux	18,139.	17,546.	35,685.	9,388.	15,499.	14,922.	30,421.

Arrondissemens.

Arrondissemens.	Naissances. Sexe masculin.	Naissances. Sexe féminin.	Naissances. Total.	Mariages.	Décès. Sexe masculin.	Décès. Sexe féminin.	Décès. Total.
Ville de Paris.							
1.er	865.	971.	1,836.	663.	763.	690.	1,453.
2.e	1,045.	1,001.	2,046.	767.	578.	643.	1,221.
3.e	771.	658.	1,429.	445.	341.	391.	732.
4.e	829.	827.	1,656.	502.	365.	424.	789.
5.e	1,199.	1,233.	2,432.	590.	997.	876.	1,873.
6.e	1,486.	1,335.	2,821.	802.	736.	879.	1,615.
7.e	984.	972.	1,956.	721.	614.	676.	1,290.
8.e	1,342.	1,323.	2,665.	731.	1,230.	1,196.	2,426.
9.e	820.	858.	1,678.	456.	1,445.	1,442.	2,887.
10.e	1,136.	1,073.	2,209.	868.	2,143.	1,726.	3,869.
11.e	790.	724.	1,514.	541.	529.	565.	1,094.
12.e	3,920.	3,808.	7,728.	669.	2,543.	3,217.	5,760.
Morgue	......	......	......	......	278.	54.	332.
Totaux (ville de Paris).	15,187.	14,783.	29,970.	7,755.	12,562.	12,779.	25,341.
Arrond.t de Saint-Denis.	1,583.	1,527.	3,110.	901.	1,264.	1,222.	2,486.
Arrond.t de Sceaux	1,369.	1,236.	2,605.	732.	1,673.	921.	2,594.
Totaux généraux	18,139.	17,546.	35,685.	9,388.	15,499.	14,922.	30,421.

NAPAR ARRONDISSEMENS.

LE DE PARIS.

MOIS.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, à domicile. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.	aux hôpitaux. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.	TOTAL ÉRAL des ns nés de age. Sexe masculin.	TOTAL.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, à domicile. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.	aux hôpitaux. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans nés hors mariage. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des naissances. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL.
Janvier	865.	752.	1,617.	21.	19.	40.	886.	1,553.	134.	149.	283.	"	"	"	134.	149.	283.	865.	971.	1,836.
Février	757.	748.	1,505.	12.	11.	23.	769.	1,594.	212.	240.	452.	"	"	"	212.	240.	452.	1,045.	1,001.	2,046.
Mars	841.	796.	1,637.	16.	13.	29	857.	1,119.	175.	135.	310.	"	"	"	175.	135.	310.	771.	658.	1,429.
Avril	811.	790.	1,601.	22.	32.	54.	833.	1,239.	221.	196.	417.	"	"	"	221.	196.	417.	829.	827.	1,656.
Mai	824.	781.	1,605.	19.	14.	33.	843.	1,760.	278.	266.	544.	66.	62.	128.	344.	328.	672.	1,199.	1,233.	2,432.
Juin	735.	697.	1,432.	15.	7.	22.	750.	2,224.	326.	255.	581.	7.	9.	16.	333.	264	597.	1,486.	1,335.	2,821.
Juillet	841.	838.	1,679.	15.	13.	28.	856.	1,568.	197.	191.	388.	"	"	"	197.	191.	388.	984.	972.	1,956.
Août	859.	820.	1,679.	10.	17.	27.	869.	2,100.	277.	288.	565.	"	"	"	277.	288.	565.	1,342.	1,323.	2,665.
Septembre	806.	820.	1,626.	11.	20.	31.	817.	1,137.	171.	185.	356.	99.	86.	185.	270.	271.	541.	820.	858.	1,678.
Octobre	858.	818.	1,676.	22	20.	42.	880.	1,799.	203.	207.	410.	"	"	"	203.	207.	410.	1,136.	1,073.	2,209.
Novembre	750.	785.	1,535.	15.	23.	38.	765.	1,133.	187.	156.	343.	19.	19.	38.	206.	175.	381.	790.	724.	1,514.
Décembre	692.	783.	1,475.	13.	21.	34.	705.	2,242.	336.	285.	621.	2,449.	2,416.	4,865.	2,785.	2,701.	5,486.	3,920.	3,808.	7,728.
TOTAUX (Ville de Paris).	9,639.	9,428.	19,067.	191.	210.	401.	9,830.	19,468.	2,717.	2,553.	5,270.	2,640.	2,592.	5,232.	5,357.	5,145.	10,502.	15,187.	14,783.	29,970.
Arrondissement de Saint-Denis.	1,368.	1,345.	2,713.	1.	"	1.	1,369.	2,714.	213.	179.	392.	1.	3.	4.	214.	182.	396.	1,583.	1,527.	3,110.
Arrondissement de Sceaux.	1,232.	1,124.	2,356.	"	"	"	1,232.	2,356.	137.	112.	249.	"	"	"	137.	112.	249.	1,369.	1,236.	2,605.
TOTAUX généraux.	12,239.	11,897.	24,136.	192.	210.	402.	12,431.	24,538.	3,067.	2,844.	5,911.	2,641.	2,595.	5,236.	5,708.	5,439.	11,147.	18,139.	17,546.	35,685.

TABLEAU N.° 42..

PAR ARRONDISSEMENS.

MOIS.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, à domicile. Sexe masculin.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, à domicile. Sexe féminin.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, à domicile. TOTAL.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, aux hôpitaux. Sexe masculin.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, aux hôpitaux. Sexe féminin.	ENFANS NÉS DE MARIAGE, aux hôpitaux. TOTAL.	ÉRAL ns âge. TOTAL.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, à domicile. Sexe masculin.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, à domicile. Sexe féminin.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, à domicile. TOTAL.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, aux hôpitaux. Sexe masculin.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, aux hôpitaux. Sexe féminin.	ENFANS NÉS HORS MARIAGE, aux hôpitaux. TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans nés hors mariage. Sexe masculin.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans nés hors mariage. Sexe féminin.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans nés hors mariage. TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des naissances. Sexe masculin.	TOTAL GÉNÉRAL des naissances. Sexe féminin.	TOTAL GÉNÉRAL des naissances. TOTAL.
LLE DE PARIS.																			
Janvier......	865.	752.	1,617.	21.	19.	40.	1,553.	134.	149.	283.	"	"	"	134.	149.	283.	865.	971.	1,836.
Février......	757.	748.	1,505.	12.	11.	23.	1,594.	212.	240.	452.	"	"	"	212.	240.	452.	1,045.	1,001.	2,046.
Mars........	841.	796.	1,637.	16.	13.	29	1,119.	175.	135.	310.	"	"	"	175.	135.	310.	771.	658.	1,429.
Avril........	811.	790.	1,601.	22.	32.	54.	1,239.	221.	196.	417.	"	"	"	221.	196.	417.	829.	827.	1,656.
Mai..........	824.	781.	1,605.	19.	14.	33.	1,760.	278.	266.	544.	66.	62.	128.	344.	328.	672.	1,199.	1,233.	2,432.
Juin.........	735.	697.	1,432.	15.	7.	22.	2,224.	326.	255.	581.	7.	9.	16.	333.	264	597.	1,486.	1,335.	2,821.
Juillet.......	841.	838.	1,679.	15.	13.	28.	1,568.	197.	191.	388.	"	"	"	197.	191.	388.	984.	972.	1,956.
Août.........	859.	820.	1,679.	10.	17.	27.	2,100.	277.	288.	565.	"	"	"	277.	288.	565.	1,342.	1,323.	2,665.
Septembre....	806.	820.	1,626.	11.	20.	31.	1,137.	171.	185.	356.	99.	86.	185.	270.	271.	541.	820.	858.	1,678.
Octobre......	858.	818.	1,676.	22	20.	42.	1,799.	203.	207.	410.	"	"	"	203.	207.	410.	1,136.	1,073.	2,209.
Novembre....	750.	785.	1,535.	15.	23.	38.	1,133.	187.	156.	343.	19.	19.	38.	206.	175.	381.	790.	724.	1,514.
Décembre.....	692.	783.	1,475.	13.	21.	34.	2,242.	336.	285.	621.	2,449.	2,416.	4,865.	2,785.	2,701.	5,486.	3,920.	3,808.	7,728.
TOTAUX (Ville de Paris).	9,639.	9,428.	19,067.	191.	210.	401.	9 19,468.	2,717.	2,553.	5,270.	2,640.	2,592.	5,232.	5,357.	5,145.	10,502.	15,187.	14,783.	29,970.
Arrondissement de Saint-Denis.	1,368.	1,345.	2,713.	1.	"	1.	1 2,714.	213.	179.	392.	1.	3.	4.	214.	182.	396.	1,583.	1,527.	3,110.
Arrondissement de Sceaux.	1,232.	1,124.	2,356.	"	"	"	1 2,356.	137.	112.	249.	"	"	"	137.	112.	249.	1,369.	1,236.	2,605.
TOTAUX généraux.......	12,239.	11,897.	24,136.	192.	210.	402.	12 24,538.	3,067.	2,844.	5,911.	2,641.	2,595.	5,236.	5,708.	5,439.	11,147.	18,139.	17,546.	35,685.

TABLEAU N.° 42..

NAR ARRONDISSEMENS.

MOIS.	EN NATURELS — RECONNUS à leur naissance. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	…CONNUS …aissance. …m.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des enfans naturels reconnus et non reconnus à leur naissance. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	ENFANS NATURELS RECONNUS PAR ACTE — DE CÉLÉBRATION de mariage. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	POSTÉRIEUR à la naissance. Sexe masc.	fém.	TOTAL.
.E DE PARIS.														
Janvier	131.	107.	238.	89.	174.	134.	149.	283.	18.	19.	37.	6.	11.	17.
Février	93.	110.	203.	175.	313.	212.	240.	452.	33.	30.	63.	12.	9.	21.
Mars	108.	120.	228.	84.	201.	175.	135.	310.	17.	20.	37.	6.	4.	10.
Avril	100.	98.	198.	126.	273.	221.	196.	417.	20.	21.	41.	9.	22.	31.
Mai	107.	109.	216.	209.	414.	344.	328.	672.	34.	27.	61.	4.	13.	17.
Juin	90.	79.	169.	130.	303.	333.	264.	597.	57.	46.	103.	3.	3.	6.
Juillet	107.	97.	204.	100.	191.	197.	191.	388.	29.	43.	72.	2.	"	2.
Août	96.	79.	175.	121.	243.	277.	288.	565.	36.	40.	76.	3.	6.	9.
Septembre	101.	95.	196.	177.	368	270.	271.	541	13.	11.	24.	5.	6.	11.
Octobre	122.	94.	216.	120.	228.	203.	207.	410.	40.	46.	86.	4.	3.	7.
Novembre	95.	80.	175.	106.	225.	206.	175.	381.	34.	24.	58.	4.	8.	12.
Décembre	112.	88.	200.	552.	5,151.	2,785.	2,701.	5,486.	45.	59.	104.	23.	20.	43.
Totaux (ville de Paris)	1,262.	1,156.	2,418.	989.	8,084.	5,357.	5,145.	10,502.	376.	386.	762.	81.	105.	186.
Arrondissement de Saint-Denis	84.	58.	142.	124.	254.	214.	182.	396.	29.	37.	66.	4.	2.	6.
Arrondissement de Sceaux	66.	56.	122.	56.	127.	137.	112.	249.	6.	6.	12.	6.	5.	11.
Total général du département	1,412.	1,270.	2,682.	169.	8,465.	5,708.	5,439.	11,147.	411.	429.	840.	91.	112.	203.

Tableau N.° 43.

DÉTAIL concernant les Enfans morts-nés.

ANNÉE 1826.

PAR MOIS.			
MOIS.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe masculin.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe féminin.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.			
Janvier	78.	82.	160.
Février	64.	42.	106.
Mars	65.	65.	130.
Avril	61.	59.	120.
Mai	65.	49.	114.
Juin	61.	50.	111.
Juillet	66.	59.	125.
Août	69.	64.	133.
Septembre	74.	74.	148.
Octobre	68.	60.	128.
Novembre	65.	56.	121.
Décembre	74.	77	151.
TOTAL (ville de Paris)	810.	737.	1,547.
Arrondissement de Saint-Denis	73.	51.	124.
Arrondissement de Sceaux	52.	37.	89.
	935.	825.	1,760.
TOTAL GÉNÉRAL du département	1,760.		

PAR ARRONDISSEMENS.			
ARRONDISSEMENS.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe masculin.	ENFANS MORTS-NÉS. Sexe féminin.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.			
1.er	53.	42.	95.
2.e	58.	45.	103.
3.e	36.	42.	78.
4.e	67.	43.	110.
5.e	71.	73.	144.
6.e	62.	62.	124.
7.e	70.	46.	116.
8.e	82.	84.	166.
9.e	54.	61.	115.
10.e	64.	51.	115.
11.e	58.	56.	114.
12.e	135.	132.	267.
TOTAL (ville de Paris)	810.	737.	1,547.
Arrondissement de Saint-Denis	73.	51.	124.
Arrondissement de Sceaux	52.	37.	89.
	935.	825.	1,760.
TOTAL GÉNÉRAL du département	1,760.		

TABLEAU N.° 44.

RELEVÉ des Actes de mariage dans la ville de Paris et les Arrondissemens ruraux.

ANNÉE 1826.

PAR MOIS.

MOIS.	MARIAGES ENTRE garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.					
Janvier	590.	28.	76.	11.	705.
Février	471.	28.	67.	18.	584.
Mars	322.	14.	38.	12.	386.
Avril	713.	39.	71.	20.	843.
Mai	680.	38.	51.	20.	789.
Juin	569.	35.	60.	20.	684.
Juillet	614.	35.	57.	22.	728.
Août	559.	31.	52.	21.	663.
Septembre	541.	36.	54.	16.	647.
Octobre	519.	26.	63.	19.	627.
Novembre	443.	26.	62.	22.	553.
Décembre	436.	32.	57.	21.	546.
TOTAUX (ville de Paris).	6,457.	368.	708.	222.	7,755.
Arrond.t de Saint-Denis.	732.	60.	83.	26.	901.
Arrond.t de Sceaux	584.	44.	77.	27.	732.
	7,773.	472.	868.	275.	9,388.
	8,245.		1,143.		
TOTAL GÉNÉRAL du département	9,388.				

PAR ARRONDISSEMENS.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES ENTRE garçons et filles.	garçons et veuves.	veufs et filles.	veufs et veuves.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.					
1.er	553.	41.	52.	17.	663.
2.e	652.	33.	65.	17.	767.
3.e	371.	21.	47.	6.	445.
4.e	416.	25.	45.	16.	502.
5.e	502.	22.	49.	17.	590.
6.e	658.	38.	81.	25.	802.
7.e	595.	29.	70.	27.	721.
8.e	606.	31.	66.	28.	731.
9.e	387.	26.	37.	6.	456.
10.e	724.	41.	81.	22.	868.
11.e	455.	22.	53.	11.	541.
12.e	538.	39.	62.	30.	669.
TOTAUX (ville de Paris).	6,457.	638.	708.	222.	7,755.
Arrond.t de Saint-Denis.	732.	60.	83.	26.	901.
Arrond.t de Sceaux	584.	44.	77.	27.	732.
	7,773.	472.	868.	275.	9,388.
	8,245.		1,143.		
TOTAL GÉNÉRAL du département	9,388.				

RELEV|ois et par Arrondissemens.

MOIS.	DÉCÈS PAR ARRONDISSEMENS, À DOMICILE. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	ma	AUX HÔPITAUX civils. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	militaires. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	dans LES PRISONS. Sexe masc.	fém.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL des décès à domicile, aux hôpitaux et prisons. Sexe masc.	fém.	TOTAL.
VILLE DE PARIS.																
Janvier	702.	836.	1,538.	4	202.	133.	335.	″	″	″	″	″	″	763.	690.	1,435
Février	622.	701.	1,323.	3	″	″	″	20.	″	20.	″	″	″	578.	643.	1,221.
Mars	704.	763.	1,467.	4	″	″	″	″	″	″	″	9.	9.	341.	391.	732.
Avril	698.	779.	1,477.	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	365.	424.	789.
Mai	713.	834.	1,547.	4	424.	219.	643.	″	″	″	″	″	″	997.	876.	1,873.
Juin	585.	647.	1,232.	3	″	″	″	″	″	″	1.	7.	8.	736.	879.	1,615.
Juillet	556.	636.	1,192.	3	5.	8.	13.	″	″	″	9.	14.	23.	614.	676.	1,290.
Août	673.	698.	1,371.	3	306.	214.	520.	″	″	″	″	″	″	1,230.	1,196.	2,426.
Septembre	598.	625.	1,223.	3	933.	864.	1,797.	″	″	″	″	″	″	1,445.	1,442.	2,887.
Octobre	547.	636.	1,183.	2	960.	897.	1,857.	391.	″	391.	″	″	″	2,143.	1,726.	3,869.
Novembre	531.	549.	1,080.	3	26.	15.	41.	″	″	″	3.	2.	5.	529.	565.	1,094.
Décembre	463.	551.	1,014.	3	1,375.	2,088.	3,463.	232.	″	232.	5.	″	5.	2,543.	3,217.	5,760.
					....	....	....	....	....	....	...	...	....	278.	54.	332.
TOTAUX (ville de Paris)	7,392.	8,255.	15,647	4,23	4,231.	4,438.	8,669.	643.	″	643.	18.	32.	50.	12,562	12,779	25,341
Arrond.t de Saint-Denis.	1,157.	1,122.	2,279.	1	16.	23.	39.	″	″	″	91.	79.	170.	1,264.	1,222.	2,486.
Arrond.t de Sceaux	908.	873.	1,781.	74	745.	48.	793.	″	″	″	20.	″	20.	1,673.	921.	2,594.
TOTAUX GÉNÉRAUX	9,457.	10,250	19,707	4,99	4,992.	4,509.	9,501.	643.	″	643.	129	111	240.	15,499	14,922	30,421

TABLEAU *des Décès dans la ville de Paris, avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage.*

ANNÉE 1826.

ÂGE.	HOMMES non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	FEMMES non mariées	mariées	veuves.	TOTAL.	TOTAL DES DEUX SEXES, mas-culin.	fémi-nin.	TOTAL GÉNÉRAL
Dans les trois premiers mois de la naissance.	1,898.	"	"	1,898.	1,490.	"	"	1,490.	1,898.	1,490.	3,388.
De 3 à 6 mois	249.	"	"	249.	210.	"	"	210.	249.	210.	459.
De 6 à 12 mois	487.	"	"	487.	387.	"	"	387.	487.	387.	874.
Dans la première année	2,634.	"	"	2,634.	2,087.	"	"	2,087.	2,634.	2,087.	4,721.
De 1 à 2 ans	795.	"	"	795.	823.	"	"	823.	795.	823.	1,618.
2 à 3	456.	"	"	456.	459.	"	"	459.	456.	459.	915.
3 à 4	281.	"	"	281.	310.	"	"	310.	281.	310.	591.
4 à 5	208.	"	"	208.	244.	"	"	244.	208.	244.	452.
5 à 6	157.	"	"	157.	155.	"	"	155.	157.	155.	312.
6 à 7	122.	"	"	122.	130.	"	"	130.	122.	130.	252.
7 à 8	82.	"	"	82.	90.	"	"	90.	82.	90.	172.
8 à 9	56.	"	"	56.	68.	"	"	68.	56.	68.	124.
9 à 10	54.	"	"	54.	66.	"	"	66.	54.	66.	120.
10 à 15	195.	"	"	195.	215.	"	"	215.	195.	215.	410.
15 à 20	474.	"	"	474.	297.	22.	1.	320.	474.	320.	794.
20 à 25	747.	33.	3.	783.	416.	180.	2.	598.	783.	598.	1,381.
25 à 30	540.	168.	7.	715.	354.	283.	20.	657.	715.	657.	1,372.
30 à 35	219.	181.	9.	409.	226.	269.	25.	520.	409.	520.	929.
35 à 40	133.	207.	20.	360.	201.	281.	38.	520.	360.	520.	880.
40 à 45	129.	242.	26.	397.	126.	273.	54.	453.	397.	453.	850.
45 à 50	113.	277.	30.	420.	125.	228.	108.	461.	460.	461.	881.
50 à 55	122.	256.	44.	422.	107.	262.	131.	500.	422.	500.	922.
55 à 60	101.	333.	70.	504.	102.	234.	207.	543.	504.	543.	1,047.
60 à 65	113.	363.	123.	599.	105.	240.	268.	613.	599.	613.	1,212.
65 à 70	104.	392.	160.	656.	113.	244.	395.	752.	656.	752.	1,408.
70 à 75	114.	340.	196.	650.	142.	160.	495.	797.	650.	797.	1,447.
75 à 80	108.	199.	170.	477.	129.	91.	481.	701.	477.	701.	1,178.
80 à 85	62.	87.	83.	232.	66.	48.	296.	410.	232.	410.	642.
85 à 90	23.	36.	58.	117.	28.	12.	140.	180.	117.	180.	297.
90 à 95	3.	6.	18.	27.	11.	3.	28.	42.	27.	42.	69.
95 à 100	"	"	1.	1.	4.	2.	5.	11.	1.	11.	12.
Centenaire âgé de 116 ans	1.	"	"	1.	"	"	"	"	1.	"	1.
	8,146.	3,120.	1,018.	12,284.	7,199.	2,832.	2,694.	12,725.	12,284.	12,725.	25,009.
	12,284.				12,725.						
TOTAL GÉNÉRAL	25,009.										

DÉTAILS concernant les Morts accidentelles et violentes, volontaires et involontaires, dans la ville de Paris.

ANNÉE 1826.

CAUSES DES DÉCÈS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUILLET.	AOÛT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	TOTAL GÉNÉRAL.	TOTAL GÉNÉRAL par sexe — masculin.	TOTAL GÉNÉRAL par sexe — féminin.
Asphyxiés	2.	〃	3.	1.	〃	〃	〃	1.	〃	〃	3.	2.	12.	9.	3.
Idem par charbon	7.	7.	7.	4.	5.	9.	6.	1.	8.	9.	3.	4.	70.	29.	41.
Idem par suffocation	2.	5.	2.	〃	2.	〃	〃	〃	2.	1.	〃	1.	15.	10.	5.
Idem par submersion	5.	17.	18.	27.	20.	31.	25.	24.	20.	19.	5.	14.	225.	190.	35.
Chutes	7.	10.	14.	12.	14.	9.	6.	6.	5.	7.	11.	7.	108.	76.	32.
Brûlures	19.	7.	6.	1.	5.	5.	2.	4.	6.	3.	10.	2.	70.	23.	47.
Blessures par armes tranchantes	3.	3.	5.	5.	6.	6.	7.	6.	4.	3.	5.	〃	53.	50.	3.
Fractures, contusions, éboulemens.	12.	13.	21.	19.	23.	12.	21.	15.	16.	10.	9.	7.	179.	142.	37.
Coups de feu	〃	2.	5.	1.	〃	2.	3.	7.	2.	3.	1.	3.	29.	29.	〃
Écrasés par voitures	1.	1.	2.	〃	〃	3.	〃	1.	2.	1.	〃	3.	14.	13.	1.
Strangulation	6.	10.	4.	2.	4.	2.	6.	3.	9.	2.	2.	4.	54.	39.	15.
Poison	〃	1.	2.	1.	1.	〃	2.	〃	〃	1.	〃	3.	11.	7.	4.
Suicides constatés, sans indication des moyens de destruction employés.	〃	1.	〃	〃	〃	2.	〃	〃	4.	1.	1.	〃	9.	9.	〃
Assassinés	〃	2.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2.	2.	2.	8.	8.	〃
Suppliciés	〃	〃	〃	2.	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	2.	2.	〃
TOTAUX	64.	79.	89.	75.	80.	82.	78.	68.	78.	62.	52.	52.	859.	636.	223.
														859.	

TABLEAU N.° 48.

TABLEAU des Suicides dans le Département de la Seine.

ANNÉE 1826.

SUICIDES				
SUIVIS DE LA MORT.		TOTAL DES SUICIDES.	NON SUIVIS DE LA MORT.	
357.		511. effectués ou tentés.	154.	
PAR DES		TOTAL.	PAR DES INDIVIDUS	
HOMMES.	FEMMES.		NON MARIÉS.	MARIÉS.
333.	178.	511.	260.	251.

DÉTAILS concernant les Suicides dans le Département de la Seine.

ANNÉE 1826.

MOYENS DE DESTRUCTION EMPLOYÉS.	NOMBRE des SUICIDES.	TOTAL.	NOMBRE des SUICIDES.	MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.
Chutes graves volontaires............	65.	511.	100.	Passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.
Strangulation......................	66.		148.	Maladies, dégoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.
Instrumens tranchans, piquans, &c....	45.		69.	Mauvaise conduite, jeu, loterie, crainte de reproches ou de punitions.
Armes à feu........................	48.		100.	Misère, indigence, perte de places, d'emplois, dérangement d'affaires.
Empoisonnement.....................	31.		94.	Motifs inconnus.
Asphyxiés par le charbon............	86.			
Idem par submersion................	170.			

TABLEAU N.° 49.

TABLEAU des Décès qui ont eu lieu par suite de la petite Vérole, dans la ville de Paris.

ANNÉE 1826.

MOIS.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Janvier	21.	28.	49.
Février	21.	12.	33.
Mars	9.	4.	13.
Avril	8.	7.	15.
Mai	12.	7.	19.
Juin	5.	″	5.
Juillet	7.	5.	12.
Août	11.	8.	19.
Septembre	11.	11.	22.
Octobre	12.	8.	20.
Novembre	5.	12.	17.
Décembre	9.	7.	16.
TOTAUX	131.	109.	240.

ÂGE DES DÉCÉDÉS. ÂGE.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
De 0 à 3 mois	6.	1.	7.
3 à 6	1.	2.	3.
6 à 1 an	9.	6.	15.
1 à 2	9.	14.	23.
2 à 3	19.	20.	39.
3 à 4	11.	15.	26.
4 à 5	11.	5.	16.
5 à 6	7.	11.	18.
6 à 7	2.	8.	10.
7 à 8	3.	3.	6.
8 à 9	″	2.	2.
9 à 10	2.	3.	5.
10 à 15	6.	1.	7.
15 à 20	12.	1.	13.
20 à 25	18.	9.	27.
25 à 30	14.	5.	19.
30 à 31	1.	″	1.
40 à 45	″	2.	2.
62	″	1.	1.
TOTAUX	131.	109.	240.

ARRONDISSEMENS.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	ÉTAT DES VACCINATIONS gratuites qui ont été faites dans la ville de Paris, en 1826.
1.er	12.	10.	22.	103.
2.e	2.	3.	5.	94.
3.e	2.	3.	5.	160.
4.e	″	6.	6.	1,368.
5.e	15.	12.	27.	97.
6.e	17.	9.	26.	214.
7.e	6.	6.	12.	157.
8.e	12.	8.	20.	96.
9.e	7.	8.	15.	97.
10.e	27.	30.	57.	170.
11.e	1.	3.	4.	75.
12.e	30.	11.	41.	416.
TOTAUX	131.	109.	240.	3,047.

MOUVEMENT
DE LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS.

IVe PARTIE.

ÉVALUATION de la Population de la ville de Paris, en 1826, faite d'après le nombre des Naissances et des Décès.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs à l'évaluation de la Population de la ville de Paris, faite d'après le nombre des Naissances et des Décès.

Nota. Voyez, pour l'explication des trois tableaux qui composent cette IVe Partie, les considérations relatives à l'évaluation de la population de la ville de Paris en 1826, placées à la suite de l'Introduction.

Tableau comparatif de la Population de Paris en 1817 et en 1826.

NUMÉROS D'ORDRE des arrondissemens.	NOMBRE des NAISSANCES en 1817.	NOMBRE des NAISSANCES en 1825.	AUGMENTATION du nombre des naissances, par arrondissement, en 1825.	POPULATION RECENSÉE EN 1817 (1). TOTAL par arrondissement.	POPULATION RECENSÉE EN 1817 (1). 7/8.es de la population.	POPULATION RECENSÉE EN 1817 (1). 1/8.e de la population.	RAPPORTS de l'accroissement du nombre des naissances à domicile en 1825, par arrondissem.ens, à celui des mêmes naissances en 1817.	POPULATION ÉVALUÉE EN 1826. 7/8.es produits par les rapports ci-contre pris pour facteurs de la multiplication des 7/8.es de la population de 1817.	POPULATION ÉVALUÉE EN 1826. 1/8.e établi d'après environ 1/20.e d'augmentation en 1825 dans les naissances qui ont lieu à la maison d'accouchement.	POPULATION ÉVALUÉE EN 1826. TOTAL par arrondissement.	NUMÉROS suivant les nombres respectifs des rapports dans lesquels la population se trouve augmentée en 1826.	NUMÉROS D'ORDRE des arrondissemens.	OBSERVATIONS.
I.	1,174.	1,669.	495.	52,432.	45,878. ″	″ 6,554.	0,4216. ″	65,219. ″	″ 6,882.	72,101.	2.	I.	(1)
II.	1,624.	1,976.	352.	65,777.	57,555. ″	″ 8,222.	0,2167. ″	70,026. ″	″ 8,633.	78,659.	10.	II.	
III.	1,149.	1,402.	253.	45,148.	39,505. ″	″ 5,643.	0,2201. ″	48,200. ″	″ 5,967.	54,167.	9.	III.	
IV.	1,440.	1,599.	159.	46,964.	41,094. ″	″ 5,870.	0,1104. ″	45,630. ″	″ 6,163.	51,793.	12.	IV.	
V.	1,650.	2,388.	738.	56,220.	49,193. ″	″ 7,027.	0,4472. ″	71,191. ″	″ 7,378.	78,569.	1.	V.	
VI.	2,106.	2,664.	558.	73,085.	63,950. ″	″ 9,135.	0,2649. ″	80,889. ″	″ 9,592.	90,481.	7.	VI.	
VII.	1,508.	2,027.	519.	56,530.	49,464. ″	″ 7,066.	0,3441. ″	66,484. ″	″ 7,419.	73,903.	4.	VII.	
VIII.	1,988.	2,563.	575.	63,032.	55,153. ″	″ 7,879.	0,2892. ″	71,102. ″	″ 8,273.	79,375.	6.	VIII.	
IX.	1,179.	1,660.	481.	42,398.	37,099. ″	″ 5,299.	0,4079. ″	52,231. ″	″ 5,564.	57,795.	3.	IX.	
X.	1,964.	2,232.	268.	80,512.	70,448. ″	″ 10,064.	0,1364. ″	80,056. ″	″ 10,567.	90,623.	11.	X.	
XI.	1,196.	1,547.	351.	52,056.	45,549. ″	″ 6,507.	0,2934. ″	58,911. ″	″ 6,832.	65,743.	5.	XI.	
XII.	2,000.	2,501.	501.	79,338.	69,421. ″	″ 9,917.	0,2505. ″	86,810. ″	″ 10,412.	97,222.	8.	XII.	
Pour les 12 arrond.s	18,978.	24,228.	5,250.	713,492.	624,309. ″	″ 89,183.	0,2766. ″	796,749. ″	″ 93,682.	890,431.			
Maison d'accouch.nt	4,781.	5,025.	244.	″	″	″	″	″	″	″			
Nombre des malades dans les hôpitaux, en 1817, appartenant aux arrondissemens ruraux ou aux autres départemens.	″	″	″	474.	″	″	″	″	″	474.			
TOTAUX...	23,759.	29,253.	5,494.	713,966.	″	″	0,2312.	″	″	890,905.			

(1) Cette population est celle du recensement de 1817; on en a déduit, dans les arrondissemens où se trouvent situés les hôpitaux civils, la population de ces établissemens à cette époque, et l'on a réparti cette même population des hôpitaux dans les 12 arrondissemens, d'après le nombre d'indigens malades que chacun de ces arrondissemens a été reconnu avoir fourni aux hôpitaux au moment du recensement.

DÉSIGNATION de l'âge des vivans.	NOMBRE DES VIVANS par âge.	NOMBRE DES D[…] DE CHAQUE Â[…] évalués proportionnellement aux décès observés et rapportés à un état constant de la population.	obs[…] en […]	[…]IGNATION DE L'ÂGE […]s décédés.
Naissances en 1825.	29,253.			
				50 à 51 ans.
0.	″	4,908.	4,4	51 à 52.
″	24,345.	″		″
1 an.	″	2,024.	1,8	52 à 53.
″	22,321.	″		″
2.	″	1,257.	1,1	53 à 54.
″	21,064.	″		″
3.	″	912.	8	54 à 55.
″	20,152.	″		″
4.	″	628.	5	55 à 56.
″	19,524.	″		″
5.	″	483.	4	56 à 57.
″	19,041.	″		″
6.	″	397.	3	57 à 58.
″	18,644.	″		″
7.	″	238.	2	58 à 59.
″	18,406.	″		″
8.	″	184.	1	59 à 60.
″	18,222.	″		″
9.	″	146.	1	60 à 61.
″	18,076.	″		″
10.	″	131.	1	61 à 62.
″	17,945.	″		″
11.	″	143.	1	62 à 63.
″	17,802.	″		″
12.	″	89.		63 à 64.
″	17,713.	″		″
13.	″	96.		64 à 65.
″	17,617.	″		″
14.	″	153.	1	65 à 66.
″	17,464.	″		″
15.	″	168.	1	66 à 67.
″	17,296.	″		″
16.	″	179.	1	67 à 68.
″	17,117.	″		″
17.	″	226.	2	68 à 69.
″	16,891.	″		″
18.	″	272.	2	69 à 70.
″	16,619.	″		″
19.	″	361.	3	70 à 71.
″	16,258.	″		″
20.	″	301.	2	71 à 72.
″	15,957.	″		″
21.	″	310.	2	72 à 73.
″	15,647.	″		″
22.	″	401.	3	73 à 74.
″	15,246.	″		″
23.	″	393.	3	74 à 75.
″	14,853.	″		″
A reporter.	434,220.	14400.	13,1[…]	

DÉSIGNATION de l'âge des vivans.	NOMBRE DES VIVANS par âge.	NOMBRE DES DÉCÈS DE CHAQUE ÂGE évalués proportionnellement aux décès observés et rapportés à un état constant de la population.	NOMBRE DES DÉCÈS DE CHAQUE ÂGE observés en 1825.	DÉSIGNATION DE L'ÂGE des décédés.
Report..	871,631.	27,007.	24,579.	
75 ans.	″	312.	284.	De 75 à 76 ans.
″	1,934.	″	″	″
76.	″	266.	242.	De 76 à 77.
″	1,668.	″	″	″
77.	″	238.	217.	De 77 à 78.
″	1,430.	″	″	″
78.	″	193.	176.	De 78 à 79.
″	1,237.	″	″	″
79.	″	188.	171.	De 79 à 80.
″	1,049.	″	″	″
80.	″	187.	170.	De 80 à 81.
″	862.	″	″	″
81.	″	141.	128.	De 81 à 82.
″	721.	″	″	″
82.	″	152.	138.	De 82 à 83.
″	569.	″	″	″
83.	″	105.	96.	De 83 à 84.
″	464.	″	″	″
84.	″	97.	88.	De 84 à 85.
″	367.	″	″	″
85.	″	91.	83.	De 85 à 86.
″	276.	″	″	″
86.	″	49.	45.	De 86 à 87.
″	227.	″	″	″
87.	″	56.	51.	De 87 à 88.
″	171.	″	″	″
88.	″	56.	51.	De 88 à 89.
″	115.	″	″	″
89.	″	36.	33.	De 89 à 90.
″	79.	″	″	″
90.	″	26.	24.	De 90 à 91.
″	53.	″	″	″
91.	″	23.	21.	De 91 à 92.
″	30.	″	″	″
92.	″	12.	11.	De 92 à 93.
″	18.	″	″	″
93.	″	4.	4.	De 93 à 94.
″	14.	″	″	″
94.	″	6.	5.	De 94 à 95.
″	8.	″	″	″
95.	″	1.	1.	De 95 à 96.
″	7.	″	″	″
96.	″	2.	2.	De 96 à 97.
″	5.	″	″	″
97.	″	1.	1.	De 97 à 98.
″	4.	″	″	″
98.	″	2.	2.	De 98 à 99.
″	2.	″	″	″
99.	″	2.	2.	De 99 à 100.
″	0.	″	″	″
100.	″	0.	0.	De 100 et au-delà.
TOTAUX.	882,941.	29,253.	26,625.	

94 à 95.	7.	110.	21[illegible]
95 à 96.	5.		
96 à 97.	3.		
97 à 98.	2.		
98 à 99.	0.		
99 à 100.	0.		
Au-dessus...	0.	0.	[illegible]
	737,086.	737,086.	717,21[illegible]
DIFFÉRENCE de la table au recensement.........		19,874.	

TABLEAU N.° 53.

OBSERVATIONS relatives à l'Évaluation de la Population de la ville de Paris, d'après l'augmentation du nombre des Naissances. (Tableau n.° 51.)

Le Ministre ayant demandé que l'on suppléât à un recensement pour l'année 1826 par une évaluation de la population qui aurait pour base le rapport du nombre des naissances à la population, on a, dans le tableau n.° 51, établi cette évaluation, de laquelle il résulterait, en raison d'un accroissement de 5,494 dans le nombre des naissances, une augmentation de 176,939 personnes, ou environ 0,25, comparativement au recensement de 1817.

Afin de connaître la répartition de cette augmentation de population entre les douze arrondissemens municipaux de la ville de Paris, il a été nécessaire,

1.° De distraire du nombre annuel des naissances celles qui ont lieu à la maison d'accouchement, attendu qu'elles n'appartiennent point particulièrement à l'arrondissement sur la circonscription duquel se trouve situé l'établissement;

2.° De s'assurer que le nombre de ces dernières naissances n'a point éprouvé un accroissement proportionnel à celui des naissances à domicile, et qu'il n'est augmenté que de 1/20 à-peu-près;

3.° De reconnaître, par les renseignemens que l'on possède à l'égard de ces mêmes naissances, qu'une moitié d'entre elles, environ, se rapporte, soit aux arrondissemens ruraux du département de la Seine, soit aux départemens voisins, tandis que l'autre moitié, égalant à-peu-près 1/8 des naissances à domicile, appartient seule aux douze arrondissemens municipaux de Paris.

Ces diverses circonstances ont permis de se représenter la population de Paris comme composée de huit parties, dont l'une, c'est-à-dire 1/8, a éprouvé de l'accroissement dans le rapport de 1/20 seulement, tandis que les autres parties, ou les 7/8, se sont accrues dans chaque arrondissement suivant le rapport résultant de la comparaison du nombre des naissances à domicile, en 1817, à celui des mêmes naissances en 1825.

Telles sont les bases sur lesquelles ont été établis les calculs du tableau n.° 51.

MOUVEMENT
DE LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS.

V.ᵉ PARTIE.

EXAMEN comparatif du Mouvement de la Population dans les 12 Arrondissemens municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs à l'Examen comparatif du Mouvement de la Population dans les 12 Arrondissemens municipaux de la ville de Paris, pendant les années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.

TABLEAU N.° 54.

MOUVEMENT moyen de la Population, dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris, d'après les Relevés des Actes de l'État civil qui ont été publiés pour les années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.

ARRONDISSEMENS.	NOMBRE MOYEN ANNUEL des NAISSANCES. Sexe masculin.	NAISSANCES. Sexe féminin.	NAISSANCES. TOTAL des deux sexes.	MARIAGES.	DÉCÈS. Sexe masculin.	DÉCÈS. Sexe féminin.	DÉCÈS. TOTAL des deux sexes.	OBSERVATIONS.
I.er	811.	813.	1,624.	639.	696.	667.	1,363.	On doit faire remarquer, à l'égard des naissances, que dans les nombres relatifs aux V.e, VI.e, IX.e, XI.e et XII.e arrondissemens, se trouvent compris les enfans nés à la maison d'accouchement et autres hospices ou hôpitaux civils.
II.e	968.	935.	1,903.	742.	553.	577.	1,130.	
III.e	715.	659.	1,374.	440.	371.	419.	790.	
IV.e	796.	774.	1,570.	516.	408.	435.	843.	
V.e	1,122.	1,146.	1,268.	581.	1,004.	896.	1,900.	
VI.e	1,337.	1,277.	2,614.	758.	748.	830.	1,578.	
VII.e	986.	928.	1,914.	696.	599.	658.	1,257.	
VIII.e	1,249.	1,204.	2,453.	729.	1,094.	1,098.	2,192.	
IX.e	812.	796.	1,608.	484.	1,488.	1,417.	2,905.	
X.e	1,115.	1,075.	2,190.	828.	2,135.	1,621.	3,756.	
XI.e	771.	735.	1,506.	548.	523.	589.	1,112.	
XII.e	3,745.	3,627.	7,372.	638.	2,418.	3,025.	5,443.	
Morgue	″	″	″	″	226.	51.	277.	
TOTAUX	14,427.	13,969.	28,396.	7,599.	12,263.	12,283.	24,546.	

TABLEAU N.° 55.

NOMBRE *moyen annuel des Naissances dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris, et Rapports divers de ces Naissances à la Population.* (Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS.		NOMBRE MOYEN ANNUEL DES NAISSANCES À DOMICILE,						NAISSANCES des DEUX SEXES rapportées à la population.	RAPPORTS respectifs DES SEXES.	OBSERVATIONS.
NUMÉROS suivant les nombres respectifs des naissances dans chaque arrondissement comparés à la population.	NUMÉROS d'ordre des arrondissemens.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des deux sexes.	sur 10,000 habitans, Sexe masculin.	sur 10,000 habitans, Sexe féminin.	sur 10,000 habitans, TOTAL des deux sexes.	1 sur habitans	Sexe masculin : sexe féminin :: 16 :	
11	I.	811.	813.	1,624.	116.	117.	233.	43.	16,13.	Dans les V.e, VI.e, IX.e, XI.e et XII.e arrondissemens, on n'a pas compris les naissances qui ont eu lieu à la maison d'accouchement et aux hospices et hôpitaux civils, que l'on peut considérer comme des asiles ouverts à tous les arrondissemens.
10	II.	968.	935.	1,903.	123.	119.	242.	41.	15,48.	
7	III.	715.	659.	1,374.	137.	127.	264.	38.	14,83.	
2	IV.	796.	774.	1,570.	153.	148.	301.	33.	15,48.	
5	V.	1,049.	1,071.	2,120.	136.	138.	274.	36.	16,23.	
3	VI.	1,330.	1,269.	2,599.	148.	141.	289.	35.	15,24.	
8	VII.	986.	928.	1,914.	135.	127.	262.	38.	15,05.	
1	VIII.	1,249.	1,204.	2,453.	161.	155.	316.	32.	14,78.	
9	IX.	722.	710.	1,432.	128.	126.	254.	39.	15,75.	
6	X.	1,115.	1,076.	2,191.	150.	124.	274.	37.	13,22.	
12	XI.	746.	712.	1,458.	116.	110.	226.	44.	15,16.	
4	XII.	1,224.	1,217.	2,441.	141.	139.	280.	36.	15,91.	
TOTAUX à domicile.		11,711.	11,368.	23,079.	1,644.	1,571.	3,215.	37.	15,29.	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens de Paris, maison d'accouch.t, hospices et hôpitaux non compris.		″	″	″	136.	133.	269.	37.	15,64.	
A AJOUTER : Naissances à la maison d'accouchement, hospices et hôpitaux.		2,716.	2,601.	5,317.	32.	30.	62.	161.	15,50.	
TOTAUX (ville de Paris).		14,427.	13,969.	28,396.	″	″	″	″	″	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens de Paris, maison d'accouch.t, hospices et hôpitaux compris.		″	″	″	168.	163.	331.	30.	15,52.	

NOMBRE *moyen annuel des Naissances d'Enfans légitimes dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris, et Rapports divers de ces Naissances à la Population et au nombre des Mariages.* (Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

TABLEAU N.° 56.

ARRONDISSEMENS.		NOMBRE MOYEN ANNUEL DES NAISSANCES D'ENFANS LÉGITIMES,						RAPPORT DES NAISSANCES D'ENFANS LÉGITIMES AUX MARIAGES.				OBSERVATIONS.
					sur 10,000 habitans,					ARRONDISSEMENS.		
NUMÉROS suivant les nombres respectifs des naissances dans chaque arrondissement comparés à la population.	NUMÉROS d'ordre des arrondissemens.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	Nombre moyen annuel des mariages.	Nombre de naissances pour 1 mariage.	Numéros d'ordre des arrondissemens.	Numéros suivant les nombres respectifs des naissances dans chaque arrond.t comparées aux mariages.	
9.......	I.	690.	686.	1,376.	99.	98.	197.	639.	2,15.	I........	8.	
11.......	II........	749.	717.	1,466.	96.	91.	187.	742.	1,98.	II........	12.	
8.......	III.	551.	503.	1,054.	106.	97.	203.	440.	2,39.	III.	5.	
3.......	IV.......	594.	582.	1,176.	114.	112.	226.	516.	2,27.	IV.......	6.	
6.......	V.......	794.	806.	1,600.	103.	104.	207.	581.	2,75.	V.......	2.	
2.......	VI.......	1,042.	995.	2,037.	116.	110.	226.	758.	2,69.	VI.......	3.	
7.......	VII.	763.	723.	1,486.	104.	99.	203.	696.	2,13.	VII.	9.	
1.......	VIII......	1,004.	948.	1,952.	129.	122.	251.	729.	2,68.	VIII......	4.	
10.......	IX.......	556.	530.	1,086.	99.	94.	193.	484.	2,24.	IX.......	7.	
4.......	X.......	899.	864.	1,763.	112.	108.	220.	828.	2,13.	X.......	10.	
12.......	XI.......	571.	546.	1,117.	89.	84.	173.	548.	2,05.	XI.......	11.	
5.......	XII.......	930.	936.	1,866.	107.	108.	215.	638.	2,92.	XII......	1.	
TOTAUX (à domicile).		9,143.	8,836.	17,979.	״	״	״	7,599.	״	״	״	
Nombres moyens, à domicile, pour les 12 arrondissemens, rapportés à la population...		״	״	״	107.	103.	210.	״	״	״	״	
Nombres moyens des naissances d'enfans légitimes hors du domicile.		180.	173.	353.	״	״	״	״	״	״	״	
TOTAUX......		9,323.	9,009.	18,332.	109.	105.	214.	״	2,41.	Nombres moyens pour les 12 arrondissemens de Paris, à domicile et hors domicile, rapportés à la population et au nombre des mariages.		

OBSERVATIONS.

Dans les V.e, VI.e, IX.e, XI.e et XII.e arrondissem.ns on n'a pas compris les naissances qui ont eu lieu hors du domicile, c'est-à-dire, aux hospices et hôpitaux, asiles ouverts à tous les arrondissemens, et dont la maison d'accouchement fait partie : quant à ces établissemens, on doit faire remarquer que, dans le nombre des femmes qui vont y accoucher, quelques-unes abandonnent leurs enfans comme illégitimes, quoique nés de pères et mères mariés. Toutefois cela n'a point lieu assez fréquemment pour influer d'une manière sensible sur le rapport des naissances aux mariages.

TABLEAU N.° 57.

NOMBRE *moyen annuel des Naissances d'Enfans naturels dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris, et Rapports divers de ces Naissances à la Population et au nombre des Enfans naturels reconnus.*
(Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS. Numéros suivant les nombres respectifs des naissances dans chaque arrondissement, comparées à la population.	ARRONDISSEMENS. N.os d'ordre des arrondissemens.	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES NAISSANCES D'ENFANS NATURELS, à domicile, Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	sur 10,000 habitans, Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	ENFANS NATURELS RECONNUS A DOMICILE. Nombre moyen annuel des enfans naturels reconnus à la naissance, Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	Sur 100 naissances de ce genre il en est reconnu par arrondissement.	ARRONDISSEMENS. Numéros suivant les nombres respectifs des enfans reconnus par arrondissement comparés au nombre des naissances.	ARRONDISSEMENS. N.os d'ordre des arrondissemens.	RAPPORT DU NOMBRE des enfans naturels avec la totalité des naissances dans chaque arrondissement. — 1 naissance d'enfans naturels sur naissances	OBSERVATIONS.
12.......	I.	121.	127.	248.	17.	18.	35.	43.	45.	88.	35.	10.......	I.	6,54.	On a retranché dans chaque arrondissement les nombres relatifs aux hospices et hôpitaux qui y sont situés.
9.......	II.	218.	218.	436.	28.	27.	55.	76.	66.	142.	33.	11.......	II.	4,36.	
5.......	III.	165.	156.	321.	32.	30.	62.	49.	49.	98.	31.	12.......	III.	4,28.	
1.......	IV.	202.	192.	394.	39.	37.	76.	73.	72.	145.	37.	9.......	IV.	3,98.	
2.......	V.	255.	265.	520.	33.	34.	67.	116.	112.	228.	43.	7.......	V.	4,08.	
6.......	VI.	287.	274.	561.	32.	30.	62.	139.	126.	265.	47.	4.......	VI.	4,63.	
8.......	VII.	223.	205.	428.	31.	28.	59.	104.	97.	201.	47.	6.......	VII.	4,47.	
4.......	VIII.	245.	256.	501.	31.	33.	64.	142.	152.	294.	58.	1.......	VIII.	4,89.	
7.......	IX.	166.	181.	347.	29.	33.	62.	76.	89.	165.	47.	3.......	IX.	4,13.	
10.......	X.	216.	211.	427.	27.	26.	53.	103.	98.	201.	47.	5.......	X.	5,13.	
11.......	XI.	175.	165.	340.	27.	26.	53.	69.	59.	128.	38.	8.......	XI.	4,29.	
3.......	XII.	295.	282.	577.	34.	32.	66.	168.	158.	326.	55.	2.......	XII.	4,23.	
TOTAUX à domicile (ville de Paris)...........		2,568.	2,532.	5,100.	"	"	"	1,158.	1,123.	2,281.	45.	"	"	4,53.	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens, maison d'accouchement, hospices et hôpitaux non compris...........		"	"	"	31.	28.	59.	"	"	"	"	"	"	"	
À AJOUTER: Naissances de la maison d'accouchement, hospices et hôpitaux......		2,536.	2,428.	4,964.	30.	28.	58.	"	"	"	"	"	"	1,07.	
TOTAUX (ville de Paris).		5,104.	4,960.	10,064.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens, y compris les naissances de la maison d'accouchement, hospices et hôpitaux...........		"	"	"	59.	58.	117.	"	"	"	"	"	"	2,82.	

NOMBRE moyen annuel des Enfans morts-nés dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris; et Rapports divers du nombre des Enfans morts-nés à celui des Naissances des deux Sexes. (Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS. NUMÉROS suivant les nombres respectifs des morts-nés comparés aux nombres des naissances dans chaque arrondissement.	ARRONDISSEMENS. NUMÉROS d'ordre des arrondissemens.	NOMBRE MOYEN ANNUEL DES ENFANS MORTS-NÉS À DOMICILE. Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	SUR 1,000 NAISSANCES, du sexe masculin.	du sexe féminin.	des deux sexes.	OBSERVATIONS.
5.......	I.	53.	41.	94.	65.	50.	58.	On n'a pas compris dans le nombre des morts-nés de chaque arrondissement ceux qui appartenaient aux hospices et hôpitaux.
9.......	II.	60.	49.	109.	62.	52.	57.	On voit que le nombre de ces derniers est de 33 sur 1,000 naissances, et que, pour ce même nombre de naissances, le nombre moyen des morts-nés *à domicile*, dans les 12 arrondissemens, s'élève à 57.
2.......	III.	45.	40.	85.	63.	60.	62.	Il est nécessaire de remarquer à ce sujet que l'inscription des enfans morts-nés ne se fait point de la même manière dans les deux cas. Elle a lieu, *hors du domicile*, *immédiatement après l'accouchement*, tandis que, pour les enfans *inscrits comme morts-nés au domicile*, il s'écoule un certain intervalle entre la naissance et la déclaration.
3.......	IV.	54.	43.	97.	67.	55.	61.	Il en résulte que cette dénomination d'enfans morts-nés *au domicile* a en effet trop d'étendue, parce qu'elle s'applique à un nombre assez considérable de nouveaux-nés qui meurent très-peu de temps après leur naissance.
11.......	V.	63.	52.	115.	60.	48.	54.	Les cas où l'intérêt des familles donne à l'inscription une précision rigoureuse se présentent rarement.
12.......	VI.	65.	60.	125.	49.	47.	48.	La différence considérable entre le nombre des inscrits comme morts-nés *à domicile* et celui des morts-nés *hors du domicile*, est principalement due à la cause que l'on vient d'indiquer: mais on ne peut douter que l'instruction et l'expérience des personnes commises aux accouchemens dans les établissemens publics de charité, n'aient aussi quelque influence pour diminuer le nombre des enfans morts-nés.
1.......	VII.	67.	56.	123.	68.	60.	64.	
6.......	VIII.	80.	63.	143.	64.	52.	58.	
4.......	IX.	48.	37.	85.	66.	52.	59.	
7.......	X.	71.	57.	128.	63.	53.	58.	
8.......	XI.	47.	37.	84.	62.	52.	57.	
10.......	XII.	71.	63.	134.	58.	52.	55.	
TOTAUX à domicile.		724.	598.	1,322.	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens de Paris, à domicile.....		"	"	"	62.	52.	57.	
A ajouter: Morts-nés hors du domicile.........		98.	77.	175.	36.	30.	33.	
TOTAUX des morts-nés (ville de Paris).......		822.	675.	1,497.	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens à domicile et hors du domicile..............		"	"	"	57.	49.	53.	

NOMBRE moyen annuel des M Filles et Veuves, entre Veufs, Filles et Veuves; et Rapports 23, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS.		RAPPORT DU NOMBRE DES M à la populatio		AGES ON COMPTE				OBSERVATIONS.
NUMÉROS suivant les nombres respectifs DES MARIAGES comparés à la population dans chaque arrondissement.	NUMÉROS d'ordre des arrondissemens.	Sur 10,000 habitans, on compte	On 1	MARIAGES CONTRACTÉS par garçons.	veufs.	filles.	veuves.	
6.	I.	mariages. 92.		90.	10.	93.	7.	
4.	II.	95.		89.	11.	94.	6.	
9.	III.	85.		88.	12.	94.	6.	
2.	IV.	99.		89.	11.	93.	7.	
11.	V.	75.		88.	12.	93.	7.	
10.	VI.	84.		86.	14.	93.	7.	
3.	VII.	95.		86.	14.	92.	8.	
5.	VIII.	94.		87.	13.	91.	9.	
7.	IX.	86.		91.	9.	93.	7.	
1.	X.	104.		88.	12.	92.	8.	
8.	XI.	85.		88.	12.	94.	6.	
12.	XII.	73.		87.	13.	90.	10.	
TOTAUX.......		"		"	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondissemens.........		89.		88.	12.	92.	8.	

Observations.

D'après le tableau des habitans mariés et non mariés, année 1817, publié sous le n.° 4 en 1821,

1.° Le nombre des hommes mariés est à celui des femmes mariées dans le rapport de 128 à 129;

2.° Le nombre des garçons de tout âge est à celui des veufs dans le rapport de 11,78 à 1;

3.° Le nombre des filles de tout âge est à celui des veuves dans le rapport de 3,71 à 1;

4.° Le nombre des filles de tout âge est à celui des garcons de tout âge dans le rapport de 1,075 à 1;

5.° Le nombre des veuves est à celui des veufs dans le rapport de 3,41 à 1.

Mais on doit faire remarquer que dans le recensement, l'état de mariage n'ayant été établi que par les déclarations individuelles, tout porte à croire qu'un certain nombre de personnes déclarées comme veuves ou femmes mariées ont fait à cet égard des déclarations inexactes qui n'ont pu être toutes rectifiées.

Pour la fécondité des mariages, voyez le tableau des naissances d'enfans légitimes, n.° 56.

TABLEAU N.° 59.

Nombre moyen annuel des Décès à domicile *dans chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris; et Rapports divers de ces décès à la Population des deux sexes.* (Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

Arrondissemens. Numéros suivant les nombres respectifs des décès à domicile comparés à la population dans chaque arrondissement.	Arrondissemens. Numéros d'ordre des arrondissemens.	Nombre moyen annuel des décès à domicile, Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	sur 10,000 habitans, Sexe masculin.	Sexe féminin.	des deux sexes.	Décès des deux sexes rapportés à la population. — 1 sur habitans	Rapports des nombres d'habitans des deux sexes entre eux, en 1817, à l'époque du recensement. Sur 100 habitans on comptait, Sexe masculin.	Sexe féminin.	Rapports des décès entre eux relativement aux deux sexes. Sur 100 décès on compte, Sexe masculin.	Sexe féminin.	Observations.
10.......	I.	504.	548.	1,052.	72.	79.	151.	66.	46.	54.	48.	52.	
12.......	II.	534.	577.	1,111.	68.	73.	141.	71.	45.	55.	48.	52.	
11.......	III.	371.	402.	773.	72.	77.	149.	67.	46.	54.	48.	52.	
8.......	IV.	408.	435.	843.	79.	83.	162.	62.	47.	53.	49.	51.	
9.......	V.	564.	639.	1,203.	73.	83.	156.	64.	47.	53.	47.	53.	
5.......	VI.	746.	818.	1,564.	83.	91.	174.	58.	47.	53.	48.	52.	
6.......	VII.	585.	641.	1,226.	80.	88.	168.	59.	48.	52.	48.	52.	
2.......	VIII.	822.	822.	1,704.	106.	113.	219.	46.	48.	52.	48.	52.	
4.......	IX.	541.	578.	1,119.	96.	103.	199.	50.	47.	53.	48.	52.	
3.......	X.	766.	837.	1,603.	96.	104.	204.	49.	45.	55.	48.	52.	
7.......	XI.	498.	567.	1,065.	77.	88.	165.	61.	45.	55.	47.	53.	
1.......	XII.	913.	1,057.	1,970.	105.	121.	226.	44.	47.	53.	46.	54.	
Totaux à domicile..		7,252.	7,981.	15,233.	"	"	"	"	"	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondiss.ns de Paris.		"	"	"	84.	93.	177.	56.	46,45.	53,55.	47.	53.	

Tableau n.° 61.

Nombre moyen annuel des Décès dans les Hôpitaux et Hospices civils de Paris, évalués pour chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris; et Rapports divers de ces Décès à la Population des deux sexes.

(Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS.		NOMBRE MOYEN ANNUEL DES DÉCÈS *évalués* dans les hôpitaux et hospices civils pour chacun des arrondissemens,						DÉCÈS des deux sexes rapportés à la population. — 1 sur	RAPPORTS				OBSERVATIONS.
NUMÉROS suivant les nombres respectifs des décès dans les hôpitaux et hospices, comparés à la population dans chaque arrond.nt	NUMÉROS d'ordre des arrondissemens.	Sexe		des deux sexes.	sur 10,000 habitans, Sexe		des deux sexes.		DES NOMBRES d'habitans des deux sexes entre eux, en 1817, à l'époque du recensement. — Sur 100 habitans on comptait, Sexe		DES DÉCÈS entre eux relativement aux deux sexes. — Sur 100 décès on compte, Sexe		
		masculin.	féminin.		masculin.	féminin.		habitans	masculin.	féminin.	masculin	féminin.	
12........	I.	143.	144.	287.	20.	21.	41.	243.	46.	54.	49.	51.	*Nota.* Pour la composition de ce tableau, on a fait usage des mêmes calculs qui ont servi à établir le tableau 49 du recueil publié en 1823, fournissant, relativement aux années 1817, 1818, 1819, 1820 et 1821, des renseignemens analogues à ceux-ci. En conséquence, on peut recourir aux observations qui accompagnent le tableau 49 précité, si l'on desire connaître quelles ont été les bases adoptées pour la répartition des décès *hors du domicile* dans les divers arrondissemens de Paris. *Voyez* aussi les observations du tableau 63 du présent Recueil.
11........	II.	251.	257.	508.	32.	33.	65.	154.	45.	55.	49.	51.	
8........	III.	213.	219.	432.	41.	42.	83.	120.	46.	54.	49.	51.	
4........	IV.	335.	343.	678.	64.	66.	130.	77.	47.	53.	49.	51.	
7........	V.	320.	326.	646.	41.	42.	83.	120.	47.	53.	49.	51.	
6........	VI.	397.	406.	803.	44.	45.	89.	112.	47.	53.	49.	51.	
9........	VII.	281.	288.	569.	38.	39.	77.	128.	48.	52.	49.	51.	
2........	VIII.	523.	533.	1,056.	67.	68.	135.	73.	48.	52.	49.	51.	
3........	IX.	374.	383.	757.	66.	67.	133.	74.	47.	53.	49.	51.	
10........	X.	295.	301.	596.	37.	38.	75.	134.	45.	55.	49.	51.	
5........	XI.	286.	293.	579.	44.	45.	89.	112.	45.	55.	49.	51.	
1........	XII.	701.	716.	1,417.	81.	82.	163.	61.	47.	53.	49.	51.	
Totaux......		4,119.	4,209.	8,328.	″	″	″	″	″	″	″	″	
Nombres moyens pour les 12 arrondiss.ns de Paris.		″	″	″	48.	49.	97.	103.	46,45.	53,55.	49.	51.	

TABLEAU N.° 62.

[illegible] des Décès à domicile, aux [illegible] et Hospices civils réunis, pour chacun des 12 Arrondissemens de la ville de Paris; et Rapports divers de ces Décès à la Population des deux sexes. (Années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826.)

ARRONDISSEMENS.		NOMBRE MOYEN ANNUEL DES DÉCÈS RÉUNIS,						DÉCÈS des deux SEXES rapportés à la popula-tion. — 1 sur	RAPPORTS				OBSERVATIONS.
NUMÉROS suivant les nombres respectifs des décès réunis comparés à la population dans chaque arron-dissement.	NUMÉROS d'ordre des arrondisse-mens.	Sexe		des deux sexes.	sur 10,000 habitans,				DES NOMBRES d'habitans des deux sexes entre eux, en 1817, à l'époque du recensement. — Sur 100 habitans on comptait, Sexe		DES DÉCÈS entre eux relativement aux deux sexes. — Sur 100 décès on compte, Sexe		
					Sexe		des deux sexes.						
		masculin.	féminin		masculin.	féminin.		habitans	masculin.	féminin.	masculin.	féminin.	
12.......	I.	647.	692.	1,339.	93.	99.	192.	52.	46.	54.	48.	52.	
11.......	II.	785.	834.	1,619.	100.	106.	206.	48.	45.	55.	49.	51.	
10.......	III.	584.	621.	1,205.	112.	119.	231.	43.	46.	54.	48.	52.	
4.......	IV.	743.	778.	1,521.	142.	149.	291.	34.	47.	53.	49.	51.	
9.......	V.	884.	965.	1,849.	114.	125.	239.	42.	47.	53.	48.	52.	
6.......	VI.	1,143.	1,224.	2,367.	127.	136.	263.	38.	47.	53.	48.	52.	
8.......	VII.	866.	929.	1,795.	119.	127.	246.	41.	48.	52.	48.	52.	
2.......	VIII.	1,345.	1,415.	2,760.	173.	177.	350.	28.	48.	52.	49.	51.	
3.......	IX.	915.	961.	1,876.	162.	171.	333.	30.	47.	53.	49.	51.	
5.......	X.	1,061.	1,138.	2,199.	133.	142.	275.	36.	45.	55.	48.	52.	
7.......	XI.	784.	860.	1,644.	121.	133.	254.	39.	45.	55.	48.	52.	
1.......	XII.	1,614.	1,773.	3,387.	185.	204.	389.	26.	47.	53.	48.	52.	
TOTAUX......		11,371.	12,190.	23,561.	"	"	"	"	"	"	"	"	
Nombres moyens pour les 12 arrondiss.ns de Paris.		"	"	"	132.	142.	274.	36,44.	46,45.	53,55.	48,18.	51,82.	

MOUVEMENT
DE LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS.

VI.ᵉ PARTIE.

EXAMEN comparatif du Mouvement moyen de la Population de la ville de Paris, pendant deux périodes quinquennales comprenant les années 1817 à 1826 inclusivement.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs à l'Examen comparatif du Mouvement moyen de la Population de la ville de Paris, pendant deux périodes quinquennales comprenant les années 1817 à 1826 inclusivement.

TABLEAU comparati Périodes quinquennales, et publié avec détail

21.

26.

INDICATION des NAISSANCES observées.	des PÉRIODES quinquennales auxquelles se rapportent les observations.	mascul		
	périodes.			
Enfans légitimes...	1.re	116.		
	2.e	″		
	1.re	65.		
Aux hôpitaux et hospices civils......	1.re	53.	″	
	2.e	″	48.	
Au domicile et aux hôpitaux et hosp. civils.	1.re	145.	″	
	2.e	″	132.	

OBSERVATIONS.

Lors du recensement qui a été fait en 1817, on a obtenu, sur la population des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris, des renseignemens propres à évaluer la part qu'avait fournie chacun des arrondissemens municipaux de cette ville dans la population de ces établissemens.

D'après ces renseignemens, on a établi (*voyez* le tableau n.° 41 du Recueil de 1821) la répartition de cette population dans chaque arrondissement, et

VII [illegible]	[illegible]	[illegible]
VIII...........................	61,095.	77,712.
IX...........................	41,513.	56,376.
X...........................	70,486.	79,976.
XI...........................	50,651.	64,628.
XII...........................	69,971.	87,114.
TOTAUX........	682,059.	858,522.

TABLEAU N.° 63.

MOUVEMENT
DE LA POPULATION DE LA VILLE DE PARIS.

VII.e PARTIE.

RECHERCHES concernant l'âge des Mariages et la durée des Générations viriles dans la ville de Paris, pendant le XVIII.e siècle.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Recherches concernant l'âge des Mariages et la durée des Générations viriles dans la ville de Paris, pendant le XVIII.e siècle.

TABLEAU N.° 64.

DURÉE des Générations viriles à Paris (XVIII.e siècle).

ÂGES MOYENS DES CONTRACTANS AU MOMENT DU MARIAGE.				ÂGES MOYENS DES PÈRES ET MÈRES AU MOMENT DE LA NAISSANCE D'UN FILS.			
HOMMES. (482 OBSERVATIONS). $29^{ans},68$.	APPRÉCIATION de LA MOYENNE (1).		FEMMES. (482 OBSERVATIONS). $24^{ans},72$.	HOMMES. (505 OBSERVATIONS). $33^{ans},31$.	APPRÉCIATION de LA MOYENNE (1).		FEMMES. (486 OBSERVATIONS). $28^{ans},17$.
Limites de l'erreur.	Probabilités.	Facteurs.	Limites de l'erreur.	Limites de l'erreur.	Probabilités.	Facteurs.	Limites de l'erreur.
$\pm$ 0^{an} 2^{mois},1288.	$\frac{1}{2}$	0,477.	$\pm$ 0^{an} 1^{mois},9668.	$\pm$ 0^{an} 2^{mois},7528.	$\frac{1}{2}$	0,477.	$\pm$ 0^{an} 2^{mois},2536.
0. 6 ,1812.	$\frac{1}{20}$	1,385.	0. 5 ,7120.	0. 7 ,9932.	$\frac{1}{20}$	1,385.	0. 6 ,5352.
0. 8 ,6304.	$\frac{1}{200}$	1,934.	0. 8 ,1828.	0. 11 ,4516.	$\frac{1}{200}$	1,934.	0. 9 ,3744.
0. 10 ,9824.	$\frac{1}{2000}$	2,461.	0. 10 ,1496.	1. 2 ,2044.	$\frac{1}{2000}$	2,461.	0. 11 ,6292.
1. 0 ,7944.	$\frac{1}{20000}$	2,867.	0. 11 ,9664.	1. 4 ,5480.	$\frac{1}{10000}$	2,867.	1. 1 ,5144.

(1) *Voyez* le premier Mémoire contenu dans le troisième volume des *Recherches statistiques*, publié en 1826, *fol. xxj et suiv.*

OBSERVATIONS relatives au Tableau n.° 64.

LE tableau n.° 64 présente la réponse aux deux questions suivantes, qui intéressent à-la-fois l'histoire naturelle de l'homme et la chronologie.

1.° *Quel a été, pour chaque sexe, pendant le XVIII.e siècle, l'âge moyen des époux dans la ville de Paris au moment d'un premier mariage!*

2.° *Quelle a été, à Paris, pendant le XVIII.e siècle, la durée d'une génération virile!* ou en d'autres termes, *Quelle a été la valeur moyenne de l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la naissance d'un père et celle de l'un de ses fils, sans avoir égard à l'ordre de leur naissance!*

Pour obtenir la solution de ces deux questions, on a recouru de la manière suivante aux registres de l'état civil et aux pièces authentiques déposées au moment du mariage, à l'effet de constater d'une manière légale l'âge des contractans.

Quelle qu'ait été la condition sociale des parens d'un certain nombre d'enfans nouveaux nés, du sexe masculin, pris sans choix et alternativement, pendant toute la durée du siècle, sur les registres des différentes paroisses de Paris et sur les registres civils qui leur ont succédé, on a cherché les actes de mariage des pères et mères de ces enfans.

Lorsque l'on est parvenu à découvrir ces pièces, au moyen des actes de naissance déposés par les pères et mères au moment de leur mariage, on s'est assuré de l'âge qu'ils avaient respectivement,

1.° Au moment de leur mariage,

2.° Au moment de la naissance du fils qui avait motivé la recherche.

Toutefois, à l'égard des fractions d'année qui se sont présentées lors du calcul des âges, on a eu soin d'ajouter l'année entière, lorsqu'elles excédaient les six mois; et au contraire, de supprimer toutes les fractions d'année qui se trouvaient être moindres que six mois.

En suivant cette méthode, qui embrassait tout le siècle et qui évitait la spécialité dans le lieu de résidence des habitans, dans leurs conditions sociales et dans l'ordre de naissance de leurs enfans, on a rassemblé 482 observations pour la première question, 505 observations pour la partie de la seconde question qui concerne le sexe masculin, et 486 observations pour la partie de cette seconde question relative au sexe féminin.

L'âge moyen par sexe, indiqué pour chacune des questions, est le quotient de la division du produit total des âges par le nombre total des observations, et le produit total des âges est la réunion de toutes les multiplications de chaque âge par le nombre des observations qui s'y rapportent.

Les réponses aux deux questions qui ont été posées ci-dessus figurent dans les parties supérieures des colonnes du tableau; elles se trouvent être :

Première Question. — Âge moyen des époux au moment d'un premier mariage,

Hommes............. 29^ans^,68.
Femmes............. 24 ,72.

Deuxième Question. — Âge moyen d'un père au moment de la naissance d'un de ses fils, sans égard à l'ordre de leur naissance; ou DURÉE D'UNE GÉNÉRATION VIRILE,

33^ans^,31.

Afin de déterminer quel degré de confiance méritaient ces résultats moyens, on a fait à ce travail l'application de la règle d'appréciation des valeurs moyennes données par le mémoire inscrit en tête du 3.e volume des *Recherches statistiques* sur la ville de Paris, publié en 1826, et l'on a inscrit, dans la partie inférieure des colonnes du même tableau, les limites de l'erreur assignée par ce calcul à chacun des quotiens.

Il en résulte que ces limites n'excèdent guère deux mois en plus ou en moins, et que les quotiens sont bien l'expression de la valeur cherchée, puisqu'il y a certitude qu'en renouvelant un grand nombre de fois l'opération qui a été faite, et en comparant entre eux les nombres que l'on obtiendrait par ces nouvelles opérations, il arriverait que le nombre qui exprimerait la réunion de tous ceux qui surpasseraient la valeur moyenne dont il est question, divisé par le nombre exprimant la réunion de ceux qui seraient au-dessous de cette même valeur, donnerait pour quotient l'unité, ou une fraction très-rapprochée de l'unité.

CHAPITRE III.

INSTITUTIONS.

ÉNUMÉRATION des Articles relatifs aux Institutions.

§. 1.er	ARTICLE	I.er	Institutions religieuses.
§. 2.e Institutions civiles.	ARTICLE	II.	Police administrative.
	ARTICLE	III.	Ordre judiciaire.
	ARTICLE	IV.	Recrutement.
	ARTICLE	V.	Secours publics.
	ARTICLE	VI.	Instruction publique.
	ARTICLE	VII.	Résultats divers.

ARTICLE I.er

INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Institutions religieuses.

TABLEAU comparatif du Clergé catholique du diocèse de Paris, comprenant tout le département de la Seine, avec le Clergé de la France. (Année 1827.) N.° 65.

TABLEAU N.° 65.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU comparatif du Clergé du diocèse de Paris, comprenant tout le département de la Seine, avec le Clergé de France. (Année 1827.)

DÉSIGNATION des MEMBRES DU CLERGÉ.	NOMBRES pour PARIS.	NOMBRES pour la FRANCE entière.
Archevêques	1.	14.
Évêques	"	66.
Vicaires généraux	13.	468.
Chanoines titulaires	16.	684.
Chanoines honoraires	38.	1,788.
Curés	22.	3,083.
Desservans	86.	22,475.
Vicaires	67.	5,765.
Chapelains	32.	439.
Aumôniers	41.	859.
Prêtres habitués des paroisses, &c.	279.	1,976.
Prêtres directeurs et professeurs de séminaires	30.	1,044.
TOTAL des prêtres en activité de service	577.	38,661.
Prêtres manquant pour le service du diocèse	187.	13,796.
Nombre de prêtres jugé par les autorités ecclésiastiques être nécessaire pour le service du diocèse	764.	52,457.

RENSEIGNEMENS DIVERS

RELATIFS AU PERSONNEL DU CLERGÉ.

RENSEIGNEMENS.	Nombres pour Paris.	Nombres pour la France.
Prêtres employés et dont l'âge excède 60 ans	290.	13,493.
Prêtres âgés et infirmes non susceptibles d'être employés	40.	2,328.
Prêtres revêtus d'emplois et morts pendant l'année	20.	1,149.
Ordinations en 1827	36.	5,259.
Élèves ecclésiastiques	230.	44,244.

ORDINATIONS EN 1827.

Indication.	Nombres pour Paris.	Nombres pour la France.
Prêtres	12.	1,852.
Diacres	8.	1,584.
Sous-diacres	16.	1,823.
TOTAUX	36.	5,259.

ÉLÈVES ECCLÉSIASTIQUES.

Élèves	Nombres pour Paris.	Nombres pour la France.
En théologie	50.	9,285.
En philosophie	30.	3,725.
Étudians dans les sémin.res	150.	21,118.
Idem dans les colléges	"	7,761.
Idem chez les curés	"	2,355.
TOTAUX	230.	44,244.

RELATIFS À LA POPULATION ET AUX LOCALITÉS.

RENSEIGNEMENS.	Nombres pour Paris.	Nombres pour la France.
Superficie en lieues carrées	24.	26,218.
Population	1,013,373.	31,845,428.
Communes	79.	38,369.
Cantons	20.	2,840.
Cures	22.	3,125.
Succursales	89.	26,797.
Vicariats à 300f sur le Trésor	16.	5,850.
Vacances permanentes dans les succursales	5.	3,577.
Idem dans les vicariats	1.	1,154.

RENSEIGNEMENS SPÉCIAUX

RELATIFS AUX CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES du sexe féminin.

Congrégations de toute dénomination.	Nombres pour Paris.	Nombres pour la France.
Religieuses.	680.	19,340.

ARTICLE II.

POLICE ADMINISTRATIVE.

ÉNUMÉRATION des Parties relatives à la Police administrative.

I.re PARTIE. Secours aux noyés.

II.e PARTIE. Inhumations.

III.e PARTIE. Mouvement de la population des prisons civiles.

I.re PARTIE.

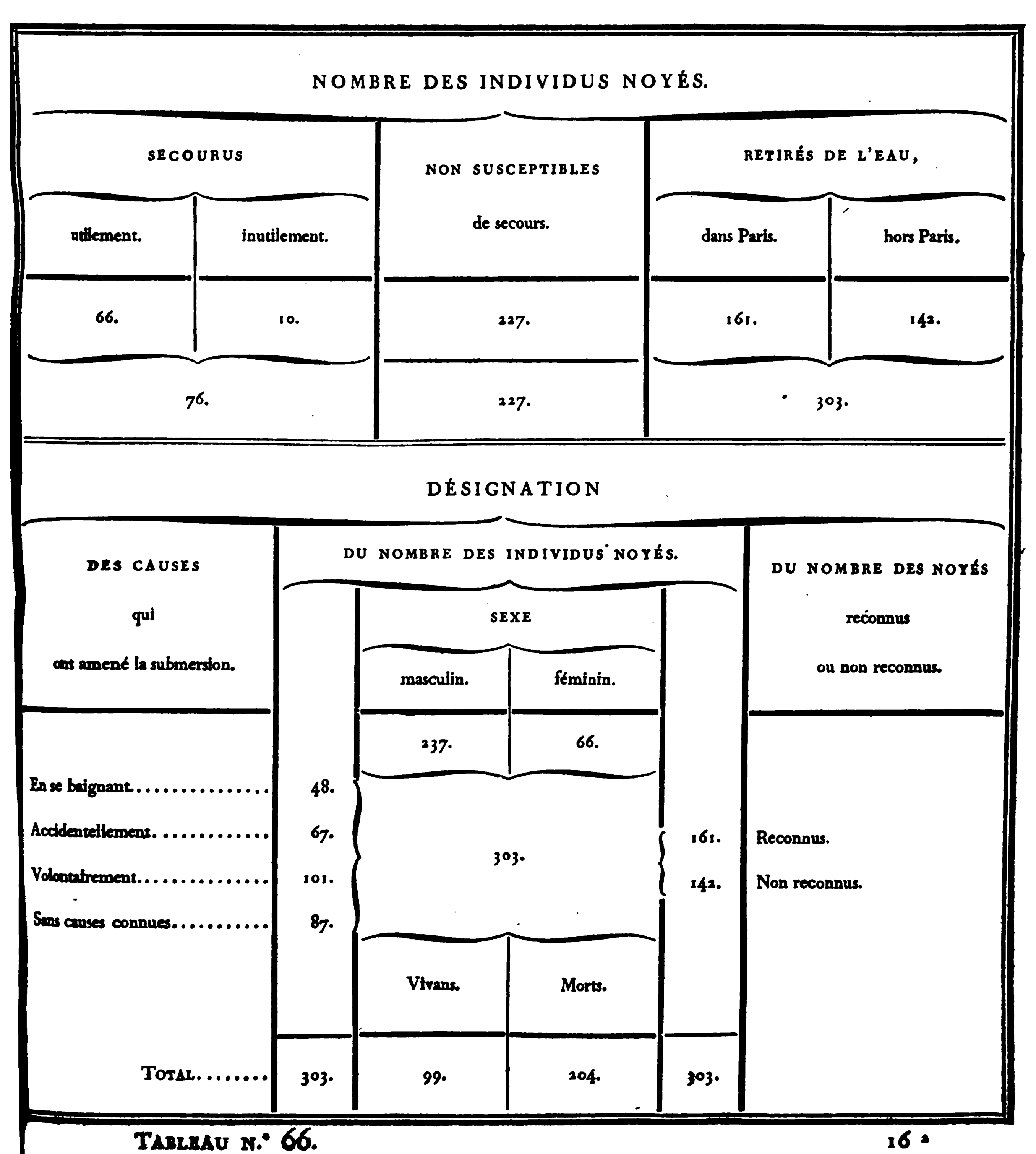
SECOURS AUX NOYÉS.

16

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Secours administrés aux Individus noyés.

Secours administrés aux individus noyés en rivière, dans le ressort de la Préfecture de police.

Année 1824.



Nombre des individus noyés.				
Secourus		Non susceptibles de secours.	Retirés de l'eau,	
utilement.	inutilement.		dans Paris.	hors Paris.
66.	10.	227.	161.	142.
76.		227.	303.	

Désignation des causes qui ont amené la submersion.	Du nombre des individus noyés.	Sexe: masculin.	Sexe: féminin.		Du nombre des noyés reconnus ou non reconnus.
		237.	66.		
En se baignant	48.	303.			
Accidentellement	67.			161.	Reconnus.
Volontairement	101.			142.	Non reconnus.
Sans causes connues	87.				
		Vivans.	Morts.		
Total	303.	99.	204.	303.	

IIe PARTIE.

INHUMATIONS.

17

Énumération des Tableaux relatifs aux Inhumations.

Errata au tableau n.° 58 du Recueil de 1826. Nombre des inhumations, colonne des classes : *Inhumations faites par certificats d'indigence*, lisez *Inhumations sans frais autres que la taxe ou par certificats d'indigence.*



TABLEAU N.° 69.

SERVICE des Inhumations dans la ville de Paris, pendant les années 1824, 1825 et 1826.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	NOMBRE DES CONVOIS, SERVICE EXTRAORDINAIRE, de 1.re classe.	de 2.e classe.	de 3.e classe.	de 4.e classe.	de 5.e classe.	de 6.e classe.	TOTAL.	SERVICE ORDINAIRE fait par des chars sans autres accessoires, payés à la taxe par les parens.	gratuits, pour cause d'indigence certifiée.	TOTAL.	TOTAL général des convois.
1824.........	50.	303.	1,064.	963.	1,696.	359.	4,435.	6,648.	5,482.	12,130.	16,565.
1825.........	50.	348.	1,227.	1,140.	2,228.	365.	5,358.	7,998.	6,594.	14,592.	19,950.
1826.........	53.	324.	1,082.	1,039.	2,145.	322.	4,965.	7,174.	6,188.	13,362.	18,327.
TOTAUX...	153.	975.	3,373.	3,142.	6,069.	1,046.	14,758.	21,820.	18,264.	40,084.	54,842.
Nombres moyens.	51.	325.	1,124.	1,047.	2,023.	348.	4,919.	7,273.	6,088.	13,361.	18,280.

OBSERVATIONS.

Les hospices et hôpitaux font leurs inhumations dans des terrains fermés attenant aux cimetières du Nord et du Sud, sans la participation de l'entreprise des pompes funèbres; toutefois on doit faire remarquer que les individus décédés dans les hôpitaux pour lesquels les familles acquittent la taxe des inhumations (*Service ordinaire*), étant considérés comme décédés à domicile, leurs inhumations sont faites par les soins de l'entreprise dans les cimetières de Paris, et elles sont comptées dans les nombres inscrits au tableau ci-contre.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	CONCESSIONS DE TERRAINS POUR SÉPULTURES PARTICULIÈRES. TEMPORAIRES. Concessions de l'année.	Renouvelées.	TOTAL.	TEMPORAIRES, devenues perpétuelles.	PERPÉTUELLES (1). Cimetière de l'Est.	Cimetière du Nord.	Cimetière du Sud.	TOTAL.
1824.............	2,951.	13.	2,964.	236.	1,055.	"	7.	1,062.
1825.............	3,606.	56.	3,662.	216.	1,167.	14.	52.	1,233.
1826.............	3,286.	81.	3,367.	249.	1,333.	84.	57.	1,474.
TOTAUX......	9,843.	150.	9,993.	701.	3,555.	98.	116.	3,769.
Nombres moyens.....	3,281.	50.	3,331.	234.	1,185.	32.	38.	1,256.

OBSERVATIONS.

(1) Deux cimetières particuliers, situés l'un à Picpus, *intra muros*, l'autre au Mont-Valérien, *extra muros*, reçoivent quelques sépultures. Il en est de même de quelques communautés.

IIIᵉ PARTIE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

PENDANT LES ANNÉES 1817 À 1827 INCLUSIVEMENT.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au mouvement de la Population des Prisons civiles du département de la Seine, pendant les années 1817 à 1827 inclusivement.

Tableau n.° 70.

Mouvement de la Population dans les Prisons de la Préfecture de police et de la Maison de justice, destinées aux deux Sexes, pendant les années 1817 à 1827 inclusivement.

PRISON DE LA PRÉFECTURE DE POLICE. — DÉTENUS EN PRÉVENTION.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	POPULATION. NOMBRE DES PRISONNIERS. Restant au 1.er janvier. Sexe masculin.	Restant au 1.er janvier. Sexe féminin.	Restant au 1.er janvier. TOTAL.	Entrés pendant l'année. Sexe masculin.	Entrés pendant l'année. Sexe féminin.	Entrés pendant l'année. TOTAL.	POPULATION DE LA PRISON pendant l'année. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	NOMBRE des JOURNÉES de prisonnier.	MORTALITÉ. NOMBRE DES DÉCÉDÉS. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
1817	46.	27.	73.	9,937.	8,213.	18,150.	9,983.	8,240.	18,223.	44,621.	″	″	″	
1818	50.	28.	78.	8,421.	6,211.	14,632.	8,471.	6,239.	14,710.	40,127.	″	″	″	
1819	30.	25.	55.	6,405.	5,621.	12,026.	6,435.	5,646.	12,081.	33,251.	″	″	″	
1820	15.	12.	27.	6,931.	4,455.	11,386.	6,946.	4,467.	11,413.	30,509.	″	″	″	
1821	37.	18.	55.	7,032.	5,050.	12,082.	7,069.	5,068.	12,137.	33,429.	1.	1.	2.	
1822	37.	19.	56.	7,749	5,291.	13,040.	7,786.	5,310.	13,096.	36,328.	3.	″	3.	
1823	50.	17.	67.	8,827.	6,995.	15,822.	8,877.	7,012.	15,889.	56,874.	3.	″	3.	
1824	43.	51.	94.	8,257.	6,762.	15,019.	8,300.	6,813.	15,113.	60,679.	1.	″	1.	
1825	40.	18.	58.	8,927.	6,297.	15,224.	8,967.	6,315.	15,282.	60,611.	″	″	″	
1826	79.	37.	116.	9,359.	6,635.	15,994.	9,438.	6,672.	16,110.	60,765.	1.	″	1.	
1827	53.	38.	91.	8,635.	5,556.	14,191.	8,688.	5,594.	14,282.	53,667.	1.	″	1.	
Totaux..	480.	290.	770.	90,480.	67,086.	157,566.	90,960.	67,376.	158,336.	510,861.	10.	1.	11.	
Nombres moyens.	44.	26.	70.	8,225.	6,099.	14,324.	8,269.	6,125.	14,194.	46,442.	0,91.	0,09.	1.	

MAISON DE JUSTICE. — DÉTENUS EN ACCUSATION ET EN DÉPÔT.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	POPULATION. NOMBRE DES PRISONNIERS. Restant au 1.er janvier. Hommes.	Restant au 1.er janvier. Femmes.	Entrés pendant l'année. Hommes en assises.	Hommes en dépôt.	Femmes en assises.	Femmes en dépôt.	POPULATION DE LA PRISON pendant l'année. Hommes.	Femmes.	NOMBRE des JOURNÉES de prisonnier.	MORTALITÉ. NOMBRE DE DÉCÉDÉS. Sexe. Hommes morts à l'infirmerie.	Hommes exécutés.	Femmes mortes à l'infirmerie.	Femmes exécutées.	TOTAL.
1817	89.	41.	473.	200.	298.	21.	762.	360.	″	2.	1.	1.	1.	5.
1818	95.	36.	414.	228.	117.	32.	737.	185.	″	″	″	″	1.	1.
1819	97.	29.	439.	190.	174.	40.	726.	243.	″	″	″	″	″	″
1820	86.	27.	362.	251.	135.	46.	699.	208.	″	1.	1.	″	″	2.
1821	90.	28.	545.	222.	196.	40.	857.	264.	″	″	″	″	″	″
1822	88.	31.	597.	320.	170.	36.	1,005.	237.	″	″	″	1.	″	1.
1823	95.	40.	449.	270.	148.	25.	814.	213.	″	″	2.	″	″	2.
1824	92.	38.	576.	243.	182.	27.	911.	247.	″	″	5	″	1.	6.
1825	90.	24.	532.	268.	171.	48.	890.	243.	34,210.	1.	1.	″	″	2.
1826	89.	23.	623.	276.	167.	30.	988.	220.	36,826.	2.	2.	″	″	4.
1827	89.	22.	512.	213.	102.	28.	814.	152.	31,279.	3.	2.	″	″	5.
Totaux..	1,000.	339.	5,522.	2,681.	1,860.	373.	9,203.	2,572.	102,315.	9.	14.	2.	3.	28.
Nombres moyens.	91.	31.	502.	244.	169.	34.	837.	234.	34,105.	″	1.	″	″	2.

OBSERVATIONS.

La population de la Maison de justice se compose,

Des accusés pour la cour d'assises ;

Des prévenus à la disposition de MM. les juges d'instruction et autres ;

Des appelans des jugemens de police correctionnelle ;

Des condamnés par les divers tribunaux ;

Des personnes venant recevoir des commutations de peine ;

Des condamnés venant en témoignage ;

Des personnes venant à l'exposition.

MOUVEMENT de la Population dans les Prisons des Madelonnettes, de Saint-Lazare et de la Petite-Force, destinées au sexe féminin, pendant les années 1817 à 1827 inclusivement.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	PRISON DES MADELONNETTES. Femmes en prévention ou condamnées correctionnellement. Population. Nombre des prisonnières restant au 1.er janv.	entrées pendant l'année.	Populat.on totale de la prison pendant l'année.	Nombre de journées de prisonnière.	Travaux. Valeurs produites par les travaux des prisonnières.	Mortalité. Nombre de décès.	Femmes détenues pour dettes. Population de l'année. (1)	PRISON DE SAINT-LAZARE. Femmes condamnées soit à la reclusion, soit aux travaux forcés. Population. Nombre des prisonnières restant au 1.er janv.	entrées pendant l'année.	Populat.on totale de la prison pendant l'année.	Nombre de journées de prisonnière.	Travaux. Valeurs produites par les travaux des prisonnières.	Mortalité. Nombre de décès.
1817	355.	1,414.	1,769.	〃	8,952f 63c	8.	18.	745.	397.	1,142.	〃	88,010f 55c	21.
1818	227.	1,292.	1,519.	〃	14,017. 48.	10.	23.	607.	120.	727.	〃	95,512. 54.	18.
1819	284.	889.	1,173.	〃	22,594. 12.	8.	24.	518.	98.	616.	〃	80,615. 33.	13.
1820	266.	827.	1,093.	122,967.	29,072. 61.	11.	24.	451.	75.	526.	176,784.	76,895. 31.	27.
1821	437.	1,304.	1,741.	116,064.	25,679. 61.	7.	28.	454.	139.	593.	176,588.	83,521. 83.	24.
1822	319.	698.	1,017.	111,121.	29,691. 82.	9.	24.	411.	92.	503.	158,953.	82,554. 37.	23.
1823	278.	1,145.	1,423.	126,382.	26,397. 80.	7.	35.	421.	127.	548.	161,013.	68,129. 61.	17.
1824	350.	765.	1,115.	136,439.	27,167. 52.	7.	19.	459.	184.	643.	157,480.	80,309. 22.	17.
1825	309.	334.	643.	131,979.	29,090. 59.	13.	34.	441.	145.	586.	161,290.	83,530. 27.	16.
1826	366.	827.	1,193.	143,510.	29,401. 49.	5.	30.	272.	172.	444.	144,671.	75,580. 93.	8.
1827	402.	860.	1,262.	142,994.	32,564. 11.	3.	40.	247.	238.	485.	100,794.	47,415. 10.	14.
TOTAUX	3,593.	10,355.	13,948.	1,031,456.	274,629. 78.	88.	299.	5,026.	1,787.	6,813.	1,237,573.	862,075. 06.	198.
Nombres moyens.	327.	941.	1,249.	128,932.	24,966. 34.	8.	27.	457.	162.	619.	154,696.	78,370. 46.	18.

OBSERVATIONS.

(1) Depuis le mois d'avril 1828, les femmes arrêtées pour dettes ne sont plus détenues aux Madelonnettes; elles sont conduites à la prison de Saint-Lazare.

PRISON DE LA PETITE-FORCE.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	Population (1). Nombre de prisonnières restant au 1.er janvier.	entrées pendant l'année.	Population totale de la prison pendant l'année.	Nombre des journées de prisonnières.	Travaux. Valeurs produites par les travaux des prisonnières.	Mortalité. Nombre des décès.
1817	390.	3,191.	3,581.	155,563.	10,256f 86c	14.
1818	474.	2,514.	2,988.	163,874.	9,713. 78.	15.
1819	433.	1,663.	2,096.	140,131.	10,403. 06.	11.
1820	323.	1,622.	1,945.	128,539.	11,407. 27.	15.
1821	367.	1,849.	2,216.	138,523.	14,210. 45.	7.
1822	395.	2,591.	2,986.	150,097.	16,759. 38.	7.
1823	450.	3,449.	3,899.	150,110.	13,409. 57.	10.
1824	359.	3,602.	3,961.	150,405.	18.406. 33.	13.
1825	320.	3,475.	3,795.	136,634.	18,637. 78.	7.
1826	372.	3,394.	3,766.	147,855.	18,459. 23.	15.
1827	458.	2,406.	2,864.	145,421.	25,052. 69.	6.
TOTAUX	4,341.	29,756.	34,097.	1,607,152.	166,716. 40.	120.
Nombres moyens.	394.	2,705.	3,099.	146,104.	15,156. 03.	11.

OBSERVATIONS.

(1) La Petite-Force recevait les filles publiques arrêtées par mesure administrative; mais, depuis le mois d'avril 1828, elles sont conduites aux Madelonnettes, et la Petite-Force a été réunie à la Grande-Force.

MOUVEMENT de la Population dans les Prisons de Sainte-Pélagie, de la Grande-Force et de l'Hôtel Bazancourt, destinées au sexe masculin, pendant les années 1817 à 1827 inclusivement.

PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	HOMMES CONDAMNÉS CORRECTIONNELLEMENT (1). POPULATION. Nombre des prisonniers restant au 1.er janv.	entrés pendant l'année.	Populat.on totale de la prison pendant l'année.	Nombre des journées de prisonnier.	TRAVAUX. Nombre des journées de travail.	Valeurs produites par les travaux des prisonniers.	MORTALITÉ. Nombre des décès.	HOMMES DÉTENUS POUR DETTES (2). POPULATION. Nombre des prisonniers restant au 1.er janv.	écroués dans l'année comme faillis.	pour des sommes au-dessus de 2,000 fr.	pour des sommes au-dessous de 2,000 fr.	Total des prisonniers entrés dans l'année.	Populat.on totale de la prison pendant l'année.	Nombre des journées de prisonnier.	MORTALITÉ. Nombre des décès.
1817	473.	522.	995.	137,684.	20,941.	18,411f 81c	13.	112.	3.	6.	258.	267.	379.	41,235.	"
1818	381.	558.	939.	134,207.	32,472.	31,120. 91.	14.	114.	2.	15.	352.	369.	483.	43,800.	"
1819	422.	848.	1,270.	187,473.	38,755.	37,892. 68.	13.	139.	9	11.	334.	354.	493.	45,625.	"
1820	463.	821.	1,284.	192,736.	40,772.	39,111. 88.	22.	157.	1.	15.	364.	380.	537.	53,290.	1.
1821	487.	640.	1,127.	123,056.	30,349.	22,396. 33.	7.	165.	2.	16.	335.	353.	518.	58,400.	1.
1822	251.	1,269.	1,520.	114,135.	28,044.	23,222. 48.	3.	169.	6.	12.	316.	334.	503.	60,225.	3.
1823	296.	1,304.	1,600.	109,478.	22,816.	17,167. 50.	2.	153.	10.	12.	366.	388.	541.	52,405.	"
1824	225.	1,276.	1,501.	74,124.	11,207.	10,013. 30.	4.	194.	7.	6.	383.	396.	590.	66,065.	1.
1825	138.	1,489.	1,627.	56,137.	9,483.	8,284. 56.	1.	206.	13.	6.	348.	367.	573.	70,445.	2.
1826	136.	1,374.	1,510.	45,168.	10,157.	8,293. 92.	2.	205.	8.	12.	497.	517.	722.	73,221.	3.
1827	121.	1,541.	1,662.	55,114.	9,892.	6,630. 68.	"	231.	19.	14.	488.	521.	752.	82,125.	1.
TOTAUX..	3,393.	11,642.	15,035.	1,229,312.	254,888.	222,546. 05.	81.	1,845.	80.	125.	4,041.	4,246.	6,091.	646,936.	12.
Nombres moy.	308.	1,058.	1,367.	111,664.	23,172.	20,231. 00.	7,36.	168.	"	"	"	386.	554.	58,813.	1.

PRISON DE LA GRANDE-FORCE. — HOTEL BAZANCOURT (3).

DÉSIGNATION des ANNÉES.	GRANDE-FORCE. HOMMES EN PRÉVENTION OU CONDAMNÉS À LA PRISON POUR PEU DE TEMPS. POPULATION. Nombre de prisonniers restant au 1.er janvier.	entrés pendant l'année.	Population totale de la prison pendant l'année.	Nombre des journées de prisonnier.	TRAVAUX. Valeur produite par les travaux.	MORTALITÉ. Nombre des décès.	BAZANCOURT. POPULATION. Nombre de prisonniers restant au 1.er janv.	entrés pendant l'année.	Population de la prison pendant l'année.	Nombre des journées de prisonnier.	TRAVAUX. Nombre des journées de travail.	Valeur produite par les travaux.	MORTALITÉ. Nombre des décédés.
1817	"	2,450.	"	"	0f 00c	5.	12.	71.	83.	4,745.	1,554.	155f 40c	"
1818	"	2,649.	"	"	0. 00.	10.	14.	69.	83.	4,745.	1,554.	155. 40.	"
1819	"	2,555.	"	"	0. 00.	"	17.	83.	100.	5,110.	1,676.	167. 60.	"
1820	496.	2,592.	3,088.	140,058.	0. 00.	9.	16.	76.	92.	4,928.	1,615.	161. 50.	"
1821	418.	2,674.	3,092.	178,540.	1,981. 41.	11.	17.	84.	101.	5,110.	1,675.	167. 50.	"
1822	323.	2,722.	4,045.	134,942.	3,764. 13.	7.	10.	103.	113.	5 475.	1,797.	179. 70.	"
1823	330.	2,610.	2,940.	154,502.	1,868. 66.	8.	9.	94.	103.	5,120.	1,678.	167. 80.	"
1824	456.	2,655.	3,111.	157,347.	677. 43.	6.	16.	101.	117.	5,490.	1,802.	180. 20.	"
1825	447.	2,951.	3,398.	157,117.	1,604. 54.	9.	10.	85.	95.	4,930.	1,644.	164. 40.	"
1826	424.	3,239.	3,663.	161,639.	2,280. 21.	8.	10.	65.	75.	4,380.	1,460.	146. 00.	"
1827	414.	3,357.	3,771.	164,033.	3,182. 12.	9.	8.	79.	87.	5,019.	1,673.	167. 30.	"
TOTAUX..	3,308.	30,454.	26,108.	1,248,178.	15,358. 49.	82.	139.	910.	1,049.	55,052.	18,128.	1,812. 80.	"
Nombres moy.	413.	2,768.	3,263.	156,022.	2,194. 07.	7,45.	"	"	"	"	"	"	"

OBSERVATIONS.

(1) On doit faire remarquer qu'une partie des personnes condamnées correctionnellement sont envoyées à la maison de détention de Poissy, département de Seine-et-Oise. Dans cette maison, les détenus se livrent à des travaux variés, et quelques fabricans de Paris leur confient la confection d'objets relatifs à diverses industries.

(2) Parmi les causes qui ont motivé l'arrestation des prisonniers pour dettes, on compte moyennement, par année,

Stellionat............ 1.
Débets envers l'État. (*Service des vivres.*)...... 6 à 8.
Restitution de deniers perçus. (*Dette civile.*).... 6 à 10.

La somme moyenne pour laquelle la majeure partie des détenus ont été écroués, ressort entre 300 et 600 fr.

Une société établie pour le soulagement et la délivrance des prisonniers pour dettes, a procuré, en 1825 et 1826, la sortie d'environ 40 prisonniers. Elle continue, depuis, cette œuvre de bienfaisance, en s'aidant de renseignemens propres à l'éclairer sur la moralité des détenus.

(3) Succursale de Sainte-Pélagie. (*Correction.*)

TABLEAU N.° 73.

MOUVEMENT de la Population dans la Prison de Bicêtre, pendant les années 1817 à 1827 inclusivement.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	HOMMES CONDAMNÉS A LA RECLUSION OU AUX TRAVAUX FORCÉS.						
	POPULATION.				TRAVAUX.		MORTALITÉ.
	NOMBRE DES PRISONNIERS		POPULATION de la prison pendant l'année.	NOMBRE des journées de prisonnier.	NOMBRE des journées de travail.	VALEUR produite par les travaux.	NOMBRE des décédés.
	restant au 1.er janvier.	entrés pendant l'année.					
1817..................	889.	1,185.	2,084.	325,255.	74,070.	38,239f 61c	62.
1818..................	928.	799.	1,727.	293,322.	62,233.	31,508. 51.	39.
1819..................	810.	780.	1,590.	289,463.	50,452.	49,801. 60.	40.
1820..................	840.	731.	1,571.	307,710.	71,603.	63,473. 75.	29.
1821..................	850.	637.	1,487.	234,430.	82,240.	69,684. 88.	13.
1822..................	575.	648.	1,223.	209,474.	92,495.	78,991. 19.	20.
1823..................	563.	944.	1,507.	153,722.	43,707.	31,503. 30.	14.
1824..................	221.	900.	1,121.	84,140.	24,718.	14,843. 35.	8.
1825..................	177.	1,413.	1,590.	91,203.	30,060.	13,179. 62.	14.
1826..................	276.	2,316.	2,592.	142,197.	30,570.	19.934. 67.	20.
1827..................	448.	2,343.	2,791.	147,290.	32,296.	28,233. 07.	17.
TOTAUX.........	6,587.	12,696.	19,283.	2,278,206.	594,444.	429,393. 55.	276.
Nombres moyens.........	599.	1,154.	1,753.	207,109.	54,040.	39,033. 05.	25.

Tableau n.° 74.

[illegible] de repression et dans la Maison d'arrêt civile de Saint-Denis.

MAISON DE RÉPRESSION.

DÉTENUS COMME VAGABONDS.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	POPULATION. Nombre de prisonniers restant au 1.er janvier. Sexe masculin	féminin	Nombre de prisonniers entrés pendant l'année. Sexe masculin	féminin	Population de la prison pendant l'année. Sexe masculin	féminin	Nombre des journées de prisonnier. Sexe masculin.	féminin.	TRAVAUX. Nombre des journées de travail. Sexe masculin.	féminin.	Valeurs produites par les travaux. Sexe masculin.	féminin.	MORTALITÉ. Nombre des décédés. Sexe masculin	féminin.
1817	481.	308.	1,247.	739.	1,728.	1,047.	158,049.	105,531.	25,882.	35,050.	7,111f 25c	9,312f 47c	106.	84.
1818	455.	292.	859.	519.	1,314.	811.	155,355.	103,784.	36,121.	48,499.	8,109. 85.	11,925. 75.	96.	75.
1819	452.	327.	866.	529.	1,318.	856.	156,702.	104,303.	46,103.	49,041.	12,301. 04.	13,104. 12.	50.	38.
1820	511.	311.	810.	596.	1,321.	907.	176,112.	116,380.	48,552.	47,928.	18,297. 59.	15,064. 46.	83.	46.
1821	566.	376.	1,027.	631.	1,593.	1,007.	203,503.	135,651.	78,122.	67,185.	21,215. 60.	18,124. 02.	91.	80.
1822	563.	372.	932.	597.	1,495.	969.	191,243.	127,483.	91,341.	70,530.	23,991. 25.	21,404. 57.	110.	69.
1823	490.	330.	920.	527.	1,410.	857.	164,752.	109,800.	75,047.	63,260.	18,195. 35.	15,559. 37.	60.	57.
1824	386.	287.	501.	312.	887.	599.	124,316.	88,010.	63,041.	55,110.	15,223. 34.	13,752. 91.	58.	40.
1825	295.	253.	541.	414.	836.	667.	108,332.	94,958.	68,961.	56,610.	18,785. 78.	15,249. 61.	56.	55.
1826	336.	305.	705.	465.	1,041.	770.	189,231.	106,774.	60,347.	50,329.	16,319. 08.	13,955. 40.	90.	80.
1827	380.	282.	541.	328.	921.	610.	122,784.	91,816.	62,514.	37,021.	16,936. 63.	12,788. 26.	69.	42.
Totaux..	4,915.	3,443.	8,949.	5,657.	13,864.	9,100.	1,750,379.	1,184,490.	656,031.	580,563.	176,486. 86.	160,240. 94.	869.	666.
Nombres moyens.	447.	313.	813.	514.	1,260.	827.	159,125.	107,681.	59,639.	52,778.	16,044. 26.	14,658. 27.	79.	61.

MAISON D'ARRÊT CIVILE.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	POPULATION. Nombre des prisonniers restant au 1.er janvier. Sexe masculin.	féminin.	Nombre des prisonniers entrés pendant l'année. Sexe masculin.	féminin.	TOTAL de la population de la prison pendant l'année. Sexe masculin.	féminin.	NOMBRE des journées de prisonnier. Sexe masculin.	féminin.	DÉCÉDÉS. Sexe masculin.	féminin.
1817	3.	1.	755.	179.	758.	180.	790.	186.	"	"
1818	1.	"	591.	129.	592.	129.	615.	140.	"	"
1819	3.	"	285.	68.	288.	68.	302.	82.	"	"
1820	4.	"	254.	56.	258.	56.	280.	64.	"	"
1821	"	"	395.	79.	395.	79.	407.	88.	"	"
1822	"	"	497.	85.	497.	85.	508.	90.	"	"
1823	2.	"	398.	59.	400.	59.	435.	66.	1.	"
1824	2.	"	445.	98.	447.	98.	470.	107.	"	"
1825	"	"	422.	93.	422.	93.	454.	100.	"	"
1826	3.	"	527.	259.	530.	259.	577.	274.	"	"
1827	2.	"	409.	192.	411.	192.	445.	198.	"	"
Totaux..	20.	1.	4,978.	1,297.	4,998.	1,298.	5,283.	1,395.	1.	"
Nombres moyens.	2.	"	452.	118.	454.	118.	480.	127.	"	"

ARTICLE III.

ORDRE JUDICIAIRE.

Énumération des Tableaux relatifs à l'Ordre judiciaire

ÉTAT des Crimes poursuivis et des Accusés jugés dans le département de la Seine par la COUR D'ASSISES.

ANNÉE 1825.

NATURE DES CRIMES.	ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS.		PEINES PRONONCÉES.
Rebellion	2.	8.	7.	1.	1.	Peines correctionnelles.
Meurtre	7.	8.	2.	6.	5.	Travaux forcés à perpétuité
					1.	Reclusion.
Assassinat	3.	3.	1.	2.	1.	Mort.
					1.	Travaux forcés à perpétuité
Empoisonnement	1.	1.	″	1.	1.	Mort.
Infanticide	2.	2.	1.	1.	1.	Mort.
Avortement	1.	1.	″	1.	1.	Reclusion.
Coups et blessures	21.	33.	13.	20.	3.	Travaux forcés à temps.
					6.	Reclusion.
					11.	Peines correctionnelles.
Idem envers un ascendant	3.	3.	1.	2.	2.	Reclusion.
Viol, attentat à la pudeur	16.	16.	5.	11.	1.	Travaux forcés à perpétuité
					4.	Travaux forcés à temps.
					3.	Reclusion.
					3.	Peines correctionnelles.
Id. sur des enfans au-dessous de 15 ans.	2.	2.	″	2.	2.	Travaux forcés à temps.
Concussion et corruption	2.	4.	3.	1.	1.	Travaux forcés à temps.
Enlèv.^mt, détournement de mineurs.	1.	1.	″	1.	1.	Peines correctionnelles.
Fausse monnaie	2.	3.	2.	1.	1.	Mort.
Contrefaçon de sceaux, mart., &c.	1.	1.	″	1.	1.	Peines correctionnelles.
Destruction, dégradation, dégât de propriété mobilière et immobilière	1.	8.	6.	2.	2.	Travaux forcés à temps.
Faux en écritures de commerce	34.	38.	6.	32.	1.	Travaux forcés à perpétuité
					29.	Travaux forcés à temps.
					1.	Reclusion.
					1.	Peines correctionnelles.
Autres faux	33.	37.	11.	26.	5.	Travaux forcés à temps.
					16.	Reclusion.
					5.	Peines correctionnelles.
Vols sur un chemin public	3.	3.	″	3.	2.	Travaux forcés à perpétuité
					1.	Peines correctionnelles.
Vols domestiques	97.	103.	26.	77.	2.	Travaux forcés à temps.
					56.	Reclusion.
					15.	Peines correctionnelles.
					4.	Détention correctionnelle.
Vols dans une église	1.	2.	1.	1.	1.	Travaux forcés à temps.
Autres vols	362.	491.	142.	349.	17.	Travaux forcés à perpétuité
					115.	Travaux forcés à temps.
					102.	Reclusion.
					110.	Peines correctionnelles.
					5.	Détention correctionnelle.
Banqueroute frauduleuse	26.	32.	7.	25.	1.	Travaux forcés à perpétuité
					22.	Travaux forcés à temps.
					2.	Peines correctionnelles.
Incendie d'édifices	1.	1.	1.	″	″	″
Extorsion de lettres de change, obligations, écrits, signatures	1.	1.	″	1.	1.	Travaux forcés à perpétuité
RÉCAPITULATION	623.	802.	235.	567.	567.	RÉCAPITULATION.
					4.	Mort.
					29.	Travaux forcés à perpétuité
Crimes contre les personnes	59.	78.	30.	48.	187.	Travaux forcés à temps.
Crimes contre les propriétés	564.	724.	205.	519.	188.	Reclusion.
					150.	Peines correctionnelles.
					9.	Détention correctionnelle.
TOTAUX	623.	802.	235.	567.	567.	

RAPPORTS RELATIFS AUX ACCUSÉS.

RAPPORT du nombre des accusés à la population.

RAPPORTS.		POPULATION en 1825.
Pour tout le royaume	habitans. 1 : 4211.	habitans. 30,451,187.
Pour le dép.^t de la Seine	1 : 1022.	821,706.

RAPPORT du nombre des acquittés et condamnés au nombre des accusés.

On compte sur 100 ames :

ACQUITTÉS,

Pour crimes contre les personnes	4.	29.
Idem contre les propriétés	25.	

CONDAMNÉS,

1.° *A des peines infamantes.*

Pour crimes contre les personnes	4.	51.	71.
Idem contre les propriétés	47.		

2.° *A des peines correctionnelles.*

Pour crimes contre les personnes	2.	20.	
Idem contre les propriétés	18.		

TOTAL .... 100.

ÉTAT des Jugemens rendus par le TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE du département de la Seine.

ANNÉE 1825.

NATURE DES DÉLITS.		NOMBRE des AFFAIRES.
Faux sur les passe-ports et certificats		13.
Concussion		2.
Rebellion		196.
Outrage à la force publique		92.
Évasion de détenus		5.
Outrage à la religion		3.
Vagabondage et mendicité		439.
Coups et blessures		932.
Homicide et blessures involontaires		331.
Outrage public à la pudeur		49.
Attentat aux mœurs		47.
Adultère		27.
Diffamation et injures		239.
Vols		1,206.
Banqueroute simple		14.
Escroquerie		173.
Abus de confiance		78.
Jeux de hasard		16.
Coalition d'ouvriers		62.
Dévastation de récoltes		5.
Destruction de clôture		3.
Incendie involontaire		12.
Délits de la presse		25.
Chasse et port d'armes		89.
Délits ruraux		11.
Usure		17.
Colportage sans autorisation		58.
Contraventions de simple police		116.
Contraventions aux lois et réglemens sur	les douanes	118.
	les eaux et forêts	23.
	les contributions indirectes	147.
	les octrois	2.
	les postes	14.
TOTAL		4,564.

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENS DIVERS.

Nombre des affaires,

Réglées par des ordonnances de la chambre du conseil	6,570.
Instruites en vertu de commissions rogatoires	250.
Portées à l'audience en vertu de citation directe	898.
Dont l'instruction n'était pas achevée au 1.er janvier 1826	254.
TOTAL des affaires inscrites en 1825 au parquet du tribunal de la Seine	7,972.

Nota. Dans les 6,570 affaires instruites, 3,813 ont été portées au petit parquet (1) dans les vingt-quatre heures de l'arrestation des inculpés.

De ces 3,813 affaires, 2,135 ont été terminées sur-le-champ par ordonnance de la chambre du conseil, et l'instruction a été continuée à l'égard de 1678.

Le nombre des inculpés traduits au petit parquet a été de 5,220, dont 2,237 ont été mis en liberté après interrogatoire, soit parce qu'ils ont détruit les charges qui s'élevaient contre eux, soit parce que les infractions qui avaient donné lieu à leur arrestation, n'ont pas paru assez graves pour les faire détenir jusqu'au jugement : 2,983 ont été retenus légalement en vertu de mandats de dépôt.

(1) Le petit parquet a été établi à Paris en 1820, pour assurer l'exécution littérale de l'article 93 du Code d'instruction criminelle. Un substitut du procureur du Roi et deux juges d'instruction y sont *tous les jours* occupés ; le premier, à examiner les procès-verbaux et autres pièces qui accompagnent les personnes arrêtées, et à dresser des réquisitoires en conséquence de cet examen, et les juges d'instruction à interroger les inculpés dans *les vingt-quatre heures de leur arrestation.*

TABLEAU N.° 77.

ÉTAT sommaire des Jugemens rendus par le TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE de Paris, depuis l'année 1815 jusqu'en 1826 inclusivement.

ANNÉES.	NOMBRE des JUGEMENS.
1815.	3,465.
1816.	3,200.
1817.	3,629.
1818.	5,924.
1819.	6,628.
1820.	4,506.
1821.	11,202.
1822.	15,458.
1823.	11,198.
1824.	13,193.
1825.	14,618.
1826.	15,737.

RENSEIGNEMENS ET DÉTAILS RELATIFS AUX DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

JUGEMENS ET PRÉVENUS.	1825.	1826.
Nombre des jugemens rendus à la requête du ministère public	14,445.	15,492.
Nombre des jugemens rendus à la requête de la partie civile	173.	144.
NOMBRE TOTAL des jugemens	14,618.	15,636.
Nombre des inculpés acquittés	1,826.	1,786.
Nombre des inculpés à l'égard desquels le tribunal s'est déclaré incompétent	14.	77.
Nombre des inculpés condamnés à l'amende	13,678.	13,716.
Nombre des inculpés condamnés à l'emprisonnement	219.	190.
NOMBRE TOTAL des inculpés	15,737.	15,769.

RENSEIGNEM…

CONTU…

DÉSIGNATION des affaires.	NOMBRE D… ACCUSATIONS.	ACCUSÉS.	ACQUITT…
Accusations jugées par contumace.	60.	69.	//
Condamnés par contumace, repris et jugés contradictoirement.	6.	6.	5.

RÉCI…

NOMBRE DES ACCUSÉS

LIBÉRÉS.	ACQUITTÉS.
Des travaux forcés	1.
De la reclusion	//
Des peines correctionnelles	19.
TOTAUX	20.
	20.

RÉSULTATS
DE L'INSTRUCTION ÉCRITE E…

Nombre des accusations	Accueillies entièrement à l'égard	du seul accusé…	
		de l'un ou de p…	
	Accueillies avec des modifications	qui laissent sub…	
		qui ne donnent…	
	Rejetées entièrement		

ACCUSATIONS dans lesquelles la Cour d'assises, ay… du jury, s'est réunie à la…

TABLEAU N.° 78.

…NÉS.	PEINES PRONONCÉES.
1.	Travaux forcés à temps.
1.	Dégradation civique.
2.	Peines correctionnelles.
4.	Travaux forcés à perpétuité.
1.	Travaux forcés à temps.
2.	Reclusion.
1.	Peines correctionnelles.
3.	Mort.
4.	Travaux forcés à perpétuité.
1.	Peines correctionnelles.
//	//
//	//
1.	Travaux forcés à temps.
3.	Peines correctionnelles.
1.	Travaux forcés à temps.
1.	Reclusion.
//	//
1.	Travaux forcés à perpétuité.
5.	Travaux forcés à temps.
1.	Détention correctionnelle.
//	//
//	//
1.	Mort.
1.	Travaux forcés à temps.
12.	Travaux forcés à temps.
6.	Reclusion.
1.	Peines correctionnelles.
8.	Travaux forcés à temps.
12.	Reclusion.
5.	Peines correctionnelles.
//	//
2.	Travaux forcés à temps.
91.	Reclusion.
51.	Peines correctionnelles.
1.	Détention correctionnelle.
11.	Travaux forcés à perpétuité.
127.	Travaux forcés à temps.
62.	Reclusion.
83.	Peines correctionnelles.
7.	Détention correctionnelle.
8.	Travaux forcés à temps.
4.	Peines correctionnelles.
1.	Mort.
527.	RÉCAPITULATION.
5.	Mort.
20.	Travaux forcés à perpétuité.
167.	Travaux forcés à temps.
174.	Reclusion.
1.	Dégradation civique.
152.	Peines correctionnelles.
8.	Détention correctionnelle.
527.	

…es peines portées contre les accusés … féminin, sont :

…avaux forcés à perpétuité	1.
…avaux forcés à temps	8.
…clusion	55.
…ines correctionnelles	39.
	103.

RAPPORTS
RELATIFS AUX ACCUSÉS.

ÂGE DES ACCUSÉS.

	NOMBRE total par âge.	On COMPTE sur 100.
Au-dessous de 16 ans	12.	1.
16 à 21 ans	175.	21.
21 à 25	150.	18.
25 à 30	179.	22.
30 à 35	101.	12.
35 à 40	72.	9.
40 à 45	54.	7.
45 à 50	33.	4.
50 à 55	17.	2.
55 à 60	13.	2.
60 à 65	6.	0,7.
65 à 70	5.	0,6.
70 à 80	1.	0.
Âge inconnu	6.	0,7.
TOTAL	824.	100.

RAPPORT
du nombre des accusés jugés contradictoirement à la population.

	POPULATION en 1826.
Pour tout le royaume. 1 : 4557 hab.	31,845328.
Pour le dép.t de la Seine. 1 : 1230.	1,013373.
Nota. Dans cette dernière population représentée par l'unité,	
3 villes au-dessus de 5,000 habitans, 22 communes *id.* de 1,500 } formant	0,94.
Les autres communes, *idem*	0,06.
TOTAL	1,000.

RAPPORT
du nombre des acquittés et condamnés au nombre des accusés.

On compte sur 100 accusés,

ACQUITTÉS,

Pour crimes contre les personnes ..... 5. }
Idem contre les propriétés .... 31. } 36.

CONDAMNÉS,

1.° *A des peines infamantes.*

Pour crimes contre les personnes. 3. }
Idem contre les propriétés ...... 42. } 45. }

2.° *A des peines correctionnelles.* } 64.

Pour crimes contre les personnes.. 1. }
Idem contre les propriétés .... 18. } 19. }

100.

ÉTAT des Affaires poursuivies, des Prévenus jugés et des principaux Délits qui ont donné lieu à la Poursuite et aux Jugemens du TRIBUNAL CORRECTIONNEL de Paris. (Année 1826.)

TABLEAU N.° 79.

RENSEIGNEMENS DIVERS.

Nombre des AFFAIRES poursuivies à la requête	de la partie civile		246.
	d'une administration ou d'un établissement public		199.
	du ministère public	seul	2,607.
		avec l'intervention ou dans l'intérêt des parties	917.
TOTAL des affaires poursuivies			3,969.
Nombre des PRÉVENUS.	arrêtés	mis en liberté provisoire sous caution. 9.	2,009.
		détenus jusqu'au jugement 2,000.	
	jugés en vertu de la loi du 25 juin 1824		104.
	condamnés	auxquels l'article 463 du Code pénal, qui autorise à réduire l'emprisonnement et l'amende, a été appliqué	1,001.
Nombre des PRÉVENUS	acquittés		1856.
	condamnés à un emprisonnement	de 1 an et plus.... 654.	3,752.
		de moins de 1 an.. 2,083.	
	condamnés à l'amende seulement	1,015.	
TOTAL des prévenus jugés			5,608.

DÉTAILS CONCERNANT LA NATURE DES DÉLITS LES PLUS GRAVES ET LES PLUS NOMBREUX, et les peines prononcées.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRE des affaires.	NOMBRE des prévenus.	NOMBRE des acquittés.	NOMBRE des condamnés.	PEINES PRONONCÉES Emprisonn.nt 1 an et plus.	PEINES PRONONCÉES Emprisonn.nt Moins de 1 an.	PEINES PRONONCÉES Amende.
Rebellion	13.	21.	2.	19.	1.	11.	7.
Outrages et violences envers les fonctionnaires publics	401.	546.	96.	450.	4.	311.	135.
Évasion de détenus	2.	3.	1.	2.	″	2.	″
Vagabondage	352.	532.	59.	473.	.	464.	″
Blessures et coups volontaires	756.	1,114.	493.	621.	18.	417.	186.
Homicide et coups volontaires	271.	442.	161.	281.	″	201.	80.
Outrage public à la pudeur	34.	46.	5.	41.	6.	35.	″
Attentat aux mœurs	13.	15.	3.	12.	4.	8.	″
Diffamation et injures	265.	339.	210.	129.	1.	22.	106.
Vol	832.	1,088.	241.	847.	495.	″	″
Banqueroute simple	23.	29.	11.	18.	″	18.	″
Escroquerie	189.	269.	109.	160.	95.	53.	12.
Abus de confiance	123.	146.	97.	49.	8.	37.	4.
Chasse et port d'armes	53.	72.	19.	53.	″	2.	51.
Délits ruraux	8.	10.	9.	1.	″	1.	″
Usure	10.	11.	5.	6.	″	″	6.
Délits forestiers	8.	14.	″	14.	″	″	14.

TABLEAU des Délits de la presse et des Contraventions aux lois sur la librairie jugés par le TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE du département de la Seine. (Année 1826.)

NATURE des PUBLICATIONS	NATURE des DÉLITS	NOMBRE DES AFFAIRES — Poursuivies à la requête de la partie civile	NOMBRE DES AFFAIRES — Poursuivies à la requête du ministère public	NOMBRE DES AFFAIRES — TOTAL	NOMBRE DES PRÉVENUS — ACQUITTÉS	NOMBRE DES PRÉVENUS — CONDAMNÉS à l'amende	NOMBRE DES PRÉVENUS — CONDAMNÉS à l'emprisonnem.t et à l'amende	NOMBRE DES PRÉVENUS — TOTAL	NOMBRE des OUVRAGES — attaqués	NOMBRE des OUVRAGES — condamnés
DÉLITS DE LA PRESSE. Livres....	Outrages envers les deux Chambres	″	6.	6.	5.	19.	13.	37.	6.	6.
	——— les fonctionnaires publics	″	4.	4.	18.	1.	4.	23.	4.	3.
	——— à la morale religieuse, à la religion ou à ses ministres	″	10.	10.	13.	″	12.	25.	10.	9.
	——— à la morale publique, provocation à la désobéissance aux lois, &c.	″	6.	6.	12.	4.	4.	20.	6.	5.
	Diffamation par livres ou mémoires	6.	″	6.	6.	1.	2.	9.	6.	2.
	TOTAUX	6.	26.	32.	54.	25.	35.	114.	32.	25.
	Sur 100 on compterait	19.	81.	100.	47.	22.	31.	100.	56.	44.
		100.		100.	100.			100.	100.	
DÉLITS DE LA PRESSE. Journaux..	Provocation à la désobéissance aux lois et à la rebellion	″	1.	1.	3.	1.	″	4.	1.	1.
	Excitation au mépris et à la haine d'une classe de personnes	″	1.	1.	″	″	1.	1.	1.	1.
	Diffamation	3.	″	3.	2.	3.	″	5.	3.	1.
	Insertion d'articles relatifs à la politique dans les journaux littéraires	″	5.	5.	9.	9.	2.	20.	5.	5.
	TOTAUX	3.	7.	10.	14.	13.	3.	30.	10.	8.
	Sur 100 on compterait	30.	70.	100.	47.	43.	10.	100.	56.	44.
		100.		100.	100.			100.	100.	
CONTRAVENTIONS AUX LOIS SUR LA LIBRAIRIE.	Ventes de livres et gravures condamnés ou non autorisés	″	12.	12.	10.	2.	7.	19.	1.	1.
	Exercice de la librairie sans brevet	″	11.	11.	5.	11.	″	16.	″	″
	Étalage et colportage de livres sans autorisation	″	4.	4.	2.	2.	1.	5.	″	″
	TOTAUX	″	27.	27.	17.	15.	8.	40.	1.	1.
	Sur 100 on compterait	″	100.	100.	42,5.	37,5.	20.	100.	100.	
		100.		100.	100.			100.	100.	

TABLEAU N.° 80.

Marche de la Justice criminelle dans le ressort de la Cour royale *de Paris.*

Année 1826.

Désignation des degrés de juridiction.		Nombre des ordonnances rendues, accusations, affaires jugées, &c., dans le							Rapport entre les ordonnances rendues	
Chambre du conseil........	Total des ordonnances.	1.er mois du crime ou délit.	2.e mois.	3.e mois.	4.e mois	5.e mois.	6.e mois.	Plus tard.	dans les 3 premiers mois.	après ce délai.
	10,414.	4,885.	2,177.	1,136.	679.	386.	279.	872.	0,79.	0,21.
Cour d'assises..............	Total des accusations.	3 premiers mois.		4.e mois.	5.e mois.	6.e mois.	Du 7.e au 12.e mois.	Après 1 an.		
	1,007.	160.		219.	177.	112.	239.	100.	0,66.	0,34.
Tribunal de police correctionnelle................	Affaires jugées.	1.er mois.	2.e mois.	3.e mois.	4.e mois.	5.e mois.	Plus tard.			
	10,258.	5,048.	2,961.	1,279.	412.	164.	394.		0,91.	0,09.
Tribunal d'appel en matière correctionnelle.............	Affaires jugées.	1.er mois.	2.e mois.	3.e mois.	Plus tard.					
	699.	184.	252.	140.	123.				0,62.	0,38.
		Nombre des condamnés arrêtés ou écroués.								
Exécution de jugemens correctionnels qui ont prononcé la peine de l'emprisonnement..	Total des condamnations à l'emprisonnement.	avant le jugement.	3 premiers mois.	4.e mois.	5.e mois.	6.e mois.	plus tard.	Non encore écroués lors de la clôture du c/		
	4,750.	2,712.	1,059.	139.	32.	103.	220.	495.	0,79.	0,21.

T LES PLUS NOMBREUX, ET LES PEINES PRONONCÉES.

RENSEIGNEME[...]

Nombre des AFFAIRES poursuivies à la requête
- de la partie civile...............
- d'une administration ou d'un établis
- du ministère public { seul......... / avec l'interven

TOTAL des a

Nombre des PRÉVENUS
- arrêtés........... { mis en liberté / détenus jusqu'
- jugés en vertu de la loi du 25 juin
- condamnés....... { auxquels l'arti / duire l'emp

[NOM]BRE DES PRÉVENUS	de plus de 21 ans ou âge inconnu		acquittés.	condamnés.		PEINES PRONONCÉES.			NOMBRE des condamnés auxquels l'art. 463 du Code pénal a été appliqué.
						Amende.	Emprisonnés		
[Fem]mes.	Hommes.	Femmes.		1.re fois.	Récidive.		moins de 1 an.	1 an et plus.	
4.	234.	13.	56.	257.	8.	34.	228.	3.	37.
//	10.	//	1.	9.	1.	2.	7.	1.	//
//	167.	12.	37.	162.	//	151.	11.	//	//
7.	262.	78.	120.	362.	9.	//	349.	22.	62.
2.	91.	46.	8.	139.	//	//	131.	8.	94.
//	288.	22.	146.	182.	//	78.	104.	//.	75.
//	48.	8.	16.	45.	//	1.	36.	8.	5.
4.	680.	160.	403.	501.	3.	170.	319.	15.	186.
6.	3.	10.	11.	13.	//	//	10.	3.	//
//	11.	17.	13.	17.	//	//	13.	4.	//
//	158.	70.	130.	100.	//	96.	4.	//	9.
24.	555.	224.	297.	882.	52.	//	281.	653.	281.
//	27.	1.	12.	16.	//	//	11.	5.	//
2.	169.	34.	91.	126.	7.	4.	16.	113.	20.
//	123.	21.	90.	57.	1.	//	37.	21.	36.
//	21.	//	15.	6.	//	//	4.	2.	//
//	20.	//	12.	8.	//	8.	//	//	3.
//	//	2.	2.	2.	//	//	//	2.	//
//	4.	2.	4.	3.	//	3.	//	//	//
//	85.	34.	25.	97.	//	95.	2.	//	//
//	6.	1.	3.	4.	//	//	4.	//	//
//	7.	1.	4.	4.	//	//	3.	1.	1.
//	12.	//	8.	4.	//	1.	3.	//	//
//	6.	3.	6.	3.	//	1.	2.	//	//
//	2.	1.	1.	2.	//	//	2.	//	//
//	7.	6.	6.	7.	//	7.	//	//	//
//	1.	//	//	1.	//	1.	//	//	1.
3.	3.	1.	1.	7.	//	2.	5.	//	6.
//	75.	//	22.	61.	//	61.	//	//	//
//	7.	1.	4.	4.	//	3.	1.	//	//
//	71.	6.	34.	43.	//	43.	//	//	//
//	16.	1.	6.	11.	//	11.	//	//	//
//	126.	9.	67.	70.	//	62.	8.	//	//
//	3.	//	2.	1.	//	1.	//	//	//
//	14.	1.	8.	7.	//	8.	11.	//	//

DÉSIGNATION DE L'ÂGE.		ACQUITTÉS.		NOM[...] à l'ame[nde] seulem[ent]
		Homm.	Femm.	Homm.
Agés..	de moins de 16 ans.	88.	11.	2.
	de 16 à 21 ans....	101.	10.	44.
	de plus de 21 ans..	552.	104.	289.
	d'âge inconnu....	668.	180.	415.
		1,409.	305.	750.
TOTAUX.......		1,714.		8[...]

ÉTAT des Contra POLICE de Paris. (Année 1827.)

NATURE DES CONTRAVEN	DES INCULPÉS — gard desquels anal s'est déclaré ıcompétent.	CONDAMNÉS à l'amende seulement.	CONDAMNÉS à l'emprisonnement.	OBSERVATIONS.
Attelage de chiens aux voitures	″	320.	″	
Blessures d'animaux	″	3.	″	
Bois mélangés	″	3.	″	
Boutiques et autres lieux publics non fermés aux heures	″	754.	14.	
Brocantage sans autorisation	″	140.	5.	
Boucherie sans autorisation	″	5.	″	
Cochers sans papiers ni médailles	″	49.	″	
Comestibles insalubres	″	17.	″	
Colportage de denrées	″	11.	″	
Idem d'écrits sans autorisation	4.	6.	″	
Coups portés	1.	″	″	
Défaut d'échenillage	″	1.	″	
Défaut de nettoiement des rues et passages	″	2,161.	7.	
Défaut de réparation du sol	″	30.	″	
Défaut de précautions contre l'incendie	″	36.	2.	
Divagation d'animaux malfaisans	3.	18.	″	
Délits ruraux	1.	101.	″	
Débris de dissection jetés dans les fosses d'aisance	″	1.	″	
Dépôts insalubres	″	6.	″	
Dommage aux propriétés mobilières d'autrui	3.	12.	″	
Désobéissance aux arrêtés municipaux	″	14.	″	
Écoulement d'eau sur la voie publique	″	13.	3.	
Embarras sur la voie publique	1.	1,265.	40.	
Établissemens insalubres sans autorisation	″	3.	″	
Fêtes et dimanches	″	332.	″	
Injures verbales	17.	103.	5.	
Jets d'immondices contre les murs	″	4.	″	
Jeux de hasard	″	225.	82.	
Joueurs d'orgue sans autorisation	″	3.	″	
Machines à vapeur non contrôlées	″	7.	″	
Manque de respect au tribunal	″	3.	1.	
Mauvaise conduite des chevaux	4.	17.	4.	
Matériaux non éclairés	″	44.	3.	
Ouvriers sans livret	″	43.	″	
Petite voirie	″	10.	″	
Poids et mesures	″	55.	1.	
Police des abattoirs	″	7.	″	
Police des bains	″	7.	1.	
Police des constructions	″	5.	″	
Police des logeurs	″	248.	5.	
Police des marchés	″	87.	4.	
Police de rivière	1.	171.	″	
Police des voitures publiques	5.	1,329.	33.	
Pots et caisses mal assujettis	1.	″	12.	
Projection d'eau et d'ordure	4.	68.	″	
Puisage d'eau en lieu prohibé	″	28.	″	
Racolage de chalands	″	49.	″	
Refus d'exhiber ses papiers aux agens de police	1.	″	″	
Refus de prêter main-forte aux agens	″	″	″	
Saillies	″	780.	2.	
Tapages injurieux ou nocturnes	10.	163.	41.	
Tireurs de cartes non autorisés	″	10.	1.	
Terrains non clos	″	7.	″	
Vente de viande et de vin sans autorisation	3.	15.	1.	
Vente de plantes médicinales *idem*	″	2.	″	
Vente en regrat	″	21.	2.	
Vases de cuivre mal étamés	″	2.	″	
Vin falsifié	″	60.	″	
Vente de pain au-dessous du poids	2.	132.	108.	
Violation de la défense de tirer des pièces d'artifice	″	217.	32.	
Police des routes	1.	224.	12.	
TOTAUX	62.	9417.	421.	

TABLEAU N.° 83.

Tableau n.° 84.

Jugemens rendus par le Tribunal de Commerce du département de la Seine et Nombre des Faillites en 1824, 1825 et 1826.

1824.

Mois.	Jugemens.			Nombre de faillites					
	Causes présentées au tribunal.	Affaires présumées avoir été conciliées avant ou après jugement.	Jugemens levés.	terminées par concordat.	terminées par contrat d'union.	qui sont encore suivies.	n'offrant pas de ressources.	rapportées.	Total.
Janvier	2,026.	801.	1,225.	6.	1.	8.	7.	1.	23.
Février	1,769.	817.	952.	9.	1.	4.	4.	1.	19.
Mars	1,926.	793.	1,133.	8.	5.	9.	5.	″	27.
Avril	1,846.	771.	1,075.	10.	2.	7.	9.	″	28.
Mai	1,792.	877.	915.	7.	5.	8.	2.	″	22.
Juin	2,047.	887.	1,160.	6.	3.	8.	11.	1.	29.
Juillet	2,002.	707.	1,295.	4.	1.	14.	2.	″	21.
Août	2,110.	732.	1,378.	3.	6.	8.	2.	1.	20.
Septembre	1,862.	621.	1,241.	2.	3.	10.	1.	″	16.
Octobre	2,132.	927.	1,205.	3.	″	12.	″	″	15.
Novembre	2,145.	928.	1,217.	″	″	23.	3.	″	26.
Décembre	2,064.	716.	1,348.	″	″	21.	1.	″	22.
Totaux	23,721.	9,577.	14,144.	58.	27.	132.	47.	4.	268.
Sur 100 on compte	100.	40.	60.	22.	10.	49.	18.	1.	100.

1825.

Mois.	Jugemens.			Nombre de faillites					
	Causes présentées au tribunal.	Affaires présumées avoir été conciliées avant ou après jugement.	Jugemens levés.	terminées par concordat.	terminées par contrat d'union.	qui sont encore suivies.	n'offrant pas de ressources.	rapportées.	Total.
Janvier	1,815.	565.	1,250.	5.	6.	4.	5.	″	20.
Février	2,027.	595.	1,432.	7.	5.	10.	6.	″	28.
Mars	2,148.	770.	1,378.	8.	5.	4.	6.	1.	24.
Avril	1,915.	620.	1,295.	6.	6.	3.	4.	″	19.
Mai	2,143.	703.	1,440.	8.	10.	9.	9.	″	36.
Juin	2,093.	617.	1,476.	5.	1.	10.	11.	″	27.
Juillet	2,301.	764.	1,537.	2.	3.	7.	7.	″	19.
Août	2,332.	727.	1,605.	5.	″	6.	7.	1.	19.
Septembre	2,431.	793.	1,638.	6.	9.	10.	7.	″	32.
Octobre	2,339.	734.	1,605.	6.	4.	16.	7.	1.	34.
Novembre	2,582.	820.	1,762.	7.	2.	13.	2.	″	24.
Décembre	3,251.	1,251.	2,000.	3.	1.	33.	4.	″	41.
Totaux	27,377.	8,959.	18,418.	68.	52.	125.	75.	3.	325.
Sur 100 on compte	100.	33.	67.	21.	16.	39.	23.	1.	100.

1826.

Mois.	Jugemens.			Nombre de faillites					
	Causes présentées au tribunal.	Affaires présumées avoir été conciliées avant ou après jugement.	Jugemens levés.	terminées par concordat.	terminées par contrat d'union.	qui sont encore suivies.	n'offrant pas de ressources.	rapportées.	Total.
Janvier	3,198.	698.	2,500.	7.	4.	15.	4.	1.	31.
Février	3,480.	455.	3,025.	10.	6.	20.	3.	″	39.
Mars	4,775.	935.	3,840.	9.	5.	31.	10.	″	55.
Avril	3,522.	745.	2,777.	15.	12.	14.	15.	″	56.
Mai	4,296.	1,178.	3,118.	14.	8.	40.	″	″	62.
Juin	3,942.	1,192.	2,750.	13.	4.	18.	17.	1.	53.
Juillet	3,716.	783.	2,933.	14.	2.	15.	20.	″	51.
Août	4,177.	966.	3,211.	10.	7.	37.	4.	″	58.
Septembre	3,829.	894.	2,935.	17.	3.	58.	″	″	78.
Octobre	3,742.	1,222.	2,520.	22.	7.	25.	″	″	54.
Novembre	3,209.	1,010.	2,199.	23.	11.	32.	″	″	66.
Décembre	3,049.	1,029.	2,020.	28.	13.	17.	″	″	58.
Totaux	44,935.	11,107.	33,828.	182.	82.	322.	73.	2.	663.
Sur 100 on compte	100.	25.	75.	27,4.	12,3.	49.	11.	0,3.	100.

ARTICLE IV.

RECRUTEMENT.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au Recrutement.

TOTAL GÉNÉRAL du département.	15
Nombres moyens annuels.......	

TABLEAU N.° 85.

ons.

DÉSIGNATION des CANTONS ET ARRONDISSEMENS.		L'ARTICLE EXEMPTIONS. NOMBRE DES EXEMPTÉS enrôlés volontaires et faisant déjà partie de l'armée.	fils petits-fils de vieillards ou aveugles.	frères de militaires ou comme anciens militaires.	infirmes, difformes, ou pour défaut de taille.	TOTAL des exemptés.	OBSERVATIONS.
VILLE DE PARIS.	I.er	85.	2.	47.	223.	351.	
	II.e	66.	6.	65.	295.	458.	
	III.e	55.	5.	41.	201.	306.	
	IV.e	56.	7.	46.	218.	334.	
	V.e	60.	8.	53.	333.	476.	
	VI.e	78.	8.	67.	468.	631.	
	VII.e	81.	1.	64.	339.	498.	
	VIII.e	72.	14.	81.	424.	618.	
	IX.e	52.	7.	23.	351.	426.	
	X.e	148.	6.	76.	359.	527.	
	XI.e	61.	7.	49.	246.	379.	
	XII.e	107.	12.	97.	491.	729.	
TOTAUX		921.	83.	709.	3,958.	5,733.	
SAINT-DENIS.	Nanterre	6.	//	12.	66.	88.	
	Neuilly	6.	//	14.	122.	161.	
	Pantin	2.	3.	17.	98.	138.	
	Saint-Denis	4.	2.	28.	137.	192.	
TOTAUX		18.	5.	71.	423.	579.	
SCEAUX	Charenton	4.	//	6.	66.	86.	
	Sceaux	5.	5.	16.	145.	188.	
	Villejuif	4.	1.	20.	135.	179.	
	Vincennes	5.	2.	6.	55.	73.	
TOTAUX		18.	8.	48.	401.	526.	
RÉCAPITULATION.							
PARIS		921.	83.	709.	3,958.	5,733.	
SAINT-DENIS		18.	5.	71.	423.	579.	
SCEAUX		18.	8.	48.	401.	526.	
TOTAL GÉNÉRAL du département.		957.	96.	828.	4,782.	6,838.	

TABLEAU N.° 86.

TABLEAU des difféle 14 de la loi du Recrutement ;
et , 1825 et 1826.

DÉSIGNATION des CANTONS ET ARRONDISSEMENS.		F	HERNIES.	ÉPILEPSIE.	MALADIES diverses autres que celles indiquées dans toutes les colonnes précédentes.	FAIBLESSE de constitution.	DÉFAUT de taille.	TOTAL des jeunes gens exemptés comme n'étant pas propres au service.	NOMBRE total des personnes comprises dans les trois contingens.	Sur 100 APPELÉS on compte exemptés.
VILLE DE PARIS.	I.er		11.	1.	38.	48.	54.	232.	940.	24,7.
	II.e		12.	1.	49.	81.	46.	295.	984.	29,9.
	III.e		10.	2.	25.	53.	32.	201.	690.	29,5.
	IV.e		12.	1.	32.	41.	50.	218.	678.	32,2.
	V.e		10.	4.	52.	68.	75.	333.	962.	34,6.
	VI.e		16.	3.	59.	115.	115.	467.	1,377.	33,9.
	VII.e		11.	1.	44.	77.	77.	339.	946.	35,8.
	VIII.e		15.	1.	83.	72.	115.	428.	1,464.	29,2.
	IX.e		8.	5.	33.	79.	105.	352.	1,416.	24,8.
	X.e		22.	3.	69.	96.	48.	358.	1,296.	27,6.
	XI.e		7.	3.	30.	55.	51.	245.	827.	29,6.
	XII.e		21.	3.	66.	120.	121.	491.	1,461.	33,6.
	TOTAUX...		155.	28.	580.	905.	889.	3,959.	13,041.	30,3.
	Nombres moyens annuels ou 1/3		52.	9.	193.	302.	296.	1,319.	4,347.	30,3.
	Sur 1,000 réformés on compte pour chaque cause de réforme.....		39.	7.	147.	229.	225.	1,000.	"	"
SAINT-DENIS.	Nanterre		5.	1.	5.	21.	10.	66.	213.	31,0.
	Neuilly		7.	4.	19.	17.	22.	122.	417.	34,0.
	Pantin		8.	6.	13.	19.	24.	98.	399.	27,0.
	Saint-Denis		12.	2.	18.	24.	26.	137.	337.	40,0.
	TOTAUX...		32.	13.	55.	81.	82.	423.	1,366.	32,4.
	Nombres moyens annuels ou 1/3		11.	4.	18.	27.	27,3.	141.	455.	"
	Sur 1,000 réformés on compte pour chaque cause de réforme.....		76.	31.	130.	191.	191.	1,000.	"	"
SCEAUX.	Charenton		4.	1.	7.	11.	12.	66.	277.	23,8.
	Sceaux		9.	1.	22.	31.	28.	145.	425.	34,0.
	Villejuif		6.	4.	24.	21.	20.	134.	323.	41,4.
	Vincennes		1.	1.	9.	3.	20.	55.	205.	26,8.
	TOTAUX...		20.	7.	62.	66.	80.	400.	1,230.	32,5.
	Nombres moyens annuels ou 1/3		7.	2.	21.	22.	27.	134.	410.	"
	Sur 1,000 réformés on compte pour chaque cause de réforme.....		50.	17.	155.	165.	200.	1,000.	"	"
DÉP.NT DE LA SEINE.	TOTAUX du département.		207.	48.	697.	1,052.	1,051.	4,782.	15,637.	30,7.
	Nombres moyens annuels ou 1/3		69.	16.	232.	351.	350.	1,594.	5,212.	30,7.
	Sur 1,000 réformés on compte pour chaque cause de réforme....		43.	10.	146.	220.	219.	1,000.	"	"

TABLEAU N.° 87.

RÉCAPITULATION *des différe*nbre *des Jeunes gens par chacune de ces professions,*

DÉSIGNATION des CANTONS ET ARRONDISSEMENS.		OU[...] Charpentiers.	Menuisiers.	EMPLOYÉS [...]vaux de la campagne. Terrassiers.	Charretiers.	Employés autrement que comme laboureurs, terrassiers et charretiers.	Employés en qualité de commis ou d'écrivains dans les administrations ou chez les particuliers.	Tailleurs d'habits.	Bateliers ou mariniers.	Exerçant des professions autres que celles indiquées dans toutes les colonnes précédentes.	Sans profession.	Vivant de leur revenu.	TOTAL égal à celui des jeunes gens inscrits sur la liste départementale du contingent.
1.		2.	3.	22.	23.	24.	25.	26.	27.	28.	29.	30.	31.
PARIS.	I.er	〃	24.	〃	2.	1.	27.	9.	1.	181.	9.	1.	342.
	II.e	1.	23.	〃	1.	〃	77.	8.	〃	189.	4.	13.	383.
	III.e	2.	7.	1.	2.	1.	48.	11.	〃	161.	11.	〃	276.
	IV.e	〃	15.	1.	〃	〃	37.	15.	〃	132.	10.	4.	258.
	V.e	2.	22.	1.	〃	1.	30.	3.	〃	186.	17.	〃	338.
	VI.e	3.	15.	1.	4.	〃	34.	6.	2.	268.	9.	2.	452.
	VII.e	〃	8.	〃	1.	〃	31.	2.	1.	214.	8.	1.	330.
	VIII.e	2.	29.	〃	2.	12.	25.	5.	〃	207.	16.	1.	398.
	IX.e	〃	8.	〃	4.	5.	24.	3.	2.	161.	30.	1.	279.
	X.e	4.	25.	〃	4.	1.	42.	8.	2.	274.	22.	4.	487.
	XI.e	2.	8.	〃	〃	2.	39.	3.	1.	201.	5.	〃.	302.
	XII.e	2.	19.	1.	〃	6.	25.	5.	2.	332.	3.	1.	496.
	TOTAUX...	18.	203.	5.	20.	29.	439.	78.	11.	2,506.	144.	28.	4,341.
	Nombres moyens annuels ou 1/3	6.	68.	1,7.	7.	9.	146.	26.	4.	835.	48.	9.	1,447.
	Sur 1,000 jeunes gens on compte pour chaque classe de professions..	14.					101.	18.	3.	577.	33.	6.	1,000.
S.-DENIS.	Nanterre	〃	3.	〃	〃	4.	1.	1.	1.	15.	3.	〃	57.
	Neuilly	4.	5.	〃	3.	2.	2.	2.	〃	59.	4.	〃	108.
	Pantin	〃	2.	〃	1.	1.	1.	〃	1.	34.	1.	〃	81.
	Saint-Denis	1.	4.	〃	3.	1.	1.	〃	3.	48.	2.	〃	93.
	TOTAUX...	5.	14.	〃	7.	8.	5.	3.	5.	156.	10.	〃	339.
	Nombres moyens annuels ou 1/3	2.	5.	〃	2.	3.	2.	1.	2.	52.	3.	〃	113.
	Sur 1,000 jeunes gens on compte pour chaque classe de professions..	183.					15.	9.	15.	460.	29.	〃	1,000.
SCEAUX.	Charenton	〃	3.	〃	3.	3.	1.	〃	3.	21.	〃	〃	59.
	Sceaux	2.	5.	1.	1.	7.	3.	〃	1.	45.	3.	〃	108.
	Villejuif	1.	7.	〃	1.	12.	2.	〃	〃	35.	1.	〃	94.
	Vincennes	〃.	5.	〃	〃	2.	〃	1.	〃	15.	〃	〃	51.
	TOTAUX...	3.	20.	1.	5.	24.	6.	1.	4.	116.	4.	〃	312.
	Nombres moyens annuels ou 1/3	1.	7.	0,3.	2.	8.	2.	0,3.	1.	39.	1.	〃	104.
	Sur 1,000 jeunes gens on compte pour chaque classe de professions..	196.					19.	3.	13.	372.	13.	〃	1,000.
DÉPARTEM.nt de LA SEINE.	Nombres moyens annuels pour tout le département	9.	79.	2.	14.	20.	150.	27.	7.	926.	53.	9.	1,664.
	Sur 1,000 jeunes gens on compte pour chaque classe de professions.	37.					90.	16.	4.	557.	32.	6.	1,000.

TABLEAU N.° 88.

ARTICLE V.

SECOURS PUBLICS.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Secours publics.

RÉSUMÉ général des Comptes de situation des Hôpitaux et Hospices civils de la ville de Paris.

TABLEAU N.° 89.

ANNÉE 1824.

RECETTES.

CHAPITRES.	SOMMES.
Revenus fixes et variables de tous les établissemens.....	4,796,686f 88c
Crédits supplémentaires,	
sur les produits de l'octroi..	5,164,000. 00.
— les fonds du département	399,727. 84.
Recettes extraordinaires.....	133,655. 72.
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	10,494,070. 44.
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	10,493,409. 85.
Les revenus excèdent les dépenses de...............	660. 59.

DÉPENSES.

ÉTABLISSEMENS.	SOMMES.	NOMBRE des indigens secourus par établissement.	RAPPORT à la population de Paris évaluée, d'après l'accroissement des naissances, à 850,000 habitans. — 1 sur	DURÉE moyenne du séjour. (3).	MORTALITÉ moyenne. — (2) 1 sur	DÉPENSE MOYENNE pour l'entretien d'un lit.	DÉPENSE MOYENNE pour un indigent secouru.	NOMBRE de journées d'indigens par établissement.	PRIX moyen de la journée. (1)
Hôpitaux................	2,759,504f 41c	48,404.	17. 56.	34j 15.	8. 88.	649f 75c	60f 77c	1,515,225	1f 7797.
Hospices................	3,198,568. 07.	18,852.	45. 08.	6a 4m 0j	6. 32.	328. 42.	167. 29.	3,554,940	0. 8997.
		(4) 334.	″	″	″	″	″	″	″
Secours à domicile. Bur.ux de charité.	1,400,569. 64.	60,543.	14. 04.	″	″	″	23. 13.	″	″
Secours à domicile. Admin.on générale	492,526. 48.	″	″	″	″	″	″	″	″
Enfans-trouvés............	1,616,798. 85.	19,304.	44. 03.	″	5. 45.	″	82. 03.	58,526	″
Deux établissemens cliniques..	37,605. 85.	843.	″	26j 59.	8. 74.	″	36. 23.	(5) 12,713	1. 3461.
			″	″	7. 13.	″	″	″	″
Placement d'enfans.........	58,843. 80.	1,396	″	″	″	″	34. 98.	″	″
Direction des nourrices......	60,000. 00.	″	″	″	″	″	″	″	″
Amphithéâtre d'anatomie....	8,144. 75.	″	″	″	″	″	″	″	″
Réserve de grains..........	71,077. 67.	″	″	″	″	″	″	″	″
Charges foncières, hospices et hôpitaux...............	287,520. 03.	″	″	″	″	″	″	″	″
Dépenses extraordinaires, hospices et hôpitaux........	502,250. 30.	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAL des dépenses...	10,493,409. 85.	(6) ″	(6) ″	″	″	″	″	″	″

(1) Le prix de la journée pour les hospices et hôpitaux réunis est de 1f 1670;

SAVOIR:

Bâtimens................................	0f 0912.	1f 1670.
Administration..........................	0. 1132.	
Nourriture..............................	0. 5292.	
Traitement de malades...................	0. 0563.	
Combustibles............................	0. 0807.	
Mobilier................................	0. 1905.	
Dépenses communes à tous les chapitres.........	0. 0862.	
Dépenses particulières à quelques établissemens...	0. 0197.	

(2) La proportion des décès pour les hospices a été calculée en divisant le nombre des journées par 365; et divisant le 1.er quotient par le nombre des morts dans l'année, le 2.e quotient a indiqué la mortalité.

(3) La durée du séjour dans les hospices a été déterminée d'après les calculs de la mortalité de l'année.

(4) Ce nombre est celui des indigens qui ont touché 44,861f 26c pour montant de la pension représentative de leur admission dans les hospices.

(5) Ce nombre de journées se rapporte à la clinique de l'école de médecine. A partir du 17 août 1824, la clinique de la charité a été réunie à l'hôpital de ce nom.

(6) Il est nécessaire de remarquer que, parmi les individus secourus, il s'en trouve un très-grand nombre qui, dans le cours d'une année, participent aux divers genres de secours. On commettrait donc une erreur considérable en ajoutant tous les nombres partiels dans le dessein de connaître le nombre total des personnes qui ont reçu des secours publics.

Nota. Conformément à l'usage adopté par l'administration des hospices, on a donné généralement aux personnes secourues le nom d'*indigens;* cependant la population indigente proprement dite ne comprend point celles qui, dans des circonstances rares et extraordinaires, participent à quelques secours publics, et cette dénomination ne doit rigoureusement être appliquée qu'à celles qui ne peuvent subsister habituellement sans recevoir des secours.

TABLEAU N.° 90.

ANNÉE 1825.

RECETTES.

CHAPITRES.	SOMMES.
Revenus fixes et variables de tous les établissemens	4,151,733f 76c
Crédits supplémentaires, sur les produits de l'octroi	5,200,000. 00.
— les fonds du département, enfans-trouvés	398,558. 37.
Recettes extraordinaires	1,306,983. 04.
Legs *Monthyon*	230,000. 00.
	11,287,275. 37.
Emprunts faits au Mont-de-piété en attendant le remboursement des ventes de terrains et maisons prévu au budget	294,610. 00.
TOTAL GÉNÉRAL des recettes	11,581,885. 37.
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	11,429,213. 96.
Les revenus excèdent les dépenses de	152,671. 41.

DÉPENSES.

ÉTABLISSEMENS.	SOMMES.	NOMBRE des indigens secourus par établissement.	RAPPORT à la population de Paris évaluée, d'après l'accroissement des naissances, à 850,000 habitans. — 1 sur	DUREE moyenne du séjour. (3)	MORTALITÉ moyenne. — (2) 1 sur	DÉPENSE MOYENNE pour l'entretien d'un lit.	DÉPENSE MOYENNE pour un indigent secouru.	NOMBRE de journées d'indigens par établissement.	PRIX moyen de la journée. (1)
Hôpitaux	2,670,156f 71c	55,575.	15. 29.	30j 36.	8. 34.	609f 34c	48f 04c	1,565,880	1f 6692.
Hospices	2,976,558. 87.	19,588.	43. 39.	5a 3m 3j	5. 26.	304. 41.	149. 57.	3,569,206	0. 8339.
		(4) 368.	//	//	//	//	//	//	//
Secours à domicile. Bur.ux de charité	1,473,940. 45.	65,293.	13. 02.	//	//	//	22. 57.	//	//
Secours à domicile. Admin.on générale	195,295. 73.	//	//	//	//	//	//	//	//
Fondation *Monthyon*	230,000. 00.	//	//	//	//	//	//	//	//
Enfans-trouvés	1,585,032. 70.	19,858.	43. 20.	//	4. 91.	//	79. 82.	60,079	//
Un établissement clinique	17,149. 58.	536.	//	22j 25.	10. 30.	//	31. 99.	12,647	1. 3560.
Placement d'enfans	45,254. 97.	1,170.	//	//	//	//	//	//	//
Direction des nourrices	60,000. 00.	//	//	//	//	//	//	//	//
Amphithéâtre d'anatomie	8,404. 84.	//	//	//	//	//	//	//	//
Réserve de grains	68,567. 00.	//	//	//	//	//	//	//	//
Charges foncières, hospices et hôpitaux	308,787. 23.	//	//	//	//	//	//	//	//
Dépenses extraordinaires, hospices et hôpitaux, acquisitions, &c.	1,495,545. 88.	//	//	//	//	//	//	//	//
	11,134,603. 95.	//	//	//	//	//	//	//	//
Remboursemens d'emprunts	294,610. 00.	//	//	//	//	//	//	//	//
TOTAL des dépenses	11,429,213. 96.	(5) //	(5) //	//	//	//	//	//	//

(1) Le prix de la journée pour les hospices et hôpitaux réunis est de 1f 0924;

SAVOIR :

Bâtimens	0f 0813.	1f 0924.
Administration	0. 1117.	
Nourriture	0. 5526.	
Traitement de malades	0. 0610.	
Combustibles	0. 0656.	
Mobilier	0. 1278.	
Dépenses communes à tous les chapitres	0. 0722.	
Dépenses particulières à quelques établissemens	0. 0202.	

(2) La proportion des décès pour les hospices a été calculée en divisant le nombre des journées par 365; et divisant le 1.er quotient par le nombre des morts dans l'année, le 2.e quotient a indiqué la mortalité.

(3) La durée du séjour dans les hospices a été déterminée d'après les calculs de la mortalité de l'année.

(4) Ce nombre est celui des indigens qui ont touché 46,684f 66c pour montant de la pension représentative de leur admission dans les hospices.

(5) Il est nécessaire de remarquer que, parmi les individus secourus, il s'en trouve un très-grand nombre qui, dans le cours d'une même année, participent aux divers genres de secours. On commettrait donc une erreur considérable en ajoutant tous les nombres partiels dans le dessein de connaître le nombre total des personnes qui ont reçu des secours publics.

Nota. Conformément à l'usage adopté par l'administration des hospices, on a donné généralement aux personnes secourues le nom d'*indigens;* cependant la population indigente proprement dite ne comprend point celles qui, dans des circonstances rares et extraordinaires, participent à quelques secours publics, et cette dénomination ne doit rigoureusement être appliquée qu'à celles qui ne peuvent subsister habituellement sans recevoir des secours.

TABLEAU des Indigens secourus à domicile par les Bureaux de charité pendant l'année 1824, et Résumé général de la Dépense de ces mêmes Bureaux pour les Secours à domicile de la même année.

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENS.	NOMBRE de MÉNAGES.	INDIGENS COMPOSANT LES MÉNAGES. ADULTES. Hommes	Femmes.	ENFANS. Garçons.	Filles.	TOTAL.	RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE effectuée par les Bureaux de charité POUR LES SECOURS À DOMICILE. Désignation des secours.	Sommes.
I.er	1,314.	657.	1,165.	431.	427.	2,680.	Ordinaires en argent	380,000f 00c
II.e	1,817.	818.	1,632.	476.	511.	3,437.	En argent aux vieillards, infirmes, aveugles, &c.	171,975. 00.
III.e	1,345.	584.	1,217.	373.	392.	2,566.	Remplacement d'hôpital	526. 75.
IV.e	1,406.	633.	1,258.	372.	377.	2,640.	Aux enfans, en remplacement de farine	40,812. 00.
V.e	1,854.	913.	1,658.	441.	497.	3,509.	Frais de vaccination	6,762. 50.
VI.e	3,113.	1,479.	2,786.	790.	845.	5,900.	Aux écoles de charité	74,457. 00.
VII.e	2,301.	1,163.	2,027.	780.	800.	4,770.	En nature, pain et farine	343,096. 61.
VIII.e	3,537.	1,938.	3,226.	1,048.	1,129.	7,341.	*Idem*, bois et combustible	9,082. 56.
IX.e	2,686.	1,353.	2,412.	959.	972.	5,696.	Secours extraordinaires	46,132. 85.
X.e	2,414.	1,017.	2,224.	590.	599.	4,430.	Frais de bureau, appointemens et loyers	96,418. 63.
XI.e	2,313.	1,254.	2,126.	722.	744.	4,846.	Legs divers, capitaux et intérêts	33,585. 23.
XII.e	5,866.	3,229.	5,320.	2,161.	2,018.	12,728.	Produit d'une représentation	5,257. 72.
							Sommes employées par les bureaux	267,946. 96.
TOTAUX	29,966.	15,038.	27,051.	9,133.	9,321.	60,543.	TOTAL GÉNÉRAL	1,476,053. 81.

TABLEAU des Indigens secourus à domicile *par les Bureaux de charité pendant l'année 1825, et Résumé général de la Dépense de ces mêmes Bureaux pour les Secours à domicile de la même année.*

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENS.	NOMBRE de MÉNAGES.	INDIGENS COMPOSANT LES MÉNAGES. ADULTES. Hommes.	Femmes	ENFANS. Filles.	Garçons.	TOTAL.	RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE effectuée par les Bureaux de charité POUR LES SECOURS À DOMICILE. Désignation des secours.	Sommes.
I.er	1,384.	683.	1,208.	457.	467.	2,815.	Ordinaires en argent	380,000f 00c
II.e	1,891.	844.	1,700.	552.	525.	3,621.	En argent aux vieillards aveugles, grands infirmes, &c.	172,131. 00.
III.e	1,228.	549.	1,100.	371.	350.	2,370.	Remplacement d'hôpital	1,102. 50.
IV.e	1,633.	742.	1,462.	455.	452.	3,111.	Aux enfans, en remplacement de farine	40,812. 00.
V.e	1,684.	808.	1,533.	520.	497.	3,358.	Frais de vaccination	11,697. 50.
VI.e	3,398.	1,628.	3,027.	979.	960.	6,594.	Aux écoles de charité	67,033. 59.
VII.e	2,479.	1,263.	2,186.	886.	879.	5,214.	En nature, pain et farine	352,526. 31.
VIII.e	3,882.	2,114.	3,521.	1,344.	1,256.	8,235.	*Idem*, bois et combustible	21,975. 69.
IX.e	2,384.	1,175.	2,160.	905.	846.	5,086.	Secours extraordinaires	42,197. 26.
X.e	2,961.	1,235.	2,707.	726.	732.	5,400.	Frais de bureau, appointemens et loyers	99,806. 17.
XI.e	2,718.	1,480.	2,490.	936.	897.	5,803.	Legs divers, capitaux et intérêts	51,832. 63.
XII.e	6,173.	3,428.	5,589.	2,294.	2,375.	13,686.	Sommes employées par les bureaux	289,590. 10.
TOTAUX	31,815.	15,949.	28,683.	10,425.	10,236.	65,293.	TOTAL GÉNÉRAL	1,530,704. 75.

TABLEAU des Secours accordés aux Convalescens, à leur sortie des Hôpitaux, sur les Fonds légués à cet effet par M. de Monthyon. (Année 1825.)

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENS.	CONVALESCENS SORTIS. NOMBRE des convalescens pour lesquels les bureaux de charité ont reçu des billets de sortie.	CONVALESCENS SORTIS. NOMBRE des convalescens secourus en vertu des billets de sortie.	RAPPORT du nombre des convalescens secourus à celui des convalescens sortis. — 1 sur	SECOURS DISTRIBUÉS AUX CONVALESCENS SORTIS PAR LES BUREAUX DE CHARITÉ. MONTANT des secours accordés en nature.	MONTANT en argent.	MONTANT réunis.	VALEURS MOYENNES des secours accordés en nature.	VALEURS MOYENNES en argent.	VALEURS MOYENNES réunis.	POPULATION INDIGENTE. NOMBRE des indigens inscrits aux contrôles des bureaux de charité.	NOMBRE des convalescens inscrits aux contrôles des indigens.	RAPPORT des convalescens avec la population indigente. — 1 sur
I.er	1,573.	378.	4 1/6.	6,194f 23c	2,611f 00c	8,805f 23c	16f 35c	6f 90c	23. 25.	2,815.	44.	64.
II.e	1,333.	623.	1 1/7.	5,254. 23.	4,266. 00.	9,520. 23.	8. 43.	6. 85.	15. 28.	3,621.	84.	43.
III.e	1,111.	482.	2 1/2.	5,295. 22.	1,761. 91.	7,057. 13.	10. 98.	3. 66.	14. 64.	2,370.	50.	47.
IV.e	1,847.	491	3 3/4.	5,658. 82.	1,515. 00.	7,173. 82.	11. 53.	3. 09.	14. 62.	2,111.	107.	19.
V.e	1,955.	576.	2 5/12.	7,395. 85.	3,661. 55.	11,057. 40.	12. 84.	6. 35.	19. 19.	3,358.	60.	56.
VI.e	2,580.	718.	3 5/9.	8,830. 53.	3,374. 73.	12,205. 26.	10. 23.	4. 70.	14. 93.	6,594.	147.	45.
VII.e	2,716.	1,192.	2 1/4.	13,071. 98.	4,183. 02.	17,255. 00.	10. 96.	3. 24.	14. 20.	5,214.	88.	59.
VIII.e	2,500.	589.	4 1/4.	6,161. 36.	2,827. 77.	8,989. 13.	10. 46.	4. 80.	15. 26.	8,235.	110.	75.
IX.e	2,805.	586.	4 5/6.	5,451. 00.	2,393. 80.	7,844. 80.	9. 30.	4. 08.	13. 38.	5,086.	175.	29.
X.e	2,189.	723.	3.	11,033. 01.	5,521. 25.	16,554. 26.	15. 26.	7. 63.	22. 89.	5,400.	57.	94.
XI.e	1,600.	582.	2 3/4.	5,709. 86.	3,217. 25.	8,927. 11.	9. 81.	5. 53.	15. 34.	5,803.	64.	92.
XII.e	4,204.	2,758.	1 1/2.	20,961. 62.	9,358. 98.	30,320. 60.	7. 60.	3. 39.	10. 99.	13,686.	452.	30.
TOTAUX des secours donnés par l'entremise des bureaux de charité	26,413.	9,216.	〃	101,017. 71.	44,692. 26.	145,709. 97.	〃	〃	〃	65,293.	1,438.	〃
Nombres moyens.	〃	〃	2 8/10.	〃	〃	〃	10. 96.	4. 85.	15. 81.	〃	〃	〃
Secours directs par l'administ. des hospices et hôpit. — Secours à la sortie donnés en pain et argent avant l'envoi aux bureaux de charité		9,216.	〃	3,686. 00.	6,912. 00.	10,598. 00.	0. 40.	0. 75.	1. 15.	〃	〃	45.
				104,703. 71.	51,604. 26.	156,307. 97.	11. 36.	5. 60.	16. 96.			
Secours immédiats accordés à d'autres convalescens non secourus par les bureaux de charité	19,455.	〃	〃	〃	〃	21,556. 00.	〃	〃	〃	〃	〃	〃
Secours de voyage à	399.	〃	〃	〃	〃	4,097. 55.	〃	〃	〃	〃	〃	〃
Idem divers	〃	〃	〃	〃	〃	100. 00.	〃	〃	〃	〃	〃	〃
A l'association des dames charitables pour filles convalescentes	〃	〃	〃	〃	〃	3,999. 96.	〃	〃	〃	〃	〃	〃
TOTAL des secours.	〃	〃	〃	〃	〃	186,055. 54.	(1) 〃	〃	〃	〃	〃	〃

POPULATION TOTALE DES HÔPITAUX.

RENSEIGNEMENS relatifs à la population des hôpitaux.	CONVALESCENS sortis pendant l'année.	pour lesquels il a été transmis des billets de sortie au bureau de la fondation Monthyon.	aux 12 bureaux de charité.
Convalescens qui n'ont pas réclamé de billets de sortie.	9,694.	〃	〃
Qui n'ont point demandé de secours, ou y ont renoncé.	4,852.	8,799. (pour les deux lignes)	
Non domicil. à Paris.	3,947. (2)		〃
Pour lesquels des billets de sortie ont été transmis aux bureaux de charité	〃	26,413.	〃
Auxquels il a été accordé des secours par les bureaux de charité	9,216.	〃	9,216.
Qui n'ont réclamé aucun secours des bureaux de charité	17,197.	〃	17,197.
TOTAUX	44,906.	35,212.	26,413.
Morts dans l'année 1825	6,660.	〃	〃
Malades restant au 31 décembre 1825.	4,009.	〃	〃
Population totale des hôpitaux pendant l'année 1825	55,575.	〃	〃

(1) Le surplus des revenus de la fondation *Monthyon*, pour l'année 1825, se compose des excédans restant dans les caisses des bureaux de charité à la fin de cet exercice.

(2) Il a été donné 4,097 fr. 55 cent. pour *secours de voyage* à 399 convalescens, ce qui représente 10 fr. 27 cent. par secours moyen.

TABLEAU des Secours accordés aux convalescens, à leur sortie des Hôpitaux, sur les Fonds légués à cet effet par M. de Monthyon. (Année 1826.)

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENS.	CONVALESCENS SORTIS. NOMBRE des convalescens : pour lesquels les bureaux de charité ont reçu des billets de sortie.	secourus en vertu des billets de sortie.	RAPPORT du nombre des convalescens secourus à celui des convalescens sortis. 1 sur	SECOURS DISTRIBUÉS AUX CONVALESCENS SORTIS PAR LES BUREAUX DE CHARITÉ. MONTANT des secours accordés : en nature.	en argent.	réunis.	VALEURS MOYENNES des secours accordés : en nature.	en argent.	réunis.	POPULATION INDIGENTE. NOMBRE des indigens inscrits aux contrôles des bureaux de charité.	NOMBRE des convalescens inscrits aux contrôles des indigens.	RAPPORT des convalescens avec la population indigente. 1 sur
I.er	1,554.	380.	4,08.	5,471f 80c	1,488f 00c	6,959f 80c	14f 40c	3f 91c	18f 31c	3,113.	46.	67.
II.e	1,360.	986.	1,38.	1,832. 27.	6,158. 00.	7,990. 27.	1. 86.	6. 24.	8. 10.	3,769.	75.	50.
III.e	1,025.	453.	2,26.	3,824. 92.	1,771. 28.	5,596. 20.	8. 44.	3. 91.	12. 35.	2,650.	44.	60.
IV.e	1,651.	715.	2,30.	6,919. 08.	1,543. 45.	8,462. 53.	9. 67.	2. 16.	11. 83.	3,017.	110.	27.
V.e	1,965.	664.	2,96.	5,574. 45.	2,719. 30.	8,293. 75.	8. 40.	4. 09.	12. 49.	3,312.	95.	35.
VI.e	2,508.	919.	2,73.	8,262. 04.	2,564. 01.	10,826. 05.	8. 98.	2. 79.	11. 77.	5,948.	126.	47.
VII.e	2,543.	1,057.	2,40.	7,995. 57.	3,411. 22.	11,406. 79.	7. 57.	3. 22.	10. 79.	5,161.	155.	33.
VIII.e	2,366.	812.	2,91.	8,087. 02.	3,008. 96.	11,095. 98.	9. 96.	3. 70.	13. 66.	8,990.	147.	61.
IX.e	2,278.	971.	2,34.	9,182. 90.	4,282. 78.	13,466. 68.	9. 46.	4. 40.	13, 86.	5,250.	200.	26.
X.e	2,104.	839.	2,50.	5,831. 66.	1,945. 19.	7,776. 85.	6. 95.	2. 32.	9. 27.	6,046.	41.	147.
XI.e	1,510.	763.	1,98.	3,830. 00.	4,524. 89.	8,354. 89.	5. 02.	5. 93.	10. 95.	6,404.	78.	82.
XII.e	3,673.	2,631.	1,39.	13,927. 93.	9,197. 00.	23,124. 93.	5. 30.	3. 49.	8. 79.	12,545.	448.	28.
TOTAUX des secours donnés par l'entremise des bureaux de charité	24,537.	11,190.	″	80,740. 64.	42,614. 08.	123,354. 72.	″	″	″	66,205.	1,565.	42.
Nombres moyens.	″	″	2,19.	″	″	″	7. 21.	3. 81.	11. 02.	″	″	″
Secours directs par l'administ. des hospices et hôpit. — Secours à la sortie, à raison de 1f par convalescent ayant réclamé des secours aux bur. de charité		11,190.	″	″	11,190. 00.	11,190. 00.	″	1. 00.	1. 00.			
Secours immédiats accordés à d'autres convalescens non secourus par les bureaux de charité				80,740. 64.	53,804. 08.	134,544. 72.	7. 21.	4. 81.	12. 02.			
		17,408.	″	″	″	17,408. 00.	″	″	″	″	″	″
Secours de voyage à		433.	″	″	″	5,988. 00.	″	″	″	″	″	″
A l'association des dames charitables pour filles convalescentes		″	″	″	″	3,999. 96.	″	″	″	″	″	″
TOTAL des secours.		″	″	″	″	161,940. 68.	(1) ″	″	″	″	″	″

POPULATION TOTALE DES HÔPITAUX. RENSEIGNEMENS relatifs à la population des hôpitaux.	CONVALESCENS sortis pendant l'année.	pour lesquels il a été transmis des billets de sortie : au bureau de la fondation Monthyon.	aux 12 bureaux de charité.
Convalescens qui n'ont pas réclamé de billets de sortie.	14,416.	″	″
Non domicil. à Paris.	4,046. (2)	4,046.	″
Pour lesquels des billets de sortie ont été transmis aux bureaux de charité	″	24,537.	″
Auxquels il a été accordé des secours par les bureaux de charité	11,190.	″	11,190.
Qui n'ont réclamé aucun secours des bureaux de charité	13,247.	″	13,347.
TOTAUX...	42,999.	28,583.	24,537.
Morts dans l'année 1826	6,088.	″	″
Malades restant au 31 décembre 1826.	4,150.	″	″
Population totale des hôpitaux pendant l'année 1826....	53,237.	″	″

(1) Le surplus des revenus de la fondation *Monthyon*, pour l'exercice 1826, se compose des excédans restant dans les caisses des bureaux de charité à la fin de cet exercice.

(2) Il a été accordé 5,998 fr. pour *secours de voyage* à 433 convalescens, ce qui représente 13 fr. 82 cent. par secours moyen.

ANNÉES.	NOMBRE total DES JOURNÉES.	RESTA au 1.er jai de chacı des trois ai	ÂGE DES ALIÉNÉS entrés pendant les trois années.	CURABLES.	INCURABLES.	TOTAL GÉNÉRAL.
1822, 1823, 1824.	861,129.	764.	De 10 à 19 ans.	49.	29.	78.
			20 à 29....	183.	15.	198.
Soit pour une année moyenne, 1/6.....	287,043.	786.	30 à 39....	229.	19.	248.
			40 à 49....	208.	23.	231.
			50 à 59....	″	132.	132.
			60 à 69....	″	119.	119.
Sur 100 aliénés, pris dans la population moyenne de chaque année, on compte.........	″	68.	70 à 79....	″	76.	76.
			80 à 89....	″	7.	7.
			d'âge inconnu...	″	6.	6.
				669.	426.	1,095.

	...ORALES. ORIGINELLES ET PRIMITI... Vices d'organisation. Irritabilité excessive.	Idiotisme.	Effets de l'âge.	Excès de travail.	Amour et ...alousie.	Événemens politiques.	Chagrins.	CAUSES mixtes. Mauvais traitement dans l'éducation.	ALIÉNATION simulée.	CAUSES inconnues.	TOTAL des ALIÉNÉS dans les trois années.
	39.	82.	117.	8.	30.	11.	73.	18.	2.	77.	1,095.
Sur 1,000 aliénés on compte	35.	75.	107.	7.	28.	10.	67.	17.	2.	70.	1,000.
	.... 217.							17.	2.	70.	1,000.
	322.							17.	2.	70.	1,000.
								17.	2.	70.	1,000.

	PROFESSIONS LI... Rentiers et propriétaires.	Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, &c.	Militaires.	Artis...	Gens occupés aux travaux aratoires.	Gens de peine.	DOMESTIQUES.	Sans PROFESSION.	PROFESSION inconnue.	TOTAL des ALIÉNÉS.
Sur 1,000 aliénés on compte,	3.	91.	34.	38	60.	132.	73.	83.	10.	1,095.
	205.				55.	120.	67.	76.	9.	1,000.

ÉSUMÉ général du Mouve|nées 1822, 1823, 1824; et Rapports divers relatifs

ANNÉES.	NOMBRE des JOURNÉES.	EXIS... 1.er janv... / ...ndant ...IS ANNÉES. (...LATION)	ÂGE DES ALIÉNÉES entrées pendant les trois années.	CURABLES.	INCURABLES.	TOTAL GÉNÉRAL.
1822, 1823, 1824.	1,945,446.	1,,138.	De 10 à 19...	33.	29.	62.
			20 à 29...	230.	37.	267.
			30 à 39...	288.	36.	324.
Moyenne des trois années........	648,482.	1,,235.	40 à 49...	265.	25.	290.
			50 à 59...	〃	218.	218.
			60 à 69...	〃	146.	146.
Sur 100 aliénées on compte.......	〃	100.	70 à 79...	〃	101.	101.
			80 à 89...	〃	4.	4.
		100.		816.	596.	1,412.

	...USES MORALES.										CAUSES INCONNUES.	TOTAL des ALIÉNÉES dans les trois années.
	Hérédité.	Vices d'organisation.	Désordre des règles.	S... de ... alla...	...isère.	Religion.	Colère.	Amour contrarié.	Jalousie.	Frayeur.		
	112.	44.	27.	[illegible]	37.	30.	7.	61.	23.	29.	380.	1,412.
Sur 1,000 aliénées on compte	79.	31.	19.	[illegible]	26.	21.	5.	43.	16.	21.	269.	1,000.
	250.										269.	1,000.

	PROFESS...				GENS À GAGES.		Sans PROFESSIONS connues.	Sans PROFESSIONS.	TOTAL des ALIÉNÉES.
	Rentières et propriétaires.	Institutrices, actrices.	d'obj... de bo...	Journalières.	Portières.	Domestiques.			
	19.	15.	4...	212.	19.	210.	6.	73.	1,412.
Sur 1,000 aliénées on compte,	24.			150.	13.	149.	4.	52.	1,000.
	24.			150.	162.		4.	52.	1,000.
	218.								1,000.

ARTICLE VI.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs à l'Instruction publique à Paris.

TABLEAU des Écoles de charité, de 1819 à 1827 inclusivement, faisant connaître l'accroissement progressif du nombre des Écoles et de leur population.

ANNÉES.	NOMBRE DES ÉCOLES. SEXE		TOTAL des ÉCOLES.	NOMBRE DES ÉLEVES. SEXE		TOTAL des ÉLÈVES.	OBSERVATIONS.
	masculin.	féminin.		masculin.	féminin.		
1819	37.	36.	73.	4,769.	4,654.	9,423.	
1820	42.	46.	88.	4,875.	4,830.	9,705.	
1821	36.	34.	70.	4,829.	4,380.	9,209.	
1822	37.	39.	76.	5,137.	5,012.	10,149.	
1823	38.	41.	79.	5,318.	5,234.	10,552.	
1824	39.	42.	81.	5,479.	5,415.	10,894.	
1825	38.	41.	79.	5,502.	5,543.	11,045.	
1826	36.	41.	77.	5,502.	5,543.	11,045.	
1827	40.	40.	80.	6,535.	5,590.	12,125.	
TOTAUX.....	343.	360.	703.	47,946.	46,201.	94,147.	
Nombres moyens.	38.	40.	78.	5,237.	5,133.	10,460.	

TABLEAU de l'Instruction élémentaire dans la ville de Paris.

ANNÉE 1828.

ÉCOLES.				ÉLÈVES.			RAPPORTS avec LES NOMBRES DES ENFANS de	
ENSEIGNEMENT.	NOMBRE des instituteurs.	NOMBRE des écoles.	DÉSIGNATION des écoles.	NOMBRE DES ÉLÈVES. Sexe masculin.	NOMBRE DES ÉLÈVES. Sexe féminin.	TOTAL des deux sexes.	5 à 15 ans (118,042). 1 sur	5 à 12 ans (95,951). 1 sur
Gratuit......	22.	22.	Primaires.................	806.	946.	1,852.	"	"
	22.	22.	Soutenues par diverses fondations.................	683.	801.	1,484.	"	"
	2.	2.	Culte réformé............	71.	95.	166.	"	"
	3.	3.	—— protestant...........	65.	68.	133.	"	"
	1.	1.	—— hébraïque...........	94.	73.	167.	"	"
	158.	72.	de charité................	6,404.	5,495.	11,899.	9,08.	8,06.
	208.	122.	Écoles premier degré.......	8,123.	7,478.	15,601.	7,56.	6,15.
Non gratuit...	281.	281.	Écoles ayant titre..........	7,405.	2,576.	9,981.	11,83.	9,51.
TOTAUX...	489.	403.	TOTAUX du premier degré.	15,528.	10,054.	25,582.	4,61.	3,75.
Le tableau n.° 59 du premier recueil publié en 1821, présente, pour l'instruction élémentaire donnée gratuitement et non gratuitement à Paris, les rapports à la population de cette époque qui se trouvent indiqués ci-contre...							6,24.	4,41.

OBSERVATIONS.

Avant de procéder à la comparaison du nombre des élèves qui reçoivent à Paris l'instruction élémentaire gratuite ou non gratuite, avec la partie de la population de cette ville comprise entre 5 et 15 ans, ou même entre 5 et 12 ans, on doit faire les observations suivantes.

Parmi le grand nombre des enfans nouveaux-nés qui sortent annuellement de Paris pour aller en nourrice dans les départemens, il en est une portion considérable qui s'éteint dans les lieux qu'habitent les nourrices, et les décès de ces enfans ne figurent point dans les décès de la ville de Paris, tandis que leurs naissances entrent comme un des élémens de calcul concernant la population de cette ville. Cette circonstance produit une différence très-grande dans le nombre des décès des premiers âges de la ville de Paris, et le tableau n.° 53 de ce recueil a été composé pour en donner une idée. On y voit que le nombre des enfans de 5 à 15 ans s'élève à 147,673 dans la table de population qui a été dressée pour 1817, d'après le nombre des naissances et des décès, tandis que, par le recensement qui a été fait pour cette même année 1817, et qui est comparé à cette table, on reconnaît que le nombre des enfans de 5 à 15 ans n'était réellement que de 96,345; il suit de là que pour la partie de la population comprise entre 5 et 15 ans, ce serait à-peu-près 34,76 par 100 à déduire des nombres inscrits à la table pour arriver à ceux qu'a fait connaître le recensement.

Le tableau n.° 52 du présent recueil offre une table de population de la ville de Paris pour l'année 1806, dressée d'après le nombre des naissances et des décès de 1825. Cette table donne, pour les enfans de 5 à 12 ans, le nombre de 145,847; et, pour les enfans de 5 à 15 ans, celui de 180,930. Si l'on fait à ces nombres l'application des proportions établies par les explications qui précèdent, on trouve que le nombre des enfans de 5 à 12 ans doit être ramené à 95,951, et celui des enfans de 5 à 15 ans à 118,042.

Les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus renferment les rapports qui existent entre les nombres des élèves et cette population ainsi évaluée : ce rapport, rapproché de celui qui est exprimé au tableau n.° 59 du premier recueil de recherches statistiques publiées en 1821, fait voir qu'il y a eu, depuis cette époque, un accroissement très-marqué dans le nombre des enfans qui reçoivent à Paris l'instruction élémentaire.

TABLEAU de l'Instruction du second degré à Paris.

ANNÉE 1828.

SEXE MASCULIN.

NOMBRE des pro-fesseurs.	NOMBRE des agrégés suppléans.	DÉSIGNATION des collèges et institutions.	NOMBRE DES ÉLÈVES. Pen-sionnaires.	Externes libres.	Externes appartenant à des pensions.	TOTAL.
19.	7.	Collège royal Louis-le-Grand…	448.	110.	421.	979.
24.	5.	——— Henri IV……	380.	60.	470.	910.
21.	2.	——— Saint-Louis……	264.	131.	383.	778.
25.	5.	——— Bourbon……	〃	136.	599.	735.
18.	2.	——— Charlemagne……	〃	87.	795.	882.
21.	〃	Collège Sainte-Barbe……	314.	〃	〃	314.
13.	〃	——— Stanislas……	278.	〃	〃	278.
141.	21.	TOTAUX des 7 collèges…	1,684.	524.	2,668.	4,876.
		31 institutions……	2,372.			
		56 pensionnats……	1,951.	5,461.		
		21 *idem* (extra muros)……	1,138.			
108.		TOTAUX……	5,461.			2,793.
		A déduire les élèves qui suivent les collèges et qui figurent dans les élèves externes de ces établissemens……	〃	2,668.		
		Reste pour les élèves qui ne suivent pas les collèges……	〃	2,793.		
		Nombre total des élèves qui reçoivent l'instruction du second degré……	〃	〃		7,669.

SEXE FÉMININ.

ARRONDISSEMENS.	NOMBRE des maisons d'éducation.	NOMBRE DES ÉLÈVES. Pen-sionnaires.	Externes.	TOTAL des élèves.
I.er……	44.	967.	472.	1,439.
II.e……	11.	172.	246.	418.
III.e……	26.	131.	382.	513.
IV.e……	16.	〃	598.	598.
V.e……	22.	130.	592.	722.
VI.e……	32.	71.	847.	918.
VII.e……	33.	117.	766.	883.
VIII.e……	31.	604.	605.	1,209.
IX.e……	18.	117.	389.	506.
X.e……	29.	138.	714.	852.
XI.e……	35.	442.	861.	1,303.
XII.e……	32.	317.	562.	879.
TOTAUX.	329.	3,206.	7,034.	10,240.

En partie gratuit et en partie non gratuit............	Institut roy	
	Instit.on roy	
	École d'ind	

(1) Les élèves inscrits dans les facul

TABLEAU N.° 10C

ARTICLE VII.

RÉSULTATS DIVERS.

ÉNUMÉRATION des Parties relatives aux Résultats divers.

I.re	PARTIE.	Consommations.
II.e	PARTIE.	Mont-de-piété.
III.e	PARTIE.	Renseignemens relatifs aux dépenses annuelles des habitans de Paris.

I.re PARTIE.

CONSOMMATIONS.

25

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Consommations.

DÉSIGNATION DES livrés À LA CONSOMMA		NNÉE 1827. TITÉS ENTRÉES par terre.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
BOISSONS	Vin	931,039.	956,621.	
	Eaux-de-vie	30,091.	30,574.	
	Cidre et poiré	7,363.	7,722.	
	Bière	133,475.	133,500.	
	Vinaigre	20,042.	20,154.	
	Raisins	2,000,450.	2,000,904.	
COMESTIBLES	Bœufs	76,197.	76,197.	
	Vaches	14,145.	14,145.	
	Veaux	67,190.	67,190.	
	Moutons	367,954.	376,954.	
	Porcs et sangliers	88,470.	88,471.	
	Charcuterie	660,554.	665,538.	
	Viande à la main	2,381,406.	2,381,419.	
	Abats et issues	831 137.	831,137.	
	Fromages secs	1,466,252.	1,470,202.	
	Marée	″	4,164,678.	
	Huîtres	″	855,988.	
	Poissons d'eau douce	″	569,966.	
	Volaille et gibier	″	8,670,413.	
	Beurre	″	9,583,344.	
	Œufs	″	4,339,511.	
OBJETS DIVERS	Huile fine d'olive	6,208.	6,298.	
	Idem, autre	71,059.	72,503.	
	Sel gris et blanc	398,195.	4,031,638.	
	Cire et bougies	237,095.	239,233.	
	Suif en pain et chandelle	240,343.	491,682.	
	Orge	17,505.	74,643.	
	Houblon	74,516.	74,516.	
FOURRAGES	Foin	8,277,504.	9,176,798.	
	Paille	14,196,402.	14,240,626.	
	Avoine	1,031,103.	1,109,545.	
COMBUSTIBLES	Bois dur	96,960.	894'108.	
	Idem blanc	22,642.	171,058.	
	Fagots de toute espèce	1,335,648.	4,007,459.	
	Charbon de bois	509,189.	1,174,865.	
	Idem de terre	282,056.	938,722.	
BOIS de construction.	Chêne et bois dur	18,010.	42,514.	
		548,503.	2,426,667.	
	Sapin et bois blanc	2,590.	4,130.	
		1,411,820.	3,652,079.	
	Lattes	123,177.	215,124.	
BATEAUX et bois de déchirage.	Bateaux	″	212.	
		″	3,657.	
	Bois de déchirage	801.	18,309.	
		12,359.	16,224.	
MATÉRIAUX	Chaux	54,384.	60,392.	
	Plâtre	2,365,298.	2,365,298.	
	Moellons bruts et piqués	124,578.	138,744.	
	Pierre de taille de toute es	53,279.	71,183.	
	Marbres et granits	1,316.	1,595.	
	Ardoises	1,566,701.	6,433,747.	
		163,188.	224,694.	
	Briques	4,300,664.	6,009,259.	
	Tuiles	524,403.	4,548,757.	
	Mottes de terre glaise	670,105.	670,105.	
	Carreaux de terre cuite	5,988,261.	7.228,285.	
	Argile et sable gras	4,911.	4,911.	

(1) *Voyez* le tableau 112 du présent Recueil, où se trouvent les introductions de denrées de 1826 considérées sous le rapport des diverses inductions que l'on peut en tirer.

ÉTAT général des Quantitésndant l'année 1826, avec le Produit brut de la Vente.

MOIS.	Agneaux.	Pigeons.	Perdrix.	Poulets.	Pluviers, pilets, rouges, sarcelles, vaneaux.	PRODUIT BRUT de la vente en gros.	OBSERVATIONS.
Janvier	321.	1(9,066.	26,150.	128,567.	6,729.	1,145,998f 53c	La volaille a été généralement vendue moins cher cette année que l'année précédente, quoique la couvée des poulets n'ait pas réussi, à cause des froids qui se sont fait sentir dans les 15 premiers jours de mai, et que le desséchement des marais ait empêché d'élever autant de jeunes canards qu'à l'ordinaire. On attribue cette diminution dans le prix à ce que la beauté de la saison a engagé les habitans de Paris à aller plutôt à la campagne et à y rester plus tard, ce qui a forcé les nourrisseurs de volaille à faire le sacrifice d'une partie de leurs bénéfices.
Février	1,298.	11,886.	20,315.	126,446.	3,334.	866,105. 62.	
Mars	3,105.	35,838.	7,319.	139,352.	6,048.	669,934. 11.	
Avril	3,263.	73,509.	2,470.	109,717.	1,935.	581,003. 68.	
Mai	2,990.	66,371.	2,127.	98,237.	8.	541,637. 18.	
Juin	″	69,036.	928.	124,229.	1.	494,838. 26.	
Juillet	″	46,025.	738.	145,367.	″	543,641. 94.	
Août	″	59,927.	4,403.	135,959.	1.	546,784. 54.	
Septembre	″	26,787.	10,102.	157,089.	46.	663,218. 76.	
Octobre	″	2057,462.	17,198.	149,761.	389.	895,236. 94.	
Novembre	″	25.17,712.	28,809.	152,728.	906.	1,048,760. 99.	
Décembre	109.	11:12,485.	31,245.	158,928.	1,363.	1,182,443. 25.	
TOTAUX	11,086.	7486,104.	151,904.	1,626,380.	20,760.	9,179,603. 80.	
L'état général de 1825 présentait	10,108.	40080,319.	147,833.	1,687,017.	18,967.	9,442,361. 15.	
DIFFÉRENCE en plus	178.	338 ″	4,071.	″	1,793.	″	
DIFFÉRENCE en moins	″	94,215.	″	60,637.	″	262,757. 35.	

TABLEAU N.° 102.

BUREAUX de PERCEPTION.	NRÉES.						
	VINS en cercles.	VINAUX en bou	BOIS de construction.	DÉCHIRAGE de bateaux.	OBJETS divers.	RAISINS.	TOTAUX des articles par barrière.
	art.	art.	art.	art.	art.	art.	art.
Barrière de Passy.......	1,731.	945.	1,881.	98.	789.	552.	22,325.
de Longchamp..	″	18.	139.	102.	68.	436.	2,757.
de Neuilly.....	″	1″	14.	″	26.	2,149.	5,184.
du Roule......	2,451.	458.	1,709.	″	287.	6,966.	56,606.
de Monceaux...	54.	62.	772.	″	257.	564.	13,750.
de Clichy.....	312.	221.	784.	″	186.	359.	26,520.
des Martyrs....	50.	146.	240.	″	97.	50.	25,675.
de Rochechouart	92.	252.	609.	″	126.	209.	34,793.
de Saint-Denis..	2,345.	1,807.	2,019.	″	708.	1,708.	44,484.
de la Villette...	1,920.	1,231.	2,456.	12.	771.	110.	46,571.
de Pantin......	966.	1,501.	627.	″	455.	438.	66,092.
du Combat....	51.	80.	1,653.	″	61.	49.	38,074.
de Belleville....	252.	315.	809.	″	95.	2,647.	13,837.
de Ménilmontant	81.	137.	476.	″	71.	455.	10,642.
de Charonne...	108.	141.	315.	″	298.	4,536.	15,938.
de Montreuil...	65.	159.	445.	″	98.	12,998.	28,485.
de Vincennes...	425.	252.	1,542.	162.	274.	5,257.	35,680.
de Charenton..	9,203.	1,8[illegible]7.	1,610.	″	1,444.	4,051.	61,293.
de Bercy......	38,681.	1,0[illegible]8.	3,613.	15.	84.	35.	50,968.
de la Râpée....	″	7[illegible]	″	″	″	″	842.
de la Gare.....	″	78.	3,589.	120.	57.	17.	13,234.
d'Italie........	1,476.	679.	946.	2.	1,504.	67.	53,917.
de la Santé....	2.	30.	171.	17.	142.	4.	23,416.
d'Enfer.......	3,236.	950.	1,156.	″	1,103.	215.	57,517.
du Maine......	404.	277.	592.	″	388.	22.	38,164.
de Vaugirard...	63.	81.	281.	″	146.	32.	26,611.
de Sèvres......	378.	163.	649.	″	80.	19.	12,015.
de l'École milit.	18.	112.	362.	″	151.	23.	21,682.
Bureau de l'entrepôt...	78,107.	69	″	″	″	″	88,578.
Bureau annexe........	14,067.	″	″	″	″	″	14,067.
Ports d'amont.......	144.	149.	2,875.	1,447.	521.	78.	13,243.
Ports d'aval.........	3,300.	129.	621.	2,856.	118.	″	10,259.
Bureau des messageries.	1,773.	3,92[illegible]	18.	″	1,691.	″	37,302.
TOTAUX....	161,755.	18,853.	31,973.	4,732.	12,106.	40,246.	1,010,519.

RELEVÉ des différens Prix du Pain blanc, de 2 kilog. [illegible] *pendant les années 1825,*
1826 et 1828, établi d'après les Ordonnances de police.

TABLEAU N.° 104.

PRIX DU PAIN BLANC de 2 kilogrammes.	NOMBRE DE JOURS pour lesquels LE PRIX DU PAIN BLANC (2 kilog.) a été le même. 1825.	1826.	1827.	Pour les trois années.	RAPPORT du nombre DE JOURS au prix. Su 100 jours on en compte
0,55c	43.	"	"	43.	3,9.
0,57. 50.	215.	196.	"	411.	37,5.
0,60.	46.	138.	197.	381.	34,8.
0,61. 50.	15.	31.	"	46.	4,2.
0,62. 50.	"	"	61.	61.	5,6.
0,65.	15.	"	30.	45.	4.
0,67. 50.	15.	"	"	15.	1,4.
0,70.	16.	"	"	16.	1,5.
0,72. 50.	"	"	16.	16.	1,5.
0,77. 50.	"	"	15.	15.	1,4.
0,80.	"	"	15.	15.	1,4.
0,82. 50.	"	"	31.	31.	2,8.
TOTAL des jours...	365.	365.	365.	1,095.	100.
PRIX moyen des 2 kil. de pain blanc.....	58c 95.	58c 78.	61c 54.	59c 75.	Le prix probable est au-dessous de 0,60c

OBSERVATIONS.

A dater du 1.er du mois de juillet 1823, le pain a été taxé tous les 15 jours par une ordonnance de police. Cette taxation est établie d'après le cours du blé et de la farine, constaté par les mercuriales des marchés qui ont lieu entre l'époque de chaque ordonnance.

Pour établir, d'après ce cours, le prix du pain, on calcule, relativement au blé, sur un produit en farine blanche égal à 73,25 %, et en ce qui concerne la farine, sur le produit de 102 pains, ou 204 kilog. de pain blanc, par sac de farine de 157 hect. 5, ce qui, pour la fabrication, offre en pain environ 1,29 du poids de la farine employée.

Des calculs plus favorables aux intérêts des boulangers tendent à faire remonter ce dernier rapport jusqu'à 1,34, non compris 6,75 %, différence en plus du produit du blé réduit en farine, lorsque l'on emploie un mode particulier de mouture désigné communément sous le nom de *mouture anglaise*.

de la Banlieue et des Départemens environnans.

Tableau N.° 105.

Année 1825.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
Bœufs	Paris	83,071.	309f 04c	25,672,266f 50	"	25,672,266f 50	1f 36c	0f 90c	0f 76c	1f 00c 6.
	Banlieue	20,440.	262. 81.	5,371,833. 99	37,516,249f 48	"				
	Forains	25,064.	258. 22.	6,472,098. 99	"	"				
	Totaux	128,575.	291. 71.	37,516,249. 48						
Vaches	Paris	14,562.	168. 39.	2,452,045. 00	"	2,452,045. 00	0. 91.	0. 74.	0. 58.	0. 74.
	Banlieue	367.	166. 51.	61,110. 50	2,581,174. 50	"				
	Forains	624.	110. 61.	68,019. 00	"	"				
	Totaux	15,553.	165. 96.	2,581,174. 50						
Veaux	Paris	79,359.	80. 38.	6,378,774. 80	"	6,378,774. 80	1. 35.	1. 13.	0. 91.	1. 12. 6.
	Banlieue	22,717.	54. 23.	1,231,997. 75	7,825,399. 05	"				
	Forains	3,523.	60. 92.	214,626. 50	"	"				
	Totaux	105,599.	74. 10.	7,825,399. 05						
Moutons	Paris	424,361.	21. 22.	9,007,656. 25	"	9,007,656. 25	1. 06.	0. 91.	0. 75.	0. 90. 6.
	Banlieue	92,993.	16. 24.	1,530,518. 23	11,836,726. 93	"				
	Forains	87,500.	14. 84.	1,298,552. 45	"	"				
	Totaux	604,854.	19. 57.	11,836,726. 93						
				Valeur générale des achats	59,759,549. 96	43,510,742. 55				

Année 1826.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
Bœufs	Paris	81,251.	314f 02c	25,514,[illegible]78f 00	〃	25,514,678f 00				
	Banlieue	20,700.	271. 12.	5,612,164. 00	38,300,328f 50	〃	1f 07c	0f 93c	0f 80c	0f 93c
	Forains	27,093.	264. 77.	7,173,456. 50	〃	〃				
	Totaux	129,044.	296. 80.	38,3[illegible],328. 50						
Vaches	Paris	13,368.	167. 82.	2,243,4[illegible]. 50	〃	2,243,488. 50				
	Banlieue	317.	150. 11.	5[illegible],584. 00	2,363,708. 00	〃	0. 94.	0. 79.	0. 63.	0. 78. 6.
	Forains	585.	107. 34.	62,635. 50	〃	〃				
	Totaux	14,270.	165. 64.	2,363,708. 00						
Veaux	Paris	74,533.	82. 49.	6,148,563. 10	〃	6,148,563. 10				
	Banlieue	22,737.	54. 35.	1,326,655. 20	7,672,293. 30	〃	1. 38.	1. 15.	0. 93.	1. 15. 3.
	Forains	3,110.	63. 37.	197,075. 00	〃	〃				
	Totaux	100,380.	76. 46.	7,672,293. 30						
Moutons	Paris	402,717.	22. 73.	9,153,499. 00	〃	9,153,499. 00				
	Banlieue	90,484.	17. 99.	1,627,879. 25	12,188,888. 20	〃	1. 17.	0. 99.	0. 83.	0. 99. 6.
	Forains	86,316.	16. 31.	1,407,509. 95	〃	〃				
	Totaux	579,517.	21. 03.	12,188,888. 20						
				Valeur générale des achats	60,525,218. 00	43,060,228. 60				

ÉTAT et Prix moyen des Bestiaux vendus, sur les Marchés de Poissy, Sceaux et Paris, aux Bouchers de Paris, de la Banlieue et des Départemens environnans.

ANNÉE 1827.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX. DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
BŒUFS	Paris	76,295.	322f 68c	24,619,110f 00	〃	24,619,110f 00	1f 09c	0f 97c	0f 85c	0f 97c
	Banlieue	19,465.	276. 84.	5,388,807. 00	37,100,269f 50	〃				
	Forains	26,177.	270. 94.	7,092,352. 50	〃	〃				
	TOTAUX	121,937.	304. 24.	37,100,269. 50						
VACHES	Paris	11,648.	209. 69.	2,442,522. 50	〃	2,442,522. 50	0. 98.	0. 84.	0. 70.	0. 84.
	Banlieue	396.	172. 42.	68,277. 50	2,568,676. 00	〃				
	Forains	466.	124. 19.	57,876. 00	〃	〃				
	TOTAUX	12,510.	205. 33.	2,568,676. 00						
VEAUX	Paris	67,217.	84. 29.	5,666,269. 55	〃	5,666,269. 55	1. 40.	1. 19.	0. 98.	1. 19.
	Banlieue	24,320.	60. 25.	1,465,437. 25	7,338,544. 80	〃				
	Forains	3,243.	63. 78.	206,838 00	〃	〃				
	TOTAUX	94,780.	77. 42.	7,338,544. 80						
MOUTONS	Paris	378,689.	23. 20.	8,775,699. 50	〃	8,775,699. 50	1. 17.	1. 02.	0. 87.	1. 02.
	Banlieue	87,264.	17. 94.	1,566,226. 10	11,634,492. 70	〃				
	Forains	83,243.	15. 52.	1,292,567. 10	〃	〃				
	TOTAUX	549,196.	21. 18.	11,634,492. 70						
				VALEUR GÉNÉRALE des achats....	58,641,983. 00	41,503,601. 55				

TABLEAU récapitulatif, ont été fondus, des Tripées qui en sont sorties, en 1827 inclusivement.

ANNÉES.	NOMBRE (1) des BŒUFS.	VACHES.	VEAU	RIX ICATION pour paration les t pieds eaux.	TOTAL GÉNÉRAL des produits.	OBSERVATIONS.
1819.	70,889.	6,179.	67,23	″	897,324f 40c	
1820.	71,889.	6,783.	67,38	″	898,168. 86.	
1821.	73,436.	7,169.	69,74	″	932,035. 87.	
1822.	75,996.	8,682.	77,55.	″	1,006,731. 50.	
1823.	76,048.	10,272.	73,88	″	1,024,529. 74.	
1824.	79,638.	10,765,	76,44	325f	1,095,052. 72.	
1825.	82,825.	12,750.	79,29	800.	1,159,940. 18.	
1826.	81,435.	13,349.	74,147	800.	1,123,828. 25.	
1827.	76,193.	13,889.	66,77	1,400.	1,054,409. 39.	

OBSERVATIONS.

(1) On peut remarquer quelques légères différences entre les nombres de bestiaux introduits dans les abattoirs et ceux qui figurent dans les états fournis par les comptes de l'octroi. Ces différences ont eu lieu par les causes suivantes :

1.° Quelques bœufs, morts naturellement avant leur arrivée à l'abattoir, n'y sont point comptés ;

2.° Des vaches laitières sont introduites à Paris et conduites chez les nourrisseurs pour y être nourries, et ne figurent en rien dans les comptes des abattoirs ;

3.° Quelques veaux sont tués *par nécessité* et conduits directement dans les étaux des bouchers ;

4.° Quelques moutons sont, pour la même cause, conduits directement chez les bouchers, et d'autres sont vendus comme agneaux au marché de la volaille.

(2) La différence qui existe entre le nombre des bestiaux abattus et celui des tripées portées au compte, résulte, d'abord des exportations qui en ont été faites *extra muros*, et ensuite de la déduction autorisée de 5 p. % pour pertes et avaries.

(3) A dater du 1.er juillet 1825, les pieds de bœufs ou de vaches, provenant de bestiaux abattus hors Paris, paient à l'entrée le même droit que les huiles autres que celles d'olive, à raison d'un litre d'huile pour 12 pieds.

TABLEAU N.° 104.

RELEVE des differens Prix au Pain blanc, [illegible] pendant les années 1825, 1826 et 1828, établi d'après les Ordonnances de police.

PRIX DU PAIN BLANC de 2 kilogrammes.	NOMBRE DE JOURS pour lesquels LE PRIX DU PAIN BLANC (2 kilog.) a été le même. 1825.	1826.	1827.	Pour les trois années.	RAPPORT du nombre DE JOURS au prix. Su 100 jours on en compte
0,55^{c}	43.	″	″	43.	3,9.
0,57. 50.	215.	196.	″	411.	37,5.
0,60.	46.	138.	197.	381.	34,8.
0,61. 50.	15.	31.	″	46.	4,2.
0,62. 50.	″	″	61.	61.	5,6.
0,65.	15.	″	30.	45.	4.
0,67. 50.	15.	″	″	15.	1,4.
0,70.	16.	″	″	16.	1,5.
0,72. 50.	″	″	16.	16.	1,5.
0,77. 50.	″	″	15.	15.	1,4.
0,80.	″	″	15.	15.	1,4.
0,82. 50.	″	″	31.	31.	2,8.
TOTAL des jours...	365.	365.	365.	1,095.	100.
PRIX moyen des 2 kil. de pain blanc......	58^{c} 95.	58^{c} 78.	61^{c} 54.	59^{c} 75.	Le prix probable est au-dessous de 0,60^{c}

OBSERVATIONS.

A dater du 1.er du mois de juillet 1823, le pain a été taxé tous les 15 jours par une ordonnance de police. Cette taxation est établie d'après le cours du blé et de la farine, constaté par les mercuriales des marchés qui ont lieu entre l'époque de chaque ordonnance.

Pour établir, d'après ce cours, le prix du pain, on calcule, relativement au blé, sur un produit en farine blanche égal à 73,25 %, et en ce qui concerne la farine, sur le produit de 102 pains, ou 204 kilog. de pain blanc, par sac de farine de 157 hect. 5, ce qui, pour la fabrication, offre en pain environ 1,29 du poids de la farine employée.

Des calculs plus favorables aux intérêts des boulangers tendent à faire remonter ce dernier rapport jusqu'à 1,34, non compris 6,75 %, différence en plus du produit du blé réduit en farine, lorsque l'on emploie un mode particulier de mouture désigné communément sous le nom de *mouture anglaise*.

TABLEAU N.° 105.

ÉTAT et Prix moyen des Bestiaux vendus, sur les Marchés de Poissy. Sceaux et Paris, aux Bouchers de Paris, de la Banlieue et des Départemens environnans.

ANNÉE 1825.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
BŒUFS	Paris	83,071.	309f 04c	25,672,266f 50	〃	25,672,266f 50	1f 36c	0f 90c	0f 76c	1f 00c 6.
	Banlieue	20,440.	262. 81.	5,371,833. 99	37,516,249f 48	〃				
	Forains	25,064.	258. 22.	6,472,098. 99	〃	〃				
	TOTAUX	128,575.	291. 71.	37,516,249. 48						
VACHES	Paris	14,562.	168. 39.	2,452,045. 00	〃	2,452,045. 00	0. 91.	0. 74.	0. 58.	0. 74.
	Banlieue	367.	166. 51.	61,110. 50	2,581,174. 50	〃				
	Forains	624.	110. 61.	68,019. 00	〃	〃				
	TOTAUX	15,553.	165. 96.	2,581,174. 50						
VEAUX	Paris	79,359.	80. 38.	6,378,774. 80	〃	6,378,774. 80	1. 35.	1. 13.	0. 91.	1. 12. 6.
	Banlieue	22,717.	54. 23.	1,231,997. 75	7,825,399. 05	〃				
	Forains	3,523.	60. 92.	214,626. 50	〃	〃				
	TOTAUX	105,599.	74. 10.	7,825,399. 05						
MOUTONS	Paris	424,361.	21. 22.	9,007,656. 25	〃	9,007,656. 25	1. 06.	0. 91.	0. 75.	0. 90. 6.
	Banlieue	92,993.	16. 24.	1,530,518. 23	11,836,726. 93	〃				
	Forains	87,500.	14. 84.	1,298,552. 45	〃	〃				
	TOTAUX	604,854.	19. 57.	11,836,726. 93						
				VALEUR GÉNÉRALE des achats	59,759,549. 96	43,510,742. 55				

Tableau N.° 106.

Année 1826.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
Bœufs	Paris	81,251.	314f 02c	25,514,678f 00	〃	25,514,678f 00	1f 07c	0f 93c	0f 80c	0f 93c
	Banlieue	20,700.	271. 12.	5,612,194. 00	38,300,328f 50	〃				
	Forains	27,093.	264. 77.	7,173,456. 50	〃	〃				
	Totaux	129,044.	296. 80.	38,300,328. 50						
Vaches	Paris	13,368.	167. 82.	2,243,488. 50	〃	2,243,488. 50	0. 94.	0. 79.	0. 63.	0. 78. 6.
	Banlieue	317.	150. 11.	57,584. 00	2,363,708. 00	〃				
	Forains	585.	107. 34.	62,635. 50	〃	〃				
	Totaux	14,270.	165. 64.	2,363,708. 00						
Veaux	Paris	74,533.	82. 49.	6,148,563. 10	〃	6,148,563. 10	1. 38.	1. 15.	0. 93.	1. 15. 3.
	Banlieue	22,737.	54. 35.	1,326,655. 20	7,672,293. 30	〃				
	Forains	3,110.	63. 37.	197,075. 00	〃	〃				
	Totaux	100,380.	76. 46.	7,672,293. 30						
Moutons	Paris	402,717.	22. 73.	9,153,499. 00	〃	9,153,499. 00	1. 17.	0. 99.	0. 83.	0. 99. 6.
	Banlieue	90,484.	17. 99.	1,627,879. 25	12,188,888. 20	〃				
	Forains	86,316.	16. 31.	1,407,509. 95	〃	〃				
	Totaux	579,517.	21. 03.	12,188,888. 20						
				Valeur générale des achats	60,525,218. 00	43,060,228. 60				

ÉTAT et Prix moyen des Bestiaux vendus, sur les Marchés de Poissy, Sceaux et Paris, aux Bouchers de Paris, de la Banlieue et des Départemens environnans.

ANNÉE 1827.

NATURE des BESTIAUX.	DESTINATION des BESTIAUX.	NOMBRE.	PRIX moyen PAR TÊTE.	VALEUR.	TOTAUX. DES VENTES sur les marchés.	MONTANT DES ACHATS pour la ville de Paris.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE pour chaque qualité. 1.re qualité.	2.e qualité.	3.e qualité.	PRIX MOYEN des 3 qualités.
BŒUFS	Paris	76,295.	322f 68c	24,619,110f 00	〃	24,619,110f 00	1f 09c	of 97c	of 85c	of 97c
	Banlieue	19,465.	276. 84.	5,388,807. 00	37,100,269f 50	〃				
	Forains	26,177.	270. 94.	7,092,352. 50	〃	〃				
	TOTAUX	121,937.	304. 24.	37,100,269. 50						
VACHES	Paris	11,648.	209. 69.	2,442,522. 50	〃	2,442,522. 50	o. 98.	o. 84.	o. 70.	o. 84.
	Banlieue	396.	172. 42.	68,277. 50	2,568,676. 00	〃				
	Forains	466.	124. 19.	57,876. 00	〃	〃				
	TOTAUX	12,510.	205. 33.	2,568,676. 00						
VEAUX	Paris	67,217.	84. 29.	5,666,269. 55	〃	5,666,269. 55	1. 40.	1. 19.	o. 98.	1. 19.
	Banlieue	24,320.	60. 25.	1,465,437. 25	7,338,544. 80	〃				
	Forains	3,243.	63. 78.	206,838 00	〃	〃				
	TOTAUX	94,780.	77. 42.	7,338,544. 80						
MOUTONS	Paris	378,689.	23. 20.	8,775,699. 50	〃	8,775,699. 50	1. 17.	1. 02.	o. 87.	1. 02.
	Banlieue	87,264.	17. 94.	1,566,226. 10	11,634,492. 70	〃				
	Forains	83,243.	15. 52.	1,292,567. 10	〃	〃				
	TOTAUX	549,196.	21. 18.	11,634,492. 70						
				VALEUR GÉNÉRALE des achats	58,641,983. 00	41,503,601. 55				

TABLEAU récapitulatif, ont été fondus, des Tripées qui en sont sorties,
e'en 1827 inclusivement.

ANNÉES.	NOMBRE (1) des			RIX CATION our paration es t pieds eaux.	TOTAL GÉNÉRAL des produits.	*OBSERVATIONS.*
	BŒUFS.	VACHES.	VEAU			
1819.	70,889.	6,179.	67,23	″	897,324f 40c	(1) On peut remarquer quelques légères différences entre les nombres de bestiaux introduits dans les abattoirs et ceux qui figurent dans les états fournis par les comptes de l'octroi. Ces différences ont eu lieu par les causes suivantes :
1820.	71,889.	6,783.	67,38	″	898,168. 86.	1.° Quelques bœufs, morts naturellement avant leur arrivée à l'abattoir, n'y sont point comptés;
1821.	73,436.	7,169.	69,74	″	932,035. 87.	2.° Des vaches laitières sont introduites à Paris et conduites chez les nourrisseurs pour y être nourries, et ne figurent en rien dans les comptes des abattoirs; 3.° Quelques veaux sont tués *par nécessité* et conduits directement dans les étaux des bouchers;
1822.	75,996.	8,682.	77,55	″	1,006,731. 50.	4.° Quelques moutons sont, pour la même cause, conduits directement chez les bouchers, et d'autres sont vendus comme agneaux au marché de la volaille.
1823.	76,048.	10,272.	73,88	″	1,024,529. 74.	(2) La différence qui existe entre le nombre des bestiaux abattus et celui des tripées portées au compte, résulte, d'abord des exportations qui en ont été faites *extra muros*, et ensuite de la déduction autorisée de 5 p. % pour pertes et avaries.
1824.	79,638.	10,765,	76,44	325f	1,095,052. 72.	(3) A dater du 1.er juillet 1825, les pieds de bœufs ou de vaches, provenant de bestiaux abattus hors Paris, paient à l'entrée le même droit que les huiles autres que celles d'olive, à raison d'un litre d'huile pour 12 pieds.
1825.	82,825.	12,750.	79,293	800.	1,159,940. 18.	
1826.	81,435.	13,349.	74,147	800.	1,123,828. 25.	
1827.	76,193.	13,889.	66,77	1,400.	1,054,409. 39.	

II.e PARTIE.

MONT-DE-PIÉTÉ.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au Mont-de-piété.

TABLEAU comparatif des Engagemens qui ont eu lieu dans les diverses Divisions
et compris

ITIONS.

s prêts à effectuer
:té est fixé à 3 fr.:
e somme, l'éta-
ndéfiniment tout
t les nantissemens
ités et qui peuvent
-dépôts.
uer que le grand
de peu de valeur
baisser le terme
es les divisions,
a 1.re; puisque la
sède une immense
de la plus petite
ar est aujourd'hui
fectée par le peu
employée dans la
et par la perfec-
apportée dans les

de la moyenne,
divisions, semble
er que les secours
r la grande par-
moins fortunée.

19. 03.	TOTAL......	

RESTANT en ma

TERME MOYEN DE 9 AN

ENGAGEMENS.		
ARTICLES.	SOMMES.	VA
1,128,908.	19,295,983f	

TABLEAU N.° 109.

TABLEAU comparatif des Engagemens qui ont eu lieu dans les diverses Divisions du Mont-de-piété, pendant dix années, à partir de 1817 jusques et compris l'année 1826.

NUMÉROS DES CLASSES.	INDICATION DES OBJETS de nantissement qui sont réunis spécialement dans les diverses divisions.	NUMÉROS des divisions. (1).	ENGAGEMENS. ARTICLES.	ENGAGEMENS. SOMMES.	VALEUR moyenne d'un article engagé.	RAPPORT des engagemens de chaque classe à la somme totale des engagemens dans les 9 divisions, pendant les 10 ans.	OBSERVATIONS.
1.re	Les 1.re, 2.e et 8.e divisions reçoivent les diamans, pierres fines, bijoux, argenterie et autres objets précieux.	1.	1,209,509.	57,561,434f	47f 59c		Le *minimum* des prêts à effectuer par le Mont-de-piété est fixé à 3 fr.: au-dessus de cette somme, l'établissement prête indéfiniment tout ce que comportent les nantissemens qui lui sont présentés et qui peuvent être reçus dans ses dépôts. Il est à remarquer que le grand nombre de prêts de peu de valeur concourt à en abaisser le terme moyen dans toutes les divisions, sans en excepter la 1.re; puisque la classe ouvrière possède une immense quantité de bijoux de la plus petite valeur. Cette valeur est aujourd'hui singulièrement affectée par le peu de matière qui est employée dans la menue bijouterie et par la perfection dispendieuse apportée dans les façons. L'abaissement de la moyenne, dans les diverses divisions, semble propre à démontrer que les secours sont donnés, pour la grande partie, à la classe la moins fortunée.
		2.	1,055,103.	40,156,452.	38. 05.		
		8.	949,517.	32,780,510.	34. 52.		
		TOTAUX.	3,214,129.	130,498,396.	40. 60.	0,669.	
2.e	Les 3.e, 5.e et 9.e divisions reçoivent les bronzes, pendules, glaces, instrumens, meubles, objets de curiosité, schals, dentelles, linge, hardes et marchandises sous la dénomination d'aunage.	3.	1,191,549.	11,412,035.	9. 57.		
		5.	1,370,182.	12,147,566.	8. 86.		
		9.	1,300,750.	12,364,878.	9. 51.		
		TOTAUX.	3,862,481.	35,924,479.	9. 30.	0,184.	
3.e	Les 4.e 6.e et 7.e divisions reçoivent les hardes et généralement les objets de petite valeur.	4.	1,404,300.	9,863,151.	7. 00.		
		6.	1,367,327.	9,281,114.	6. 78.		
		7.	1,370,116.	9,418,548.	6. 87.		
		TOTAUX.	4,141,743.	28,562,813.	6. 89.	0,147.	
	TOTAUX des 9 divisions pour les 10 années............		11,218,353.	194,985,688.	17. 38.	1,000.	
	Lavoir des laines. } Laines brutes..............		255.	830,761.	3,257. 88.	"	
	TOTAL GÉNÉRAL des prêts sur nantissemens dans les 10 années.....		11,218,608.	195,816,449.	17. 45.	"	
	Moyenne des 10 années pour les 9 divisions seulement..................		1,121,835.	19,498,568.	17. 38.	"	

(1) Le chef-lieu comprend les 7 premières divisions; la succursale est formée des 8.e et 9.e divisions.

TABLEAU N.° 110.

Relevé des Engagemens et Dégagemens d'Effets qui ont eu lieu au Mont-de-piété en 1826, dressé par Mois et par Jour de la semaine, à l'effet de faire connaître l'influence des Saisons et des Jours de la Semaine sur les Engagemens et Dégagemens.

DÉSIGNATION DES MOIS et des jours.		ENGAGEMENS.			DÉGAGEMENS.		
MOIS.		ARRTICLES.	SOMMES.	RAPPORT des engagemens de chaque mois, ou jour de la semaine, à la somme totale des engagemens.	ARTICLES.	SOMMES.	RAPPORT des dégagemens de chaque mois, ou jour de la semaine, à la somme totale des dégagemens.
Janvier		98,639.	2,186,649f	0,089.	77,245.	1,603,557f	0,074.
Février		92,928.	1,900,571.	0,078.	77,369.	1,501,112.	0,070.
Mars		101,575.	2,112,115.	0,086.	103,473.	1,887,332.	0,088.
Avril		97,062.	2,131,180.	0,087.	95,166.	1,744,781.	0,081.
Mai		103,948.	2,201,226.	0,090.	106,748.	1,973,854.	0,090.
Juin		106,469.	1,972,898.	0,080.	99,099.	1,775,856.	0,080.
Juillet		104,351.	2,208,825.	0,090.	91,031.	1,743,549.	0,081.
Août		100,252.	2,104,954.	0,086.	92,459.	1,846,828.	0,086.
Septembre		102,664.	1,957,852.	0,080.	96,836.	1,780,332.	0,082.
Octobre		99,847.	2,117,140.	0,086.	95,289.	1,930,307.	0,090.
Novembre		97,554.	1,929,449.	0,079.	86,052.	1,859,942.	0,086.
Décembre		94,815.	1,698,298.	0,069.	103,454.	1,957,987.	0,091.
TOTAUX		1,200,104.	24,521,157.	1,000.	1,124,221.	21,569,437.	1,000.
JOURS de la semaine.	NOMBRE de jours.						
Lundi	51.	213,158.	4,377,717.	0,18.	172,612.	3,394,277.	0,16.
Mardi	51.	201,225.	4,173,732.	0,17.	176,573.	3,650,834.	0,17.
Mercredi	50.	192,095.	3,953,679.	0,16.	158,527.	3,255,641.	0,15.
Jeudi	51.	199,881.	3,990,419.	0,16.	156,420.	3,285,126.	0,15.
Vendredi	52.	201,560.	3,994,499.	0,16.	173,126.	3,379,459.	0,15.
Samedi	50.	192,185.	4,031,111.	0,17.	286,963.	4,604,100.	0,22.
TOTAUX	(1) 305.	1,200,104.	24,521,157.	1,00.	1,124,221.	21,569,437.	1,00.

(1) Sur les 365 jours de l'année 1826, il y a eu 305 jours de travail, 53 dimanches et 7 jours de semaine fériés. En général, les jours qui offrent le plus d'engagemens se rapprochent ou des fins de mois, ou des échéances de termes de location. Enfin, le samedi, veille du jour de l'an, on remarque que les dégagemens ont été à-peu-près équivalens au double de ceux d'un samedi pris moyennement dans tout le reste de l'année.

III.e PARTIE.

RENSEIGNEMENS RELATIFS AUX DÉPENSES ANNUELLES DES HABITANS DE LA VILLE DE PARIS.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Dépenses annuelles des Habitans de Paris.

Vi

M

Autr

Poisso

B

de cons

par cl

Objets div

R.

Vente en gr
sur les march

Évaluation..... Pain.................
Eau..................

Perception applicable à toutes les ventes où l'on fait usage de mesures......... Poids publics..........

TOTAUX.

TABLEAU N.° 112.

ECHERCHES concernant les Dépenses générales annuelles communes aux divers Habitans de la ville de Paris, relevées d'après les États et Comptes de l'année 1826.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES DE DÉPENSE.	MONTANT TOTAL de la dépense évaluée pour toute la population (875,000 habitans).	DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE répartie par tête d'habitans, basée sur pièces authentiques.	évaluée d'après renseignemens.	TOTALE.
Enregistrement, domaines, timbre, hypothèques	24,685,423f	28f 21c	"	28f 21c
Contributions indirectes	24,785,173.	28. 32.	"	28. 32.
——— directes	23,778,961.	27. 17.	"	27. 17.
Poste aux lettres	5,839,693.	6. 68.	"	6. 68.
Loteries	8,287,012.	9. 47.	"	9. 47.
Douanes (*sel non compris*)	449,196.	0. 51.	"	0. 51.
Jeux autorisés, perte des joueurs (1)	11,000,000.	"	12f 57c	12. 57.
Frais de justice criminelle	250,000.	0. 29.	"	0. 29.
—— d'escorte	82,000.	0. 09.	"	0. 09.
Vérification des poids et mesures	275,691.	0. 32.	"	0. 32.
Droit du sceau	200,000.	0. 23.	"	0. 23.
Portion de l'intérêt des cautionnemens	800,000.	"	0. 92.	0. 92.
Retenue sur traitemens { d'employés civils	2,400,000.	2. 74.	"	2. 74.
Retenue sur traitemens { *idem* militaires, pour dotation d'invalides, 1/10.e	286,000.	"	0. 33.	0. 33.
Retenue sur traitemens { *idem* de la marine, 1/10.e	120,000.	"	0. 14.	0. 14.
Remplacement de recrues, 109 remplaçans à 2,000 francs	218,000.	0. 26.	"	0. 26.
Brevets d'invention	220,000.	0. 25.	"	0. 25.
Pompes funèbres et produits des chaises payés aux fabriques	1,000,000.	1. 12.	"	1. 12.
Frais d'inhumation	1,000,000.	1. 12.	"	1. 12.
Portion des frais universitaires	800,000.	"	0. 91.	0. 91.
Portion de la dépense de l'Imprimerie royale, 1/10.e	250,000.	"	0. 28.	0. 28.
Bénéfice de la Banque de France	7,300,000.	8. 32.	"	8. 32.
Saisies d'octroi	80,000.	0. 09.	"	0. 09.
Budget de la ville de Paris, sous la déduction, 1.o des versemens effectués sur les produits des jeux; 2.o des dépenses des hospices et hôpitaux, portées à l'article *Bienfaisance*; 3.o des produits de l'octroi, compris dans l'achat, pour la consommation des divers objets qui y sont sujets	5,000,000.	5. 71.	"	5. 71.
TOTAUX	119,107,157.	120. 90.	15. 15.	136. 05.

(1) Cette somme doit être regardée comme une moyenne; elle excède de beaucoup les pertes de 1826, qui n'ont été que de 9,319,681 francs 77 centimes.

TABLEAU N.° 113.

TABLEAU N.° 114.

RECHERCHES concernant la Dépense qui est faite annuellement à Paris pour la Nourriture des Habitans.

DÉSIGNATION				QUANTITÉS consommées annuellem.nt par toute la population (875,000 hab.) et évaluées en		DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE par tête d'habitans,			RAPPORT de LA DÉPENSE annuelle à chaque classe d'objets de consommation.
DES OBJETS DE CONSOMMATION.		DES BASES de l'évaluation.	DE L'UNITÉ de mesure.	NATURE.	ARGENT. Nombres ronds.	basée sur pièces authentiques.	évaluée d'après les renseignemens.	TOTAL des deux colonnes.	
Céréales	Pain	″	Kilog.	146,991,250.	51,310,000.	58f 64c	″	58f 64c	0f 19c
	Farine, emplois divers, pâtisserie, &c.	″	Kilog.	9,629,281.	3,680,000.	4. 19.	″	4. 19.	
	Pâtes d'Italie, &c., fécule, grenaille, &c.	Moitié de la farine	Francs.	″	1,840,000.	″	2f 09c	2. 09.	
Viande de toute nature		″	Kilog.	54,236,818.	68,528,000.	78. 31.	″	78. 31.	0. 22.
Volaille et gibier		″	Francs.	″	9,179,000.	10. 50.	″	10. 50.	0. 03.
Poisson	Poisson d'eau douce	″	Francs.	″	615,000.	0. 70.	″	0. 70.	0. 03.
	Huîtres et coquillages	″	Francs.	″	923,000.	1. 05.	″	1. 05.	
	Poisson de mer frais	″	Francs.	″	4,454,000.	5. 09.	″	5. 09.	
	Idem salé	Moitié du poisson de mer frais.	Francs.	″	2,227,000.	″	2. 55.	2. 55.	
Œufs, laitage	Beurre frais et fondu	″	Kilog.	4,136,869.	9,563,000.	10. 92.	″	10. 92.	0. 07.
	Œufs	″	Nombre.	101,160,000.	4,776,000.	5. 44.	″	5. 44.	
	Lait, laitage, crême, fromage frais	Le 8.e de la viande	Francs.	″	8,566,000.	″	9. 80.	9. 80.	
Légumes et fruits secs et frais		Le 5.e de la viande	Francs.	″	13,705,600.	″	15. 66.	15. 66.	0. 05.
Objets divers	Sel	″	Kilog.	4,038,000.	1,817,000.	2. 08.	″	2. 08.	0. 02.
	Fromages secs	″	Kilog.	1,415,000.	1,725,000.	1. 97.	″	1. 97.	
	Huile d'olive	″	Hectolitres.	8,000.	1,800,000.	2. 05.	″	2. 05.	
	Vinaigre	″	Hectolitres.	21,600.	1,500,000.	1. 68.	″	1. 68.	
Boissons	Eau-de-vie et liqueurs	″	Hectolitres.	31,700.	11,000,000.	12. 28.	″	12. 28.	0. 27.
	Vin	″	Hectolitres.	976,000.	68,327,000.	77. 70.	″	77. 70.	
	Cidre et poirée	″	Hectolitres.	11,500.	275,000.	0. 32.	″	0. 32.	
	Bière, orge, houblon	″	Hectolitres.	167,600.	5,100,000.	6. 17.	″	6. 17.	
Produits coloniaux	Sucre et ses divers emplois	1 kil. par mois par habitant	Kilog.	10,500,000.	21,875,000.	″	25. 00.	25. 00.	0. 11.
	Café	0k375 par mois pour 1 hab.nt	Kilog.	3,937,500.	8,750,000.	″	10. 00.	10. 00.	
	Thé, cacao, &c.	Le 10.e du café	Francs.	″	875,000.	″	1. 00.	1. 00.	
	Assortiment d'épiceries, miel, &c.	Le 10.e du sucre	Francs.	″	2,187,000.	″	2. 50.	2. 50.	
Eau		6 lit. par habit., chaque jour, dont 3 lit. seulement achetés.	Hectolitres.	19,162,500.	4,148,000.	″	4. 74.	4. 74.	0. 01.
TOTAUX					308,745,000.	279. 09.	73. 34.	352. 43.	1. 00.

Nota. La presque totalité des nombres qui figurent dans ce tableau sont pris d'après les états de l'année 1826.

INDICATION des TABLEAUX du présent Recueil où se trouvent établis les nombres des élèves.	DÉSIGNATION des DIVERS ÉTABLISSEMENS.	NOMBRE DES ÉLÈVES. SEXE masculin.	féminin.	des deux sexes.	MONTANT DE LA DÉPENSE ANNUELLE pour un élève.	TOTALE.	rapportée à la population évaluée à 875,000 habitans. — Soit par tête d'habitant.	OBSERVATIONS.
TABLEAU N.° 98. Instruction élémentaire.	Écoles non gratuites ayant titre........	7,405.	2,576.	9,981.	100f	998,100f	1f 22c	L'impossibilité où l'on s'est trouvé de se procurer des renseignemens sur le nombre des élèves recevant l'instruction élémentaire en 1826, a obligé de se servir, pour cette évaluation, de ceux que l'on a pu recueillir en 1828. Ainsi c'est à l'année 1828 que se rapportent tous les nombres de ce tableau.
TABLEAU N.° 99. Instruction du second degré.	Colléges royaux. Pensionnaires.....	1,684.	"	1,684.	1,000.	1,684,000.		
	Colléges royaux. Externes appartenant à des institutions, ci, *pour mémoire*..	"	"	"	"	"		
	Colléges royaux. Externes libres.....	524.	"	524.	650.	340,600.	13. 04.	
	Institutions et pensions *intra muros*. Pensionnaires.....	3,323.	3,206.	6,529.	900.	5,876,170.		
	Institutions et pensions *intra muros*. Externes, garçons.	1,000.	"	1,000.	400.	400,000.		
	Institutions et pensions *intra muros*. Externes, filles...	"	7,034.	7,034.	300.	2,110,200.		
TABLEAU N.° 100. Instruction des degrés supérieurs et spéciale.	Facultés. — Élèves inscrits, suivant plusieurs cours payans...............	7,446.	"	7,446.	700.	5,212,200.	5. 96.	
	École polytechnique..............	264.	"	264.	1,000.	264,000.	0. 23.	
	École royale de commerce..........	120.	"	120.	1,000.	1,200,000.	0. 30.	
	École de pharmacie...............	400.	"	400.	500.	200,000.	0. 14.	
						18,285,200.	20. 89.	
Évaluation......	Enfans élevés chez leurs parens par des maîtres particuliers et d'agrément....	1,000.	3,000.	4,000.	1,000.	4,000,000.	4. 57.	
	TOTAUX.......	23,166.	15,816.	38,982.	"	"	"	
	Enfans placés en apprentissage........	20,000.	25,000.	45,000.	200.	9,000,000.	10. 29.	
	TOTAUX.......	43,166.	40,816.	83,982.	"	31,285,200.	35. 75.	

RÉSUMÉ général des Rechpres des renseignemens qui se rapportent, pour la

INDICATION des CHAPITRES de dépense.	INDICATION DES BA[SES] sur lesquelles la dépens[e]	[CHAPI]TRES [de dép]ense.	INDICATION DES BASES sur lesquelles la dépense a été évaluée.	MONTANT DE LA DÉPENSE annuelle, en nombres ronds pour toute la population.	MONTANT DE LA DÉPENSE annuelle, par tête d'habitant.
			Report de ci-contre.........	869,034,693f	991f 41c
CONTRIBUTIONS et DÉPENSES générales communes à tous les habitans..	*Voyez* le tableau n.° 113 de c	......	A raison de 5f par ménage, moy. pour 300,000 mén.	1,500,000.	1. 72.
LOYER..........	Revenu des maisons de Paris	ES......	D'après les produits du droit prélevé sur la recette pour les pauvres.........................	6,200,000.	7. 09.
ENTRETIEN et RÉPARATIONS annuelles des maisons.....	1/4 du revenu des maisons (	HEMENS)......	On peut compter sur les 29,000 naissances annuelles, 6,500 accouchemens gratuits aux hospices et secours à domicile................. 7,500 à 15f..................... 112,500f 10,000 à 40..................... 400,000. 5,000 à 72..................... 360,000.	872,500.	1. 00.
NOURRITURE.....	*Voyez* le tableau n.° 114 de c				
HABILLEMENT....	1/5.e de la dépense pour nou				
CHAUFFAGE......	D'après les entrées de con tableau n.° 112 de ce Rec	ES (Frais	On peut admettre sur les 29,000 enfans nés dans l'année 5,000 à la charge des hospices............. 9,000 à 100f l'an.............. 900,000f 12,000 à 200f l'an.............. 2,400,000. et 3,000 enfans morts successivement..........	3,300,000.	3. 77.
ÉCLAIRAGE......	D'après les entrées des huiles (tableau n.° 112), et le gaz, à 78 francs l'un....				
BLANCHISSAGE....	Main-d'œuvre, à raison d 2 francs 50 centimes pa tans................ Frais de transport et b 1/20.e de la main-d'œuvre.	s et CHI- NS (Frais	1/12.e da la population, 74,000 malades, à 0,25c de drogues et médicamens par jour.. 6,760,000f Honoraires des médecins et chirurgiens, évalués à la moitié du prix des médicamens............ 3,375,000.	10,125,000.	11. 56.
MOBILIER........ (Renouvellement et entretien.)	1/15.e de la valeur du mob comme étant égale au m annuelle............	IX. (Frais ement.)..	30,000 abonnés aux journaux quotidiens, à 70f.................... 2,100,000f Frais de lecture dans les cabinets littéraires, et abonnemens aux journaux non quotidiens et étrangers. 900,000.	3,000,000.	3. 43.
ÉDUCATION des enfans........	*Voyez* le tableau n.° 115 de				
	A rep		TOTAUX.............	894,032,193.	(4) 1,020. 98

(1) En ajoutant à la valeur des matériaux *yenne annuelle d'un habitant de Paris*, ne semble pas devoir être regardé comme s'élevant
ou trouverait une somme beaucoup plus forses évaluations que l'on a été obligé de faire pour compléter le travail, de se tenir dans
traordinaire qui a eu lieu dans les construce plusieurs chapitres de dépense, tels que dépenses des habitans de Paris, hors barrières,
du 1/4 du revenu, admise pour l'assiette de, concerts, jeux de société, achats de livres, musique, gravures, tableaux, objets d'art
(2) Cette évaluation, qui doit être regarder lesquels il n'a pas été possible de réunir des renseignemens suffisans pour conduire à
et de renouvellement des équipemens milir à cette moyenne les 1,020f 98c qui lui sont assignés ici. Toutefois on doit faire remar-
(3) On n'a fait compte ici que des secot d'après les Recueils de statistique précédens, dans lesquels on a établi les produits de
cependant pas que des sociétés, soit spécia d'un ouvrier, calculé sur plus de 38,000 individus différens de sexe et d'âge, s'élève
nombre de secours de toute nature; mais les d*me moyen* 1,020f 98c, qu'indique le résultat du présent tableau.

CHAPITRE IV.

AGRICULTURE.

Nota. On a cru devoir suspendre, dans ce volume, la publication des renseignemens qui avaient été fournis, jusqu'à ce jour, relativement à l'agriculture du département de la Seine, parce que les ayant regardés comme insuffisans, on s'occupe d'en réunir de plus complets et de plus étendus qui feront partie du cinquième volume.

CHAPITRE V.

INDUSTRIE,

MANUFACTURES ET COMMERCE.

Énumération des Parties relatives à l'Industrie, aux Manufactures et au Commerce.

I.re Partie. Industrie, Manufactures et Commerce.

II.e Partie. Résultats généraux relatifs à l'industrie et au commerce.

I.re PARTIE.

INDUSTRIE, MANUFACTURES ET COMMERCE.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs à l'Industrie, aux Manufactures et au Commerce.

---

et *Renseignemens relatifs à la Consommation des Tabacs,*

TABLEAU N.° 117.

MAIN-D'ŒUVRE.

DÉSIGNATION de l'emploi des ouvriers.	NOMBRE des ouvriers. Hommes.	Femmes.	TOTAL.	PRIX moyen de la journée de travail.
Hommes de peine	36.	"	36.	2f 50c
Époulardage	52.	"	52.	1. 45.
Mouillade des feuilles	15.	"	15.	1. 60.
Écotage	30.	100.	130.	1. 80.
Hachage des feuilles pour la poudre	19.	"	19.	2. 50.
Fermentation des masses de feuilles hachées	5.	"	5.	2. 50.
Râpage	500.	"	500.	2. 10.
Tamisage de la poudre	30.	"	30.	2. 25.
Fabrication des rôles	40.	"	40.	2. 35.
Hachage du tabac à fumer	12.	"	12.	3. 25.
Parquetage du *idem*	15.	"	15.	1. 90.
Fabrication de cigarres	7.	150.	157.	2. 10.
Ouvriers de métiers	18.	"	18.	3. 35.
Torréfaction et étendage du tabac à fumer	25.	"	25.	2. 35.
	804.	250.	1,054.	2. 085.

SALAIRE TOTAL DES OUVRIERS, à raison de 309 jours de travail par an.

679,073f 85c

MATIÈRES

PREMIÈRES.

	Quantités de tabacs en kilogrammes.	Prix moyen des 100 kil.	Valeur en francs.	Lieux d'extraction.	
1,003,000.	936,000.	186f 50c	1,745,640f	Virginie.	Exotiques.
	38,000.	264. 50.	100,510.	Maryland.	
	23,000.	310. 00.	71,300.	Cuba.	
	6,000.	117. 50.	7,050.	Hollande.	
2,148,000.	800,000.	81. 39.	651,160.	Départ.nt du Nord.	Indigènes.
	107,000.	78. 15.	83,630.	*Id.* du Pas-de-Calais.	
	304,000.	73. 04.	222,050.	*Id.* d'Ille-et-Vilaine.	
	185,000.	85. 89.	158,900.	*Id.* de Lot-et-Gar.ne	
	379,000.	109. 29.	414,210.	*Id.* du Lot.	
	373,000.	45. 00.	167,850.	*Id.* du Bas-Rhin.	
220,000.	220,000.	*Mémoire.*	"	Débris de tabacs indigènes et exotiques.	
3,371,000.	3,371,000	107. 45.	3,622,300		

DÉPENSES D'ACHAT pour matières premières.

3,622,300.

ACCESSOIRES à la fabrication.

Sel en kil.
130,000.

A raison de 3f 90c les 100k

57,070.

4,358,443. 85.

PRODUITS.

ESPÈCE des produits.			Quantités en kilog.	VALEUR.
Tabacs	étrangers.	Poudres	17,000.	238,000f
		Rôles	12,000.	120,000.
		Scaferlati.	4,000.	56,000.
		Cigarres.	57,000.	1,140,000.
			90,000.	1,554,000.
	ordinaires.	Poudres	1,860,000.	18,432,000
		Scaferlati.	700,000.	
			2,560,000	18,432,000
TOTAL			(1) 2,650,000	(2) 19,986,000

RENSEIGNEMENS
RELATIFS À LA CONSOMMATION ANNUELLE DES TABACS dans le département de la Seine.

DÉBITANS. Lieux de résidence.	Nomb.	QUANTITÉS de tabac vendues annuellement.	VALEUR moyenne du tabac.	BÉNÉFICE par débitant, évalué sur environ 15,50 p.r % de remise.	MONTANT du cautionnement des débitans.
Paris	430.	800,000k	5,700,000f	2,055f	1,500f
Communes rurales	190.	130,000.	920,000.	750.	100 à 600.
TOTAUX	620.	930,000.	6,620,000.		

(1) Cette quantité forme à-peu-près le 1/5 du tabac qui est consommé annuellement en France, et que l'on évalue à 12 millions de kilogrammes.

(2) On commettrait une erreur grave, si l'on cherchait à établir le bénéfice net en retranchant seulement de ce produit le total des dépenses de main-d'œuvre et d'achat de matières indiqué par ce tableau : la fabrication et la vente des tabacs donnent lieu à beaucoup d'autres frais qui rentrent dans les dépenses générales de l'administration de cette branche de revenu public, et dont il est rendu compte par la direction générale des contributions indirectes. Les dépenses qui ne sont point indiquées ici se composent de frais de transport, de magasinage, déchet, remise aux débitans, frais d'ouvriers, &c., et le bénéfice net d'un kil. de tabac fabriqué est évalué, terme moyen, à 4 fr. On n'a présenté ici que ce qu'il a semblé utile de faire connaître sous les rapports qui intéressent l'agriculture de la France et le commerce de la ville de Paris.

TABLEAU de la Fabrication des Éventails dans la ville de Paris. (Année 1827.)

ÉTABLISSEMENS. NOMBRE des établissemens.	ÉTABLISSEMENS. FRAIS de location et patente, à raison de 642 fr. par établissement.	ÉTABLISSEMENS. VALEUR mobilière, à raison de 10,000 fr. par établissement.	DÉPENSES DE FABRICATION. MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers habitant Paris (1). Emploi des ouvriers.	Paris (1). Nombre.	Ouvriers habitant le départ.nt de l'Oise (2). Emploi des ouvriers.	le départ.nt de l'Oise (2). Nombre	MATIÈRES PREMIÈRES. Désignation de la nature des matières.	MATIÈRES PREMIÈRES. Valeur évaluée en argent.	TOTAL général de la DÉPENSE de la fabrication.	RECETTE. VALEUR totale des produits fabriqués (3).	RÉPARTITION de LA VALEUR DES PRODUITS entre les lieux d'expédition où ils sont vendus.	
			Peintres en figures....	21.	Fabrication des pieds, en bois, os, ivoire, corne, écaille, sur lesquels l'éventail est monté.		Bois indigène.	4,000f			100,000f	France.
			Idem en fleurs........	27.			*Idem* des îles..	25,000.			225,000.	Espagne.
			Monteurs et monteuses.	300.			Nacre........	8,000.			80,000.	Portugal.
			Riveurs...............	24.			Écaille......				200,000.	Italie.
			Enjoliveurs...........	12.			Os...........					Chili.
			Découpeurs...........	32.			Ivoire.......	50,000.				Pérou.
15.		150,000	Borduristes...........	230.		1,200.	Corne........			1,013,000	300,000.	Mexique.
			Feuillistes............	25.			Papier.......	25,000.				Colombie.
			Enlumineurs..........	240.			Soieries.....	10,000.				Buenos-Ayres.
			Imprimeurs...........	21.			Peaux d'Italie.	20,000.				Colonies espagnoles.
			Colleurs.............	18.			Cuivre	8,000.			45,000.	Brésil.
			Vernisseurs..........	10.			Fer et acier...	5,000.			18,000.	Antilles et colon. franç.ses
			Bijoutiers...........	8.			Or et argent..	30,000.			20,000.	États-Unis.
			Empaqueteurs et visit.ses	42.			Étain.......	1,000.			25,000.	Autres pays.
				1,000.								

Intérêts de la valeur mobilière des établissemens, à raison de 6 p.r % l'an.	RÉPARTITION DES 1,000 OUVRIERS par sexe, âge, et salaire. Hommes.	Femmes.	Enfans.	Ouvriers de l'Oise
	334.	500.	166.	A raison de 300 jours de travail et de 1 franc par jour de travail.
	A raison de 208 jours de travail et de 2f 50c par jour de travail.	A raison de 208 jours de travail et de 1f 25c par jour de travail.	A raison de 208 jours de travail et de 60c par jour de travail.	
9,630f (frais) / 9,000f (intérêts)	173,680.	130,000.	20,716.	360,000.

Totaux : Établissemens 18,630. — Main-d'œuvre 684,390f — Matières premières 186,000 — Total général de la dépense 889,020. — Valeur totale des produits 1,013,000 — Bénéfice 123,980f

BÉNÉFICE résulant DE LA COMPARAISON du montant de la dépense totale avec la valeur totale des produits fabriqués.

Soit :

1.° A l'égard de la valeur totale des produits fabriqués, 12,23 p.r %.

2.° A l'égard du montant des fonds nécessaires à cette branche d'industrie, que l'on évalue à 675,000f, 18,36 p.r %.

OBSERVATIONS.

La fabrication des éventails n'occupe point exclusivement des ouvriers habitant la ville de Paris : la partie matérielle de l'éventail, c'est-à-dire le pied sur lequel il se monte, est le produit de l'industrie des habitans de quelques communes rurales du département de l'Oise. Cette fabrication est tombée de plus des deux tiers depuis 1816. A cette époque, le gouvernement autrichien prohiba les éventails français dans la partie de l'Italie soumise à sa domination, et ils furent frappés par l'Espagne d'un droit d'entrée triple de celui que l'on payait auparavant. Plus tard, les guerres intestines de l'Amérique méridionale exercèrent sur cette fabrication, déjà réduite, une influence très-marquée; enfin, en 1825, l'Espagne a prohibé totalement les éventails d'un prix inférieur à 50 réaux la pièce, ou 150 francs la douzaine; et depuis ce temps, cette branche d'industrie, dont le mérite est de n'employer que 21 p.r % de matière première contre 79 p.r % de main-d'œuvre, reste dans un état de langueur dont on ne verra le terme que lorsque des modifications seront apportées dans les relations commerciales de la France avec l'Espagne, l'Italie et l'Amérique, principaux points de débouchés des produits de ce genre d'industrie.

(1) Ces ouvriers, pendant quatre mois de morte saison (juin, juillet, août, septembre), peignent des porcelaines, des tôles vernies, enluminent des gravures, ou se livrent à la fabrication d'autres ouvrages de tabletterie.

(2) Ces ouvriers habitent les villages de Sainte-Geneviève, Meru, Audeville, le Déluge et Corbecey.

(3) Il n'a pas été possible d'évaluer en nature la quantité des produits fabriqués; on n'a pu arriver qu'à en apprécier la somme en masse. Les prix extrêmes de ces produits sont de 0f 75c à 600f la douzaine. La qualité la plus courante se vend 3f la douzaine. On fera remarquer que le montant des expéditions pour l'étranger est indiqué ici devoir s'élever à 900,000f, tandis que la valeur des exportations annuelles de Paris, *en tabletterie de toute espèce*, d'après les déclarations faites à la douane par les expéditeurs, ne dépasse pas 500,000f, et se trouve souvent beaucoup au-dessous; ce qui confirme l'inexactitude habituelle des déclarations faites aux bureaux de douane par les expéditeurs.

TABLEAU N.° 118.

TABLEAU N.° 119.

ÉTABLISSEMENS.

Nombre des établissemens.	VALEUR immobilière, ou capital de location, à 1,500 fr. par établissement.	VALEUR mobilière des établissemens, à 13,500 fr. par établissement.
721	2,160,000	972 000f
Ces établissemens comptent ensemble 986 tables à imprimer dont 900 seulement sont en activité dans une année moyenne. (1)	3,132,000.	
	INTÉRÊTS de la valeur foncière et mobilière des établissemens, à 6 p.r % l'an.	
	61,720.	

DÉPENSE DE FABRICATION.

MAIN-D'ŒUVRE.

Ouvriers à raison de 3 ouvriers et un enfant par table d'impression. Désignation des ouvriers.	Nombre	Prix moyen du salaire individuel par jour de travail,	Prix moyen du salaire individuel par an.
Hommes.....	1,800.	3f à 4f	″
Femmes.....	600.	1f 50c à 2f	″
Enfans......	1,200.	0f 80c à 1f	″
	3,600.		
Graveurs.....	400.	″	900.
Dessinateurs..	21.	″	4,000.
Contre-maîtres	30.	″	
Voyageurs...	28.	″	
Commis.....	37.	″	
	4,116.		

Les appoint.ts des employés et le salaire des ouvriers, à raison de 9 mois, ou 270 jours de travail, s'élèvent par genre de travail; savoir, pour

Façon des pap. satins, veloutés et demi-fins.	1,969,815f
Façon des papiers communs...........	254,205.
Appointemens des graveurs...........	360,000.
Appointemens des employés divers.....	464,000.
	3,048,000.

MATIÈRES premières (2). — Accessoires à la fabricat. — FRAIS GÉNÉRAUX. — DÉPENSE totale.

Couleurs div. p.r papiers satinés, veloutés et demi-fins, éval. en fr.	Couleurs div. p.r papiers communs, évalués en francs.	Colle forte, dite *au baquet*. — Kilog.	Laines teintes, évaluées en francs.	Papiers blancs pour qualités satins, veloutés et demi-fins, évalués en francs.	Papiers communs, évalués en francs.	Bois à graver, évalué en francs.	Chauffage fait au coke. — Hectolitres.	Éclairage (à la charge des ouvriers), frais de bureau, patente, &c., 650 francs par établissement.	Réparation et renouvellement des ustensiles, à 10 pour cent de leur valeur.	Dépense totale de fabrication. — Francs.
		A raison de 18 fr. les 100 kil.								
2,102 730	212,621.			3,688,005	1,151,718.					
2,315,351.		463,170.	178,625.	4,839,723.		42,375.	81,000.	4,680.	97,200.	
7,796,769.						123,375.		101,880.		11,132,764.

(1) Dans ce nombre de 900 tables, 795 appartiennent à la fabrication des papiers satins, veloutés et demi-fins, qui a lieu dans des établissemens employant depuis 8 jusqu'à 65 tables d'impression, et 105 tables servant à l'impression des papiers communs qui sont confectionnés par les petites fabriques possédant moins de 8 tables chacune. Toutefois, depuis l'année 1825, la fabrication des papiers peints s'est singulièrement ralentie; et l'année 1826 a été tellement au-dessous de la moyenne indiquée ci-dessus, qu'on ne porte qu'à 611 le nombre des tables d'impression mises en activité dans cette année.

(2) Les manufactures françaises fabriquent les produits chimiques, et l'Amérique fournit les bois qui sont employés à la teinture des papiers: la colle est faite avec des peaux dont le poil est employé à divers objets, et notamment à la confection des chapeaux, soit à Paris, soit dans les départemens. Les papiers se tirent, en général, de la Normandie et des Vosges.

(3) Cette somme ne représente que le prix qui est retiré par les manufacturiers, des produits qui sortent annuellement de leurs établissemens; mais la vente de ces produits à la consommation procure aux détaillans, intermédiaires des manufacturiers et des consommateurs, un bénéfice que l'on évalue à 30 p.r %; ce qui porte à 18,300,118 francs la valeur définitive des papiers peints de la fabrique du département de la Seine, mis en œuvre.

RECETTE.

PRODUITS FABRIQUÉS. Évaluation en francs de la vente en gros aux marchands détaillans. Papiers satins.	Papiers veloutés.	Papiers demi-fins.	Papiers communs et bordures.	VALEUR brute des produits fabriqués.	FRAIS de courtage et remise 2 p.r % à déduire	VALEUR nette des produits fabriqués.
3,367,013.	2,385,000	5,962,500	2,362,500	(3) 14,077,013	281,540	13,795,473

BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant total de la dépense de fabrication avec la valeur nette ci-contre des produits fabriqués.

Francs.	Soit :
2,662,709	1.° A l'égard de la valeur nette totale des produits fabriqués, 19,30 p.r %. 2.° à l'égard du montant des fonds nécessaires pour exploiter cette branche d'industrie, et que l'on évalue à 7,000,000 francs, 38,04 p.r %.

ANNÉE 1827.

ÉTABLISSEMENS.			DÉPENSE.						RECETTE.	BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant du produit avec le total de la dépense.		OBSERVATIONS.
NOMBRE des établissemens.	VALEUR immobilière, ou capital de location, à 64,000 fr. par établissement.	VALEUR mobilière, ustensiles, &c., à 4,000 fr. par établissement.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Désignation des ouvriers.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Nombre.	MAIN-D'ŒUVRE. Prix moyen de la journée de travail.	MATIÈRE première. Toisons, 756,000 fr. à 4 kilog. l'une (2).	FRAIS GÉNÉRAUX et combustible. A raison de 3,400 francs par établissement.	TOTAL de LA DÉPENSE et intérêts de valeurs mobilières et immobilières. — Francs.	PRODUIT. Laine lavée de toute qualité. — Kilog.	Francs.	Soit:	
25 (1).	1,600,000f	100,000f	Hommes. Femmes. Enfans.	660.	1f 80c	3,024,000k			996,600.		1.° A l'égard du montant total de la vente, 8,92 p.r %	Avant 1824, le prix du kil. de laine en toison s'est élevé jusqu'à 5 fr.; à cette époque, les bénéfices étaient assez constamment de 8 à 10 p.r %, non compris l'intérêt des fonds, calculé à 6 p.r %, dans les années 1825 et 1826. Ce commerce a donné de la perte à un grand nombre de spéculateurs.
	1,700,000.											
	INTÉRÊT à raison de 6 p.r % l'an.		SALAIRE TOTAL des ouvriers, à raison de 100 jours de travail dans l'année.			A 2 francs le kil., prix moyen.			Au prix moyen de 7 fr. le kilogr.		2.° A l'égard des fonds nécessaires pour exploiter ce genre d'industrie, et que l'on évalue à 5,800,000 fr.	
	102,000.		118,800f			6,048,000.	85,000.	6,353,800.	6,976,200f	622,400.	10,73 p.r %.	

(1) Plusieurs de ces établissemens s'occupent aussi, pendant une partie de l'année, du lavage des peaux de mouton en laine (*voyez* tableau n.° 121), notamment des qualités fines dont le lainage, lavé et dégraissé, sous la dénomination d'*écouaille* (*laine écouaillée*), s'emploie pour la bonneterie fine, les flanelles de Reims, et autres étoffes légères.

(2) Ces laines sont envoyées par les départemens limitrophes, pour être en partie travaillées dans le département de la Seine, et le surplus expédié dans plusieurs départemens plus éloignés pour les diverses fabriques de draps.

TABLEAU N.° 120.

du département de la Seine.

ANNÉE 1827.

ÉTABLISSEMENS.			DÉPENSE.						RECETTE.		BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant des produits avec le total de la dépense.		OBSERVATIONS.
NOMBRE des établissemens.	VALEUR. immobilière, ou capital de location, à 15,000 fr. par établissement.	VALEUR. mobilière, ustensiles, &c., à 4,700 fr. par établissement.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Désignation des ouvriers.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Nombre.	MAIN-D'ŒUVRE. Prix moyen de la journée de travail.	MATIÈRES premières. Peaux de mouton en laine.	FRAIS GÉNÉRAUX et combustible. A raison de 2,400 francs par établissement.	TOTAL de LA DÉPENSE et intérêts de valeurs mobilières et immobilières. — Francs.	PRODUITS. Laine extraite et lavée, dont la majeure partie *écouaillée*, classée et dégraissée en toutes qualités.	PRODUITS. Cuirs verts dits *surpleins en chaux*. (2)	Francs.	Soit :	
30 (1).	450,000f	141,000f	Hommes. Femmes. Enfans.	400.	1f 70c	990,000.			1,010,000k	990,000.		1.° A l'égard du montant total de la vente, 10,29 p.r %	Depuis 1824, les bénéfices ont singulièrement diminué, et sur-tout dans les années 1825 et 1826.
	591,000.												
	INTÉRÊT à raison de 6 p.r % l'an.		SALAIRE TOTAL des ouvriers, à raison de 190 jours de travail dans l'année.			A 4 francs l'une.			A 4 francs le kil.	A 60 cent. l'un.		2.° A l'égard des fonds nécessaires pour exploiter ce genre d'industrie, et que l'on évalue à 4 millions,	
									4,040,000.	604,000.			
	35,460.		129,200			3,960,000.	72,000.	4,196,460.	4,644,000.		477,540.	11,94 p.r %.	

(1) Outre ces 30 lavoirs, plusieurs établissemens destinés à la préparation des laines en suint (*voyez* tableau n.° 120), s'occupent, pendant une partie de l'année, de l'exploitation des peaux de mouton en laine : leurs produits se trouvent compris dans le tableau ci-dessus.

(2) Les cuirs sont ensuite soumis à plusieurs genres de préparations par les mégissiers, les tanneurs, les chamoiseurs et les maroquiniers, qui les convertissent en peaux blanches, jaunes, rouges, vertes, noires, &c. pour la ganterie et la chaussure, et en basane, pour la reliure, la sellerie, &c.

TABLEAU N.° 122.

ÉTABLISSEMENS.			DÉPENSE.				RECETTE.			BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant total des ventes avec le total de la dépense.	
NOMBRE des établissemens.	VALEUR		MATIÈRES PREMIÈRES.		FRAIS généraux.	TOTAL de LA DÉPENSE et intérêts des valeurs mobilières et immobilières.	VENTE		TOTAL de LA VENTE des laines.	Francs.	Décomposition du bénéfice.
	immobilière, ou capital de location, à 55,000 fr. par établissement.	mobilière, ustensiles, &c., à 2,250 fr. par établissement.	Balles de laine lavée, 25,000 à 100 kil. net l'une. — Kilog.	Toisons surges, 103,600 à 4 kilog. l'une. — Kilog.	Main-d'œuvre, &c., à 1/2 p.r % de la valeur des matières premières.		en consignation, pour compte des expéditeurs, avec droits de commission, &c., y compris (1).	pour compte de ceux des propriétaires de 22 établissemens qui ont eux-mêmes spéculé.			
22.	1,210,000f	49,500f	2,500,000	414,400.							Le bénéfice ci-contre se compose, 1.° Du montant des droits de commission et du croire sur les ventes en consignation, 4 p.r %........ 474,864f 2.° Des frais de magasinage... 21,750. 3.° De 10 p.r % sur les ventes des spéculateurs qui réalisent ordinairement ce bénéfice.. 395,720. TOTAL........ 892,334. Dont il faut déduire l'intérêt annuel des valeurs mobilières et immobilières, et les frais de main-d'œuvre......... 154,714. RESTE bénéfice net. 737,620. Cette somme, rapportée, 1.° Au montant de la totalité des ventes, en forme les 4,41 p.r % 2.° Aux fonds nécessaires à l'exploitation de cette industrie, que l'on évalue à 15,000,000f, en représente 4,91 p.r %.
	1,259,500.										
	INTÉRÊT à raison de 6 p.r % l'an.		A raison de 6 francs le kil.	A raison de 2 francs le kil.							
			15,000,000	828,800.							
	75,570.		15,828,800.		79,144f	15,983,514f	12,368,214f	4,352,920f	16,721,134f	737,620f	

(1) Les laines indigènes, fines et communes, lavées et classées, sont envoyées, par tous les départemens agricoles, à Paris, pour y être vendues en consignation.

Des laines lavées *à dos*, c'est-à-dire, avant la tonte, y arrivent de la Picardie, de la Champagne et de la Bourgogne : ce genre de lavage donne au lainage une propriété toute particulière, qui la rend plus convenable que toute autre à être peignée, pour servir à la fabrication des étoffes rases et lustrées.

La place de Paris reçoit, en outre, des laines lavées de toutes les contrées du nord, ainsi que d'Espagne, d'Italie, d'Amérique, des Échelles du Levant et d'Afrique. Ces dernières arrivent par la voie de Marseille, où elles sont exploitées. La plus forte partie des laines communes s'emploie sur place : 1.° pour les *matelas*. On compte 42 principales maisons, dans le département, qui se livrent à ce genre de commerce ; le montant des laines qu'elles emploient annuellement est évalué à 1,133,660 fr., ce qui, frais déduits, leur laisse un bénéfice net de 72,142 fr., ou environ 6,36 p.r % du montant de leur vente en laine : 2.° pour la *fabrication des couvertures*. *Voyez* le tableau n.° 123. Les laines fines sont tirées pour les filatures, par les fabriques de draperie, de bonneterie, de schals, et même pour l'exportation. Le commerce des laines est en général languissant depuis quelques années.

Avant 1824, ce genre d'affaires était, à Paris, plus important, et au-delà de la moitié des laines appartenaient à des spéculateurs parisiens, ce qui laissait alors des bénéfices plus considérables à la place de Paris.

TABLEAU N.° 123.

ANNÉE 1827.

ÉTABLISSEMENS.			DÉPENSE.							RECETTE			BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du total de la dépense avec le montant total des ventes.	
NOMBRE des établissemens.	VALEUR immobilière, ou capital de location, à 34,000 fr. par établissement.	VALEUR mobilière, ustensiles et mécaniques, à 7,000 francs par établissement.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Désignation des ouvriers.	MAIN-D'ŒUVRE. Ouvriers. Nombre.	MAIN-D'ŒUVRE. Prix moyen de la journée de travail.	MATIÈRES PREMIÈRES. Laine lavée. — Kilog.	MATIÈRES PREMIÈRES. Coton et laine. — Kilog.	FRAIS généraux. Éclairage, chauffage, soufroir, foulons, &c., à 8,000 fr. par établissement.	TOTAL de la DÉPENSE.	PRODUITS FABRIQUÉS. Couvertures de laine de toutes dimensions (2).	PRODUITS FABRIQUÉS. Couvertures de coton de toutes dimensions.	MONTANT total de la vente évalué au comptant.	Francs.	Soit :
24 (1).	836,000f	168,000f	Hommes. Femmes. Enfans.	1,050.	2f 50c	300,000.	330,000.			81,818.	102,666.			1.° A l'égard du montant total des ventes, 17,67 p.r %
	1,004,000.													
	INTÉRÊT à raison de 6 p.r % l'an.		SALAIRE TOTAL des ouvriers à raison de 300 jours de travail dans l'année.			A raison de 3f 50c le kil.	A raison de 2 francs le kil.			A raison de 22 francs l'une.	A raison de 15 francs l'une.			2.° A l'égard des fonds nécessaires pour l'exploitation de ce genre d'industrie, et que l'on évalue à 2,700,000 fr.
						1,050,000f	660,000f							
	60,240f		787,500f			1,710,000.		192,000.	2,749,740	1,799,996f	1,539,990f	3,339,986	590,246.	21,90 p. %

(1) Dix de ces établissemens ne fabriquent que des couvertures de coton ; les couvertures de laine sont fabriquées par 14 établissemens seulement, qui ont en activité pour cette industrie 50 métiers. La fabrication des couvertures de coton occupe 80 métiers ; elle a lieu dans les 24 établissemens.

(2) Une portion de cette industrie appartient au département de Seine-et-Oise, attendu que les 4/5.es de la laine nécessaire à la fabrication des couvertures sont filés à Essonne et au Moulin-Galant (arrondissement de Corbeil), où sont également situés les moulins à foulon qui servent à fouler presque toutes les couvertures de la fabrique de Paris.

ÉTABLISSE — DÉSIGNATION de diverses classes d'établissemens.	NC éta n	RECETTE. — MONTANT de la vente des produits fabriqués.	BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant de la dépense totale à celle de la vente. — Francs.	
INDUSTRIE.				
Lapidaires		1,797,600f	299,600.	Soit : 1.° A l'égard du montant total de la vente, 16,66 p.r %. 2.° A l'égard du montant des frais et du prix des matières premières, 20 p.r %. 3.° A l'égard du nombre des établissemens, à-peu-près 5,000f pour un établissement moyen.
Joailliers, fabricans, metteurs en œuvre..	L se.			Soit en déduisant 600,000 francs pour escompte de 4 p.r %, ou vente à 8 mois de terme : 1.° A l'égard du montant total de la vente, 26,08 p.r %.
	50.	15,100,000.	3,939,500	2.° A l'égard du montant des frais et du prix des matières premières, 35,29 p.r %.
Bijoutiers fabricans	:			3.° A l'égard du nombre des établissemens, à-peu-près 6,700 francs pour un établissement moyen.
Valeur totale des objets fabriqués par les 3 classes d'établissemens industriels (2)..	4	16,897,600.	″	
COMMERCE.				
Joailliers, march.ds de diamans sur papier.		12,685,050.	604,050.	Soit : 1.° A l'égard du montant total de la vente, 4,76 p.r %. 2.° A l'égard des fonds nécessaires à l'exploitation de ce genre d'industrie, que l'on évalue à 12 millions, 5,04 p.r %. 3.° à l'égard du nombre des établissemens, à-peu-près 20,000 francs pour un établissement moyen.
Bijoutiers en boutique	3	24,142,360.	1,194,760.	Soit : 1.° A l'égard du montant total de la vente, 10 p.r %. 2.° A l'égard des fonds, &c., que l'on éval. à 8 millions, 12,19 p.% 3.° A l'égard du nombre des établissemens, à-peu-près 7,300f pour un établissement moyen, non compris les bénéfices que procurent les raccommodages, les échanges, les objets d'horlogerie, orfévrerie, &c.
Valeur totale des produits et de la vente annuelle de la joaillerie et bijouterie d'or.	4	36,827,410.	″	

(1) Les pierres orientales et les pierres fines de
(2) On n'a fait état que de l'or employé et des boutique.

TABLEAU du (le département de la Seine. (Année 1827.)

ÉTABLISSEMENS. NOMBRE des établissemens.	VALEUR immobilière, ou capital de location à 14,500 fr. par établissement.	mobi[lière] ou de p[...] éta[blissement] uste[nsiles] & à 2,[...] éta[blissement] m[...]	[...] pour [...] minées, [...] beaux, [...] taines, [...] etc., [...] luée à	GRANIT venant de Cherbourg et de Sainte-Honorine.	FRAIS généraux. PATENTE, transport, à raison de 500 fr. par établissement.	MONTANT total de la dépense, en intérêts, main-d'œuvre, matières premières et frais généraux.	RECETTE COMPOSÉE par la valeur des matières premières ajoutées à la somme des bénéfices de main-d'œuvre à Paris.	BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant total de la recette à celui de la dépense totale. Francs.	
[N]égocians .... 4.				mèt. cub. 800.					Soit :
[C]ommissionnaires .. 6.									1.° A l'égard du montant total de la dépense,
[E]ntrepreneurs marbriers .... 100.	1,595,000f	264							18,13 p.r %.
110.					″	″	1,610,400f		
	1,859,000.								2.° A l'égard du montant total de la vente,
	INTÉRÊTS à raison de 6 p.[...] l'an.			Évalués, en argent, à					15,27 p.r %.
			[...],500f	146,700f					
	111,540.		[...],500.	146,700.	55,000f	2,715,815f	″		3.° A l'égard du nombre des établissemens, à-peu-près 4,450 francs pour un établissement moyen.
			[Fa]çons [d]e [toute] espèce, [à P]aris, [éva]luées [à] 1/3 [de la] valeur [défi]nitive.	Façons de toute espèce, à Paris, évaluées à	″	″	1,595,090.		
			[...],500f	48,300f		2,715,815.	3,205,400.	489,585.	

(1) On compte 200 scieurs occupés alternati[...]

(2) Dans ce nombre ne figurent point les arti[...]

(3) Une partie du marbre des Pays-Bas vien[t ...]

ANNÉE 1827.

NOMBRE des ÉTABLISSEMENS qui vendent à Paris des cristaux.		ESTIMATION DE LA VALEUR DES CRISTAUX envoyés annuellement à Paris pour y être vendus, et provenant de diverses fabriques françaises.			MAIN-D'ŒUVRE A PARIS.				VALEUR des CRISTAUX augmentée des frais du travail de Paris.	RECETTE. MONTANT de la vente annuelle des cristaux à Paris.	BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant de la vente à la valeur des cristaux travaillés à Paris.	
		Désignation des fabriques.	Noms des départemens où les fabriques sont situées.	Évaluation des cristaux.	Nombre des établissemens qui s'occupent de la taille des cristaux.	GRAVURE, taille-douce et dépolissage. Nombre des ouvriers.	GRAVURE, taille-douce et dépolissage. Prix moyen de la journée de travail.	BÉNÉFICE fait sur la main-d'œuvre par les établissemens, 10 p.r %.			Francs.	
Marchands de cristaux.	58.	Baccarat.......	Meurthe.......	1,400,000f	30.	750.	4f					Soit :
		Trélon........	Nord.........									
Marchands de faïence et porcelaine.	104.	Saint-Louis.....	Moselle	500,000.	SALAIRE TOTAL ANNUEL, à raison de 300 jours de travail.							A l'égard du montant total de la vente,
		Le Creuzot.....	Saone-et-Loire..	90,000.								
		Choisy-le-Roi...	Seine-et-Oise...	140,000.								10 p.r %.
		Bercy.........	Seine.........	100,000.	900,000.			90,000f				
	162.	VALEUR estimée des cristaux envoyés à Paris par les 6 fabriques..		2,230,000.	990,000.				3,220,000f	3,574,000f	354,000f	

Nota. On doit faire remarquer, par rapport aux établissemens, que la vente des cristaux, assez généralement, ne forme qu'une partie du commerce auquel ils se livrent.

ÉTABLISSEMENS.				RECETTE.			BÉNÉFICE résultant DE LA COMPARAISON du montant de la recette avec celui de la dépense.	
[N]OMBRE des		VALEUR		PRODUITS DIVERS DE LA LITHOGRAPHIE.				
[...]e-	presses en activité.	immobilière, ou capital de location à raison de 45,000 fr. par établissement.	mobiliè[re], presses, ustensiles, [...] à raiso[n] de 4,000 par établissem[ent]	Autographie.	Écritures pour le commerce.	Dessins et estampes vendus aux marchands. (2)	Francs.	Soit :
[...]	180.	1,080,000.	96,0[00]					1.° A l'égard du montant total des produits, 27,20 p.r %. 2.° A l'égard du montant total de la dépense, 37,37 p.r %.
		1,176,000.						
		INTÉRÊTS à raison de 6 p.r % l'a[n]						
				25,000.	525,000.	1,495,000.		
		70,560.		2,045,000.			556,360.	

(1) On tire quelques pierres lithographi[...] de la vente qui en est faite aux marchands de gravures, intermédiaires entre les [...]larchamp, arrondissement de Belley, dépar[...] fois il est nécessaire de faire remarquer que cette valeur est de beaucoup inférieure [...]ncore de Munich. Quant aux autres matièr[...] car on évalue à plus d'un million le bénéfice qui, dans ce cas, en est retiré par

TABLEAU N.° 128.

COMMERCE des Alkalis dans le département de la Seine.

ANNÉE 1827.

LIEUX D'EXTRACTION DES ALKALIS.	DÉSIGNATION DES ALKALIS.	PRIX des 100 kilog.	ALKALIS — CONSOMMÉS annuellement à Paris, évalués en			ALKALIS — RÉEXPÉDIÉS ANNUELLEMENT par le commerce de Paris, évalués en			COMMERCE total annuel de Paris, EN ALKALIS, évalué en		
			fûts.	kilog.	francs.	fûts.	kilog.	francs.	fûts.	kilog.	francs.
Amérique (1)............	Potasse..........	92f	3,500.	750,000.	690,000	2,500.	550,000.	506,000	6,000.	1,300,000	1,196,000
Idem..................	Perlasse.........	90.	400.	70,000.	63,000	800.	140,000.	126,000	1,200.	210,000	189,000
Russie..................	Potasse..........	90.	1,000.	400,000.	360,000	2,000.	800,000.	720,000	3,000.	1,200,000	1,080,000
Toscane.................	Potasse..........	90.	900.	360,000.	324,000	900.	360,000.	324,000	1,800.	720,000	648,000
Italie et Espagne..........	Soude..........	28.	"	1,000,000.	280,000	"	"	"	"	1,000,000	280,000
France..................	Sel de soude.....	30.	3,000.	1,000,000.	300,000	3,000.	1,500,000.	450,000	5,000.	2,500,000	750,000
Département de la Seine (2).	Soude brute......	25.	"	1,500,000.	375,000	"	"	"	"	1,500.000	375,000
					2,392,000			2,126,000			4,158,000
			Bénéfice, 10 p.r %.		239,200	Bénéfice, 2 p.r %.		42,520	Bénéfice total...		281,720
					2,631,200			2,168,520			4,799,720

OBSERVATIONS.

(1) Dans cette quantité est comprise celle de 324,000 kilog. de *potasse d'Amérique* factice, fabriquée dans le départem.t de la Seine, avec le sel de soude de Marseille. (*Voyez* tableau n.° 107 du Recueil publié en 1826.)

(2) *Voyez*, pour cette fabrication, le tableau n.° 115 du Recueil publié en 1826.

Nota. En général, le commerce des alkalis n'est fait à Paris spécialement par aucun établissement; il entre dans le commerce de l'épicerie tant en gros qu'en détail.

ÉTABLISSEMENS.

DÉSIGNATION des compagnies.	NOMBRE des usines.	DÉP.S GÉNÉRAUX. ation rage Nomyés.	Entretien du matériel et dépenses diverses.	TOTAL de la dépense.
Compagnie royale.........	1.	1,800.	51,000.	245,586.
Compagnie Mauby et Wilson (hors barrière).	1.	1,900.	40,000.	328,760.
Compagnie française......	1. 1. (Luxemb.)	3,0300.	45,000.	456,035.
		300.	136,000.	
	4.	6,3 228,800.		1,230,381.

RENSEIGNEMENS DIVERS RELAT

DÉSIGNATION des compagnies.	Nombre des cornues	gazomètres.	leur francs.	TOTAL général de la recette.	BÉNÉFICES et intérêts des actions payés.
Compagnie royale........	70.	7.	,500.	452,620.	7,034.
Compagnie Mauby et Wilson.	54.	3.	,000.	350,970.	22,210.
Compagnie française.......	53. 22.	2. 2.	,000.	464,210.	8,175.
			,500.	1,267,800.	37,619.

(1) La compagnie française n'a

OBSERVATIONS.

L'autorité a réglé les circonscriptions des diverses compagnies, et se réserve d'autoriser au fur et à mesure le placement de leurs conduites.

Les principaux motifs de ce réglement sont, 1.° la nécessité de coordonner la disposition des conduites de gaz avec celle des tuyaux qui fournissent l'eau aux fontaines de Paris, aussi bien qu'avec les égouts souterrains qui conduisent à la Seine la décharge des ruisseaux de la ville; 2.° les inconvéniens graves qui résulteraient du placement d'un trop grand nombre de tuyaux dans une même rue.

La circonscription de la *Compagnie royale* renferme les quartiers du faubourg Montmartre et de la Chaussée d'Antin; elle a pour centre les rues de Richelieu et de Rohan jusqu'au palais des Tuileries, et s'étend à droite et à gauche, depuis la rue de la Paix jusqu'à celles Montmartre et du Mail, puis jusqu'au Palais-Royal.

La circonscription de la *Compagnie Mauby et Wilson* occupe les faubourgs du Roule et Saint-Honoré, la rue Saint-Honoré et une grande partie des rues affluentes.

La circonscription de la *Compagnie française* s'étend dans le faubourg Poissonnière; elle a pour centre la rue Saint-Denis, et occupe à gauche et à droite depuis la rue Saint-Martin jusqu'à celle des Fossés-Montmartre et jusqu'au Palais-Royal, où les trois compagnies se trouvent ainsi en concurrence.

L'*usine du Luxembourg* (*qui dépend de la compagnie française*) éclaire le palais du Luxembourg et les rues qui se prolongent de là jusqu'au pont Neuf.

On évalue à 10,000 le nombre actuel des becs que fournissent les usines; il est réparti entre 1,500 abonnés: mais on doit faire remarquer que l'éclairage n'est encore qu'à la moitié de ce qu'il pourrait être proportionnellement aux établissemens des quatre usines.

II.e PARTIE.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX RELATIFS A L'INDUSTRIE ET AU COMMERCE.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs aux Résultats généraux qui concernent l'Industrie et le Commerce.

DÉNOMINATION des MARCHANDISES EXPORTÉES.			VALEUR DÉCLARÉE. 1824.
Antimoine			3,240f
Armes	de luxe		689,645.
	de guerre		418,542.
Agaric préparé (Amadou)			2,027,982.
Bimbeloterie			
Bois commun, d'acajou, exotique, liége, &c.			270.
			120.
Boissons	fermentées	Vins	2,100.
		Vinaigres	
			303,300.
	Liqueurs distillées		
Bougie de blanc de baleine			94,324.
Carburé (Acier ouvré)			386,515.
Cheveux	non ouvragés		720,060.
	ouvragés		18,506.
Chandelles			13,944.
Chocolat			
			29,790.
Cire	ouvrée		
	non ouvrée, jaune		1,344.
Colle de poisson			4,976.
Coton en feuilles, gommé, filé; ouates			331,340.
Cobalt vitrifié en poudre, azur			11,150.
Corail non ouvré, préparé			50.
Coutellerie			
			1,960.
Crayons			
			310.
Couleurs	Encre à écrire et à imprimer		17,226.
	Vernis de toute sorte		1,454,928.
	diverses en assortiment		
Cuivre	allié de zinc, filé et poli		75,583.
	doré, battu, laminé		13,520.
	ouvré en bijouterie		198,288.
	ouvré		172,350.
Crin brut et frisé			14,820.
Eau minérale			40,780.
			100.
Étain	de glace		
	battu ou laminé		14,931.
	ouvré		57,047.
Effets à usage	Linge ouvré		1,090.
	Habillemens neufs		260.
	Supportés		20,880.
Espèces médicinales			426,628.
Farineux alimentaires, pâtes d'Italie			108,200.
Fanons de baleine			161,703.
Fer	de tréfilerie		3,720.
	ouvré, tôle ou fer-blanc		224,590.
Feutres (Chapeaux)			1,233,260.
Fil	de chanvre ou lin		94,028.
	de coton		41,300.
	de laine teinte		33,160.
	de poil de lapin		400.
			10,310.
Fromages			
Fruits de table, secs, confits, &c.			23,740.
Filamens à ouvrer, joncs, roseaux, &c.			69,360.
Graines, semences de jardin, de fleurs et de prai[ries]			1,342,550.
Graisse de pieds de bœuf			644,770.
			12,920.
Horlogerie	Ouvrages montés		69,780.
	(Fournitures d')		780.

DÉNOMINATION des MARCHANDISES EXPORTÉES.		VALEUR DÉCLARÉE. 1824.
Tissus de poil.	Schals	62,500f
	Bonneterie d'angora	7,450.
Tissus	Étoffes en crin	20,770.
	Passementerie	450.
Tissus de soie.	Étoffes	7,251,890.
	Idem brochées, or et argent fins et faux	7,750.
	Schals et mouchoirs	652,560.
	Gaze, crêpe et tulle	553,850.
	Dentelles dites blondes	477,900.
	Bonneterie	715,440.
	Passementerie, or et argent fins	85,120.
	Idem, or et argent faux	53,970.
	Idem, or, argent et soie	463,420.
	Rubans	1,845,950.
	Bourre de soie	278,460.
Tissus de coton	Toile blanche	100.
	Toiles peintes et imprimées	40,100.
	Basin, piqués	221,070.
	Schals et mouchoirs	32,090.
	Couvertures	3,010.
	Bonneterie	32,520.
	Passementerie	51,660.
	Mousseline	1,000.
	Tulle et gaze	8,320.
Vanille		64,480.
Vannerie	Tissus en feuilles	26,322.
	Paniers d'osier	5,520.
	Nattes et tresses	39,810.
	Chapeaux de paille et d'écorce	353,360.
Verrerie	Verres, cristaux, miroirs	246,575.
	de toute sorte	166,020.
	Verres à lunettes, cadrans	1,450.
	Cristaux	222,007.
	en grains, pour colliers	37,610.
	Émail	160.
	taillée en pierres à bijoux	9,800.
Voitures à ressorts peintes et garnies		42,932.
Viande de boucherie, porc, volaille et gibier		5,550.
Zinc	coulé en lingots	20.
	laminé	250.
	TOTAL	48,411,591.

Marchandises exportées sous la réserve de la prime.

TRIMESTRES.	VALEUR. Année 1824.
1.er	2,951,700f
2.e	2,467,089.
3.e	2,906,511.
4.e	2,545,286.
TOTAL général.	10,870,586.

DÉNOMINATION des MARCHANDISES EXPORTÉES.		VALEUR DÉCLARÉE POUR LES ANNÉES 1827.
Animaux vivans		689,870f
Armes de luxe		38,033.
Baleines apprêtées		352,547.
Bimbeloterie		81,041.
Bijouterie	d'or	
	d'argent	"
Bois	ouvrés	269,540.
	communs, liége	29,291.
	exotiques de toute sorte	22,330.
Boissons	Vins	21,338.
	Vinaigres	7,856.
	Eau-de vie	2,600.
	Liqueurs	5,945
	Eaux minérales	205,279.
Cardes à carder		1,087,701.
Caractères d'imprimerie		210,223.
Cheveux	bruts	193,037.
	ouvragés	
Colle forte et autre		18,553.
Coutellerie		23,243.
Compositions diverses.	Moutarde et épices	409,498.
	Médicamens	75,634.
	Cire ouvrée, bougie de blanc de baleine	12,546.
	Chandelles	83,724.
	Fanons de baleine	244,426.
	Chocolat	650,945.
	Tabac fabriqué	180,395.
Couleurs	Encre	31,040.
	Vernis et couleurs diverses	46,811.
	Crayons	"
Crins bruts et frisés		42,033.
Denrées coloniales.	Bombons et confitures	66,541.
	Vanille et thé	209,524.
	Tabac	186,213.
Déchets, plants d'arbres et truffes		26,380.
Effets supportés et d'habillement, &c., linge neuf et ouvragé		67,679.
Éponges		420,028.
Espèces médicinales		3,900,974.
Farineux alimentaires		740,708.
Feutres (Chapeaux)		219,523.
Fil	de lin et de chanvre	579,927.
	de laine	388,510.
	de coton	1,683,415.
	d'autres poils	310,017.
Fruits de toute espèce		97,746.
Graines et semences		88,382.

DÉNOMINATION des MARCHANDISES EXPORTÉES.			VALEUR DÉCLARÉE POUR LES ANNÉES 1826.	1827.
Tissus de poil. (Cachemire.)			125,817f	160,394f
Tissus	de poil de chèvre et angora		"	44,454.
	de crin. (Étoffes.)		21,000.	30,577.
	Bourre de soie		"	199,782.
Tissus de coton	Toiles blanches, mousseline		165,574.	386,638.
	Idem peintes		261,872.	"
	Schals et mouchoirs		139,105.	91,129.
	Bonneterie		68,885.	43,189.
	Passementerie		82,770.	65,672.
	Étoffes croisées		"	39,617.
	Tulle et gaze		"	56,778.
	Étoffes mélangées soie et lin		"	137,378.
Tissus mélangés.	Laine et soie.	(Étoffes.)	90,678.	"
		(Schals.)	850,537.	"
	Laine et coton. (Tissus.)		102,154.	"
	Soie et coton. (Tissus.)		353,546.	"
	Coton et fil. (Tissus.)		29,400.	"
	Passementerie d'or et d'argent faux		57,903.	58,705.
	Idem d'or et d'argent fins		122,932.	106,355.
Vannerie sans désignation			"	7,450.
Viande salée, gélatine			"	14,892.
Vitrifications.	Porcelaine	fine	679,972.	674,811.
		commune	684,574.	374,262.
	Poterie	de faïence	2,000.	58,935.
		de grès	"	3,400.
	Verrerie ordinaire		232,051.	159,891.
	Verrerie, cristaux, miroirs		268,564.	"
	Miroirs grands et petits		"	433,936.
	Cristaux		"	215,686.
	Autres vitrifications		"	88,571.
Voitures à ressorts			22,050.	39,134.
TOTAUX			38,366,888.	42,493,341.

Marchandises exportées sous la réserve de la prime.

ANNÉES 1826.	1827.
19,005,690f	21,721,856f

TABLEAU N.° 131.

is sa création.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	OPÉRATIO[NS] — ESCOMPTES, effets de commerce sur Paris et les départemens, et valeurs du trésor, soit pour son service, soit pour celui des possesseurs de ces valeurs.	PRÊTS au trésor.	RÉSULTATS DES OPÉRATIONS. — [B]ÉNÉFICES annuels.	RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — Sommes à répartir aux actionnaires	Produit alloué par action.	Réserve par action.	Produit total par action.	RAPPORT DU BÉNÉFICE aux actions. — Taux du bénéfice rapporté à la valeur originaire de l'action.	Valeur originaire de l'action.	ACTIONS — MAXIMUM du nombre des actions en circulation.	COMPTOIRS de Rouen, Lyon, Lille. — Fonds affectés au service.
1799 [VIII] 7 mois.	109,000,000f	//	721,050.	379,500.	50. 00.	45. 00.	95. 00.	0,095.		7,590.	//
1800 [IX].......	319,256,000.	//	1,588,983.	1,377,650.	100. 00.	15. 00.	115. 00.	0,115.		14,750.	//
1801 [X]........	1,225,400,000.	//	2,853,008.	2,700,000.	90. 00.	5. 09.	95. 09.	0,095.		30,000.	//
802 [XI]........	769,200,000.	//	3,519,999.	3,411,509.	113. 71.	3. 61.	117. 32.	0,117.		30,000.	//
803 [XII].......	998,100,000.	//	4,185,937.	2,787,120.	80. 00.	40. 15.	120. 15.	0,120.		34,944.	//
804 [XIII].......	1,165,600,000.	//	4,653,230.	3,183,466.	71. 00	32. 77.	103. 77.	0,103.	1,000.	44,841.	//
805 [XIV].......	788,600,000	//	3,164,008.	3,229,380.	72. 00.	0. 81.	72. 81.	0,170.		44,857.	//
806 (3 mois)....	183,900,000.	//	1,004,909.	900,000.	20. 00	//	20. 00.	//		45,000.	//
807............	944,900,000.	40,000,00	4,146,749.	3,690,000.	82. 00.	12. 68.	94. 68.	0,094.		45,000.	//
808............	1,369,700,000.	49,900,00	5,403,951.	4,944,755.	73. 00.	6. 87.	79. 87.	0,079.		73,449.	//
809............	1,589,700,000.	40,000,00	7,088,998.	6,476,369.	74. 00.	7. 00.	81. 00.	0,081.		88,297.	9,000,000.
810............	1,923,100,000.	40,000,00	7,295,800.	6,659,316.	74. 00.	7. 07.	81. 07.	0,067.		90,000.	10,000,000.
811............	1,184,600,000.	40,000,00	6,264,099.	5,940,000.	66. 00.	3. 02.	69. 02.	0,057.		90,000.	10,000,000.
812............	1,296,000,000.	40,000,00	6,722,758.	6,277,500.	69. 75.	4. 87.	74. 62.	0,062.		90,000.	11,000,000.
813............	1,368,600,000.	40,000,00	7,619,993.	6,795,000.	75. 50.	7. 75.	83. 25.	0,069.		90,000.	11,000,000.
814............	740,800,000.	40,000,00	5,005,760.	5,400,000.	60. 00.	//	60. 00.	0,050.		90,000.	10,000,000.
815............	862,500,000.	54,000,00	5,989,174.	5,760,000.	64. 00.	2. 00.	66. 00.	0,055.		90,000.	4,000,000.
816............	1,183,500,000.	//	7,745,507.	6,840,000.	76. 00.	8. 00.	84. 00.	0,070.		90,000.	//
817............	1,238,800,000.	//	9,165,538.	7,875,000.	87. 50.	13. 75.	101. 25.	0,084.		90,000.	//
818............	1,349,400,000.	10,400,00	0,837,248.	8,982,000.	99. 80.	19. 90.	119. 70.	0,099.		90,000.	//
819............	756,602,000.	//	6,269,056.	5,940,000.	66. 00.	3. 00.	69. 00.	0,097.	1,200.	90,000.	//
820............	736,595,000.	60,000,00	5,731,398.	5,805,000.	64. 50.	2. 25.	66. 75.	0,055.		90,000.	//
821............	1,377,233,000.	60,000,00	8,668,320.	7,560,000.	84. 00.	12. 00.	96. 00.	0,080.		90,000.	//
822............	762,771,000.	20,000,00	7,155,412.	6,570,000.	73. 00.	6. 50.	79. 50.	0,066.		90,000.	//
823............	1,366,647,500.	86,167,77	7,289,373.	6,406,800.	81. 50.	10. 75.	92. 25.	0,076.		67,900.	//
824............	1,302,161,250.	73,334,90	7,504,342.	6,246,600.	92. 00.	16. 00.	108. 00.	0,090.		67,900.	//
825............	1,271,652,750.	15,000,00	7,971,539.	6,654,200.	98. 00.	19. 00.	117. 00.	0,097.		67,900.	//
826............	1,654,865,250.	20,064,38	7,301,786.	6,212,850.	91. 50.	15. 75.	107. 25.	0,089.		67,900.	//
827............	1,199,273,300.	//	5,521,849.	5,024,600.	74. 00.	7. 00.	81. 00.	0,067.		67,900.	//

TABLEAU N.° 132.

Nota. Voyez le Tableau n.° 134 du présent Recueil.

RENSEIGNEMI
concernant
LA BANQUE DE FRANCE ET LES DIVERSES OPÉR
exprimés en valeurs n
prises sur un certain nombre d'a

RENSEIGNEMENS.	
Capital et valeurs.	Capital représenté par les actions au taux primitif de 1,000 fr..
	Idem au taux du cours, 2,000 fr..
	Valeur du palais et mobilier.....
	Porte-feuille..................
	Caisse en espèces et effets à recevoir....................
	Billets en circulation..........
Opérations.	Dépôts de lingots..............
	Refonte de monnaies............
	Valeurs de toute nature escomptées (total)..............
	Escomptes pour Paris seulement, compris dans les valeurs ci-dessus.
	Comptes courans et effets au comptant.....................
	Emplois extraordinaires........
ouvement le caisse.	Numéraire.....................
	Billets.......................
	Mandats de virement...........
	Mouvement total avec mandats de virement compris...........
	Idem sans les mandats de virement.
Frais énéraux.	Dépenses administratives et autres.
ésultats	Bénéfices sur les opérations, déduction faite des pertes.......
partition.	Produit alloué par action.......
	Réserve par action............
	Produit total par action.........
apports.	Taux du bénéfice sur la valeur de l'action à l'origine.
	Taux du bénéfice sur la valeur de l'action au cours..
éserve.	Réserve totale, rentes comprises, représentée en capital.......
	Emploi de la réserve en rentes 5 p.r %..................
	Idem en actions de la Banque....

ées lui a été
scompter des
nnes notoire-
ux signatures
en 5 p.r %
abord sur les
naies d'or et
ers, actions,
ngots d'or et
ant un droit
ôt. — 4.° Se
blics lui con-
tablissemens
currence des
Banque, en
que l'on fait
p.r %, où il

ar, l'avantage
épandu dans
s.
réditées à la
d'un compte
rs de celle à

sa création,

e, et ont été
parce que la
cquisition du
excéder les
à raison de

ablie comme

e billets non
puis 1815.
euille.
de 3 livres
ais de l'opé-
né au Trésor

RENSEIGNEMENS
concernant
la Banque de France et les diverses opérations dont elle est chargée,
exprimés en valeurs moyennes
prises sur un certain nombre d'années déterminé.

RENSEIGNEMENS.		NOMBRE d'années sur lesquelles les moyennes ont été établies.	NOMBRES moyens par an.
Commerce de Paris.	Effets en porte-feuille, nombre..	20.	40,000.
	Montant des effets............	20.	1,200,000,000f
	Nombre de comptes courans.....	5.	1,800.
	Idem d'effets au comptant.......	11.	500,000.
	Valeur des effets au comptant....	9.	805,000,000f
	Valeur moyenne d'un effet......	9.	1,611f
	Nombre de jours d'échéance.....	2.	60.
Année 1826. — Actions et actionnaires.	Nombre d'actions en circulation..	1.	67,900.
	Idem acquises et conservées en porte-feuille par la Banque....	1.	22,100.
	Idem classées en permanence.....	1.	60,147.
	Idem transférées...............	1.	7,753.
	Nombre des actionnaires........	1.	3,386.
	Nombre moyen d'actions par actionnaire..................	1.	25.
	Idem des actionnaires décédés dans l'année.................	1.	94.
	Nombre moyen d'actions par actionnaire décédé...........	1.	32.
	Idem d'actionnaires possesseurs d'actions permanentes........	1.	3,102.
	Nombre moyen d'actions par possesseurs d'actions permanentes..	1.	19.
	Nombre des principaux actionnaires convoqués...........	1.	200.
	Nombre d'actions par principal actionnaire...............	1.	113.
	Rapport des actions des principaux actionnaires convoqués à la totalité des actions..........	1.	0,34.
Frais du personnel de l'administration.	Montant des dépenses annuelles relatives au personnel..........	1.	711,600f
	Nombre d'employés (1)........	1.	201.
	Traitement moyen par employé..	1.	3,540f

(1) Il est à remarquer que, sans les encaissemens gratuits faits par la Banque pour le compte de ses accrédités, le personnel de cette administration ne s'éleverait guère qu'à la moitié de ce nombre.

TABLEAU N.° 133.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	ESCOMPTILLETS. EFFETS DE COMMERCE SUBILLETS EN CIRCULATION. Maxima.		Moyen Moyenne des des 12 mois 2 mois.	Minima.	
	Mois.	Millions.	MillionMillions.	Mois.	Millions.
1799 [VIII] 7 mois.	Thermidor	20.	15,57 14,720.	Ventôse...	10.
1800 [IX]......	Fructidor..	32.	23,42 21,599.	Vendém.re	18.
1801 [X]......	Messidor..	61.	46,51 29,969.	*Idem*......	20.
1802 [XI]......	Brumaire..	70.	60,92 43,050.	Ventôse...	33.
1803 [XII]......	Thermidor	75.	64,51 61,825.	Brumaire..	54.
1804 [XIII].....	Ventôse...	91.	84,68 71,412.	Fructidor,.	63.
1805 [XIV].....	Vendém.re.	40.	31,47 56,818.	Nivôse....	50.
1806 3 mois.....	Décembre.	36.	32,00 69,733	Octobre...	61.
1807..........	*Idem*.	69.	50,19 88,024.	Avril.....	80.
1808..........	*Idem*.	106.	88,86 98,649.	Novembre.	88.
1809..........	*Idem*.	133.	123,21 99,074.	Janvier. ..	84.
1810..........	Novembre.	149.	119,22 05,758.	Juillet. ...	98.
1811..........	Janvier. ..	128.	42,99 02,096.	Février....	83.
1812..........	Décembre.	45.	25,42 97,074.	Décembre.	84.
1813..........	Mai......	57.	46,40 78,196.	*Idem*......	51.
1814..........	Décembre.	27.	12,06 94,158.	Mars.....	15.
1815..........	Mars.....	39.	28,58 10,908.	Octobre...	18.
1816..........	Octobre...	78.	63,09 72,066.	Janvier. ..	63.
1817..........	Mars.....	98.	88,49 89,191.	*Idem*.	80.
1818..........	Novembre.	135.	102,82 92,100.	Février. ..	90.
1819..........	Janvier. ..	79.	55,69 95,733.	*Idem*......	85.
1820..........	*Idem*.	48.	37,30 56,189.	Janvier. ..	131.
1821..........	Décembre.	57.	50,58 44,019.	*Idem*......	180.
1822..........	Mars.....	67.	54,50 88,779.	Novembre.	173.
1823..........	*Idem*.	78.	47,47 97,667.	Février. ..	172.
1824..........	Mai......	85.	67,91 46,111.	Janvier. ..	226.
1825..........	Décembre.	136.	102,55 79,401.	Février. ..	269.
1826..........	Février....	155.	121,88 75,233.	Septembre.	167.
1827..........	Janvier. ..	104.	92,89 90,999.	Mars.....	176.

OBSERVATIONS.

(1) Voici quelques nombres relatifs aux effets de commerce payables à Paris, dont l'encaissement a été fait par les soins de la Banque de France.

ANNÉES.	NOMBRE des comptes courans.	NOMBRE des effets.	VALEUR TOTALE des effets.	VALEUR moyenne d'un effet.	DURÉE moyenne des échéances — Jours.
1815.	"	180,255.	"	"	"
1816.	"	221,870.	"	"	"
1817.	"	259,733.	469,875,013.	1,814.	"
1818.	"	312,026.	542,088,638.	1,737.	"
1819.	"	308,047.	473,384,425.	1,537.	"
1820.	1,280.	358,581.	559,629,503.	1,564.	"
1821.	"	"	"		"
1822.	"	430,781.	640,494,476.	1,490.	"
1823.	1,586.	439,595.	746,392,737.	1,700.	"
1824.	1,710.	"	"	"	"
1825.	2,000.	582,272.	822,396,429.	1,413.	"
1826.	1,800.	511,506.	824,420,500.	1,611.	66.
1827.	"	510,053.	836,263,179.	1,639.	57.

Nota. *Voyez* le tableau n.° 132 du présent Recueil.

CHAPITRE VI.

FINANCES.

ÉNUMÉRATION des Tableaux relatifs au Chapitre Finances.

pendant les années 1821 à 1826 inclusivement.

TABLEAU N.° 135.

DÉSIGNATION DES PRODUITS DE TOUTE NATURE.			MONTANT DES DIVERS PRODUITS PAR EXERCICE. 1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	TOTAL des produits.	UN SIXIÈME pour l'année moyenne.
Conseil d'état			18,342f	18,881f	20,333f	17,886f	19,613f	18,051f	113,106f	18,851f
Cour de cassation.	Enregistrement		31,449.	33,460.	31,664.	31,741.	29,478.	31,720.	189,512.	31,586.
	Droits de greffe		15,166.	18,649.	16,825.	16,591.	17,005.	15,272.	99,508.	16,585.
Cour des comptes.	Enregistrement		99.	82.	99.	132.	33.	33.	478.	79.
	Droits de greffe		539.	617.	583.	717.	780.	905.	4,141.	690.
Commission du sceau des titres			51,861.	74,300.	44,363.	54,946.	55,517.	50,514.	331,501.	55,250.
Cour royale..	Affaires civiles.	Enregistrement	63,238.	58,705.	79,932.	56,106.	59,202.	57,240.	367,423.	61,237.
		Droits de greffe	38,778.	39,596.	40,046.	41,448.	40,218.	41,096.	241,182.	40,197.
	Affaires correctionnelles et criminelles		891.	1,096.	3,836.	1,334.	1,009.	2,670.	10,836.	1,806.
Tribunal de 1.re instance.	Affaires civiles.	Enregistrement	1,679,323.	2,135,751.	1,782,627.	2,411,472.	2,225,404.	1,661,140.	11,895,717.	1,982,619.
		Droits de greffe	317,688.	330,547.	323,012.	349,303.	350,559.	303,158.	1,974,267.	329,045.
	Affaires de police correctionnelle		7,481.	4,894.	3,875.	8,708.	3,925.	6,058.	34,941.	5,824.
Tribunal de commerce.	Enregistrement		347,029.	400,331.	505,273.	485,278.	466,820.	669,847.	2,874,578.	479,096.
	Droits de greffe		149,426.	163,707.	201,625.	177,811.	201,982.	351,455.	1,246,006.	207,668.
Justices de paix			59,322.	61,537.	64,548.	56,356.	68,276.	69,311.	379,350.	63,225.
Actes administratifs			257,074.	344,195.	531,704.	349,553.	267,644.	223,194.	1,973,364.	328,894.
Actes des notaires			9,344,590.	9,965,367.	8,340,645.	14,130,143.	13,737,320.	9,332,935.	64,841,000.	10,806,833.
Actes des huissiers.	Significations entre avoués		58,003.	57,686.	51,196.	51,668.	53,646.	57,610.	329,809.	54,968.
	Tous autres actes		751,634.	743,564.	848,774.	768,993.	950,046.	1,424,515.	5,487,526.	914,588.
Actes des commissaires-priseurs			183,152.	187,178.	213,030.	208,425.	242,114.	228,626.	1,262,525.	210,421.
Actes des courtiers de commerce			277.	560.	1,201.	827.	1,256.	1,723.	5,844.	974.
Actes sous seing privé.	Billets et effets de commerce		222,761.	231,778.	290,829.	209,743.	282,298.	512,490.	1,749,899.	291,650.
	Tous autres actes.	Droits simples	474,425.	580,940.	585,999.	739,191.	615,164.	598,438.	3,594,157.	599,026.
		Doubles droits après trois mois	18,400.	20,867.	24,630.	20,142.	31,473.	41,558.	157,070.	26,178.
Déclarations de successions.	Droits simples		1,591,690.	2,019,336.	1,886,604.	1,773,812.	2,076,475.	2,036,844.	11,384,761.	1,897,460.
	Demi-droits après six mois, et autres peines		22,597.	19,742.	23,391.	11,891.	20,818.	36,213.	134,652.	22,442.
Droits d'hypothèques.	Inscription de créances		62,266.	69,669.	79,095.	84,507.	93,658.	125,996.	515,191.	85,865.
	Transcription d'actes de mutation		7,126.	7,172.	16,732.	12,041.	9,683.	21,418.	74,172.	12,362.
Amendes....	de consignation sur appel et cassation		111,200.	102,085.	106,804.	103,257.	101,464.	105,275.	630,085.	105,014.
	Police correctionnelle		51,255.	37,856.	58,627.	47,921.	41,107.	26,304.	263,070.	43,845.
	Police municipale		29,342.	45,608.	30,258.	35,840.	41,209.	35,520.	217,777.	36,296.
	Matière civile et police de roulage		16,042.	17,294.	30,793.	30,872.	30,223.	36,990.	162,214.	27,035.
	fixes de contravention	à l'enregistrement	3,322.	3,652.	3,597.	5,034.	4,508.	6,128.	26,241.	4,374.
		au timbre, perçues lors de l'enregistrem.t	9,562.	10,219.	8,670.	6,996.	8,104.	11,580.	55,131.	9,189.
TOTAL GÉNÉRAL			15,995,350.	17,806,921.	16,244,220.	22,300,685.	22,148,031.	18,131,827.	112,627,034.	18,771,172.

…AU des Sommes capitales et des Droits résultant des formalités hypothécaires, au Bureau de Paris, *pendant les années 1821 à 1826 inclusivement.*

NATURE DES FORMALITÉS hypothécaires.	1821. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1821. MONTANT des droits y compris le 10.e	1822. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1822. MONTANT des droits y compris le 10.e	1823. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1823. MONTANT des droits y compris le 10.e	1824. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1824. MONTANT des droits y compris le 10.e	1825. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1825. MONTANT des droits y compris le 10.e	1826. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	1826. MONTANT des droits y compris le 10.e	SIX ANNÉES RÉUNIES. MONTANT des créances inscrites et du prix des ventes.	SIX ANNÉES RÉUNIES. MONTANT des droits y compris le 10.e
Inscriptions de créances.....	57,405,670f	62,266f 00c	64,282,180f	69,669f 00c	72,972,204f	79,095f 00c	79,040,490.	84,507f	88,666,100f	93,658f 00c	116,629,420f	125,996f 00c	476,996,060f	515,191f 00c
Transcriptions d'actes de mutation d'immeubles. Droit fixe. (Loi du 28 avril 1816.)	•	1,899. 70.	•	1,928. 30.	•	1,541. 10.	•	2,288.	•	1,913. 90.	•	1,093. 40.	•	10,664. 40.
Transcriptions d'actes de mutation d'immeubles.	76,469,960.	•	79,897,611.	•	69,658,070.	•	124,922,529.	•	116,758,876.	•	62,298,316.	•	530,005,366.	•
Transcriptions d'actes de mutation d'immeubles. Droit proportionnel..	•	5,226. 30.	•	5,243. 70.	•	15,190. 90.	•	9,753.	•	7,769. 10.	•	20,324. 60.	•	63,507. 60.
TOTAUX......	133,875,630.	69,392. 00.	144,179,791.	76,841. 00.	142,630,274.	95,827. 00.	203,963,019.	96,548.	203,424,976.	103,341. 00.	178,927,736.	147,414. 00.	1,007,001,426.	589,363. 00.

Année moyenne, 1/6.e des deux dernières colonnes......

Capitaux.......	des créances.....................		79,499,343f	167,833,571f
	des prix de ventes...............		88,334,228.	
Droits perçus....	Inscriptions......................		85,865.	98,227.
	Transcriptions.	Fixes..........	1,778.	
		Proportionnels....	10,584.	

TABLEAU ıs années 1821 à 1826 inclusivement.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	DE LA NATURE des droits de timbre.	TOUS LES AUTRES ACTES. AMENDES [illegible]e contravention.	TOTAL par nature.	TOTAL des produits par année.	REPORT DES PRODUITS du timbre principal.	TOTAL général DES PRODUITS de la I.re Partie.
1821	Débite........	″	1,401,781f	1,834,285f	1,367,048f	3,201,333f
	Extraordinaire..	5,610f	425,550.			
	Visa pour timbre	″	6,954.			
1822	Débite........	″	1,419,826.	1,937,481.	1 437,617.	3,375,098.
	Extraordinaire..	6,996.	509,192.			
	Visa..........	″	8,463.			
1823	Débite........	″	1,467,599.	2,001,715.	1,527,858.	3,529,573.
	Extraordinaire..	6,754.	523,596.			
	Visa..........	″	10,520.			
1824	Débite........	″	1,549,839.	2,074,500.	1,414,615.	3,489,115.
	Extraordinaire..	4,218.	513,998.			
	Visa..........	″	10,664.			
1825	Débite........	″	1,623,574.	2,197,483.	1,715,072.	3,912,555.
	Extraordinaire..	3,713.	561,198.			
	Visa..........	″	12,711.			
1826	Débite........	″	1,844,730.	2,447,431.	1,931,803.	4,379,234.
	Extraordinaire..	4,279.	590,869.			
	Visa..........	″	11,832.			
TOTAUX............		31,570.	12,492,895.	12,492,895.	9,394,013.	21,886,908.
Année moyenne, 1/6.e..		5,261.	2,082,149.	2,082,149.	1,565,669.	3,647,818.

DÉSIGNATION des EXERCICES.	QU[illegible]NATURE. JOURNAUX.	[illegible]CHES, PAPIERS, [illegible]NCES.	AMENDES de contravention.	PASSEPORTS	PORTS d'armes.	TOTAL de la II.e PARTIE.	REPORT de la I.re PARTIE ci-dessus.	TOTAL général DES PRODUITS du timbre par année.
	ram. m. f.	ra[illegible]						
1821	52,169. 19. 10.	587,017f	12,272f	79,864f	38,595f	1,924,143f	3,201,333f	5,125,476f
1822	53,219. 05. 19.	550,994.	14,960.	103,220.	35,460.	1,977,142.	3,375,098.	5,352,240.
1823	58,019. 11. 19.	6[illegible]6,105.	10,214.	96,334.	44,820.	2,104,261.	3,529,573.	5,633,834.
1824	54,568. 14. 08.	641,603.	5,154.	95,904.	46,590.	1,974,623.	3,489,115.	5,463,738.
1825	55,390. 04. 09.	748,602.	4,164.	59,284.	31,410.	1,919,092.	3,912,555.	5,831,647.
1826	57,455. 05. 03.	7[illegible]7,288.	3,542.	115,238.	51,705.	2,026,948.	4,379,234.	6,406,182.
TOTAUX...	330,823. 00. 18.	3,8[illegible]1,609.	50,306.	549,844.	248,580.	11,926,209.	21,886,908.	33,813,117.
Année moyenne, 1/6e.	55,137. 03. 11.	648,601.	8,385.	91,641.	41,430.	1,987,701.	3,647,818.	5,635,519.

TABLFAU N.° 137.

...ui sont consommés
...s Paris seulement,
...mes, la somme à
...nés dans Paris, est

TABLEAU *récapitulatif de*

I.re PARTIE.	§. I.er	Transmis
	§. II.	Transmis
	§. III.	Transmis
	§. IV.	Transmis
	§. V.	Transmis
	§. VI.	Transmis
	§. VII.	Mutations
	§. VIII.	Mutations
	§. IX.	Mutations
	§. X.	Mutations
	§. XI.	Baux et a
	§. XII.	Adjudicat
	§. XIII.	Obligatio
	§. XIV.	Cautionn
	§. XV.	Libération
	§. XVI.	Condamn
II.e PARTIE.	§. I.er	Actes civi
	§. II.	Actes judi
	§. III.	Actes extr
	§. IV.	Actes de

inclusivement.

DÉSIGNATION DES ANNÉES.	DROITS DE DOUANE.	ENTREPÔT DES SELS.	OBSERVATIONS.
1822	440,156f 93c	3,523,161f 22c	
1823	232,083. 02.	2,916,040. 84.	
1824	284,843. 29.	2,827,842. 26.	
1825	426,195. 98.	2,816,938. 00.	
1826	449,196. 32.	2,686,007. 30.	
TOTAL	1,942,475. 54.	14,769,889. 62.	Cette somme moyenne comprend les droits perçus sur tous les sels qui sont consommés dans le département de la Seine. La quantité moyenne, consommée dans Paris seulement, étant, d'après les tableaux de consommation, de 4,034,606 kilogrammes, la somme à laquelle doit s'élever moyennement le droit perçu sur les sels consommés dans Paris, est de 1,210,381 francs 80 centimes, à raison du droit de 30 centimes.
Terme moyen annuel	388,495. 10.	2,953,997. 92.	

...ES.	MOYEN ...ts, articles d'argent, ...primées, ...s et voyageurs arrivant à Paris dans une journée.	année.
	"	"
	"	"
	22,000.	8,030,000.
	162.	59,140.
	220.	80,000.
	25.	9,000.
	2,270.	828,000.
	160.	58,400.
	600.	219,000.
	100.	36,500.
	"	"
	20.	7,300.

...ager.

Tet...

EXERCICES.	BU... DROITS de circulation.	15 centim. par expédition.	détail ... l'en... ...OUR-ENT ...ar ...ctrois frais ...xer-ce ...z les ...vendeurs.
1822.	259,350f	1,575f	5,7[illegible],062f
1823.	272,703.	1,595.	1,6[illegible],245.
1824.	284,724.	1,810.	1,3[illegible],302.
1825.	31,083.	3,628.	2[illegible],165.
1826.	32,539.	3,172.	2[illegible],146.
TOTAUX...	880,399.	11,780.	9,1[illegible],920.
Nombres moyens.	176,080.	2,356.	1,85,384.

TABLEAU N.° 140.

TABLEAU N.° 141.

[illegible] Produit brut de la Poste aux Lettres, pour la ville de Paris, depuis 1821 jusqu'en 1826 inclusivement; et Renseignemens divers rèlatifs à ce service.

PRODUIT BRUT DE LA POSTE AUX LETTRES POUR LA VILLE DE PARIS.

DÉSIGNATION des années.	MONTANT du produit.	OBSERVATIONS sur le mouvement des recettes.	
		MAXIMUM DES RECETTES.	
1821	4,902,272f 61c	Il a lieu au mois de janvier, et la recette s'élève alors pour	
1822	5,084,108. 45.		
1823	5,199,745. 86.		
1824	5,561,836. 32.	une journée à	un mois à
1825	5,784,848. 33.	17,611f 39c	545,953f
1826	5,839,693. 74.	MINIMUM DES RECETTES.	
		Il a lieu au mois de septembre, et la recette est alors pour	
TOTAL	32,372,505. 31.		
		une journée de	un mois de
Produit moyen annuel.	5,395,417. 55.	15,067f 41c	452,022f

RENSEIGNEMENS DIVERS RELATIFS AU SERVICE DE LA POSTE AUX LETTRES.

INDICATION de la nature des objets.	NOMBRE MOYEN des lettres ou paquets, articles d'argent, feuilles imprimées, malles-postes et voyageurs — partant de Paris dans une journée.	partant de Paris dans une année.	arrivant à Paris dans une journée.	arrivant à Paris dans une année.
Lettres ou paquets, mis à la grande boîte	12,000.	4,380,000.	″	″
Lettres ou paquets, mis dans les boîtes de quartier	24,000.	8,760,000.	″	″
Lettres ou paquets, ordinaires, arrivant des départ.ns et de l'étranger.	″	″	22,000.	8,030,000.
Lettres ou paquets, chargés	150.	54,750.	162.	59,140.
Lettres ou paquets, poste restante, retirés	″	″	220.	80,000.
Lettres ou paquets, poste restante, non retirés	″	″	25.	9,000.
Lettres ou paquets, mis au rebut	″	″	2,270.	828,000.
Articles d'argent	136.	50,000.	160.	58,400.
Feuilles imprimées, périodiques et sémi-périodiques	60,000.	21,900,000.	600.	219,000.
Feuilles imprimées, Prospectus, Brochures, Catalogues et ouvrages non périodiques	10,000.	3,650,000.	100.	36,500.
Malles-postes	″	″	″	″
Voyageurs; le nombre des arrivans et celui des partans sont évalués à.	30.	10,950.	20.	7,300.

Nota. Dans les 500,000 lettres affranchies, qui partent annuellement de Paris, on évalue à 200,000 le nombre de celles qui sont destinées pour l'étranger.

TABLEAU N.° 142.

TABLEAU des Recettes faites par la Loterie dans la ville de Paris, et des Lots échus aux Joueurs de cette même ville, depuis 1821 jusqu'en 1826 inclusivement.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	SOMMES VERSÉES dans les bureaux par la masse des joueurs.	SOMMES REÇUES par ceux des joueurs qui ont eu des lots gagnans.	SOMMES ENTRÉES au Trésor.	OBSERVATIONS.
1821	25,208,950f	19,247,000f	5,961,950f	Les mises reçues dans les bureaux de loterie de Paris ne sont point toutes faites par les habitans : beaucoup de villes des environs, qui ne participent pas aux mêmes tirages que Paris, y font faire leurs mises par commission. Les étrangers et la population flottante contribuent beaucoup aussi à l'augmentation des recettes des bureaux de Paris.
1822	24,345,840.	17,452,000.	6,893,840.	
1823	24,147,235.	16,754,400.	7,392,835.	
1824	25,153,988.	19,914,400.	5,239,588.	
1825	34,489,239.	26,409,200.	8,080,039.	
1826	28,930,112.	20,643,100.	8,287,012.	
TOTAUX	162,275,364.	120,420,100.	41,855,264.	
Valeurs moyennes annuelles	27,045,894.	20,070,016. 66.	6,975,877. 33.	

… des Contributions directes de la ville de Paris, depuis 1822 jusqu'en 1826 inclusivement.

TABLEAU N.° 143.

DÉSIGNATION des ANNÉES.	NATURE DES CONTRIBUTIONS: FONCIÈRE.	PORTES et fenêtres.	PERSONNELLE et mobilière.	PATENTES.	TOTAL des DIVERSES NATURES de contributions.	OBSERVATIONS.
1822	9,629,627f 13c	1,943,930f 05c	6,282,289f 45c	4,950,982f 60c	22,806,829f 22c	
1823	9,497,594. 71.	1,943,930. 02.	6,282,289. 45.	5,194,023. 15.	22,917,837. 33.	
1824	9,721,327. 69.	1,943,923. 14.	6,287,193. 10.	5,464,158. 65.	23,416,602. 58.	
1825	9,791,108. 96.	1,943,925. 74.	6,370,927. 25.	5,859,494. 75.	23,965,456. 70.	
1826	9,612,297. 02.	1,871,066. 02.	6,249,426. 18.	6,046,172. 10.	23,778,961. 32.	
TOTAUX	48,251,955. 51.	9,646,774. 97.	31,472,125. 43.	27,514,831. 25.	116,885,687. 16.	
Terme moyen des 5 années	9,650,391. 10.	1,929,355. 00.	6,294,425. 09.	5,502,966. 25.	23,377,137. 44.	

TABLEAU des Produits annuels de l'Octroi de Paris et des Prélèvemens du dixième au profit du Trésor royal, depuis 1822 jusqu'en 1826 inclusivement.

ANNÉES.	PRODUITS BRUTS.	DÉDUCTION avant LE PRÉLÈVEMENT du 10.e (1).	PRODUITS NETS.	DIXIÈMES versés AU TRÉSOR. (2)
1822	27,201,095f 61c	9,967,186f 41c	17,233,909f 20c	1,723,290f 92c
1823	27,521,726. 98.	11,353,715. 00.	16,168,011. 98.	1,616,801. 19.
1824	29,285,285. 59.	11,424,846. 72.	17,860,438. 87.	1,786,043. 88.
1825	30,585,100. 05.	11,898,275. 50.	18,686,824. 55.	1,868,682. 45.
1826	30,100,183. 58.	11,761,921. 45.	18,338,262. 13.	1,833,826. 21.
TOTAUX	144,693,391. 81.	56,405,945. 08.	88,287,446. 73.	8,828,744. 67.
Terme moyen des 5 années	28,938,678. 36.	11,281,189. 01.	17,657,489. 35.	1,765,748. 93.

OBSERVATIONS.

(1) Les déductions à opérer sur le produit brut de l'octroi avant le prélèvement du 10.e appartenant au Trésor royal, sont :

1.° Les frais de perception de l'octroi;

2.° L'annuité de l'emprunt de la ville;

3.° La somme représentative de la contribution mobilière (versée au Trésor comme contribution directe, et comprise dans le tableau n.° 143);

4.° Les rentes aliénées;

5.° Rente payée au duc d'Orléans pour l'Ourcq;

6.° Amortissement des bons et autres dépenses pour le canal de l'Ourcq.

(2) Les sommes inscrites dans cette colonne indiquent le 10.e net des produits de l'octroi versé au Trésor. Elles offrent quelques différences avec celles qui, *au tableau n.° 140*, figurent à la colonne qui a pour titre : *10 pour cent des droits d'octroi*. La cause de ces différences est que ces dernières ne représentent pas les versemens, mais le principal arrêté à la fin de chaque exercice, et que dans ce principal se trouvent compris divers articles qui, après avoir donné lieu à des réclamations, ont été réglés plus tard.

TABLEAU N.° 145.

RÉCAPITULATION des Sommes payées à l'État par la ville de Paris, pendant une année moyenne; Comparaison des Valeurs payées par cette ville avec celles que paie la totalité de la France; Rapports divers concernant la quotité de l'Impôt, à Paris et dans la France.

VALEUR moyenne DES SOMMES versées annuellement au Trésor par la totalité de la France. (1).	DÉSIGNATION de LA NATURE DES PRODUITS.	VALEUR moyenne DES SOMMES versées annuellement au Trésor, par la ville de Paris, conformément aux tableaux n.os 135 à 144 de ce recueil inclusivement.	RAPPORTS des PRODUITS partiels de Paris au produit total de cette même ville pris pour unité.	RAPPORTS POUR CHAQUE NATURE DE PRODUIT, 1.° du produit de Paris à celui de la France, pris pour unité.	2.° du produit de Paris à la population de cette ville (890,431 habitans). Soit par tête : (2)	3.° du produit de la France à sa population (31,845,428 habitans). Soit par tête : (2)	OBSERVATIONS.
172,125,962f	Domaines, enregistrement, timbre et hypothèques.	24,406,691f	0. 266.	0. 142.	27f 41c	5f 41c	(1) Ces produits moyens ont été calculés, d'après les recettes de l'État, pour les années 1821, 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826. (2) Pour les calculs relatifs à la quotité de l'impôt par tête, on a adopté la population officielle fixée par l'ordonnance du 15 mars 1827.
141,678,133.	Douanes et sels............................	1,598,876.	0. 017.	0. 011.	1. 80.	4. 45.	
203,982,917.	Contributions indirectes.......................	24,504,221.	0. 267.	0. 121.	27. 52.	6. 41.	
25,942,391.	Poste aux lettres............................	5,395,417.	0. 059.	0. 208.	6. 06.	0. 81.	
14,936,151.	Loteries..................................	6,975,877.	0. 076.	0. 467.	7. 83.	0. 47.	
345,667,625.	Contributions directes.......................	23,377,137.	0. 255.	0. 065.	26. 25.	10. 85.	
		86,258,219.	"	0. 095.	96. 87.	"	
	Produit annuel des jeux suivant le budget de l'État.	5,500,000.	0. 060.	"	6. 18.	"	
904,333,179.	TOTAUX..............	91,758,219.	1. 000.	0. 101.	103. 05.	28. 40.	

RAPPORT

Relatif aux Entreprises de Constructions dans Paris, de 1821 à 1826, et à l'Interruption des Travaux depuis cette dernière année.

ARRÊTÉ

Relatif à la publication d'un Rapport concernant les Entreprises de Constructions dans Paris, et à l'Interruption des Travaux depuis 1826.

NOUS, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE;

Vu la décision de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, du 7 juillet 1828, en vertu de laquelle a été formée une commission d'enquête à l'effet de rechercher les causes de la stagnation et du discrédit des spéculations ayant pour objet le percement de rues nouvelles et la construction de quartiers neufs dans la ville de Paris;

Vu notre arrêté du 31 juillet de la même année, portant qu'un rapport nous sera adressé sur les diverses questions posées par ladite commission, et qu'il devra être appuyé de pièces, plans et documens nécessaires;

Considérant que le rapport dont il s'agit présente un grand nombre de faits administratifs dont il importe de répandre la connaissance, et que la publication de ces documens peut contribuer à donner une direction plus utile aux entreprises de constructions;

Que l'énumération des travaux qui ont été exécutés dans chacun des arrondissemens, et la comparaison des résultats avec les accroissemens respectifs de la population, offrent un grand intérêt fondé sur des détails recueillis et exposés avec beaucoup de soin;

Que cette comparaison est propre à faire connaître les avantages qui résulteraient d'entreprises judicieuses, ou les inconvéniens inséparables de projets imprudens;

Considérant en outre que l'Administration doit toujours regarder comme utile à l'ordre public et à l'intérêt des particuliers la libre publication des documens statistiques, afin d'attirer l'attention générale sur les objets les plus importans de l'économie civile;

Que les faits et les vues consignés dans le rapport cité pourront éclairer des questions d'un haut intérêt, et que l'objet de ce mémoire se rapporte naturellement aux documens statistiques que l'administration est parvenue à rassembler et qu'elle a successivement publiés dans le présent recueil,

ARRÊTONS:

Sous les réserves ci-après exprimées, le rapport sur les nouvelles constructions urbaines sera imprimé dans son entier et inséré dans le tome IV des *Mémoires statistiques de la ville de Paris.*

Il est expressément déclaré qu'en ordonnant cette publication, l'Administration ne donne aucun caractère public d'authenticité et de certitude précise aux détails que cette pièce renferme, et que, sans adopter ou rejeter les vues particulières de l'auteur, elle se réserve l'examen des questions auxquelles ces vues se rapportent, attendu, 1.° que plusieurs des questions dont il s'agit sont évidemment législatives; 2.° que la commission d'enquête précédemment formée demeure chargée d'exprimer son opinion sur les objets mentionnés dans le rapport, et qu'il ne sera rendu aucune décision administrative qu'après avoir reçu les avis et propositions de cette commission.

Fait à Paris, le 27 avril 1829.

Signé CHABROL.

RAPPORT

Relatif aux Entreprises de Constructions dans Paris, de 1821 à 1826, et à l'Interruption des Travaux depuis cette dernière année (1).

MONSIEUR LE COMTE,

Les principaux entrepreneurs des quartiers neufs de Paris ont adressé, tant au ministre de l'intérieur qu'au ministre des manufactures et du commerce, une pétition dans laquelle ils exposent la situation critique de ces entreprises, et demandent que l'administration vienne à leur secours.

Ces pétitions ont fixé l'attention de leurs excellences. « Leur » objet n'est que fort indirectement lié aux attributions de mon » ministère, dit le ministre du commerce dans une lettre qu'il » vous a écrite, sous la date du 29 avril 1828; mais il s'agit » d'entreprises dont les opérations, l'activité, les embarras, in- » fluent d'une manière très-notable sur la circulation des capitaux » et sur le crédit commercial et industriel. A ce titre, le sort de ces

(1) Ce rapport est dû à M. Daubanton, l'un des deux inspecteurs généraux de la voirie de Paris.

» vastes associations ne peut m'être indifférent ni étranger. Les pétitionnaires desireraient qu'une commission spéciale fût formée pour examiner quelles mesures pourraient être prises en faveur des entreprises en cours. Vous jugerez, Monsieur le Comte, si ces propositions seraient admissibles, et si elles pourraient être utiles. Je sais qu'il n'est pas besoin de provoquer chez vous de l'intérêt pour des affaires dont la ruine a des conséquences si fâcheuses; ce ne sera jamais le desir d'y porter remède, s'il est possible, qui vous manquera: j'apprendrai volontiers ce que vous aurez jugé à propos de faire sur la demande des pétitionnaires. »

Le ministre de l'intérieur, dans les attributions de qui l'objet de la pétition était directement placé, a ordonné, sur votre rapport, Monsieur le Comte, qu'il serait fait une enquête. Voici la décision de son excellence :

« J'ai examiné la note que vous avez mise sous mes yeux relativement au mémoire présenté par les principaux fondateurs des entreprises qui se sont formées depuis quelques années dans Paris, pour la construction de nouveaux quartiers. Les vues que vous avez indiquées à ce sujet m'ayant paru mériter un examen particulier, j'adopte volontiers la proposition d'en charger une commission spéciale, qui sera composée, sous votre présidence, des membres que vous m'avez désignés, savoir :

» MM. Alexandre Delaborde, membre de la Chambre des députés;

» Outrequin, } membres du conseil général de Paris;
» Leroy,
» Breton,

» Rohault, architecte, membre du conseil des bâtimens civils.

» Je vous engage à me faire connaître le résultat de la délibération de la commission. »

C'est pour la première fois, à la préfecture de la Seine, que l'enquête officielle est appliquée à une question d'intérêt général. Cette innovation ne peut manquer de produire d'heureux

résultats, car la recherche de la vérité est aussi le besoin de l'époque actuelle. Ce n'est qu'en donnant la plus grande publicité à des renseignemens positifs, en mettant chacun à portée de les rapprocher, de les comparer, de s'éclairer en un mot sur la véritable situation des choses, qu'on parviendra à dissiper l'irrésolution funeste qui s'est emparée depuis quelque temps des esprits, à détruire les préventions qui reposent sur des erreurs, à ramener la confiance, et avec elle la circulation des capitaux.

Dans la grande enceinte de Paris, au XIX.e siècle, l'ancienne Lutèce n'a plus guère qu'une importance historique; les enceintes successivement élevées,

Sous Philippe Auguste,
Sous François I.er,
Sous Charles IX,
Sous Henri IV,
Sous Louis XIII,
Sous Louis XIV,

ont elles-mêmes disparu.

Si Paris n'occupe pas par son étendue le premier rang dans l'ordre des cités, si l'Asie renferme quelques villes plus populeuses, en Europe du moins, Paris, comme grande capitale, prend sa place immédiatement après Londres.

Aussi n'y a-t-il pas de petites questions quand c'est à Paris qu'elles s'appliquent; elles prennent alors une importance proportionnée à l'objet auquel elles se rattachent. C'est ainsi, Monsieur le Comte, qu'une pétition contenant l'expression du malaise d'un grand nombre de capitalistes, a conduit la commission à rechercher non-seulement quelle a été l'influence directe de leurs entreprises sur l'embellissement de la ville, sur sa richesse immobilière, sur ses revenus, mais à embrasser, dans le cercle plus étendu de ses investigations, les rapports généraux du nombre des habitans avec le nombre des habitations, et l'état de la ville sous les points de vue de circulation

et de salubrité. En économie politique, tout s'enchaîne, tout se lie intimement, tout s'entr'aide pour un but commun, et la puissance d'une action simultanée peut seule produire de grands résultats.

I.re PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

N'a-t-on pas bâti depuis quelques années un trop grand nombre de maisons? Les constructions habitables ne sont-elles pas aujourd'hui hors de toute proportion avec la masse des habitans? Telle est la plus importante des questions à éclaircir, et celle qui doit se présenter la première dans l'ordre de la discussion.

Des documens publiés sous l'administration qui vous a précédé, indiquent qu'en 1804 la population de Paris était de 547,756 individus.

Suivant les tableaux n.os 3 et 4 du premier volume de la Statistique publiée par vous, Monsieur le Comte, on comptait à Paris, en 1817, 713,966 individus.

Ainsi, dans l'intervalle de treize années, qui sépare ces deux époques, la population de Paris s'était accrue de 166,210 personnes.

Enfin, en 1827, le nombre des habitans montait, d'après le n.° 154 du Bulletin des lois de cette même année, à 890,431. C'était, en neuf ans, un nouvel accroissement de 176,465 personnes; et, depuis 1804, un accroissement total de 342,675.

Le relevé des naissances vient confirmer ces calculs.

On y voit qu'en 1804 il est né à Paris 19,911 enfans, nombre qui, multiplié par 30, d'après les données sur la matière, produit 597,330. Les documens cités plus haut n'indiquent, comme nous l'avons vu, que 547,756.

En 1817, il est né 23,759 enfans; ce qui suppose une population de 712,770, au lieu de 713,966 indiqués dans le volume de Statistique publié en 1821.

Enfin en 1826, il est né 29,970 enfans, ce qui suppose une population de 899,100, au lieu de 890,431 indiqués au Bulletin des lois.

Au surplus, l'accroissement de la population n'est point un fait qui se fasse remarquer à Paris seulement. Le progrès est général; il a lieu dans toute la France, dans toute l'Europe.

Le second rapport de M. William Jacobs sur l'état de l'agriculture et des subsistances d'une grande partie de l'Europe (Londres, 1828) ne laisse aucun doute à ce sujet.

On y voit que, depuis la paix, la population de la Russie d'Europe s'est accrue d'environ 7,000,000 d'ames;

Celle de la Prusse, d'une manière plus surprenante encore; car de 1817 à 1827, l'augmentation a été de 1,849,561, sur une population qui, en 1817, n'était que de 10,572,843.

L'Autriche, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suède, la Norwége, le Danemarck, la Suisse, &c., ont suivi, à des degrés différens, ce mouvement progressif.

La France n'y est point restée étrangère. Des écrivains ont évalué à 200,000 personnes par année l'augmentation de la population du royaume; et en effet, *le Mouvement de la population de la France pendant l'année 1826, fourni par le ministère de l'intérieur,* et rapporté dans l'Annuaire du Bureau des longitndes de 1828, confirme cette appréciation. On y voit que, depuis 1817 inclusivement jusqu'en 1825 aussi inclusivement, la population de toute la France a augmenté de 1,774,524 ames, ou, en moyenne, de 197,168 par année. Enfin ce fait est encore démontré par le relevé de la population de plusieurs grandes villes du royaume qui présente, de 1821 à 1827, une augmentation moyenne de 1/11.e

On comptait:

A Lyon,	en 1822... 131,258;	en 1827... 145,675.	Augm. 0,11.
Marseille,	109,483;	115,943.	0,06.
Bordeaux,	96,944;	93,546.	Dimin.

A Rouen,	en 1822...	86,736;	en 1827...	90,000.	Augm. 0,03.
Nantes,		63,427;		71,739.	0,04.
Lille,		64,291;		69,860.	0,06.
Toulouse,		53,328;		69,731.	0,30.

Terme moyen 0,110, ou par an 0,022.

(*Extrait du Bulletin des Lois.*)

Vous venez de voir, Monsieur le Comte, dans quelle proportion le nombre des habitans de Paris s'est accru depuis 1804 jusqu'en 1827. Voici maintenant quelle a été, dans le même temps, l'augmentation des constructions d'habitations.

Les documens déjà cités, et publiés par M. Allard, indiquent qu'en 1804 Paris renfermait 25,086 maisons.

Le premier volume de la Statistique de la Seine fait monter ce nombre en 1817, d'après le recensement officiel, à 26,801.

1,715 maisons de plus qu'en 1804.

Enfin, suivant un relevé nouveau et très-exact des permissions d'alignement délivrées à la préfecture de la Seine, depuis 1817 exclusivement jusques et compris les six premiers mois de 1828, on a bâti, pendant ces dix ans et demi, 2,666 maisons.

Il faut en retrancher,

1.° Les maisons démolies depuis 1817, pour cause de vétusté ou par spéculation, et qui ont été remplacées par des maisons neuves comprises dans ce relevé de 2,666;

2.° Les maisons qui, aussi depuis 1817, ont été démolies, et dont l'emplacement a été, ou livré à la circulation, ou employé à des constructions d'utilité publique.

On peut conclure du tableau n.° 101 du 2.ᵉ volume de la Statistique de la Seine, relatif au dégrèvement de la contribution foncière, que les maisons qui ont été démolies par spéculation ou pour cause de vétusté, sur la réquisition de la police, depuis 1807 jus-

qu'en 1821, peuvent être évaluées à 511, ou 36 en moyenne par année.

Cette évaluation paraît se rapprocher de la réalité; car le relevé des maisons démolies pour cause de vétusté, d'après les injonctions de la police, est de 158 depuis 1817 exclusivement, ou 15 en moyenne par année : resteraient donc 21 maisons démolies et rebâties chaque année par spéculation, ce qui n'a rien d'exagéré.

En admettant ces bases, le nombre total des démolitions par spéculation ou par vétusté, est de 144 de 1817 exclusivement à 1821.

Elles n'ont pas dû diminuer depuis 1821 jusqu'en 1828; au contraire, elles ont été plus nombreuses. Je les porte à 40 par année, au lieu de 36; ce qui produit 260 maisons qui, avec les 144 dont il vient d'être parlé pour les quatre années antérieures, donnent un total général de 404 à retrancher des 2,666.

Quant aux maisons dont l'emplacement a été, ou livré à la circulation, ou employé à des constructions publiques, on pourrait aussi en faire, d'après ce même tableau n.° 101 du 2.e volume de la Statistique, une évaluation assez exacte; on trouverait que le chiffre total est de 552, et la moyenne de 39 par année, pour les quatorze années écoulées de 1807 à 1821.

Mais s'il est vrai que les plus grands travaux ont été exécutés à Paris dans cet espace de temps, soit par le Gouvernement, soit par la ville, il faut reconnaître cependant que les circonstances politiques avaient singulièrement ralenti leur activité pendant les quatre dernières années. La moyenne de 39 ne me paraît donc pas pouvoir leur être applicable, et je ne l'énonce ici que comme un simple renseignement.

A partir de 1821, les travaux du Gouvernement se sont ralentis, mais ceux de la ville ont pris plus de développement. La moyenne des démolitions produites par les uns et les autres, en remontant jusqu'à 1817, peut être fixée sans exagération à 27 par an, ce qui donne, pour les dix ans et demi, 283 maisons (la ville seule en a démoli au moins 270).

En retranchant donc sur les 2,666 maisons neuves :	2,666.
1.° Démolitions pour vétusté ou par spéculation. 404. / 2.° Démolitions en vue d'utilité publique .... 283.	687.
On n'a plus que	1,979.
A quoi ajoutant, d'après le recensement officiel de 1817............................	26,801.
On trouve pour total général	28,780.

Mais ce relevé n'est relatif qu'aux maisons ayant face sur la voie publique, parce que ce sont les seules pour lesquelles il soit nécessaire d'obtenir une autorisation administrative. Il faut donc en outre tenir compte des constructions d'habitations qui ont été faites depuis 1817 dans l'intérieur des propriétés particulières; il faut aussi tenir compte de l'exhaussement de beaucoup de maisons neuves depuis la même époque.

Quant aux exhaussemens, nous en connaissons positivement le nombre (il est de 1,079 depuis 1817), mais non pas l'importance : on aurait pu parvenir à la déterminer par la recherche et le dépouillement de toutes les demandes qui ont été présentées à la préfecture; mais ce travail, d'un intérêt médiocre, aurait exigé plus de temps que je n'en avais à ma disposition. Je crois, au reste, que la somme des exhaussemens depuis 1817 peut tout au plus équivaloir au tiers du nombre des propriétés exhaussées, par conséquent à 360 maisons neuves.

On a fait beaucoup de constructions intérieures, mais seulement à partir de 1821, lorsque le percement de plusieurs rues nouvelles eut fait naître chez quelques propriétaires l'espoir de réaliser facilement des bénéfices considérables en augmentant leurs constructions anciennes aux dépens des cours et des jardins qui en faisaient l'agré-

ment et peut-être en rendaient la location plus facile. A défaut de renseignemens précis, j'ai évalué à 15 p. 0/0 des constructions sur rue, depuis 1821 seulement, les constructions intérieures; cela produit 332 maisons, et je doute même qu'il en ait été fait un aussi grand nombre.

Ainsi les exhaussemens des maisons vieilles et les nouvelles constructions d'habitations faites dans l'intérieur, peuvent ensemble, dans mon opinion, équivaloir à 692 maisons neuves. En les ajoutant aux 1,979 dont il a été parlé plus haut, on a au total 2,671 maisons nouvelles, ou leur équivalent.

Cela posé, voici le rapport entre les habitans et les maisons aux trois époques prises pour point de comparaison.

En 1804, 547,756 habitans, 25,086 maisons; 21 habitans 88 centièmes par maison.

De 1804 à 1817, la population s'est accrue de 166,210 individus, et le nombre des maisons de 1,715. Si on les supposait des mêmes dimensions que les anciennes, c'est-à-dire, pouvant loger, en moyenne, 21 habitans 88 centièmes, elles n'auraient pu contenir ensemble que 37,524; ainsi il y aurait eu un excédant de population de 128,686.

Mais il est hors de doute que les maisons nouvelles sont généralement plus considérables que n'étaient les anciennes. Nous chercherons tout-à-l'heure à déterminer leur importance.

De 1817 à 1827, la population s'est accrue de 176,465, et le nombre des maisons de 1,979; à quoi il faut ajouter, pour représenter les constructions intérieures et les exhaussemens, 692; ce qui équivaut à 2,671. En admettant pour un moment qu'elles ne pussent contenir aussi que 21 habitans 88 centièmes en moyenne, les 2,671 maisons auraient suffi au logement de 58,441 individus. Ainsi encore l'excédant de la population serait de 118,024. Mais, comme je viens de le dire, les maisons nouvelles sont plus vastes que n'étaient les maisons anciennes, prises pour un des termes du

rapport de 1804. Celles-ci étaient considérées comme ayant, en moyenne, 32 fenêtres, ce qui suppose une façade moyenne de 10 mètres.

Pour que vous puissiez avoir, Monsieur le Comte, une idée approximative de l'étendue des nouvelles maisons, j'ai fait pour chaque rue le relevé des longueurs de face indiquées dans les permissions de voirie depuis le 1.er janvier 1818.

J'ai touvé que les 2,666 maisons bâties, à partir de cette époque jusques et compris le 30 juin 1828, ont un développement de face de 38,005 mètres; donc en moyenne, 14 mètres 25 de face, pour chaque maison, au lieu des 10 mètres des maisons anciennes (1). Suivant la même proportion, les maisons nouvelles pourraient contenir en moyenne 31 habitans 17 cent., toutes choses

(1) Les maisons bâties depuis 1817 ont, en moyenne, 14 mèt. de face environ. Celles dont le nombre est indiqué dans les documens publiés par M. Allard, étaient supposées n'avoir que 10 mètres de face seulement. Il s'ensuit qu'il y a eu augmentation de 42 p. % dans l'étendue de face des nouvelles maisons. On comptait dans les premières, 32 fenêtres; les nouvelles doivent, dans la même proportion, en avoir 45.

Or, voici l'extrait des portes et fenêtres portées au rôle:

En 1817..	Fenêtres de 1.re classe....................	645,622.	882,715.
	Idem..... 2.e *idem*....................	237,093.	
En 1827..	Fenêtres de 1.re classe....................	754,520.	1,041,060.
	Idem..... 2.e *idem*....................	286,540.	
	Différence..................		158,355 fenêtres.

Ce nombre, divisé par 45, donnerait 3,519 maisons neuves au lieu de 2,671 indiquées ci-dessus; différence 848. Mais il faut remarquer que le total des fenêtres de 1817, présentait déjà à cette époque un excédant de 25,083 sur le produit du nombre des maisons multiplié par 32, et pourtant ce nombre était donné par un recensement officiel. La différence s'explique par le progrès des opérations du cadastre, qui ont fait reconnaître que les maisons avaient beaucoup plus de portes et fenêtres que n'en portaient les précédens états. C'est à la même cause qu'il est raisonnable d'attribuer le nouvel excédant de 133,272 fenêtres de 1817 à 1827; en sorte qu'en ayant égard, comme il convient, à cette circonstance, les calculs précédens, qui s'appliquent aux maisons neuves soit sur rue, soit dans l'intérieur des propriétés, et aux exhaussemens, paraissent s'approcher beaucoup de la vérité.

supposées égales d'ailleurs. Mais la plupart des maisons neuves ont été élevées aussi haut que les réglemens le permettent. La plus grande hauteur est de 18 mètres, et j'ai cru devoir prendre pour base ce terme extrême, quoique toutes les maisons, à beaucoup près, n'aient pas atteint cette élévation. J'ai donc cherché à déterminer combien une maison de 14 mètres de façade, 12 mètres de profondeur (c'est la profondeur ordinaire d'un bâtiment double) et 18 de hauteur, peut contenir d'habitans.

Ces dimensions produisent 3,024 mètres cubes. On peut déduire, pour les épaisseurs des murs, les escaliers, en un mot pour les espaces qui ne sont point occupés, 624 mètres. Reste donc 2,400 mètres pour les parties réservées à l'habitation.

Suivant Treldgold, dans son ouvrage sur l'économie des constructions, il est nécessaire d'accorder au prisonnier 17 mètres cubes d'espace.

Il semble que ce n'est pas traiter trop favorablement l'homme qui est en état de liberté que de le faire jouir d'un espace quadruple: car le prisonnier dont parle Treldgold est supposé toujours en état de santé et dans une sorte d'inertie obligée. Pour l'autre, au contraire, il faut tenir compte des maladies et du mouvement; il faut tenir compte de la quantité d'air absorbée par les animaux domestiques qui vivent souvent avec lui; il faut sur-tout faire attention que, suivant les calculs de Treldgold, le charbon qu'on brûle dans chaque habitation absorbe seul 10 mètres cubes d'air par kilogramme. En admettant donc que chaque habitant doive avoir au moins 68 mètres cubes, on trouve qu'une maison qui a 14 mètres de face, 12 de profondeur et 18 de hauteur, ne devrait pas contenir plus de 35 personnes.

Mais peut-être ces données, empruntées à une théorie éclairée, ne sont-elles pas conformes à la réalité: voyons donc comment est occupée en effet, le plus souvent, une maison des dimensions de celle dont je viens de parler.

Au rez-de-chaussée...	2 boutiques........	2 locations.
Au 1.er étage.........	1 grand appartement.	1.
Au 2.e *idem*.........	2 petits *idem*......	2.
Au 3.e *idem*.........	2 *idem*.............	2.
Au 4.e *idem*.........	3 *idem*.............	3.
Au 5.e *idem*.........	3 *idem*.............	3.
	TOTAL.........	13.

Les maisons de Paris, en 1817, offraient 2 personnes 89 centièmes en moyenne, pour chaque location. Si l'on suppose 3 personnes pour les locations de maisons neuves, on trouve dans chacune d'elles 39 habitans.

Ainsi, en supposant en somme ronde 40 personnes par maison neuve, et en assimilant pour l'importance les maisons construites de 1804 à 1817, aux maisons construites de 1817 à 1828, on voit que les 1,715 de la première période pouvaient loger 68,600 personnes au lieu de 128,686, qui formaient l'augmentation de la population, différence 60,086; et que les 2,671 maisons comprises dans la deuxième période, pouvaient loger 106,840 au lieu de 176,465, différence 69,625. En sorte que, pour contenir le double excédant de population de 1817 et de 1828, il manquerait 3,242 maisons supposées avoir en moyenne 18 mètres de hauteur, 12 de profondeur et 14m,25 de façade (1).

(1) On pourrait objecter que les 687 maisons anciennes que j'ai déduites des 2,666 maisons neuves, devraient être réputées ne contenir que 21 habitans 88 cent., et que je les ai cependant retranchées d'un nombre de maisons que je suppose devoir pouvoir contenir 40 personnes. A cela je réponds que les 1,715 maisons bâties de 1804 à 1817, n'étaient certainement pas aussi considérables que celles qu'on a bâties de 1817 à 1827; que pourtant j'ai supposé qu'elles pouvaient contenir un nombre semblable d'individus, et que dès-lors j'ai cru pouvoir, par compensation, et aussi pour la facilité des calculs, supposer que les 687 démolies avaient la même importance. Si, au surplus, on préfère les considérer comme ne contenant que 21 habitans 88 centièmes, on trouvera que les 687 n'équivalaient qu'à 375 de la contenance de 40 personnes. Il y aura donc une différence de 312 maisons, ou de 12,480 personnes; on aura 119,320, au lieu de 106,840; et le chiffre de 69,625 se trouvera réduit à 57,145.

Cependant on pense généralement qu'il y a aujourd'hui un bien plus grand nombre de maisons à louer qu'autrefois.

La commission avait demandé qu'on lui mît sous les yeux le relevé des vacances depuis 1821, pour les appartemens du prix de 500, 1,000, 1,500, 2,000 francs et au-dessus.

En indiquant cette distinction, la commission avait sur-tout en vue de connaître si les nouvelles constructions ne contenaient pas trop d'appartemens d'un prix élevé.

Je n'ai pas pu me procurer l'état comparé des vacances avec les loyers; j'ai obtenu seulement le relevé général des vacances déclarées pour chaque arrondissement municipal, depuis 1821 jusqu'en 1827. Il présente les résultats suivans :

ANNÉES où les vacances déclarées ont lieu.	DÉGRÈVEMENS accordés pour les vacances reconnues.	REVENUS NETS des locaux vacans, calculés d'après les dégrèvemens.	REVENUS réels de ces locaux.	*OBSERVATIONS.*
1821.	111,417.	452,987.	603,983.	L'administration prononce sur les vacances d'octobre en octobre, afin de pouvoir arrêter, avant la confection des rôles, la somme totale des réimpositions qui doivent faire partie desdits rôles. Ainsi, les dégrèvemens accordés en 1821, ont été l'effet des vacances des trois derniers mois de 1820, et des neuf premiers mois de 1821. Il a été procédé de même pour les exercices subséquens.
1822.	82,206.	396,608.	528,811.	
1823.	87,772.	423,462.	564,616.	
1824.	109,096.	549,723.	732,964.	
1825.	104,830.	547,182.	729,576.	
1826.	128,641.	699,052.	932,069.	
1827.	172,361.	998,834.	1,331,779.	
1828.	218,616.	1,300,075.	1,733,443.	

Jusqu'ici, Monsieur le Comte, vous n'avez considéré que les masses; vous n'avez donc embrassé que des rapports généraux. Les documens recueillis ont démontré qu'il y a eu augmentation progressive et constante dans la population, et que le nombre des habitations s'est aussi accru, mais non pas dans une proportion pareille, en sorte que généralement la population de Paris est aujour-

d'hui logée beaucoup plus à l'étroit qu'elle ne l'était en 1804 et même en 1817.

Mais si vous descendez maintenant de l'ensemble aux divisions partielles; si, pénétrant dans l'intérieur de chaque arrondissement municipal, vous substituez aux supputations moyennes des calculs spéciaux fournis par une observation plus circonscrite; si enfin vous voulez vous rendre compte de la manière dont se sont respectivement réparties, dans les divers quartiers, les constructions neuves et la population nouvelle, la conséquence à laquelle vous avez été conduit tout-à-l'heure, va prendre dans plusieurs cas un caractère de gravité qui appellera toute votre attention.

I.er ARRONDISSEMENT.

Le premier arrondissement est un des plus étendus; sa superficie est de 5,853,659 mètres carrés. On y trouve la plus belle promenade de Paris, de grands quais, trois ponts, de vastes places, des rues larges et bien percées, de magnifiques avenues, des édifices imposans, enfin le Louvre et les Tuileries. C'est, sans aucune comparaison, le plus beau quartier de Paris; c'est aussi celui sur lequel se sont plus particulièrement portées les entreprises : on y a ouvert les quartiers de François I.er, de Beaujon, de l'Europe; on y a percé les rues Godot, de la Ferme, des Écuries d'Artois, Castellane; on y a, depuis 1817, bâti 509 maisons (1).

On y a exhaussé 123 maisons anciennes; ce qui équivaut, d'après les évaluations qui précèdent, à 41 maisons neuves. Les constructions intérieures n'y ont pas été très-nombreuses; j'en porte le nombre à 50 seulement.

Les constructions d'habitations faites dans le 1.er arrondissement,

(1) Les maisons neuves du premier arrondissement ont, en moyenne, 15 mètres 67 centimètres de face.

depuis 1817, peuvent donc équivaloir à.................. 600.

Il faut en déduire :

1.° Les démolitions faites pour vétusté ou par spéculation..................................	60.	71.
2.° Les démolitions faites en vue d'utilité publique....	11.	
Reste net..................		529.

On y comptait, à la même époque, 52,421 individus et 1,984 maisons, ou 26 individus 42 centièmes par maison.

On y compte aujourd'hui 72,101 individus.

Ainsi la population s'est augmentée de 19,680 ; les maisons, de 529, lesquelles, à raison de 40 personnes par maison, offrent de quoi loger 21,160 : et comme la population ne s'est accrue que de 19,680, on peut dire qu'on a trop bâti dans cet arrondissement. Cependant les vacances n'y ont pas éprouvé une augmentation plus considérable que dans quelques autres quartiers.

Elles étaient,

En 1821, de..................	19,692.
1822....................	13,204.
1823....................	15,663.
1824....................	23,724.
1825....................	20,843.
1826....................	22,832.
1827....................	31,902.

Enfin l'étendue superficielle du 1.er arrondissement (déduction faite de l'emplacement des Tuileries, des Champs-Élysées et du parc de Monceaux, divisée par le nombre des habitans, donnait 99 mètres d'espace pour chacun en 1817, et 81 mètres en 1827.

II.e ARRONDISSEMENT.

Le deuxième arrondissement n'a en étendue que 2,229,880 mètres ; ce n'est pas la moitié de celle du premier, et la population en est

plus nombreuse. Elle était en 1817 de 65,523; elle s'est augmentée de 13,136; ce qui la portait, en 1827, à 78,659.

C'est, après le premier arrondissement, celui dans lequel on a le plus bâti. On y a formé le quartier Saint-Georges, ouvert la rue Chaptal, une autre rue non encore dénommée qui conduit de la rue Pigale à la Barrière-Blanche; les rues du Delta, Neuve d'Artois, Neuve Ventadour, une rue encore sans nom partant de la barrière Pigale et aboutissant à la rue Laval : 359 maisons y ont été construites depuis 1817 (1), ci.................... 359.

Il faut ajouter, 1.° 44 maisons pour tenir lieu des exhaussemens au nombre de 133, ci.......................... 44.

2.° Pour les constructions intérieures................. 70.

Le total est de.............. 473.

À DÉDUIRE :

1.° Démolitions faites pour vétusté ou par spéculation.	70.	84.
2.° Démolitions faites en vue d'utilité publique......	14.	

Reste net................. 389.

qui, ajoutées aux 2,244 qui existaient déjà en 1817, donnent pour total général 2,633. Les 389 maisons neuves du deuxième arrondissement peuvent contenir 15,560 personnes.

Les constructions neuves ont donc aussi dépassé, dans cet arrondissement, les besoins de la population. Il est d'ailleurs bien percé; les rues y sont multipliées, généralement assez droites, assez larges même ; on y trouve la place Vendôme, la place de la Bourse, celle des Italiens, la belle promenade du Palais-Royal, l'abattoir Montmartre, &c.

(1) Les maisons neuves du deuxième arrondissement ont, en moyenne, 17 mèt. 48 cent. de face, largeur beaucoup plus considérable que celle d'aucun autre arrondissement.

La superficie qu'occupe le deuxième arrondissement, divisée par la population, donnait 35 mèt. 10 cent. par personne en 1817, et 29m,24 seulement en 1827.

Enfin les vacances y ont sensiblement augmenté depuis 1826 :

En 1821	21,326.
1822	19,388.
1823	21,791.
1824	23,026.
1825	21,931.
1826	26,365.
1827	46,003.

III.e ARRONDISSEMENT.

Le troisième arrondissement se compose de deux parties distinctes, séparées par le boulevart, et si peu liées entre elles, qu'à la vue du plan on les croirait étrangères l'une à l'autre.

Son étendue superficielle est de 1,264,013 mètres; ce n'est pas le quart de la superficie du premier; c'est à-peu-près la moitié de celle du second.

Dans la partie située au-delà du boulevart intérieur, on a percé la rue Chabrol, et tout le nouveau quartier du clos Saint-Lazarre appelé quartier Poissonnière. Dans la deuxième partie, en-deçà du boulevart, et la plus populeuse, on n'a fait par spéculation aucun percement nouveau.

Le troisième arrondissement ne renfermait autrefois qu'une seule place, la place des Victoires; il faut y ajouter maintenant la belle place Charles X. Quoiqu'il manque aussi de promenades, il est assez sain, parce que les rues y sont généralement droites et de moyenne largeur. Quelques-unes cependant auraient besoin d'être élargies : telles sont les rues Tiquetonne, J.-J. Rousseau, du Cadran, du Jour, Saint-Pierre, du Croissant, Saint-Joseph, Saint-Roch, Pagevin, du

Petit-Reposoir, Soly. On a très-peu bâti dans cet arrondissement, qui est pourtant situé au centre des affaires. On n'y compte, depuis 1817, que 115 maisons neuves (1), ci.................. 115.

Plus 21 maisons pour tenir lieu des exhaussemens au nombre de 64, ci.................................. 21.

Et par approximation, 20 maisons neuves intérieures, ci.. 20.

Au total................. 156.

Il faut en déduire :

1.° Les démolitions faites pour vétusté ou par spéculation.	35.	42.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique.........	7.	

Reste net................. 114.

Cependant la population n'a pas laissé de s'accroître dans le troisième arondissement. Elle était, en 1817, de 44,932 individus; en 1827, de 54,167; différence, 9,235.

Les 114 maisons neuves peuvent contenir 4,560 personnes.

Ainsi, dans cet arrondissement, on n'a pas fait autant de constructions neuves qu'en comportait l'augmentation de la population : cependant déjà, en 1817, le rapport entre le nombre des habitans et celui des maisons était le plus défavorable de tous ; car les 42,932 personnes n'avaient pour se loger que 1,435 maisons, ce qui supposait 32 par maison. Le nombre des maisons est porté aujourd'hui à 1,549.

Enfin, la superficie qu'occupe l'arrondissement, divisée par la population, donnait pour chacun, en 1817, un espace de 29 mèt. 45 cent., réduit aujourd'hui à 23 mèt. 33 centimètres.

(1) Les maisons neuves du troisième arrondissement ont, en moyenne, 13 mètres 29 centimètres de face.

Un fait remarquable, c'est que, quoiqu'on ait très-peu construit dans le troisième arrondissement, et que la population s'y soit augmentée, les vacances y sont devenues beaucoup plus considérables que dans tous les autres quartiers.

En 1821, de	6,534.
1822	6,488.
1823	2,403.
1824	8,141.
1825	11,367.
1826	14,755.
1827	28,938.

IV.e ARRONDISSEMENT.

Nous voici parvenus à l'arrondissement le moins étendu de tout Paris. Il ne contient que 559,604 mèt., et il renfermait, dès 1817, 2,032 maisons, 587 de plus que le troisième arrondissement, qui a une superficie plus que double.

Ici, point de places, point de promenades publiques. Les rues sont multipliées, mais elles sont presque toutes étroites, sinueuses et sales; et pourtant le besoin de communications spacieuses et bien aérées se fait sentir bien plus qu'ailleurs aux approches d'établissemens tels que la grande halle et la halle au blé.

Aucun percement nouveau n'a été fait dans cet arrondissement; aucun même ne pouvait y être fait, car il ne présente pas d'espaces libres: on y a construit seulement 63 maisons neuves depuis 1817, ou 6 maisons par an. Le nombre des exhaussemens est de 28, équivalant à 9 maisons nouvelles. On peut dire qu'il n'y a pas eu de constructions intérieures, puisqu'il n'y avait pas de place pour en faire.

Au total donc............		72.
À DÉDUIRE :		
1.° Les démolitions faites pour vétusté ou par spéculation, au moins..............................	5.	29.
2.° Les démolitions faites en vue d'utilité publique, dans la rue du Coq, la grande halle, &c......	24.	
Reste net............		43.

Ces 43, formant le restant net, peuvent contenir 1,720 personnes (1).

La population resserrée dans ce petit espace était, en 1817, de 46,624. Elle s'est augmentée de 5,169; ce qui la portait, en 1827, à 51,793. Elle se trouve donc aujourd'hui logée beaucoup plus à l'étroit qu'alors.

En 1817, la moyenne n'était que de 23 habitans par maison; mais quelles maisons pour la plupart! et dans quelles rues! puisque la superficie divisée par la population ne donnait alors à chacun de 12 mèt. 2 cent. d'espace, qui se trouvent réduits maintenant à 10 mèt. 80 cent., tandis que, dans le troisième, qui n'est pas le plus favorisé, chacun a encore aujourd'hui 23 mèt. 33 cent. d'espace.

Il ne faut donc pas se rassurer sur l'état sanitaire du quatrième arrondissement, en s'arrêtant au rapport des habitans avec les constructions; car le peu d'espace qu'il occupe ne permet pas de douter que les maisons comme les rues n'y soient plus étroites qu'ailleurs, et que les habitans n'y soient par conséquent logés plus mal que dans d'autres arrondissemens dont les maisons contiennent cependant un plus grand nombre d'individus.

Dans un quartier resté, comme celui-ci, tout-à-fait en dehors du mouvement d'amélioration qui s'est manifesté sur d'autres points,

(1) Les maisons neuves du quatrième arrondissement ont, en moyenne, 13 mètres 25 centimètres de face.

les vacances n'ont pas dû éprouver des variations très-considérables.

En	1821	4,364.
	1822	2,332.
	1823	2,819.
	1824	2,685.
	1825	1,848.
	1826	2,538.
	1827	4,476.

V.e ARRONDISSEMENT.

Le cinquième arrondissement est, comme le troisième, composé de deux parties bien distinctes que le boulevart divise, et qui, à la vue, sembleraient ne pas faire partie d'un même ensemble.

Toute la portion qui est au-delà du boulevart contient de grands espaces libres et des voies publiques qui, sans être fort larges, suffisent cependant au besoin de la circulation. L'ouverture du canal a donné une vie nouvelle à cette partie du cinquième arrondissement; aussi y a-t-on bâti un assez grand nombre de maisons : mais la plupart ont été faites dans les rues de Lancry, Bichat, Grange-aux-Belles, du Faubourg-Saint-Martin, des Vinaigriers, des Marais, dans la rue Albouy, ouverte par spéculation perpendiculairement aux deux rues précédentes, enfin sur les bords du canal.

Les rues Claude-Villefosse et Châtillon, percées près de la barrière du Combat; la rue percée conjointement par les hospices et M. Corbeau, entre les rues Saint-Maur et Bichat; une autre rue neuve conduisant de l'impasse du Grand-Saint-Michel à la rue Saint-Maur; enfin une autre rue percée entre la rue du Faubourg-Saint-Martin et le quai Louis XVIII, ne sont encore bordées d'aucune construction.

La deuxième partie de l'arrondissement, située en deçà du boulevart, qui est très-populeuse, très-commerçante et percée de rues

étroites, s'est peu améliorée. On a construit cependant quelques maisons dans la rue Mauconseil et dans le Clôtre-Saint-Jacques-l'Hôpital ; dans les rues Saint-Denis, du Caire, Thévenot. Les exhaussemens, au nombre de 103, ont eu lieu sur-tout dans cette deuxième partie ; ils équivalent à 34 maisons, ci.......... 34.

Les constructions neuves se montent à.............. 248.

Enfin, les constructions intérieures peuvent être évaluées à.. 38.

Total................ 320.

À DÉDUIRE :

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	35.	82.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique, à cause des travaux du canal....................	47.	

Reste net.......... 238.

Ces 238 maisons ont suffi au logement de 9,520 personnes ; mais la population s'y est augmentée de 21,698, ce qui l'a élevée de 56,871, montant du dénombrement de 1817, à 78,569, montant du dénombrement de 1827 (1).

Les maisons, au nombre de 1,973, en 1817, contenaient en moyenne chacune 29 individus ; et cette proportion a dû s'élever beaucoup, puisque l'accroissement de la population dépasse de plus de 12,000 le nombre des habitans que les maisons neuves peuvent loger.

Mais du moins, dans cet arrondissement, la population peut s'étendre. Il présente une superficie de 2,283,546, c'est-à-dire, 38 mètres 78 centimètres, en 1817, et 29 mètres 5 centimètres aujourd'hui, pour chaque individu.

Les vacances se sont augmentées à-peu-près dans la proportion de celles du deuxième arrondissement.

(1) Les maisons du cinquième arrondissement ont, en moyenne, 13 mètres 36 centimètres de face.

En	1821	6,063.
	1822	3,221.
	1823	3,821.
	1824	3,378.
	1825	5,736.
	1826	6,862.
	1827	12,888.

VI.e ARRONDISSEMENT.

De tous les arrondissemens de la rive droite de la Seine, le sixième était, en 1817, celui qui contenait le plus de maisons; elles étaient au nombre de 2,520 : mais c'était aussi celui qui comptait la plus grande population, 72,682 individus, ou en moyenne 28 par maison. Elle s'est accrue de 17,799, et s'élevait, en 1827, à 90,481.

289 maisons y ont été construites depuis 1817, ci...... 289.

Le nombre des exhaussemens est de 91, équivalant à 30 maisons neuves................................ 30.

Les constructions intérieures peuvent être évaluées à..... 30.

Total............... 349.

À DÉDUIRE :

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	35.	75.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique, à cause du canal............................	40.	

Reste net............ 274.

Ces 274 maisons peuvent contenir 10,960 personnes. Le nombre des constructions neuves est donc encore inférieur à l'accroissement de la population (1).

Il est vrai qu'une grande partie de l'arrondissement est percée de

(1) Les maisons neuves du sixième arrondissement ont, en moyenne, 13 mètres 95 centimètres de face.

rues suffisamment larges et droites, que l'on y trouve de grands emplacemens, tels que le Temple, le Conservatoire des arts et métiers, &c.; mais aussi toute la partie comprise entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin ne renferme presque que des rues étroites, malsaines, dangereuses pour la circulation, telles que les rues de la Heaumerie, des Écrivains, des Lombards, la Reynie, Ogniard, Aubry-le-Boucher, de Venise, Salle-au-Comte, aux Ours, du Petit-Hurleur, du Grand-Hurleur, Greneta, Guérin-Boisseau.

Il n'a été fait dans ces rues que très-peu de constructions neuves; et pourtant c'est-là que la circulation est le plus active, et, par suite, que la population est le plus entassée. Si l'on faisait le dénombrement des habitans dans chacune de ces rues, on y trouverait bien plus d'individus par maison que ne l'indique la moyenne générale de l'arrondissement.

Sa superficie est de 1,439,993 mèt.; ce qui supposait pour chaque personne, en 1817, un espace de 19 mèt. 81 cent., qui se trouve réduit maintenant à 15 mèt. 91 cent.

Les vacances ont éprouvé à-peu-près les mêmes variations que dans les autres arrondissemens.

En 1821	8,529.
1822	4,825.
1823	6,124.
1824	7,994.
1825	10,024.
1826	9,683.
1827	18,846.

VIIe ARRONDISSEMENT.

Le septième arrondissement est un des moins étendus; sa superficie n'est que de 732,572 mètres.

En 1817, on y comptait 2,495 maisons et 56,245 habitans, ou

22 par maison. La population s'y était augmentée, en 1827, de 17,658, ce qui la portait à 73,903.

On y a fort peu bâti ; 74 maisons seulement, ci.......	74.
Plus 26 maisons pour représenter les exhaussemens, qui se montent à 78..............................	26.
Enfin, par évaluation, 5 maisons intérieures..........	5.
Total.................	105.

À DÉDUIRE :

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	30.	53.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique.....	23.	
Reste net.............		52.

qui peuvent suffire au logement de 2,080 individus (1).

Dans cet arrondissement, la disproportion entre le nombre des constructions neuves et l'accroissement de la population est considérable. On ne peut l'expliquer qu'en supposant que les grandes maisons du Marais, dont quelques rues font partie de ce quartier, pouvaient recevoir un plus grand nombre d'habitans que celui qui s'y trouvait en 1817, et qu'elles se sont remplies depuis cette époque.

Le relevé des vacances vient à l'appui de cette supposition ; elles ont faiblement augmenté, même depuis 1826. En voici le tableau :

En 1821....................	7,040.
1822....................	5,377.
1823....................	5,423.
1824....................	5,306.
1825....................	5,747.
1826....................	5,132.
1827....................	9,153.

(1) Les maisons neuves du septième arrondissement ont, en moyenne, 11 mètres 90 centimètres de face.

Quoi qu'il en soit, le septième arrondissement laisse beaucoup à desirer; on n'y trouve point de jardins, point de places, point de promenades; toutes les rues comprises entre la rue Saint-Martin et la rue Sainte-Avoie sont étroites; le plus grand nombre même impraticables aux voitures, quoiqu'elles soient des plus commerçantes de Paris. C'est seulement à partir de la rue Sainte-Avoie et en tirant vers l'est que les rues deviennent plus larges et plus propres; mais lorsque l'on aura élargi suffisamment la voie publique dans la portion de cet arrondissement où la population est si misérablement entassée aujourd'hui, il sera nécessaire qu'elle reflue dans un autre quartier; car il ne contient en superficie que 732,572 mètres, qui donnaient, en 1817, pour chaque individu, 13 mèt. 20 cent. d'espace, réduits aujourd'hui à 10 mètres, moins par conséquent que dans le quatrième arrondissement.

VIII.e ARRONDISSEMENT.

Le huitième arrondissement est le plus étendu de tous; sa superficie est de 6,102,285 mètres.

Sa population, en 1817, était de 62,758; elle s'est augmentée de 16,617; en sorte qu'elle était, en 1827, de 79,375.

En 1817, il renfermait 2,509 maisons; en moyenne, 24 habitans par maison.

On y en a construit 304 (1), ci	304.
Les exhaussemens sont au nombre de 130, équivalant à 44 maisons neuves, ci	44.
Enfin le nombre des constructions intérieures peut être évalué à	30.
Au total	378.

(1) Les maisons neuves du huitième arrondissement ont, en moyenne, 12 mètres 8 centimètres de face.

Report		378.
À DÉDUIRE:		
1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	34.	59.
2.° Les démolitions pour cause d'utilité publique, à cause du canal	25.	
Reste net		319.

pouvant contenir 12,780 personnes, au lieu de 16,617, dont la population s'est accrue de 1817 à 1827.

On a ouvert une rue pour diviser un grand terrain en bordure sur le boulevart Contrescarpe ; c'est le seul percement qu'on ait fait par spéculation. Le canal a traversé quelques autres emplacemens livrés jusqu'alors à la culture.

Les rues du huitième arrondissement sont larges : il est bien percé, bien aéré. Il renferme des promenades, des places ; la population peut facilement s'y étendre, puisque la superficie territoriale, divisée par le nombre d'habitans, donnait, en 1817, 97 mèt. d'espace pour chaque personne, et donne encore maintenant 84 mètres.

Les vacances ont suivi le même mouvement que dans la plupart des autres arrondissemens.

En 1821	7,164.
1822	5,042.
1823	4,804.
1824	7,250.
1825	7,288.
1826	9,368.
1827	12,890.

IX.e ARRONDISSEMENT.

Le neuvième arrondissement est le plus petit, après le quatrième et le septième ; sa superficie n'est que de 1,049,376 mèt., et la population s'y est comparativement beaucoup plus augmentée que

dans l'autre. Elle était, en 1817, de 42,932 personnes : elle est aujourd'hui de 57,595, différence 14,663 ; tandis que, dans le quatrième, l'augmentation n'a été que de 5,169 sur 46,624.

Cependant le neuvième arrondissement est celui de tous dans lequel on a le moins bâti ; on n'y a fait que 45 maisons neuves (1), ci . . . . 45.

Les exhaussemens, au nombre de 35, équivalent à 12 maisons neuves, ci. . . . . 12.

Enfin, j'évalue à 5 les constructions intérieures, ci. . . . . . . 5.

Au total. . . . . 62.

À DÉDUIRE :

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation. 25.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique. . . . . 27. } 52.

Reste net. . . . . 10.

Ces 10 maisons peuvent contenir 400 personnes.

Le neuvième arrondissement renfermait, en 1817, 1668 maisons, ou en moyenne 26 habitans par maison, et l'on connaît le peu de largeur des rues de la Cité et de celles qui entourent l'Hôtel de ville.

Les 1,049,376 mèt., divisés par la population, donnaient, en 1817, à chacun 24 mèt. d'espace, réduits aujourd'hui à 18. Enfin, les vacances ont subi dans cet arrondissement les variations suivantes :

En 1821.	6,095.
1822.	2,840.
1823.	1,781.
1824.	3,375.
1825.	2,945.
1826.	4,689.
1827.	12,465.

(1) Les maisons neuves du neuvième arrondissement ont, en moyenne, 13 mètres 29 centimètres de face.

X.e ARRONDISSEMENT.

Le dixième arrondissement est, comme on sait, un des plus considérables de Paris et l'un des mieux percés. Il contient 5,518,612m: le Champ-de-Mars, l'esplanade des Invalides, les diverses avenues qui conduisent à cet édifice, le Palais-Bourbon et le quai d'Orsay y établissent de grands courans d'air. Les principales rues sont d'ailleurs larges et droites.

La population de cet arrondissement est considérable. Elle s'élevait, en 1817, à 81,133; elle s'est augmentée de 9,490, ce qui la porte à 90,623.

En 1817, on y comptait 2,503 maisons, ou en moyenne 30 habitans par maison: mais ces maisons sont presque toutes fort considérables; un grand nombre sont de vastes hôtels.

On n'a ouvert que trois rues dans le dixième arrondissement; la rue Malar, pour conduire de la rue Saint-Dominique à la rue de l'Université; une rue en prolongement de la rue de l'Église et qui aboutit à l'avenue de la Mothe-Piquet, et enfin la rue Mademoiselle, au travers des hôtels Chimay et Montebello, pour conduire de la rue de Varennes à la rue de Babylone et lier la rue des Brodeurs avec la rue Hillerin-Bertin.

304 maisons neuves ont été faites dans cet arrondissement, ci.. 304.

Les exhaussemens, au nombre de 140, équivalent à 47 maisons neuves, ci.................................. 47.

J'évalue à 70 les constructions intérieures............ 70.

Au total............. 421.

À DÉDUIRE:

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	35.	40.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique.....	5.	

Reste net............. 381.

Le restant des constructions neuves peut contenir 15,240 personnes; et comme la population ne s'est accrue que de 9,490, les besoins ont été dépassés (1).

La division de la superficie de l'arrondissement par le nombre d'habitans, déduction faite des emplacemens occupés par l'esplanade des Invalides, le Palais-Bourbon et le Champ-de-Mars, donnait, en 1817, 61 mètres par personne, et donne encore aujourd'hui 50 mètres.

Les vacances n'ont pas éprouvé de modifications bien sensibles.

En 1821	17,320.
1822	12,105.
1823	16,190.
1824	17,438.
1825	10,346.
1826	16,108.
1827	24,452.

XI.ᵉ ARRONDISSEMENT.

Le onzième arrondisement, qui contient 2,193,215 mèt., peut être divisé en trois parties distinctes : la première, circonscrite par la rue de Vaugirard, la rue d'Enfer et les chemins de ronde, est occupée pour près de moitié par le palais du Luxembourg; l'autre moitié contient peu de rues et est peu habitée; on y a cependant ouvert une rue nouvelle.

La deuxième partie, circonscrite par la rue de Vaugirard, la rue de l'Ouest, les chemins de ronde et la rue de Monsieur, est percée de rue larges et droites.

La troisième partie, qui comprend le surplus de l'arrondissement, est la plus populeuse, et contient beaucoup de rues étroites, sinueuses et malsaines.

(1) Les maisons neuves du dixième arrondissement ont, en moyenne, 14 mètres 24 centimètres de face.

En 1817, on comptait dans le onzième arrondissement 2,157 maisons, ou 24 personnes en moyenne par maison; on y a bâti 194 maisons (1), ci.............................. 194.

Les exhaussemens, au nombre de 86, équivalent à...... 29.

J'évalue les constructions intérieures à.............. 7.

Total................ 230.

À DÉDUIRE :

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	20.	34.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique......	14.	

Reste net............. 196.

pouvant contenir ensemble 7,840 personnes. La population, qui était, en 1817, de 51,766, s'est accrue de 13,977, ce qui la porte à 65,743. Ainsi l'augmentation des constructions n'a pas suivi l'accroissement de la population.

La division de la superficie, déduction faite de l'emplacement du Luxembourg, par le nombre d'habitans, donnait, en 1817, un espace de 38 mèt. pour chacun, et donne aujourd'hui 29 mèt. seulement.

Quant aux vacances, elles sont restées à-peu-près les mêmes.

En	1821....................	5,443.
	1822....................	3,417.
	1823....................	3,674.
	1824....................	3,891.
	1825....................	4,388.
	1826....................	5,216.
	1827....................	7,306.

(1) Les maisons neuves du onzième arrondissement ont, en moyenne, 14 mètres 57 centimètres de face.

XII.e ARRONDISSEMENT.

Enfin, le douzième arrondissement, quoique ayant une vaste étendue, et renfermant de très-grands établissemens, tels que la halle aux Vins, la Salpêtrière, le Val-de-Grâce, les Gobelins, le Jardin du Roi, &c., n'en contient pas moins un nombre considérable de rues fort étroites et d'habitations extrêmement insalubres.

Vous vous êtes occupé, Monsieur le Comte, de l'assainissement de la rivière de Bièvre, qui a été jusqu'ici un foyer d'infection. Les travaux sont en pleine activité; ce sera un véritable bienfait pour les habitans de ce quartier.

Des spéculateurs ont rattaché à cette opération un percement du plus grand intérêt, celui de la rue Pascal, qui a 13 mèt. de largeur, et qui, conduisant en ligne droite de la rue de la Glacière, tout près de la barrière du même nom, à la rue Mouffetard, en face de la rue Censier, offre aux voitures une communication facile pour arriver jusqu'au pont du Jardin du Roi. Quatre autres rues ont été ouvertes aussi par spéculation, pour diviser de grands terrains situés entre la Salpêtrière et le quai de l'Hôpital.

Le douzième arrondissement renfermait, en 1817, 3,281 maisons; il faut y ajouter 162 maisons neuves, ci.................. 162.

Les exhaussemens, au nombre de 68, équivalent à 23, ci. 23.

Les constructions intérieures peuvent être évaluées à... 7.

Total.................. 192.

À DÉDUIRE:

1.° Les démolitions pour vétusté ou par spéculation.	20.	66.
2.° Les démolitions en vue d'utilité publique, à cause de la halle au Vin..................	46.	

Reste net.............. 126.

pouvant contenir 5,040 habitans. La population s'y est augmentée

de 17,143; elle était, en 1817, de 80,079, et en 1827, de 97,222 (1).

Les vacances sont revenues au même taux à-peu-près qu'en 1821, après avoir cependant assez sensiblement diminué dans l'intervalle.

En 1821	7,847.
1822	3,963.
1823	3,276.
1824	2,868.
1825	2,367.
1826	5,093.
1827	8,927.

Enfin, la superficie du douzième arrondissement, qui est de 4,774,016 mèt. (déduction faite de l'emplacement du Jardin du Roi), divisée par la population, donne pour résultat, en 1817, $53^{m}\ 64^{c}$ d'espace par personne; en 1827, $49^{m}\ 11^{c}$ seulement.

En rapprochant et résumant les faits qui précèdent, on trouve;

1.° Que l'augmentation générale des constructions à Paris, depuis 1804, est de beaucoup au-dessous de l'accroissement de la population.

Années.	Population.	Maisons.	Rapport.
1804.	547,756.	25,086.	21,88 par maison.
1817.	713,966.	26,801.	26,64 (2).
1827.	890,431.	29,472 (3).	30,21.

(1) Les maisons neuves du douzième arrondissement n'ont, en moyenne, que 10 mèt. 81 centimètres de face.

(2) Ce rapport est à-peu-près le même que pour la ville de Lyon; en 1825, sa population, non compris la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaize, montait à 145,675; le nombre des maisons, non compris les ateliers, était de 5,408; 26,93, en moyenne, par maison. Ce rapprochement est d'autant plus curieux, que la ville de Lyon, comme celle de Paris, contient plusieurs rues larges dans les quartiers neufs, et un grand nombre de petites rues dans l'ancienne ville.

(3) Y compris 692 maisons pour tenir lieu des exhaussemens et des constructions intérieures.

2.° Que les spéculations nouvelles se sont portées sur les 1.er, 2.e, 3.e, 5.e, 10.e et 12.e arrondissemens;

3.° Qu'il n'y a aucune proportion entre l'augmentation des constructions et l'accroissement de la population, considérés l'un et l'autre dans chaque arrondissement municipal;

4.° Qu'ainsi les spéculations entreprises depuis quelques années reposaient sur une observation exacte des faits, savoir, l'accroissement de la population, l'insuffisance des habitations anciennes, le nouvel essor de l'industrie, l'importation de plusieurs branches de commerce;

5.° Enfin, que les anciens quartiers n'ont reçu aucune amélioration notable, et que la population y est beaucoup trop concentrée.

Personne ne peut mieux apprécier que vous, Monsieur le Comte, l'influence de cette cause, et personne ne peut mieux discerner les moyens d'y remédier. Le conseil de salubrité a publié sur cet objet, en 1824 et en 1826, les réflexions les plus utiles.

L'Académie royale de médecine a confirmé ces vues, en portant son attention sur la mortalité des enfans du premier âge, et sur l'heureux effet du séjour à la campagne. Je mets sous vos yeux ces rapports. La justesse et la force des réflexions qu'ils renferment sont démontrées par le relevé des décès dans chaque arrondissement :

ARRONDISSEMENS.	De 1817 à 1821.		De 1822 à 1826 inclusivement.	
I.	1 personne sur	45.	1 personne sur	52.
II.	1	43.	1	48.
III.	1	38.	1	43.
IV.	1	33.	1	34.
V.	1	34.	1	42.
VI.	1	35.	1	38.
VII.	1	35.	1	41.
VIII.	1	25.	1	28.
IX.	1	25.	1	30.
X.	1	36.	1	36.
XI.	1	33.	1	39.
XII.	1	24.	1	26.

Sans doute, Monsieur le Comte, il ne faut pas attribuer exclusivement ces différences à l'insalubrité des quartiers; la misère, les privations qu'elle entraîne, le défaut de soins personnels, l'immoralité d'une partie des classes inférieures, le préjugé opposé au bienfait de la vaccine, sont aussi des causes réelles de mortalité: mais lorsque vous aurez fait la part de chacune, eu égard à la nature de la population de chaque arrondissement, vous reconnaîtrez encore que la mort moissonne bien plus dans les quartiers resserrés que dans ceux où l'air se renouvelle facilement et qui reçoivent les rayons vivifians du soleil.

CHAPITRE II.

Non-seulement la population de Paris a presque doublé depuis 1804, mais tous les moyens de transport s'y sont multipliés; vous en jugerez, Monsieur le Comte, par quelques exemples.

	1819.	1826	Différence.
Voitures de porteur d'eau à bras.	843.	1,300.	457.
Fiacres..................	900.	1,100.	200.
Cabriolets intérieurs.........	765.	1,000.	235.
Idem extérieurs. (*Coucous.*)....	406.	569.	163.
Carrosses de remise.........	489.	500.	11.
Cabriolets de remise........	388.	500.	112.
Idem particuliers...........	4,804.	6,600.	1,796.
	8,595.	11,569.	2,974.

AJOUTEZ :

9,000 charrettes et haquets,
500 voitures à tonneau, à un cheval,
600 tombereaux à boue, de vidange, d'arrosement,
300 voitures de boulangers,
1,700 voitures d'approvisionnement (par jour),

300 voitures des environs de Paris,
100 voitures des maisons des Princes (par jour),
2,500 voitures de maître,
178 grandes diligences,
306 diligences ordinaires,
249 petites diligences,
750 voitures de moellons et pierres,
200 voitures pour les transports de la charpente,
495 voitures pour le transport du plâtre.

Au total plus de 17,000 voitures.

On compte en outre 34,000 chevaux, dont 21,000 nourris à Paris, et le surplus à l'extérieur.

Ainsi, Monsieur le Comte, 17,000 voitures et 34,000 chevaux sont continuellement en circulation dans Paris, s'y croisent de mille manières et stationnent plus ou moins long-temps sur la voie publique. Il passe par jour, sur le Pont-Royal, 7,500 voitures ou charrettes. C'est précisément dans le centre de la ville, dans les lieux les plus commerçans et les plus populeux, que le mouvement de ces voitures est le plus actif, et vous avez vu que les rues de ces quartiers n'ont rien gagné aux spéculations particulières.

L'administration municipale a fait ses efforts pour y suppléer. Pendant que les capitalistes s'occupaient à créer de nouvelles communications à la circonférence, c'est sur le centre qu'elle concentrait toute l'action de ses ressources. Elle a élargi les rues des Coquilles, Barre-du-Bec, Joquelet, du Coq-Saint-Honoré, du Tourniquet-Saint-Jean, Neuve-Notre-Dame, du Marché-Neuf, Saint-Éloi, de la Lanterne; les places du Châtelet et du Petit-Pont; les boulevarts Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin, &c., améliorations notables et que le public a vivement appréciées.

Une autre tâche était confiée aux soins de l'autorité. Elle avait à régler définitivement l'alignement des rues, et par conséquent à dé-

terminer leur largeur future. On peut dire que sous ce rapport tout était à faire.

D'anciennes ordonnances, des édits royaux, des actes du parlement, attestent bien que la nécessité de donner plus de largeur aux rues de la capitale est sentie depuis long-temps; mais ils font connaître aussi ce qu'on regardait autrefois comme une largeur suffisante.

Un arrêt de 1701 fixe à 27 pieds celle de la rue Neuve Saint-Augustin;

Un arrêt du conseil, du 24 juin 1702, à 25 pieds et demi la largeur réduite de la rue Belle-Chasse.

L'alignement de la rue de la Huchette, arrêté en 1722, lui assigne 17 pieds; et il est modifié, vingt années plus tard, par un autre alignement qui porte cette largeur à 17 pieds et demi.

Plus tard encore, en 1745, un arrêt du parlement de Paris fixe à 17 pieds et demi la largeur de la rue des Écrivains, située dans le centre de Paris, dans le quartier le plus marchand.

Des lettres patentes de 1756 et 1757 donnent 4 toises à la rue Bergère, 4 toises à la rue Béthizy, 4 toises à la rue Boucher.

Même largeur est assignée à la rue de la Michodière, par lettres patentes de 1778.

Enfin, en 1783, le Gouvernement porte une attention particulière sur la voirie de Paris: une déclaration royale proclame la *nécessité de renouveler les anciennes lois, d'ajouter même à leurs dispositions;* elle ordonne la levée des plans de toutes les rues, travail immense, encore imparfait aujourd'hui: mais, en définitive, c'est à 30 pieds seulement que cette déclaration règle la largeur à laquelle devront être portées les anciennes rues plus étroites, et elle permet d'y élever les constructions, comme dans les rues les plus larges, à la hauteur excessive de 54 pieds.

Il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse l'insuffisance de cette largeur dans la plupart des cas; cependant il s'est trouvé

des administrateurs qui l'ont sans doute jugée excessive, puisqu'ils l'ont encore réduite.

Un arrêté du directoire, du 13 germinal an 5, autorisa le ministre de l'intérieur; « à régler, sur les plans des rues de Paris, » les redressemens et élargissemens qu'exige chacune d'elles: » et pour l'exécution de cet arrêté, le ministre, sur l'avis du conseil des bâtimens civils et de celui des ponts et chaussées, prit, le 25 nivôse an 5, une décision dans laquelle on trouve les dispositions suivantes:

« La quatrième classe des rues sera désignée sous le nom de *com-* » *munications transversales;* elle comprendra toutes les rues qui » s'embrancheront sur celles de la troisième classe, et qui seront » peu fréquentées par les voitures : leur largeur demeurera fixée à » 8 mètres, répondant à 24 pieds 7 pouces des anciennes mesures. » Enfin la cinquième classe sera désignée sous le nom de *petites* » *communications;* elle comprendra toutes les petites rues, ruelles et » passages publics, actuellement existans; leur largeur demeurera » fixée à 6 mètres, répondant à 18 pieds 6 pouces des anciennes » mesures. »

Malheureusement ces dispositions, quoique contraires au texte de la déclaration du Roi de 1783, servirent de règle pour le tracé des alignemens.

Aussi, lorsque la loi du 16 septembre 1807 eut ordonné que tous les plans d'alignement des villes seraient approuvés en conseil d'état; lorsqu'un avis du conseil d'état, du 3 septembre 1811, eut déclaré que cette disposition s'appliquait aussi à la ville de Paris; lorsque enfin une décision ministérielle de 1822 eut renvoyé à l'autorité municipale la suite de ce travail, fait jusqu'alors dans les bureaux du ministère de l'intérieur, vous reconnûtes, Monsieur le Comte, qu'il était absolument nécessaire de soumettre à un nouvel examen tous les plans indistinctement.

En effet, Paris n'est pas seulement une ville de consommation,

c'est une ville industrielle, manufacturière et commerçante tout-à-la-fois, une ville de science, de travail, de luxe : c'est le séjour des savans les plus illustres comme des artisans les plus habiles ; c'est le foyer de lumière d'où jaillissent tous les perfectionnemens dans les arts et l'industrie, pour se répandre ensuite dans le reste du royaume.

Tant de causes de richesses et de prospérité agissantes de plus en plus, ont dû multiplier les relations des habitans entre eux, et créer des besoins nouveaux ; il fallait donc, au risque de froisser quelques intérêts privés, assigner aux rues de la capitale une largeur suffisante, pour rendre à l'avenir plus promptes et plus faciles les communications nécessaires à l'activité commerciale.

C'est dans cet esprit que les plans de Paris sont devenus l'objet d'une nouvelle étude.

Vous avez jugé ce travail d'une si haute importance, Monsieur le Comte, qu'après en avoir confié la préparation à une commission spéciale, vous avez voulu que ses propositions fussent examinées, en même temps que les réclamations des tiers intéressés, dans une seconde commission présidée par vous-même, et à laquelle sont successivement appelés les maires des arrondissemens municipaux. On peut espérer qu'avant deux ans la révision de tous les plans sera complétement terminée, et qu'ils auront reçu l'approbation royale.

Mais la déclaration de 1783, déjà citée, n'a pas seulement pour objet l'élargissement des rues anciennes ; elle contient aussi les dispositions relatives aux percemens nouveaux ; elle porte, art. 1.er : « Ordonnons qu'à l'avenir, et à compter du jour de l'en-
» registrement de la présente déclaration, il ne puisse être, sous
» quelque prétexte que ce soit, ouvert et formé en la ville et fau-
» bourgs de Paris, aucune rue nouvelle, qu'en vertu de lettres patentes
» que nous aurons accordées à cet effet, et que lesdites rues nou-
» velles ne puissent avoir moins de 30 pieds de largeur. »

Quelques personnes prétendirent que ces dernières expressions

n'obligeaient qu'à donner 30 pieds aux rues nouvelles, et que l'autorité n'était pas fondée à exiger une plus grande dimension. L'aûtorité repoussa une interprétation en opposition évidente avec les expressions qu'on invoquait; elle soutint que la déclaration n'avait fixé qu'un minimum de largeur ; et par les motifs mêmes qui la déterminaient à assigner une plus grande largeur aux vieilles rues, elle exigea que les rues nouvelles eussent une dimension proportionnée à leur longueur et à leur importance présumée. Aussi est-il permis de penser que, sous ce rapport, les percemens faits depuis dix ans dans Paris laissent peu de chose à desirer. Deux ou trois rues seulement ont été ouvertes à 30 pieds, exceptions que l'administration pourrait facilement justifier. Toutes les autres rues sont assez spacieuses pour qu'on puisse affirmer que nos successeurs n'auront point à les refaire, comme nous sommes obligés, nous, de refaire à grands frais celles que nos prédécesseurs nous ont laissées.

Voici, Monsieur le Comte, l'état des percemens autorisés sous votre administration.

Le quartier de François I.er contient deux rues ayant chacune 14 mètres 60 centimètres de largeur, et une place circulaire dont le rayon est de 27 mètres.

Le quartier Saint-Georges contient trois rues : une de 13 mètres, une autre de 30 pieds seulement, mais très-courte, une autre de 11 mètres 70 centimètres ; au milieu du quartier est une place de 23 mètres 35 centimètres de rayon, ornée d'une fontaine.

Le quartier d'Europe contient 23 rues : neuf ont 15 mètres de largeur, quatre 13 mètres, et dix 12 mètres. La place, à laquelle aboutissent huit des rues de 15 mètres, a 130 mètres de diamètre.

Le quartier Poissonnière ou Saint-Lazare contient quatorze rues : une de 19 mètres 50 centimètres, une de 15 mètres, deux de 14 mèt., neuf de 12 mètres et une de 10 mètres. La place Charles X a 76 mètres de diamètre.

Quatre rues ouvertes près de la Gare et de la Salpêtrière ont 12, 13 et 15 mètres de largeur.

La rue Mademoiselle, ouverte en prolongement de la rue Hillerin-Bertin, a 12 mètres.

La rue Pascal, ouverte dans le faubourg Saint-Marceau, pour conduire de la rue de la Glacière, près de la barrière, à la rue Mouffetard, en face de la rue Censier, a 13 mètres.

La rue Neuve d'Artois, 9 mètres 74 centimètres (30 pieds).

La rue Godot, 10 mètres.

La rue Malar, 10 mètres.

La rue Albouy, 10 mètres.

La rue de la Ferme des Mathurins, 12 mètres.

La rue Castellane, 12 mètres.

La rue Neuve Ventadour, 12 mètres.

La rue de l'Église, faubourg Saint-Germain, 13 mètres.

La rue Chaptal, 12 mètres 60 centimètres.

Les rues Châtillon et Claude-Villefosse, près de la barrière du Combat, 12 mètres.

La rue Bichat, 12 mètres.

Une autre rue près de cette dernière, encore sans nom, 13 mètres.

Une rue débouchant sur le boulevart Contrescarpe, 13 mètres.

La rue Chabrol, 12 mètres.

La rue du Delta, 12 mètres.

La rue Terray, faubourg Saint-Jacques, 12 mètres.

En tout, 65 rues et 4 places, dont je joins ici les plans.

Aucune de ces rues n'a été autorisée que sous la condition d'y faire des trottoirs d'une largeur suffisante.

L'établissement des trottoirs à Paris est dû, Monsieur le Comte, à votre sollicitude active et persévérante : vos efforts ont été long-temps infructueux, tant les habitudes ont de force, tant est puissant l'empire des préjugés ! Mais enfin, toutes les préventions paraissent

maintenant dissipées. Des trottoirs se construisent partiellement, il est vrai, mais dans un grand nombre de rues. Les avantages qui en résultent pour le public sont frappans; ceux que les propriétaires et sur-tout les commerçans peuvent en retirer, commencent à être sentis par eux. L'administration encourage cette tendance par des primes; on peut donc espérer de prompts résultats. . .

CHAPITRE III.

Il me reste, Monsieur le Comte, à vous entretenir du dernier point de vue sous lequel la commission s'est proposé d'envisager les entreprises qui font l'objet de l'enquête.

La commission a demandé à connaître le nombre d'ouvriers qu'elles avaient attirés à Paris, l'influence qu'elles avaient pu avoir sur les revenus municipaux, et enfin la superficie des terrains employés aux nouvelles communications.

Vous avez prié M. le préfet de police de vous fournir des renseignemens sur le premier point. Ce magistrat a répondu qu'il lui serait de toute impossibilité de préciser absolument le nombre des ouvriers venus, chaque année, de leurs provinces à Paris, depuis 1824 jusqu'en 1828, mais cependant il vous a transmis une note approximative, établie, dit-il, sur des données à-peu-près certaines; la voici :

« Le nombre, année commune, des ouvriers qui viennent à Paris, » est au moins de 30,000; les deux tiers, ouvriers en bâtimens.

» 1824. Peut être ainsi classé à .... 30,000.
» 1825. Les travaux de bâtimens s'augmen-
» tèrent; il peut être porté à ..... 35,000.
» 1826. Les constructions furent considéra-
» bles; il en vint un plus grand
» nombre: il semblait qu'il y avait
» une émigration des départemens

» du Calvados, de l'Orne, de l'Eure,
» de la Manche, un peu de la Seine-
» Inférieure, de la Vienne, de la
» Haute-Vienne, de la Mayenne,
» de la Sarthe, de la Creuse, de la
» Haute-Loire, de la Moselle, de la
» Meurthe, un peu des Vosges et
» beaucoup du pays de Luxem-
» bourg. Il peut être évalué au
» moins à.................. 45,000.

» 1827. Les travaux se ralentirent; il en vint
» un peu moins; mais beaucoup re-
» tournaient de suite, faute d'ou-
» vrage. On peut porter le nombre
» à........................ 40,000.

» 1828. Semble une année ordinaire, et peut,
» par prévision, être évaluée à... 30,000. »

J'ignore sur quelles données reposent ces évaluations; mais je ferai remarquer que si, en partant de la moyenne de 20,000 indiquée par M. le préfet de police, on cherchait dans la comparaison des quantités de matériaux de construction introduits chaque année à Paris, un moyen de se rendre compte de l'augmentation des ouvriers, on trouverait les résultats suivans:

En	1821........	25,000 au lieu de 20,000, moyenne.
	1822........	30,000.
	1823........	30,000.
	1824........	45,000.
	1825........	50,000.
	1826........	40,000.
	1827........	30,000.

Mais puisque M. le préfet de police considère comme à-peu-près certains les documens qu'il a transmis, ce sont ceux-là qu'il faut admettre.

Au surplus, ce qui est constant, c'est que l'augmentation, quel qu'en soit le chiffre, était très-considérable; on se rappelle qu'à une époque les ouvriers manquaient, pour ainsi dire, aux travaux.

Quelques entrepreneurs des plus occupés de la capitale ont fourni sur les prix de journée les notes que voici :

Prix des Journées des Ouvriers de bâtiment, depuis 1817 jusqu'en 1828.

ANNÉES.	EMPLOIS.								OBSERVATIONS.
	Tailleurs de pierre.	Poseurs.	Contre-poseurs.	Ficheurs.	Bardeurs.	Maçons.	Limousins.	Garçons.	
1817.	3f 25c	3f 75c	2f 50c	2f 00c	2f 00c	3f 25c	2f 50c	1f 90c	
1818.	3. 25.	3. 75.	2. 50.	2. 00.	2. 00.	3. 25.	2. 50.	1. 90.	
1819.	3. 50.	4. 00.	2. 75.	2. 20.	2. 10.	3. 50.	2. 50.	2. 00.	
1820.	3. 50.	4. 00.	2. 75.	2. 20.	2. 20.	3. 50.	2. 75.	2. 10.	
1821.	3. 75.	4. 25.	3. 00.	2. 50.	2. 25.	3. 75.	2. 75.	2. 10.	
1822.	3. 75.	4. 25.	3. 00.	2. 75.	2. 30.	3. 75.	2. 75.	2. 20.	
1823.	4. 00.	4. 50.	3. 25.	2. 75.	2. 40.	4. 00.	3. 00.	2. 30.	
1824.	4. 25.	4. 50.	3. 25.	2. 75.	2. 40.	4. 25.	3. 00.	2. 30.	Il y a même quelques maçons à la tâche qui nt gagné jusqu'à 5 fr., et des garçons 3 fr.
1825.	4. 25.	5. 00.	3. 50.	3. 00.	2. 50.	4. 50.	3. 00.	2. 40.	
1826.	4. 25.	5. 00.	3. 50.	3. 00.	2. 50.	4. 50.	3. 25.	2. 40.	
1827.	4. 00.	4. 50.	3. 25.	2. 75.	2. 40.	4. 00.	3. 00.	2. 30.	
1828.	3. 50.	4. 50.	3. 25.	2. 50.	2. 30.	3. 50.	2. 75.	2. 10.	

D'autres renseignemens que je me suis procurés présentent des résultats analogues :

Journées de Menuisiers.

1821.......	3f 25c à	3f 50c
1822.......	3. 50.	3. 75.
1823.......	3. 50.	3. 75.
1824.......	3. 50.	3. 75.
1825.......	3. 75.	"
1826.......	3. 75.	4. 00.
1827.......	3. 75.	"
1828.......	3. 25.	3. 50.

Chênes. (Le sciage, le cent.)		Sapins. (Le sciage, le cent.)	
1821......	230.	1821......	160.
1822......	230.	1822......	170.
1823......	235.	1823......	180.
1824......	240.	1824......	200.
1825......	260.	1825......	210.
1826......	260.	1826......	210. 6 premiers mois. / 190. 6 derniers mois.
1827......	250.	1827......	190.
1828......	240.	1828......	170.

Le prix des matériaux de construction s'était aussi fort élevé.

Le plâtre, qui se payait, en 1821, 14 francs le muid (18 hectolitres 70 litres), a été payé, en 1825 et 1826, jusqu'à 18 francs : il se paie encore aujourd'hui 15 francs 50 centimes et 16 francs.

En 1821, la pierre de roche, première qualité, ne valait, y compris les frais de compagnon de carrière et les pour-boire, que 67 francs 50 centimes le mètre cube : on ne peut pas dire ce qu'elle a valu en 1825 et 1826, parce que toute la pierre, de quelque qualité qu'elle fût, était vendue d'avance par les carriers. Les plus grands désordres s'étaient introduits dans cette profession ; ainsi la pierre de libage passait presque pour de la roche, et il est impossible d'assigner le prix de la première qualité à cette époque. Elle ne vaut pas plus cher maintenant qu'en 1821.

Le Vergelet et le Saint-Leu n'ont pas varié de prix ; ils se payaient en 1821 comme aujourd'hui, 33 francs le mètre cube, au port. La hausse n'a été que de 1 franc, de 1825 à 1826 : le transport seul de ces pierres dans l'intérieur de Paris a augmenté ; il valait, prix réduit, 4 francs 50 centimes, il vaut maintenant 7 francs ; et cependant presque tous ceux qui se livrent à l'état de voiturier de pierres dans Paris, de gravatiers, font mal leurs affaires.

La brique de Bourgogne, qui valait 68 et 70 francs le mille en 1821, a valu jusqu'à 85 et 88 francs en 1825 et 1826; elle vaut encore en ce moment 75 francs.

Le moellon valait, en 1821, 68 et 70 francs la toise cube (7 mètres 40 centimètres); il a été payé en 1825 jusqu'à 85 et 90 francs; il vaut aujourd'hui 72 et 75 francs, suivant la qualité.

De si notables augmentations dans le prix des matières premières et dans la main-d'œuvre, ne sont pas sans doute une des moindres causes de la ruine de tant de spéculateurs; mais par compensation, ces causes là même ont dû répandre l'aisance chez une classe nombreuse d'ouvriers et de commerçans; car il y a peu d'industries qui n'aient des rapports plus ou moins directs avec les travaux de constructions, et sur-tout avec les constructions particulières. Quelques individus ont donc beaucoup perdu, mais la masse a beaucoup gagné.

Il est bien certain, par exemple, que les propriétés foncières dans Paris, bâties ou non bâties, ont sensiblement augmenté de valeur à l'époque des nouveaux percemens, que ce mouvement de hausse s'est étendu à tous les quartiers indistinctement, même à ceux qui n'ont été l'objet d'aucune spéculation ; et, chose remarquable, aujourd'hui même que ces opérations sont dans une grande défaveur, la propriété foncière se maintient à un taux supérieur à celui de 1817. On niera peut-être que cet effet ait pour cause directe les spéculations qui nous occupent; mais du moins faut-il reconnaître sa coïncidence avec l'époque de leur plus grand développement.

Enfin, ce qui est hors de toute discussion, c'est qu'au milieu de ces désastres particuliers, des constructions neuves, d'une valeur considérable, sont venues augmenter l'ensemble de la richesse immobilière de la capitale.

En admettant, par évaluation moyenne, que chaque maison neuve, des dimensions que nous avons indiquées ci-dessus, ait pu

coûter, en construction seulement, 100,000 francs (1), on trouve que les 2,671 maisons bâties depuis 1817, ont employé un capital de........................ 267,100,000f

Le terrain est ordinairement évalué au quart de la dépense de construction........................ 66,777,777.

Enfin le mobilier peut être également évalué au quart........................ 66,777,777.

Total général.......... 400,655,554.

Et comme, dans les quatre années 1823, 1824, 1825 et 1826, pendant lesquelles l'influence des spéculations s'est fait le plus sentir, on a bâti précisément la moitié du nombre des maisons qui ont été construites depuis 1817 jusqu'à 1828, il s'ensuit que la dépense de construction, pour ces quatre années, s'est élevée à plus de 200 millions, sans parler des droits d'enregistrement, de mutation, succession, transcription, &c., qu'on évalue à près de 10 p. c/o.

L'augmentation des revenus municipaux était une conséquence nécessaire de l'impulsion nouvelle qui avait été donnée aux travaux de construction.

Sans parler des denrées de première nécessité, dont la consommation a dû s'accroître, et par la présence d'un plus grand nombre d'ouvriers venus des départemens, et par la plus grande aisance des classes moyennes, on trouve que les droits perçus sur les matériaux de construction seulement, se sont augmentés de plusieurs millions.

La quantité de chaux entrée à Paris en 1817 était de 36,595 hectolitres : elle s'est élevée à 72,000 en 1822; à plus de 102,000 en 1824; à plus de 137,000 en 1825.

(1) Nous avons vu que les maisons neuves bâties depuis 1817, pouvaient avoir en moyenne 14 mètres de face et 12 de profondeur, ce qui donne une surface de 168 mèt., qui, à 600 francs le mètre, produisent 100,800 francs.

Il en est de même du plâtre.

	1,152,112	hectolitres en	1817.
	2,104,312	*idem*........	1822.
Plus de	3,000,000	*idem*........	1824.
Plus de	4,000,000	*idem*........	1825.

Une différence semblable se fait remarquer dans les autres arrivages. Le moellon, par exemple, plus spécialement employé pour les constructions particulières, présente des variations aussi sensibles.

	60,747	mètres cubes en	1817.
	173,215	*idem*..........	1822.
Plus de	248,000	*idem*..........	1824.
Plus de	300,000	*idem*..........	1825.

La Commission aura, Monsieur le Comte, une idée de l'importance des droits perçus par la ville, lorsqu'elle saura qu'ils se sont montés, pour les années 1823, 1824, 1825 et 1826, à 15,283,722 francs.

Enfin, Monsieur le Comte, le domaine municipal s'est réellement enrichi de la valeur de tous les terrains que les propriétaires ont abandonnés pour former l'emplacement des nouvelles voies publiques.

Je place sous vos yeux un état rédigé en grande partie sur les notes que plusieurs d'entre eux m'ont remises.

QUARTIERS.	SUPERFICIES livrées à la voie publique.	PRIX de la toise d'après les spéculateurs.	VALEUR de la superficie livrée.	FRAIS de terrasse, pavage et autres.	TOTAL général.
	toises				
François I.er	3,639.	150f	545,850f	171,750f	717,600f
Saint-Lazare	16,000.	200.	3,200,000.	677,162.	3,877,162.
D'Europe	20,412.	200.	4,082,400.	1,388,883.	5,471,283.
Saint-Georges	2,278.	300.	683,400.	238,902.	922,302.
Rues près de la Gare	4,800.	100.	480,000.	150,000.	630,000.
Rue Pascal	1,393.	80.	111,440.	192,000.	303,440.
Rue Mademoiselle	1,141.	200.	228,200.	70,000.	298,200.
Rue Neuve-Ventadour	563.	1,700.	957,100.	36,000.	993,100.
Rue Neuve-d'Artois	243.	600.	145,800.	"	"
Rue de l'Église prolongée	1,757.	"	"	"	"
Rue Godot-de-Mauroy	638.	350.	223,300.	20,594.	243,894.
Rue de la Ferme	800.	800.	64,000.	30,000.	94,000.
Rue Malar	452.	70.	31,640.	12,000.	43,640.
Rue Castellane	400.	"	"	"	"
Rue Bichat	859.	68.	57,052.	49,894.	106,946.
Rue Corbeau	742.	"	"	"	"
Rues Châtillon et Claude-Villefosse	1,757.	35.	61,495.	64,772.	126,267.
Rue Terray	735.	"	"	"	"
Rue Albouy	500.	160.	80,000.	16,000.	96,000.
Rue Chaptal	806.	"	"	"	"
Rue Neuve-Contrescarpe	792.	"	"	"	"

Ainsi le terrain dont la voie publique s'est enrichie contient une superficie de 60,706 toises.

DEUXIÈME PARTIE.

La première partie de ce rapport a eu pour objet l'examen de plusieurs questions de fait que la commission avait posées dans sa première séance.

Le second objet de l'enquête doit être d'indiquer les mesures qui paraîtraient propres à seconder les entreprises de construction, dans le cas où il serait reconnu que l'intérêt public conseille de favoriser leur développement.

C'est à la commission qu'il appartient d'exprimer son avis sur cette question; mais, sans rien préjuger à cet égard, je dois présenter ici l'analyse des demandes qui lui sont adressées. J'y joindrai quelques observations sur les points qui touchent l'administration de la grande voirie.

Mais d'abord il me semble nécessaire d'exposer, Monsieur le Comte, l'opinion des constructeurs eux-mêmes sur les causes du discrédit actuel de leurs entreprises; car il importe de bien connaître la nature du mal avant de rechercher les moyens d'y remédier.

L'opinion que plusieurs d'entre eux m'ont exprimée, est qu'on n'a pas convenablement approprié les nouvelles constructions aux quartiers dans lesquels on les élevait. Là où il convenait de faire des logemens pour la classe moyenne et la classe inférieure, on a fait des appartemens d'un prix élevé; au lieu de maisons de deux ou trois étages, au plus, on a bâti des maisons de cinq étages, pouvant contenir trop de locataires, et des locataires de fortune et de condition trop différentes. Quelques constructeurs sont tombés dans une autre méprise : ils avaient remarqué que, dans les quartiers commerçans, les boutiques forment le revenu principal, et ils ont fait des boutiques dans les quartiers neufs, où il n'existe encore aucune relation commerciale; les boutiques ne s'y sont pas louées,

ne s'y loueront probablement pas de long-temps, et il faudra peut-être changer à grands frais ces dispositions.

Enfin, l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, pendant les années 1823, 1824, 1825, a fait revenir les constructions à un prix trop élevé, et hors de proportion avec le produit locatif qu'il était raisonnable d'espérer.

Sans méconnaître la justesse de ces observations, je pense, Monsieur le Comte, que le mauvais succès des entreprises doit être attribué aussi, en grande partie, à la manière dont la plupart d'entre elles ont été conduites.

A Londres, on a fait, depuis quinze ans, plus de quartiers nouveaux qu'à Paris, et ces opérations ont réussi, quoique la population ne soit pas plus augmentée proportionnellement qu'à Paris, que les rues anciennes fussent larges, et que Londres n'ait pas, comme Paris, acquis des élémens nouveaux de richesse et de prospérité. C'est qu'à Londres, les spéculateurs qui entreprennent de former un quartier neuf, ne se bornent pas, comme chez nous, à acquérir l'emplacement et à le diviser par des rues; ils le bâtissent eux-mêmes entièrement, ou du moins en très-grande partie : par ce moyen, on n'est pas exposé à louer une maison isolée, à habiter un quartier désert, d'un accès difficile, dangereux même dans certaines saisons; on ne craint pas d'être, pendant une longue suite d'années, entouré de matériaux destinés à de nouvelles constructions; on est sûr, au contraire, d'obtenir à l'instant même une position fixe, dans un beau quartier où ont été introduites toutes les améliorations nouvelles. Aussi la population qui, dans ce pays sur-tout, connaît et apprécie plus qu'ailleurs toutes les commodités de la vie intérieure, se porte-t-elle de préférence dans les lieux qui ont été aussi soigneusement disposés pour la recevoir.

Le même système produirait certainement à Paris des résultats semblables.

J'ai cru devoir présenter cette observation, afin d'avertir les pro-

priétaires de terrains destinés à des constructions, et les constructeurs qui souffrent aujourd'hui et qui demandent que l'administration les seconde, qu'ils ont de leur côté des fautes à réparer et des efforts à faire.

Voyons maintenant ce que l'administration peut en leur faveur.

Les mesures qu'on lui propose de prendre sont de deux sortes; les unes indirectes, les autres directes.

PREMIÈRE CLASSE.

Moyens indirects.

1.° Défense à tout entrepreneur de déposer des matériaux de construction sur la voie publique;

2.° Défense de faire stationner, à l'avenir, sur la voie publique, aucune voiture dite *de place* ou *des environs de Paris,* telles que fiacres, cabriolets, &c., qui gênent la circulation et nuisent au commerce des riverains;

3.° Suppression des bateaux à demeure, et défense de vendre sur la rivière les marchandises qui arrivent par eau. Cette mesure, disent-ils, serait utile sous le rapport de la salubrité, parce que l'encombrement continuel de la rivière par les bateaux de blanchisseuses, les bateaux de charbon, &c., l'empêche d'agir comme grand ventilateur; et dans l'intérêt des propriétaires, parce que les espaces occupés sur la rivière, comparés aux locations qui ont lieu dans Paris, rapporteraient plus de 2,000,000 de francs de produit annuel;

4.° Réglemens administratifs pour fixer la plus grande hauteur des constructions intérieures et la moindre hauteur de chaque étage des constructions habitables;

5.° Modifications des réglemens de voirie relatifs à la construction;

6.° Élargissement des rues étroites du vieux Paris.

SECONDE CLASSE.

Moyens directs.

1.° Secours en argent ou en crédit;

2.° Exemption de contributions pendant un assez long espace de temps, pour toutes les propriétés bâties dans les quartiers neufs;

3.° Acquisition par la ville d'emplacemens propres à former, soit actuellement, soit par la suite, des établissemens communaux dans les nouveaux quartiers;

4.° Acquisition par la ville de quelques propriétés nécessaires pour compléter les percemens commencés par les compagnies.

Les quatre premières mesures indiquées au nombre des moyens indirects rentrent dans les attributions de M. le préfet de police: vous approuverez, Monsieur le Comte, que je m'abstienne ici de toute espèce de réflexions sur des matières qui sont étrangères à votre administration.

La demande de réglemens nouveaux pour déterminer la hauteur des constructions intérieures et la largeur des cours, est d'un grand intérêt.

Il n'est que trop vrai que, dans les quartiers les plus chargés de population, les constructions intérieures se sont élevées souvent beaucoup plus haut que les constructions bordant la voie publique. Des réglemens administratifs assignent au moins une limite à ces dernières, tandis que, pour les autres, le propriétaire ne consulte que son intérêt privé; aussi n'est-il pas rare de voir des emplacemens de très-peu d'étendue, entourés de bâtimens de six ou sept étages, au milieu desquels est ménagée une cour si étroite qu'elle forme une sorte de puits. On peut se faire une idée des distributions intérieures de ces bâtimens par les dispositions de l'extérieur. Le peu de hauteur des logemens ajoute encore aux inconvéniens de leur peu d'étendue; et c'est pourtant dans de pareils réduits

qu'une population toute entière d'ouvriers et d'artisans est condamnée à passer sa vie.

Cet abus déplorable de la propriété vous a été signalé depuis long-temps, Monsieur le Comte. Ne trouvant dans la loi aucun moyen actuel d'empêcher l'excessive élévation des bâtimens situés tout-à-fait dans l'intérieur des propriétés, vous avez fait examiner si du moins la disposition législative qui détermine la hauteur des constructions sur la voie publique, ne s'appliquait pas à leur ensemble, et si les propriétaires étaient en droit de donner au même bâtiment plus d'élevation sur la cour que sur la rue. Les opinions se partagèrent. La vôtre, Monsieur le Comte, fut que les expressions de la loi ne vous fournissaient pas le moyen de vous opposer à cette élévation excessive, dont vous étiez cependant le premier à signaler les graves inconvéniens. Cet avis, que le ministre de l'intérieur avait combattu, fut jugé, par le conseil d'état, conforme aux vrais principes, et l'on reconnut la nécessité d'un réglement préalable d'utilité publique, qui imposât, dans l'intérêt général, des restrictions à l'exercice naturellement illimité du droit de propriété.

Mais, Monsieur le Comte, les opinions ne différaient que sur le droit; la discussion atteste qu'elles étaient unanimes sur la nécessité de prendre promptement des mesures qui missent un terme aux inconvéniens signalés.

Il ne s'agit donc plus que de savoir par quelle autorité ces mesures doivent être prises.

Avant 1789, il n'aurait pas fallu moins qu'une déclaration royale, ou des lettres patentes enregistrées au parlement. Ce sont des actes de cette nature (la déclaration du 10 avril 1783 et les lettres patentes du 25 août 1784) qui règlent encore aujourd'hui la hauteur des maisons sur la voie publique, parce que l'article 29 de la loi du 19 - 22 juillet 1791 a confirmé provisoirement les réglemens qui subsistaient touchant la voirie, la sûreté et la solidité des bâtimens.

Mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire aujourd'hui de recourir à un pouvoir aussi élevé. Vous en pourrez juger vous-même, Monsieur le Comte, par l'arrêt suivant de la cour de cassation, arrêt entièrement conforme à l'opinion exprimée par M. le premier président Henrion de Pensey, dans son ouvrage sur le pouvoir municipal.

« Plusieurs habitans de la ville de Lyon avaient été traduits » devant le tribunal de police, comme étant contrevenus à un ré- » glement du maire de cette ville, qui déterminait la hauteur des » maisons qui seraient construites par les habitans de cette ville. Le » tribunal de police, pensant que cet arrêté excédait les attributions » du maire, rendit plusieurs jugemens par lesquels il se déclara » incompétent. Le ministère public s'est pourvu en cassation.

» Les premiers sont intervenus. M.e Teisseyre, leur avocat, a » soutenu que l'arrêté du maire de la ville de Lyon violait les ar- » ticles 544 et 545 du Code civil, et l'article 3 du titre II de la » loi du 24 août 1790; qu'en effet le droit de propriété, garanti à » tout Français par les lois civiles et politiques, comprenait le droit » de construire sur le terrain qui nous appartient, d'élever des cons- » tructions à telle hauteur qui nous paraît convenable; qu'aux termes » de l'article 10 de la Charte, le droit de propriété ne peut être » modifié que pour cause d'utilité publique *légalement* constatée; que, » par conséquent, si l'arrêté du maire de Lyon n'était point autorisé » par une loi, il n'était pas exécutoire.

» Passant à l'examen des lois qui ont réglé les droits du pouvoir » municipal, M.e Teisseyre a ajouté que la loi du 14 décembre » 1789 avait posé, en principe général, que les objets qui inté- » ressent la sûreté et la *salubrité publiques*, rentraient dans les fonc- » tions spécialement attribuées aux maires; que la loi du 24 août » 1790, par l'article 3 du titre II, a développé ce principe général » et déterminé le cas d'application; que, dans l'énumération qui en » est faite par la loi, ne se trouve pas énoncé le droit de limiter la

» hauteur des constructions; que cependant, aux termes de la loi » du 22 juillet 1791, il n'est permis aux maires de faire des arrêtés » que sur les objets confiés à leur vigilance par la loi du 24 août » 1790; que, par conséquent, le maire de Lyon a excédé ses pou- » voirs.

» M. Fréteau de Pény, avocat général, a pensé que cet arrêté » rentrait dans les attributions du maire; il a, en conséquence, » conclu à la cassation des jugemens du tribunal de Lyon. »

Voici la teneur de l'arrêt qui est intervenu :

ARRÊT.

« La cour, vu l'article 50 de la loi du 14 septembre 1789, » qui déclare que les fonctions propres au pouvoir municipal sont, » de faire jouir les habitans des avantages d'une bonne police, » notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté dans les » rues, lieux et édifices publics;

» Vu l'article 60 de la même loi, portant : *Si un citoyen croit » être personnellement lésé par quelque acte du corps municipal, il pourra » exposer ses sujets de plainte à l'administration supérieure;*

» Vu l'article 3 du titre II de la loi du 24 août 1790, qui » confie à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux tout ce » qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les » rues, quais, places et voies publiques, ainsi que tout ce qui touche » à la salubrité publique;

» Vu l'article 46, titre I.er de la loi du 22 juillet 1791, qui » autorise le pouvoir municipal à faire des réglemens sur les objets » confiés à sa vigilance par la loi du 24 août 1790, sauf la réfor- » mation, s'il y a lieu, par l'administration supérieure;

» Vu l'article 471, n.° 5, du Code pénal;

» Vu l'article 161 du Code d'instruction criminelle;

» Vu le réglement général de voirie, fait par le maire de Lyon » le 13 mai 1825, approuvé par le préfet du département, par

» lequel le maire, *considérant que la hauteur démesurée que l'on donne » depuis quelque temps à certaines maisons de la ville, est de nature » à compromettre la sûreté, la salubrité et la commodité publiques : la » sûreté, en ce qu'il est difficile de prévoir les événemens que peuvent » occasionner, soit les défauts de proportion dans les constructions qui » ont une hauteur aussi considérable, soit la difficulté de porter des secours » pour sauver les étages supérieurs en cas d'incendie ; la salubrité et la » commodité, en ce qu'une trop grande hauteur, dans les rues peu larges, » interceptant le jour et la circulation de l'air, rend ces rues toujours obs- » cures, malsaines et humides :*

» *ARRÊTE, art. 1.er Les permissions de construire sur la voie publique » limiteront la hauteur des bâtimens selon les besoins de la sûreté et de » la salubrité publiques, proportionnellement à la largeur de chaque rue ; » lesdites permissions comporteront, en conséquence, une disposition spé- » ciale qui fixera, d'une manière claire et précise, la hauteur desdites » maisons.*

« Attendu qu'il est du devoir des tribunaux de police de réprimer » les contraventions aux arrêtés pris par l'autorité municipale, dans » la sphère de ses attribuions; que l'article 471, n.° 5, du Code » pénal, leur fait une obligation spéciale d'appliquer les peines qui » y sont déterminées, à ceux qui négligent ou refusent d'exécuter » les réglemens ou arrêtés concernant la petite voirie; attendu que » le réglement de voirie fait par le maire de Lyon le 13 mai 1825, » entrait essentiellement dans ses attributions; que la disposition » dont l'infraction a donné lieu aux poursuites, et par laquelle » le maire s'est réservé de fixer la hauteur des maisons suivant » la largeur des rues, se rattache directement à ce qui intéresse » la solidité des maisons, la sûreté, la commodité, la propreté, la » santé publique et la facilité de porter les secours en cas d'in- » cendie; que ces grands intérêts, que le maire a regardés comme » compromis par l'état actuel des choses, et auxquels il a eu en vue » de pourvoir pour l'avenir, sont spécialement confiés à la surveil-

» lance du pouvoir municipal ; que ce pouvoir est autorisé, par la » loi du 22 juillet 1791, à les régler de la manière qu'il juge la plus » utile au bien public et la plus avantageuse aux habitans; que les » dispositions des réglemens de cette nature sont obligatoires pour » les juges de police chargés d'en assurer l'exécution ; qu'il ne leur » appartient pas d'apprécier le mérite de ces dispositions, dont la » réformation, s'il y a lieu, appartient aux autorités supérieures; » qu'il leur suffit d'examiner et de s'assurer si le réglement a été » fait dans l'étendue et dans les limites des attributions confiées à » l'autorité municipale, si ce réglement statue sur des intérêts placés » sous la surveillance de cette autorité : attendu que si, d'après l'ar- » ticle 552 du Code civil, invoqué par l'intervenant, la propriété » du sol emporte la propriété du dessous et du dessus, il ne faut » pourtant pas perdre de vue l'article 544 du même Code, qui dé- » finit la propriété : *Le droit de jouir et de disposer des choses de la* » *manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé* » *par les lois et par les réglemens;*

» Qu'ainsi l'exercice du droit de propriété est subordonné à ce » que prescrivent les lois et les réglemens qui l'ont modifié par les » grandes considérations d'intérêt et d'ordre publics qui dominent » et font à juste titre fléchir, dans quelques circonstances, les » intérêts privés; qu'au surplus, ces argumens ne peuvent être pro- » posés que devant l'autorité supérieure administrative, auprès de » laquelle le recours est ouvert, conformément à l'art. 60 de la loi » du 14 décembre 1789, et à l'article 46, titre I.er de la loi du » 22 juillet 1791, et à laquelle il appartient de juger et de réformer » les actes faits par le pouvoir municipal, dans l'exercice de ses at- » tributions; que la censure ou l'examen des actes de cette nature, » quand ils reposent évidemment sur des objets de police ou de » voirie, sont interdits aux tribunaux de police, dont l'unique » devoir est d'en constater et d'en punir la violation, jusqu'à ce qu'ils » aient été réformés par l'autorité supérieure.

» Attendu, dans le fait, que la contravention de la part de » l'intervenant à l'article 1.er du réglement de voirie fait pour la » ville de Lyon, a été constatée par un procès-verbal régulier, et » n'a pas été contestée; d'où il suit que le tribunal de police de » Lyon, en se déclarant incompétent pour en connaître, a méconnu » les règles de sa compétence, et a formellement violé les lois » du 24 août 1790 et du 22 juillet 1791, l'article 471, n.° 5, du » Code pénal, et l'article 161 du Code d'instruction criminelle;

» Attendu, quant au deuxième chef de prévention dirigé contre » l'intervenant, pris dans la violation de l'article 5 du réglement de » voirie fait pour la ville de Lyon, qui *défend d'élever des constructions* » *sans avoir reçu l'alignement de l'autorité municipale, quant aux rues et* » *places qui ne font point partie ni d'une route royale, ni d'une route* » *départementale;* que cette disposition est toute entière dans les » attributions du pouvoir municipal, qu'elle est conforme aux règles » les plus constantes du droit public du royaume; que le soin de » venger son infraction appartient essentiellement au tribunal de » police; d'où il suit qu'en se déclarant incompétent pour en con- » naître, le tribunal de police de Lyon a méconnu les règles de sa » compétence, et a formellement violé les lois du 24 août 1790 et » du 22 juillet 1791, l'article 471, n.° 5, du Code pénal, et l'ar- » ticle 161 du Code d'instruction criminelle;

» Attendu, quant au troisième chef de prévention dirigé contre » l'intervenant, fondé sur la violation de l'article 15 du réglement de » voirie pour la ville de Lyon, portant qu'il ne peut être établi, » sans permission, de grands balcons sur les places et dans les rues » de voirie urbaine; que la disposition de cet article est, sans diffi- » culté, un réglement de voirie urbaine, qui entre essentiellement » dans les attributions de l'autorité municipale; qu'il appartenait aux » juges de police de réprimer l'atteinte qui avait été portée; » d'où il suit qu'en se déclarant incompétent pour en connaître, » le tribunal de police de Lyon a méconnu les règles de sa compé-

» tence, et formellement violé les lois précitées, casse &c. »
Du 30 mars 1827, Cour de cassation, chambre criminelle. Rapporteur, M. Garry, conclusions de M. Fréteau de Pény, plaidoiries de M.[e] Teisseyre.

On demande aussi, comme vous l'avez vu, Monsieur le Comte, la modification des réglemens de voirie relatifs à la nature, à la qualité et à l'emploi des matériaux de construction.

Ces réglemens sont peu nombreux. Je ne connais qu'un jugement du maître général des bâtimens sur les murs en fondation, sous la date du 29 octobre 1685;

Un réglement du maître général des bâtimens, en date du 1.er juillet 1712, relatif aux constructions en pans de bois et aux entablemens;

Un ou deux réglemens sur les pans de bois, à-peu-près du même temps;

Et enfin quelques ordonnances de police, plus ou moins anciennes, concernant les cheminées et les fosses d'aisance.

Mais il existait, avant 1789, une chambre des bâtimens qui avait la police de toutes les constructions, et qui était chargée de veiller à ce qu'elles fussent établies conformément à ce qu'on appelait les règles de l'art de bâtir.

Ces règles n'étaient point écrites; la connaissance s'en acquérait par la pratique; le maintien en était confié à la chambre des bâtimens; elles se transmettaient, par tradition, d'une génération à l'autre, et formaient la jurisprudence.

La chambre avait juridiction sur chacun des entrepreneurs de bâtimens: elle connaissait non-seulement des malfaçons, mais des contestations qui survenaient entre eux et les particuliers, de l'inexécution des marchés, &c. Elle avait la police des ateliers; chaque maçon, sous peine de perdre son état, était tenu de se soumettre à cette juridiction.

Les corporations, les jurandes et maîtrises ayant été supprimées,

tous les réglemens de corps et de métiers, toutes les mesures de discipline intérieure, ont aussi disparu. Aujourd'hui est entrepreneur qui veut l'être ; une-patente suffit. Chacun aussi peut, à ses risques et périls, employer qui bon lui semble pour construire, même de simples ouvriers à la journée. En cas de contestation, les tribunaux prononcent.

Ainsi, le bureau de consultation de la grande voirie, qui a été formé par votre prédécesseur, Monsieur le Comte, à l'instar de l'ancienne chambre des bâtimens, est loin de réunir des attributions aussi étendues. Il n'a plus ni la surveillance des ateliers, ni la connaissance des débats privés, ni l'arbitrage, ni aucune espèce de juridiction sur les entrepreneurs; mais il croit avoir encore la mission de maintenir l'exécution des règles de l'art de bâtir, telles qu'elles existaient autrefois, et de rattacher les décisions de l'administration actuelle à la jurisprudence de l'ancienne chambre.

En toute matière, la jurisprudence a droit à nos respects; c'est l'œuvre du temps, c'est le fruit de l'expérience. Mais pourtant il faut reconnaître que les règles de l'art de bâtir ne peuvent pas rester éternellement invariables. Exiger que l'on construise maintenant de la même manière que l'on construisait il y a quarante ans, ce serait repousser sans raison toutes les améliorations dues au perfectionnement des arts industriels, aux découvertes nouvelles, aux progrès continuels de l'esprit humain. Les anciennes règles de l'art de bâtir sont nécessairement en désaccord avec l'état actuel des connaissances sur la matière.

Il est temps, pour l'administration, de secouer le joug des usages et des traditions, et de laisser la carrière ouverte à l'industrie.

On voulait autrefois qu'un bâtiment eût une solidité telle, qu'il pût durer plusieurs siècles. En Angleterre, au contraire, on se borne à une solidité relative ; c'est pour trente, quarante, cinquante ans seulement qu'on bâtit : la durée est moindre, mais le produit du capital employé est beaucoup plus élevé. Le père de famille peut

croire que la prudence lui conseille de suivre le premier système; l'économiste accorderait peut-être la préférence au second, qui présente l'avantage de donner, dès à présent, un plus grand revenu, et, en laissant beaucoup de choses à faire ou à recommencer dans l'avenir, d'assurer à perpétuité du travail à une classe nombreuse d'ouvriers, de fournisseurs, d'artisans.

Que le bureau de consultation de la voirie renonce donc à la tutelle des intérêts privés, et qu'il n'envisage les constructions que dans leurs rapports avec l'intérêt général. Qu'il s'oppose à tout mode de construction qui compromettrait la sûreté des habitans; qu'il assure la stricte exécution des réglemens faits en vue de prévenir l'incendie, de ceux encore qui concernent les constructions des fosses d'aisance; mais que là se borne son action. Lorsqu'il a obtenu ces garanties d'ordre public, de quelque manière qu'elles lui soient données, il a, ce me semble, accompli tous ses devoirs; il a même épuisé toutes ses attributions.

Non-seulement, Monsieur le Comte, les constructeurs réclament une liberté illimitée, en quelque sorte, dans le choix et l'emploi des matériaux de construction, mais ils sollicitent aussi une mesure dont l'effet serait de réduire beaucoup le prix des constructions.

Le sol de Paris, disent-ils, présente sur tous les points, et surtout dans la partie du nord, les élémens nécessaires pour la grosse construction, sans qu'il soit besoin d'aller chercher au-dehors aucune matière première, sans qu'il soit besoin d'emporter à la décharge des matières dont on peut tirer parti sur place.

Quel inconvénient y aurait-il à permettre aux constructeurs d'établir, dans les quartiers neufs, des fours à chaux et à briques, puisque l'on y trouve argile, calcaire et sable?

L'administration municipale pourrait, si elle le jugeait nécessaire, assujettir ces matériaux aux mêmes droits d'octroi que s'ils étaient tirés du dehors; et elle percevrait en plus les droits d'entrée sur le combustible qu'il faudrait employer à leur cuisson.

Les entrepreneurs, de leur côté, auraient le bénéfice que donne la fabrication, et gagneraient les frais de transport; différence considérable, car la brique des environs de Paris revient à 45 francs le mille, et la brique de même qualité, fabriquée dans Paris, ne reviendrait qu'à 20 francs, non compris les droits d'octroi.

Les fondations pourraient être faites en béton. Le bétonage, à cause de la liaison intime de toutes ses parties, serait bien préférable, sur-tout dans les sols anciennement excavés, à la fondation en moellons, qui ne présente le plus souvent que des plaquettes adossées. Il y aurait, d'ailleurs, économie notable.

Il est vrai que la fabrication de la chaux est rangée dans la classe des établissemens qui doivent être éloignés des villes; mais l'autorisation demandée ne serait que provisoire; on en limiterait la durée; et d'ailleurs les quartiers dans lesquels ces établissemens seraient formés, ne sont, jusquà présent, entourés d'aucune habitation qui pût en être incommodée.

Quant à la perception des droits, elle pourrait se faire très-facilement.

Il suffirait de régler le cube du vide opéré dans le terrain,

à Brique,
Tuiles,
Mottes de terre glaise,
Argile,
Moellon,
Pierre,
Chaux;

de fixer le rapport de la terre brute aux matériaux en œuvre; et le cube de ces matériaux donnerait lieu à l'application du tarif de l'octroi, sur engagemens à trois mois et à trois signatures, comme pour les arrivages par eau.

Enfin, Monsieur le Comte, le dernier moyen indirect proposé est l'élargissement des rues étroites de Paris.

Ce grand objet d'utilité publique est depuis bien long-temps présent à votre pensée, Monsieur le Comte : chaque année vos rapports au conseil municipal y ramènent son attention. Que d'appels n'avez-vous pas faits aux capitalistes, aux spéculateurs! Assurément, s'ils avaient pu lier au percement des quartiers neufs l'élargissement des quartiers anciens, le succès de leurs entreprises n'aurait pas été compromis; car il y a si peu d'espace libre et tant d'encombrement dans la plupart des rues du vieux Paris, que leur élargissement, sur-tout s'il était combiné avec des mesures qui réglassent la largeur des cours et la hauteur des constructions intérieures, forcerait la population, accumulée dans le centre, à s'étendre, et, de proche en proche, elle refluerait jusqu'à la circonférence.

Une compagnie s'était formée pour répondre à vos vues; elle comptait pour fondateurs les personnes les plus recommandables; ses combinaisons avaient obtenu l'approbation du conseil d'état: vous savez, Monsieur le Comte, quel obstacle elle a rencontré.

Le moment actuel est sans doute moins favorable pour recomposer cette compagnie ou toute autre semblable : l'objet en est pourtant si utile, et l'on peut dire même si honorable, qu'il est permis de croire que vous ne feriez pas un appel inutile à la plupart des personnes qui avaient en quelque sorte accepté le patronage de la première entreprise.

Je parle d'une compagnie, Monsieur le Comte, parce que, vous en êtes convaincu, l'administration ne peut pas par elle-même mener à bien une opération aussi vaste : elle a besoin, pour réussir, de l'habileté, des ressources, de la liberté d'action de l'intérêt particulier. C'est seulement avec l'aide des compagnies que l'administration peut arriver plus vîte, et, je ne crains pas de le dire, plus économiquement à son but. C'est sur-tout par leur seul concours qu'elle peut parvenir à introduire, dans l'économie des constructions particulières, de grandes améliorations que le morcellement, la subdivision infinie des propriétés dans les anciennes rues, rendent presque impraticables dans

le système d'une suite de traités partiels : car, comment espérer qu'une maison, même neuve, puisse être sainement disposée, lorsque l'emplacement qu'elle occupe ne présente ni une largeur ni une profondeur suffisantes? Une compagnie seule peut arriver à réunir plusieurs propriétés contiguës, à les diviser plus convenablement; seule, elle peut se prêter à toutes les innovations reconnues utiles, et, par la régularité de ses opérations et l'unité de ses vues, donner de l'ensemble, et par conséquent une véritable utilité, à tous les perfectionnemens que réclame l'hygiène publique. Et pour obtenir ces avantages, il ne serait pas nécessaire que la ville s'imposât de beaucoup plus grandes dépenses que celles qu'elle fait aujourd'hui : il faudrait seulement qu'elle en réglât différemment l'emploi; il faudrait sur-tout qu'elle donnât de la fixité aux crédits qu'elle destine annuellement à cet objet, afin que les capitalistes pussent se livrer avec sécurité à des opérations qu'ils ne consentiraient pas à entreprendre si l'allocation des crédits municipaux devait être remise en question chaque année.

Voici, Monsieur le Comte, ce qu'il faut entendre par la demande que font les capitalistes de secours en argent ou en crédit. Ils voudraient former entre eux une sorte d'association dans laquelle n'entreraient que des hommes recommandables, dont l'admission ne pourrait avoir lieu qu'avec le consentement des trois quarts au moins des sociétaires.

Chaque membre apporterait ses immeubles à la compagnie, suivant une évaluation très-modérée que feraient les sociétaires : la compagnie lui ouvrirait un crédit égal aux trois quarts seulement de l'évaluation.

L'emploi du crédit serait déterminé d'avance et surveillé sévèrement par la compagnie.

Le remboursement aurait lieu au fur et à mesure des ventes, et, à chaque renouvellement des valeurs données par la compagnie à ses membres, une retenue, indépendante de l'intérêt, serait faite, tant

pour fournir aux frais d'administration que pour former un fonds de réserve.

Le bénéfice des capitalistes serait, outre l'intérêt à 6 p. c/o, une commission à chaque renouvellement des effets en circulation.

On a, dit-on, la certitude de trouver les fonds nécessaires à l'exécution du projet, si la ville consent à garantir par une sorte d'aval les engagemens de la société, jusqu'à concurrence seulement du produit des droits d'octroi qu'elle percevrait sur les matériaux qui seraient employés par cette société.

La ville aurait à son tour, pour garantie matérielle, les immeubles, dont l'évaluation, quoique modérée, aurait dû préalablement obtenir son approbation ou celle des capitalistes prêteurs;

Le quart de cette valeur estimative, puisque le crédit accordé à chacun des sociétaires ne pourrait s'élever que jusqu'à concurrence des trois quarts de l'estimation;

Le fonds de réserve;

Et enfin, comme garantie morale, la surveillance intéressée de tous les sociétaires, que la solidarité de l'engagement porterait à ne point exagérer les évaluations d'immeubles, et à donner au crédit de chacun des membres une sage direction.

En définitive, la ville, dans l'hypothèse la plus défavorable, ne serait exposée à perdre que les droits d'octroi provenant des entreprises mêmes qu'elle aurait secourues.

La seconde mesure que les pétitionnaires considèrent comme pouvant exercer une influence directe et puissante sur leurs entreprises, consisterait à exempter de contribution, pendant un certain nombre d'années, toutes les propriétés bâties dans les quartiers nouveaux.

Vous savez, Monsieur le Comte, que déjà toutes les maisons neuves sont exemptes de contributions pendant trois ans; il s'agirait donc d'étendre cette faveur jusqu'à quinze ou vingt ans. Les

opinions sont très-partagées sur la légalité de cette mesure; mais, à ne la considérer ici que sous le point de vue d'équité, il me semble qu'elle ne blesserait aucun intérêt.

Les terrains nus dont il s'agit entrent aujourd'hui pour une part extrêmement faible dans la répartition des charges imposées à la propriété foncière : quel préjudice éprouveraient donc les autres contribuables, si, en maintenant la taxe à laquelle ces terrains sont à présent soumis, on dispensait, pendant un certain temps, de la contribution foncière, les constructions qui y seraient élevées? La position des autres propriétaires, en ce qui concerne l'impôt, ne resterait-elle pas la même? Tant que les terrains ne se couvriront pas de constructions, ils ne supporteront pas une contribution plus forte; et si l'exemption sollicitée y amenait des constructions, elles seraient, dans quelques années, frappées d'une part de contribution qui viendrait dégrever d'autant celle des anciennes maisons.

Mais, dit-on, les constructions nouvelles diminueront, par leur concurrence, les chances de location pour les propriétaires des anciens quartiers. La réponse se trouve dans l'accroissement continuel de la population, dans la disproportion actuelle des maisons avec les habitans : et d'ailleurs, les propriétaires des anciens quartiers n'ont-ils pas pour eux toutes les chances favorables d'exploitation? La concurrence les forcera peut-être à baisser les prix de location; mais serait-ce un mal? Le prix actuel est exorbitant : en 1817, le loyer du Parisien ressortait à 89,37 par tête, ou par ménage de 3 personnes à 267 francs. L'augmentation de 25 p. 0/0 sur les loyers porte le chiffre à 333, ou par personne 111 francs, ce qui dépasse de beaucoup la moyenne des ressources individuelles. Aussi, qu'arrive-t-il? qu'un très-grand nombre de personnes que leurs travaux ou leurs affaires appellent tous les jours à Paris, se décident à ne pas y résider, et vont loger, pour moins dépenser, tout auprès, à ses portes. C'est ainsi que nous voyons le village des Batignoles,

formé depuis quelques années, prendre de plus en plus de l'importance: il renferme déjà près de 10,000 ames, et l'on y bâtit encore de tout côté, tandis que les terrains intermédiaires, formant le nouveau quartier d'Europe, et dont le prix est moins élevé, ne trouvent pas d'acquéreurs.

N'est-ce donc pas un devoir pour l'administration locale de s'inquiéter d'un état de choses qui tend à enrichir des communes voisines au détriment de Paris? L'intérêt d'une classe de propriétaires doit-il prévaloir, dans ses déterminations, sur l'intérêt de tous? ou plutôt ces propriétaires ne sont-ils pas eux-mêmes intéressés à la prospérité commune?

Rien n'empêche, au surplus, d'accorder la même exemption d'impôt indistinctement à tous les propriétaires des anciens quartiers, qui, dans un temps fixé, reconstruiraient leurs maisons sur l'alignement; je veux dire qu'après l'expiration de trois années d'immunité, qui sont accordées par la législation actuelle, les maisons reconstruites ne supporteraient pas, pendant le nombre d'années à déterminer, une contribution plus forte que celle qu'elles supportaient avant leur reconstruction.

Ce serait un puissant moyen d'obtenir le prompt élargissement des rues étroites, sans déranger l'équilibre de la contribution, et je crois que personne n'aurait raisonnablement à se plaindre.

Les propriétaires des quartiers neufs, en même temps qu'ils partageraient les avantages directs de cette mesure avec les propriétaires des vieux quartiers, trouveraient aussi leur compte à l'élargissement des rues étroites, qui repousserait la population aux extrémités.

Les propriétaires des maisons situées dans les rues étroites, et qui les feraient reconstruire à l'alignement, verraient le nombre de leurs locataires diminuer, mais le produit locatif de leurs maisons s'augmenter, parce que l'élargissement des rues y aurait attiré le commerce et l'industrie.

Enfin, les propriétaires des maisons maintenant alignées, n'auraient point à se plaindre, parce que l'exécution d'aussi grands travaux aurait infailliblement sur le commerce et la prospérité de la capitale, une influence heureuse dont ils profiteraient en attendant le moment où leurs propriétés seraient dégrevées, par l'effet de la plus-value que les autres auraient acquise.

Ici, Monsieur le Comte, doit se terminer mon travail. La proposition que font les propriétaires de terrains de vendre à la ville des emplacemens propres à former, par la suite, des établissemens communaux, ne donne lieu à aucune question administrative; et quant aux mesures spéciales réclamées dans l'intérêt de chacune des opérations, il est tout-à-la fois utile et convenable que la commission elle-même entende à cet égard les intéressés.

Je suis avec respect &c.

ÉNUMÉRATION

GÉNÉRALE

DES OBJETS CONTENUS DANS CE RECUEIL.

TABLEAUX STATISTIQUES.

	DÉSIGNATION du CLASSEMENT des tableaux par			des numéros des tableaux
	chapitre.	article.	partie.	
TABLEAU des hauteurs des points principaux du territoire de l'arrondissement de Sceaux, et de quelques points environnans, déterminés par des observations barométriques. (*Voir la note qui le remplace.*)	1.	4.	//	12.
NOMBRE des genres et des espèces de plantes herbacées qui croissent spontanément dans les bois du département de la Seine	1.	5.	1.	13.
——— *idem* dans les prairies	1.	5.	1.	14.
——— *idem* dans les eaux et les terrains humides	1.	5.	1.	15.
——— *idem* dans les terrains cultivés	1.	5.	1.	16.
——— *idem* dans les terrains incultes	1.	5.	1.	17.
PLANTES acotylédones (classe I.re)	1.	5.	2.	18.
——— herbacées (classe II à XV)	1.	5.	2.	19.
ARBRES et arbrisseaux	1.	5.	2.	20.
RELEVÉ général des actes de l'état civil dans le département de la Seine, pour chaque mois et par arrondissement (1824)	2.	//	1.	21.
——— des actes de naissance dans le département, pour chaque mois et par arrondissement (1824)	2.	//	1.	22.
DÉTAILS concernant les enfans naturels (1824)	2.	//	1.	23.
——— concernant les enfans morts-nés (1824)	2.	//	1.	24.
RELEVÉ des actes de mariage dans le département, pour chaque mois et par arrondissement (1824)	2.	//	1.	25.
——— des actes de décès dans le département pour chaque mois et par arrondissement (1824)	2.	//	1.	26.
TABLEAU des décès, avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage (ville de Paris, 1824)	2.	//	1.	27.
DÉTAILS concernant les morts accidentelles (ville de Paris, 1824).	2.	//	1.	28.
——— concernant les suicides (ville de Paris, 1824).	2.	//	1.	29.
——— concernant les décès pour cause de petite-vérole, et les vaccinations gratuites (ville de Paris, 1824)	2.	//	1.	30.

	DÉSIGNATION du CLASSEMENT des tableaux par chapitre.	article.	partie.	des NUMÉROS des tableaux.
TABLEAU des marchandises qui ont été exportées à l'étranger par la douane de Paris (1826 et 1827).............	5.	"	2.	131.
——— des opérations et de la situation annuelle de la Banque de France, depuis sa création...................	5.	"	2.	132.
NOTICE concernant l'institution de la Banque de France, et renseignemens divers qui s'y rapportent..............	5.	"	2.	133.
ÉVALUATION moyenne et par mois des opérations de la Banque de France, relatives au commerce de Paris et au mouvement des fonds.........................	5.	"	2.	134.
ÉTAT des droits d'enregistrement, greffe et hypothèques, et des amendes payées dans la ville de Paris, pendant les années 1821 à 1826..........................	6.	"	"	135.
TABLEAU des sommes capitales et des droits résultant des formalités hypothécaires, au bureau de Paris, pendant les années 1821 à 1826..........................	6.	"	"	136.
——— des produits des droits de timbre de toute nature, perçus dans la ville de Paris, pendant les années 1821 à 1826............................	6.	"	"	137.
——— récapitulatif des droits d'enregistrement perçus dans le département de la Seine (1827)................	6.	"	"	138.
——— des recettes faites par la direction des douanes de Paris, pendant les années 1822 à 1826..............	6.	"	"	139.
——— des droits perçus par la direction des contributions indirectes dans la ville de Paris, et des droits perçus et versés au Trésor par l'octroi de Paris, pendant les années 1822 à 1826............................	6.	"	"	140.
——— du produit brut de la poste aux lettres, pour Paris, depuis 1821 jusqu'en 1826 inclusivement, et renseignemens divers relatifs à ce service...............	6.	"	"	141.
——— des recettes faites par la loterie, dans la ville de Paris, et des lots échus aux joueurs de cette même ville, depuis 1821 jusqu'en 1826 inclusivement.........	6.	"	"	142.

ERRATA.

TABLEAU n.° 22. Titre, *par chaque mois*, lisez *pour chaque mois*.

——— n.° 42. Titre, *par chaque mois*, lisez *pour chaque mois*.

MOUVEMENT de la population de la ville de Paris, V.ᵉ Partie : Énumération des tableaux, &c. Tableau n.° 58, *Rapports divers des nombres &c.*, lisez *Rapports divers du nombre &c.*

INSTITUTIONS. Article II, I.ʳᵉ Partie : Énumération des tableaux &c. : Secours administrés aux individus noyés, 1826, *Tableau n.° 67*, lisez *Tableau n.° 68*.

TABLEAU n.° 72. Hôtel Bazancourt : Nombre moyen, *lisez*, 1.ʳᵉ colonne, *12,63* ; 2.ᵉ colonne, *82,72* ; 3.ᵉ colonne, *94,90* ; 4.ᵉ colonne, *50,04* ; 6.ᵉ colonne, *1648* ; 7.ᵉ colonne, *164,80*.

——— n.° 75. Colonne des rapports relatifs aux accusés, 2.ᵉ rapport : *On compte sur 100 ames*, lisez *sur 100 accusés*.

——— n.° 95. 1.ʳᵉ colonne, *soit pour une année moyenne*, *1/6*, lisez *1/3*.

——— n.° 100. II.ᵉ Partie : Renseignemens divers relatifs à l'instruction publique, 1.ʳᵉ colonne, dernier article : *Industrie, arts et métiers*, lisez *Littérature, industrie, &c.*

——— n.° 104. Titre : *Années 1825, 1826, 1828*, lisez *1825, 1826, 1827*.

——— n.° 120. Colonne, Matières premières : *Toisons 756,000 fr.*, lisez *756,000 toisons*.

——— n.° 122. Colonne *Vente pour compte de ceux des propriétaires de 22 établissemens, &c.*, lisez *propriétaires des 22 établissemens, &c.*

Note, ligne 3 : *qui la rend*, lisez *qui rend la laine*.

——— n.° 129. Dernière colonne : *Bénéfices et intérêts, &c.*, lisez *Bénéfices nets, intérêts, &c.*







